



**L'UNIVERSITE DE PARIS I  
PANTHEON - SORBONNE**



# L'université Paris I - Panthéon-Sorbonne

## Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université de Paris I était placée sous la responsabilité de **Raymond Legeais**, **Marcel Pinet** et **Jean-Marie Vincens**.

**Marie-Paule Payre**, chargée de mission, a assuré la coordination de l'évaluation.

Ont participé à l'évaluation :

### - en tant qu'experts

**Georges Bertrand**, professeur à l'université Toulouse II  
**Wim Blockmans**, professeur à Rijksuniversity (Pays-Bas)  
**Alain Bony**, professeur à l'université Lyon II  
**Pierre Couronne**, professeur à l'université Toulouse III  
**Francis Courtes**, professeur à l'université Montpellier III  
**Jean Derruppe**, professeur émérite à l'université Bordeaux I  
**Pierre Ducrey**, recteur de l'université de Lausanne (Suisse)  
**Michel Gentot**, conseiller d'Etat  
**Louis-André Gérard-Varet**, directeur d'études à l'EHESS  
**Jack Hayward**, professeur à Oxford (Grande-Bretagne)  
**Marie-Dominique Heusse**, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de Toulouse  
**Jean-Paul Jacqué**, directeur du service juridique du Conseil des Communautés européennes  
**Philippe Junod**, professeur à l'université de Lausanne (Suisse)  
**Gérard Labrot**, professeur à l'université de Grenoble II  
**Jeanne-Marie Parly**, professeur à l'université Paris IX  
**Jean-Louis Quermonne**, professeur à l'université de Grenoble II  
**Maurice Saias**, professeur à l'université d'Aix-Marseille III  
**Jean Savatier**, professeur émérite à l'université de Poitiers  
**Joseph Burney Trapp**, secrétaire étranger de l'Académie britannique

### - au titre du Secrétariat général du Comité

**Bruno Curvale**, pour le service des études  
**Agnès Leclère**, pour la gestion des missions  
**Sophie Tanvez**, pour la dactylographie et la mise en page du rapport  
**André Staropoli**, secrétaire général

**Bruno Marchand** a été le correspondant du Comité à Paris I pour l'évaluation.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



# **L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

## **Table des matières**

<b>Première partie : Vue d'ensemble</b>	<b>7</b>
<b>Les chiffres-clés</b>	<b>9</b>
<b>Présentation générale</b>	<b>33</b>
Le gouvernement de l'université	<b>35</b>
La gestion et l'organisation	<b>44</b>
<b>Services communs</b>	<b>65</b>
<b>Deuxième partie : Les composantes et les départements</b>	<b>81</b>
<b>Les disciplines juridiques, politiques et sociales</b>	<b>85</b>
<b>Les disciplines économiques, de gestion, mathématiques et informatique</b>	<b>129</b>
<b>Les disciplines des arts et sciences humaines</b>	<b>169</b>
<b>Les Instituts</b>	<b>227</b>
<b>Conclusions et recommandations</b>	<b>249</b>
<b>Postface : Réponse du Président</b>	<b>259</b>



**L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

**Première partie**

---

**VUE D'ENSEMBLE**

---



**L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

---

**Les chiffres-clés**

---



## Les implantations de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

### Sciences juridiques et politiques

UFR 01	Droit, administration et secteur public	2ème et 3ème cycles	<b>Centre Panthéon</b>
		Recherche	<b>Rue Malher</b>
UFR 05	Droit des affaires	1er cycle	<b>Centre Port-Royal René Cassin</b>
		2ème et 3ème cycles	<b>Centre Panthéon/rue Saint-Guillaume/rue du Four</b>
		Recherche	<b>Rue du Four</b>
		<i>Institut des assurances de Paris (IAP)</i>	<b>Centre Panthéon</b>
	<i>Institut d'études judiciaires (IEJ)</i>		<b>Centre Panthéon</b>
UFR 07	Etudes internationales et européennes	1er cycle	<b>Centre Port-Royal René Cassin</b>
		2ème et 3ème cycles	<b>Centre Panthéon</b>
		Recherche	<b>Centre Panthéon</b>
UFR 11	Science politique	2ème et 3ème cycles	<b>Centre Sorbonne</b>
		Recherche	<b>Rue du Four</b>
UFR 12	Administration économique et sociale, travail et études sociales	1er et 2ème cycles	<b>Centre Pierre Mendès France (17 rue de Tolbiac)</b>
		2ème cycle	<b>Centre Cujas</b>
		2ème et 3ème cycles	<b>Centre Sorbonne</b>
		Recherche	<b>Centre Sorbonne</b>

### Sciences économiques, Gestion, Mathématiques appliquées

UFR 02	Economie	1er, 2ème et 3ème cycles	<b>Centre Pierre Mendès France (17 rue de Tolbiac)</b>
		2ème et 3ème cycles, recherche	<b>Centre Panthéon/Centre Pierre Mendès France</b>
UFR 06	Gestion et économie d'entreprise	1er cycle	<b>Centre Pierre Mendès France (17 rue de Tolbiac)</b>
		2ème cycle	<b>Centre Pierre Mendès France (90 rue de Tolbiac)</b>
		2ème et 3ème cycles, recherche	<b>Centre Sorbonne</b>
		IUP	<b>Centre Cujas</b>
	Institut d'administration des entreprises (IAE)	1er, 2ème et 3ème cycles	<b>Centre Saint-Charles</b>
UFR 27	Mathématiques et informatique	1er, 2ème et 3ème cycles	<b>Centre Pierre Mendès France (17 rue de Tolbiac)</b>

Source : université

## Arts et sciences humaines

UFR 03	Histoire de l'art et archéologie	1er cycle	Centre Pierre Mendès France (17 rue de Tolbiac)
		2ème cycle	Centre Pierre Mendès France (90 rue de Tolbiac)
		2ème et 3ème cycles	Centre Michelet
UFR 04	Arts plastiques et sciences de l'art	2ème et 3ème cycles	Centre Saint-Charles
		3ème cycle	Centre Cujas
		Recherche	Centre Cujas/Centre Saint-Charles
UFR 08	Géographie	1er cycle	Centre Pierre Mendès France (17 rue de Tolbiac)
		2ème et 3ème cycles	Centre Saint-Jacques
		Recherche	Centre Saint-Jacques/rue du Four/rue Malher/Meudon
UFR 09	Histoire	1er cycle	Centre Pierre Mendès France (17 rue de Tolbiac)
		2ème et 3ème cycles	Centre Sorbonne
		Recherche	Centre Sorbonne/ rue Malher/Institut Pierre Renouvin
UFR 10	Philosophie	1er cycle	Centre Pierre Mendès France (17 rue de Tolbiac)
		2ème et 3ème cycles	Centre Sorbonne
		Recherche	Rue du Four

## Instituts

UFR 14	Institut de démographie (IDUP)		Centre Vauquelin
UFR 15	Institut d'étude du développement économiques et social (IEDES)	2ème et 3ème cycles	Centre Arago/Centre Saint-Charles
UFR 16	Institut des sciences sociales du travail (ISST)	3ème cycle	Centre de Bourg-la-Reine/Sceaux
UFR 21	Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST)	2ème et 3ème cycles	Centre Cujas

## Départements

17	Département des sciences sociales		Centre Pierre Mendès France (90 rue de Tolbiac)
26	Département de droit	1er cycle	Centre Port-Royal René Cassin
28	Département des langues appliquées : sciences juridiques et politiques, AES, sciences économiques, gestion et MASS		Centre Pierre Mendès France (90 rue de Tolbiac)
29	Département des langues appliquées aux sciences humaines		Centre Pierre Mendès France (90 rue de Tolbiac)

## Laboratoires et équipes de recherche (sites autres que sites principaux de l'université)

	ISMEA		Rue Corvisart
	Centres de recherches (sciences humaines - économie)		Rue du Four
	Centre de recherches historiques et juridiques		Centre Malher

## Formation continue

CEP	Sciences économiques gestion		Centre Cujas
	Droit, formation		Centre Albert Châtelet
	ESEU/reprises d'études		Centre Pierre Mendès France (17 rue de Tolbiac)

Source : université

# Les sites de l'université Paris I

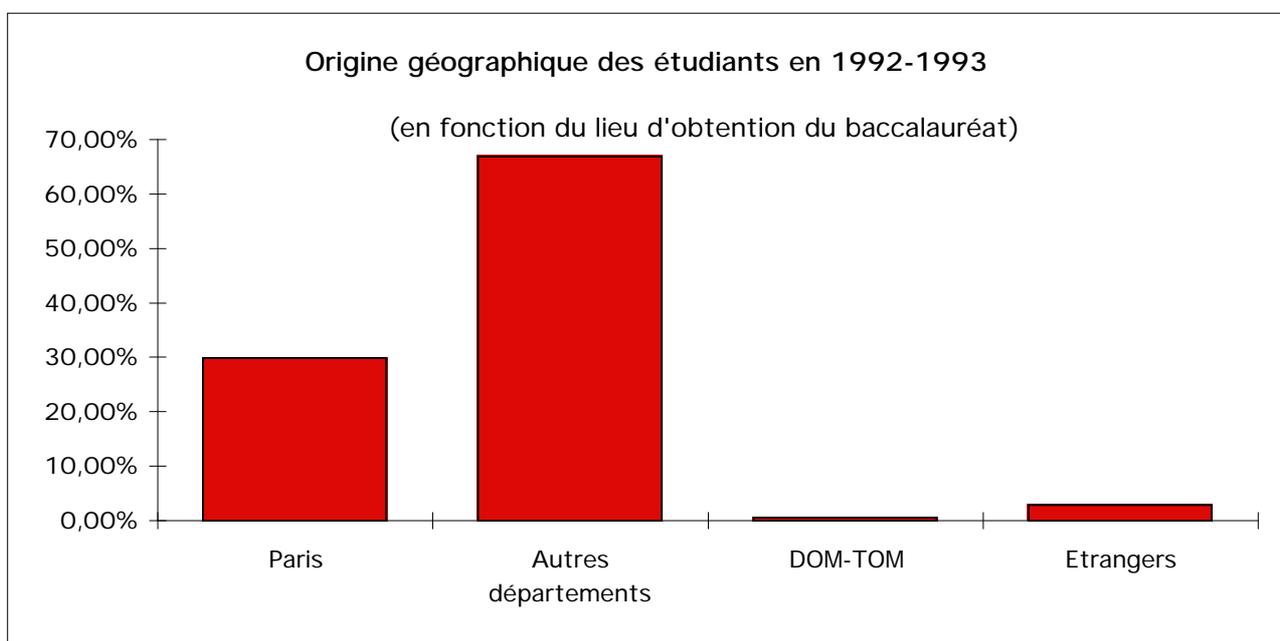


## I - L'université de Paris I Panthéon-Sorbonne dans sa région

Recensement 1990 (estimation au 1/01/1992)	Population totale	Moins de 25 ans	Moins de 24 ans scolarisés	Taux d'accès au niveau du bac *
Ile-de-France	10 822 400	34,0%	61,0%	64,1%
France métropolitaine	57 217 600	34,0%	59,4%	62,6%

\* année 1993

1992-1993	Effectifs dans l'ens. supérieur	dont universités		dont Paris I	
Ile-de-France	535 751	328 524	61,3%	33 037	10,1%
France métropolitaine	1 951 994	1 211 618	62,1%		

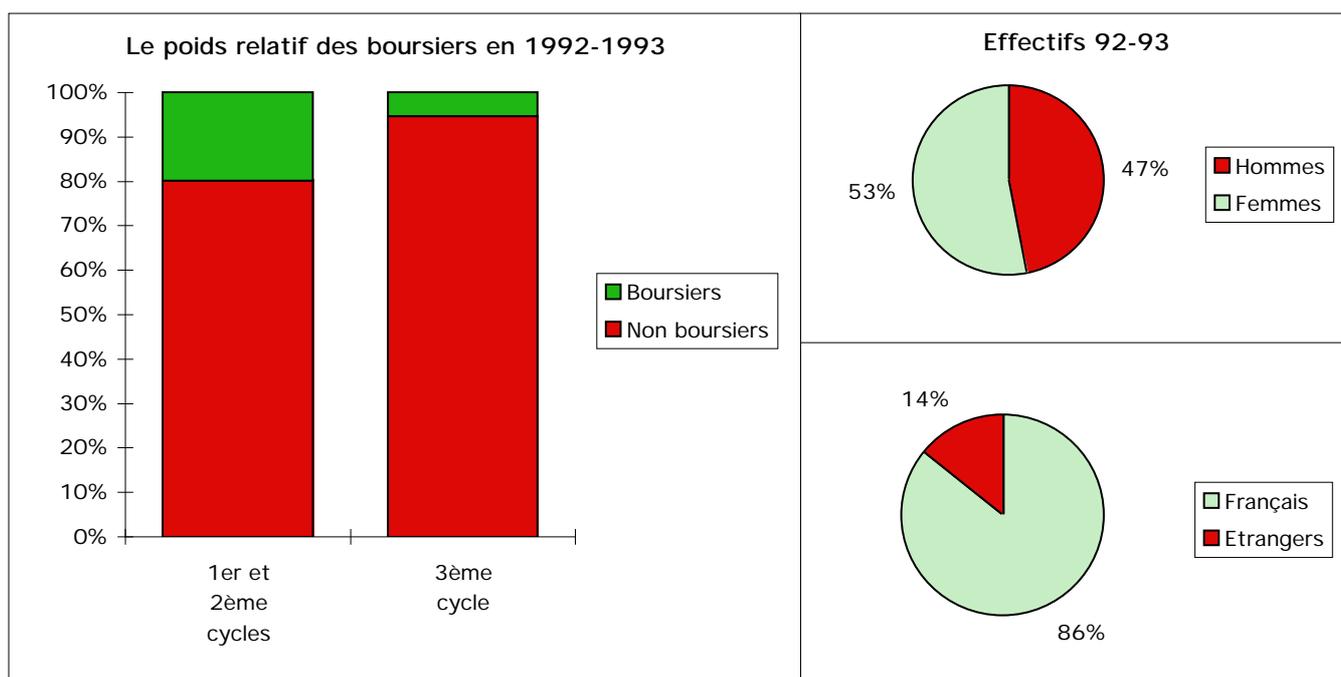
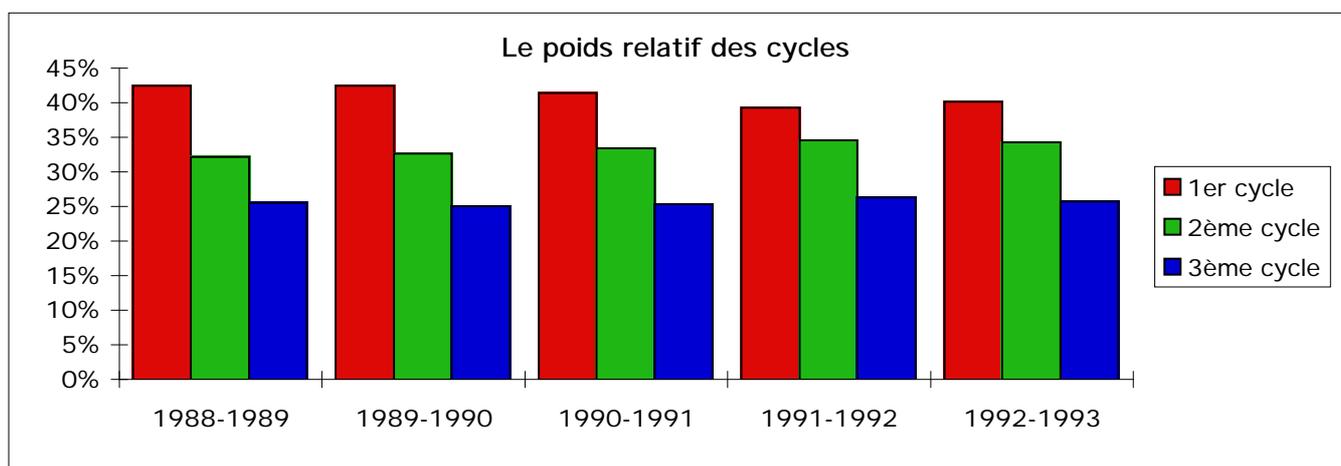
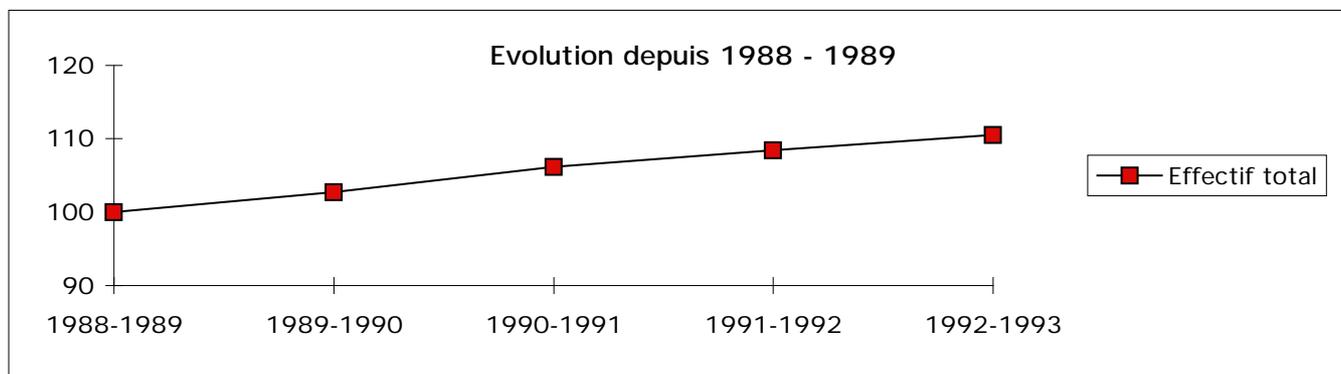


### La région Ile-de-France comprend 17 universités

Universités comportant un secteur lettres, SHS	Universités comportant un secteur Droit, économie, gestion
Paris I Panthéon-Sorbonne	Paris I Panthéon-Sorbonne
Paris III Sorbonne nouvelle	Paris II Panthéon-Assas
Paris IV Paris-Sorbonne	Paris V René Descartes
Paris VII Denis Diderot	Paris IX Dauphine
Paris VIII Vincennes Saint-Denis	Paris X Nanterre
Paris X Nanterre	Paris XII Paris-Val de Marne
Paris XII Paris-Val de Marne	Paris XIII Paris-Nord
Paris XIII Paris-Nord	Évry Val d'Essonne
Cergy-Pontoise	Marne-la-Vallée
Évry Val d'Essonne	
Marne-la-Vallée	

## II - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives aux formations habilitées)

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
1er cycle	12 679	13 029	13 132	12 721	13 231
2ème cycle	9 616	9 995	10 604	11 177	11 314
3ème cycle	7 614	7 684	8 014	8 512	8 492
Total	29 909	30 708	31 750	32 410	33 037



### III - Les enseignements

#### III - 1 - Les inscriptions pédagogiques aux formations habilitées en 1992-1993

##### Présentation par grandes familles de disciplines et instituts

Sciences juridiques et politiques	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total	Thèses
Département de droit	3 088	63		3 151	
UFR 01 - Droit, administration et secteur public	39	280	221	540	166
UFR 05 - Droit des affaires		1 499	520	2 019	267
UFR 07 - Etudes internationales et européennes		417	462	879	274
UFR 11 - Science politique		255	291	546	191
UFR 12 - AES, travail et études sociales	499	512	52	1 063	27
Centre audiovisuel des universités (Paris I)	462			462	
<b>Total</b>	<b>4 088</b>	<b>3 026</b>	<b>1 546</b>	<b>8 660</b>	<b>925</b>

Sciences économiques, Gestion, Mathématiques appliquées	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total	Thèses
UFR 02 - Economie	1 688	1 582	592	3 862	412
UFR 06 - Gestion et économie d'entreprise	1 370	1 217	345	2 932	183
Institut d'administration des entreprises (IAE)			1 510	1 510	15
UFR 27 - Mathématiques et informatique	244	153	67	464	34
<b>Total</b>	<b>3 302</b>	<b>2 952</b>	<b>2 514</b>	<b>8 768</b>	<b>644</b>

Arts et sciences humaines	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total	Thèses
UFR 03 - Histoire de l'art et archéologie	1 250	1 572	360	3 182	464
UFR 04 - Arts plastiques et sciences de l'art	1 546	1 245	142	2 933	222
UFR 08 - Géographie	291	317	80	688	182
UFR 09 - Histoire	1 691	1 830	322	3 843	516
UFR 10 - Philosophie	672	807	297	1 776	335
<b>Total</b>	<b>5 450</b>	<b>5 771</b>	<b>1 201</b>	<b>12 422</b>	<b>1 719</b>

Instituts	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total	Thèses
UFR 14 - Institut de démographie de Paris			44	44	14
UFR 15 - Institut d'études du développement économique et social (IEDES)			99	99	51
UFR 16 - Institut des sciences sociales du travail (ISST)			28	28	3
UFR 21 - Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST)		55		55	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>171</b>	<b>226</b>	<b>68</b>

Centre d'éducation permanente			61	61	
-------------------------------	--	--	----	----	--

<b>Total général</b>	<b>12 840</b>	<b>11 804</b>	<b>5 493</b>	<b>30 137</b>	<b>3 356</b>
----------------------	---------------	---------------	--------------	---------------	--------------

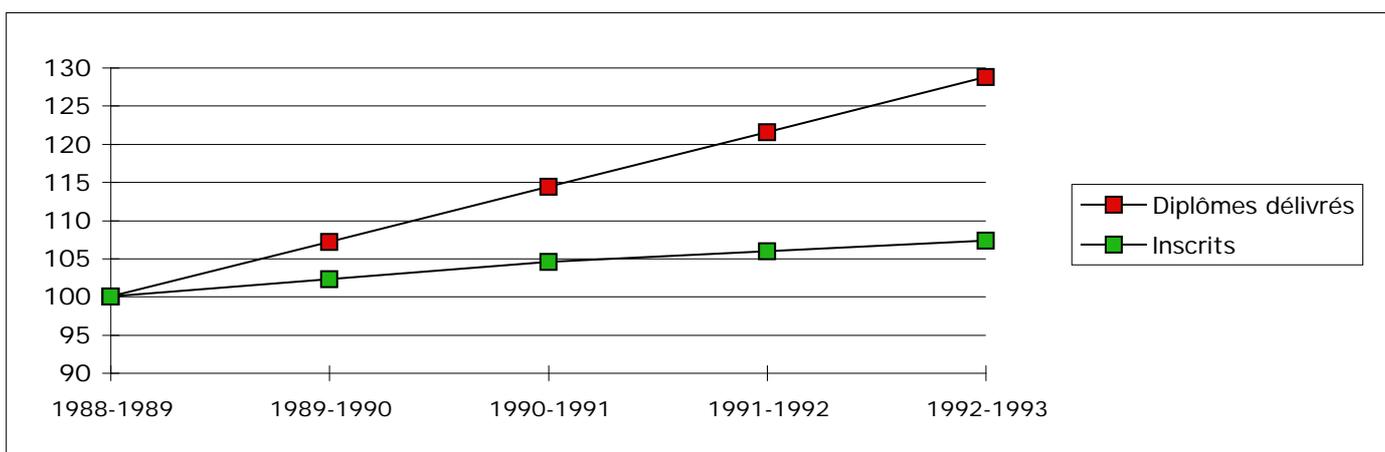
##### Présentation par grands secteurs de disciplines (en %)

	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total	Thèses
Sciences juridiques et politiques	32%	26%	28%	29%	28%
Sciences économiques, Gestion, Mathématiques appliquées	26%	25%	46%	29%	19%
Arts et sciences humaines	42%	49%	22%	41%	51%
Instituts	0%	0%	3%	1%	2%
Centre d'éducation permanente	0%	0%	1%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## III - 2 - Les diplômes habilités délivrés en 1992 - 1993

	Droit/ Economie/ Gestion	Lettres/ Langues/ Sciences humaines	Sciences	Total
Bac + 2	1 640	1 233	53	2 926
Bac + 3	1 761	1 377	43	3 181
Bac + 4	2 245	1 122	60	3 427
Bac + 5	2 546	695	47	3 288
<b>Total</b>	<b>8 192</b>	<b>4 427</b>	<b>203</b>	<b>12 822</b>

## III - 3 - Les inscrits aux formations habilitées et les diplômes délivrés



## III - 4 - Les troisièmes cycles

	DEA	DESS	DU	Total
Inscriptions	2 734	2 092	205	5 031
pédagogiques	54,3%	41,6%	4,1%	100,0%

## III - 5 - La formation par la recherche en 1992 - 1993

Inscriptions administratives *	Droit/ Economie/ Gestion	Lettres/ Langues/ Sciences humaines	Sciences	Total
Inscrits en maîtrise	2 904	2 537	53	5 494
Inscrits en DEA	1 290	1 167	77	2 534
Inscrits en doctorat	1 436	1 644	33	3 113

\* personnes physiques

## III - 6 - La formation continue

(CEP, département formation continue de l'IAE et ISST)

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier (en KF)	Nombre de stagiaires en formation	Evolution du coût de l'heure stagiaire en F.
<b>1988</b>	479 401	16 500 589	5 157	34,4
<b>1990</b>	629 969	20 542 351	4 313	32,6
<b>1992</b>	565 894	20 294 665	3 915	35,9

**III - 7 - Les inscriptions pédagogiques aux formations non habilitées en 1992-1993 (hors CEP)**

Formations non habilitées	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total
UFR 01 - Droit, administration et secteur public				
UFR 02 - Économie	78	88		166
UFR 03 - Histoire de l'art et archéologie		1		1
UFR 04 - Arts plastiques et sciences de l'art				
UFR 05 - Droit des affaires		39	49	88
UFR 06 - Gestion et économie d'entreprise	737		25	762
UFR 07 - Etudes internationales et européennes		106		106
UFR 08 - Géographie		101	9	110
UFR 09 - Histoire		71		71
UFR 10 - Philosophie				
UFR 11 - Science politique				
UFR 12 - AES Travail et études sociales				
Institut d'administration des entreprises (IAE)	33	91	19	143
UFR 14 - Institut de démographie de Paris		51		51
UFR 15 - Institut d'études du développement économique et social (IEDES)		37	95	132
UFR 21 - Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST)			8	
UFR 27 - Mathématiques et informatique				
26 - Département de droit				
<b>Total</b>	<b>848</b>	<b>585</b>	<b>205</b>	<b>1 630</b>

**III - 8 - Les préparations aux concours autres qu'enseignement en 1992-1993**

UFR 01/UFR 02	Concours d'entrée à l'ENA	65
UFR 03	Concours d'entrée à l'École du patrimoine	43
UFR 05/IEJ	Concours d'entrée à l'École de la magistrature	97
	Concours d'entrée au CFP	1 025
UFR 07	Concours des Communautés européennes (CUECE)	15
UFR 12	Concours de l'Inspection du travail	10
	Concours d'entrée au Centre d'études sup. de la sécurité sociale	44
	Concours d'entrée à l'École nationale de la santé publique	
<b>Total</b>		<b>1 299</b>

**III - 9 - Les préparations aux concours d'enseignants en 1993-1994**

		Inscrits	Admissibles	Admis
UFR 02	CAPES de sciences économiques et sociales (candidats IUFM)	236		27
	CAPES de sciences économiques et sociales (candidats libres)	20		
	Agrégation de sciences économiques et sociales	36	12	6
UFR 04	CAPES d'arts plastiques (candidats IUFM)	244		34
	CAPES d'arts plastiques (candidats libres)	8		
	Agrégation d'arts plastiques	107		17
UFR 06	CAPET d'économie et de gestion (candidats IUFM)	227		30
	Agrégation d'économie et de gestion	86	15	10
UFR 08	Agrégation de géographie	29		3
UFR 08/UFR 09	CAPES d'histoire et de géographie (candidats IUFM)	371		59
	CAPES d'histoire et de géographie (candidats libres)	211		
UFR 09	Agrégation d'histoire	532	81	47
UFR 10	CAPES de philosophie (candidats IUFM)	94		11
	CAPES de philosophie (candidats libres)	103		
	Agrégation de philosophie	122	38	23
<b>Total</b>		<b>2 470</b>		

## IV - L'activité de recherche en 1992-1993

### IV - 1 - Les effectifs des équipes de recherche (en équivalent temps plein)

Ce tableau répertorie les équipes sur la base de la classification des unités retenues dans le contrat quadriennal recherche, en ce qui concerne les équipes d'accueil, jeunes équipes, équipes recommandées et équipes CNRS.

	Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	ITA ATOS	Jouvence *
Equipes d'accueil	47,0	391,1	84,5	32,3	133,0
Jeunes équipes	9,0	65,5	8,5	2,0	13,0
Equipes recommandées	2,0	9,5			
Unités associées CNRS	22,0	334,0	172,8	75,5	153,0
U M R	3,0	16,0	10,0	6,0	4,0
U P R	5,0	12,0	44,0	15,5	4,0
Laboratoires universitaires	15,0	42,5	23,5	15,0	7,0
Ecoles doctorales	10,0	869,5	331,3	129,8	295,0

\* AMN, ATER, ALER, allocataire moniteur de l'enseignement supérieur

### IV - 2 - Répartition des équipes de recherche par composante

Ce tableau comptabilise les centres de recherche par composante. Il fait apparaître de manière individualisée des unités comptabilisées globalement dans le tableau IV-1. Cela concerne les GDR, les programmes pluriformations et certaines équipes d'accueil. Seules les équipes universitaires fournissant un rapport scientifique sont répertoriées dans le tableau.

	Equipes d'accueil	Jeunes équipes	Programmes pluri-form.	Equipes recom.	Unités CNRS	Équipes d'université	Ecoles doctorales	
UFR 01 - Droit, administration et secteur public	3	2	0	0	0	1	1	(a)
UFR 02 - Economie	3	2	1	0	9	2	3	
UFR 03 - Histoire de l'art et archéologie	7	0	0	0	8	1	1	
UFR 04 - Arts plastiques et sciences de l'art	0	0	1	0	1	0	0	(b)
UFR 05 - Droit des affaires	2	0	0	1	1	0	0	(a)
UFR 06 - Gestion et économie d'entreprise	5	1	0	0	0	4	1	
UFR 07 - Etudes internationales et européennes	9	1	0	1	2	2	0	(a)
UFR 08 - Géographie	1	1	0	0	3	3	1	(c)
HFR 09 - Histoire	10	0	0	0	14	0	1	
UFR 10 - Philosophie	2	0	0	0	1	2	1	(b)
UFR 11 - Science politique	3	0	0	0	2	1	1	
UFR 12 - AES, travail et études sociales	2	1	0	0	0	0	0	(c)
UFR 27 - Mathématiques et informatique	1	0	0	0	0	0	0	
IAE	1	0	0	0	0	0	0	
IDEP	1	0	0	0	0	0	0	
IEDES	2	0	0	0	0	0	0	(c)
ISST	0	0	0	0	0	1	0	
IREST	0	0	0	0	0	1	0	
Hors UFR	0	1	0	0	1	0	0	
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>42</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	

(a) école doctorale commune aux UFR 01, 05 et 07

(b) école doctorale commune aux UFR 04 et 10

(c) école doctorale commune aux UFR 08, 12 et IEDES

## V - Le corps enseignant en 1992-1993

### V - 1 - Les effectifs

	Droit/Economie/ Gestion	Lettres/Langues/ Sciences humaines et sociales	Mathématiques et informatique	EPS	Total
--	----------------------------	------------------------------------------------------	----------------------------------	-----	-------

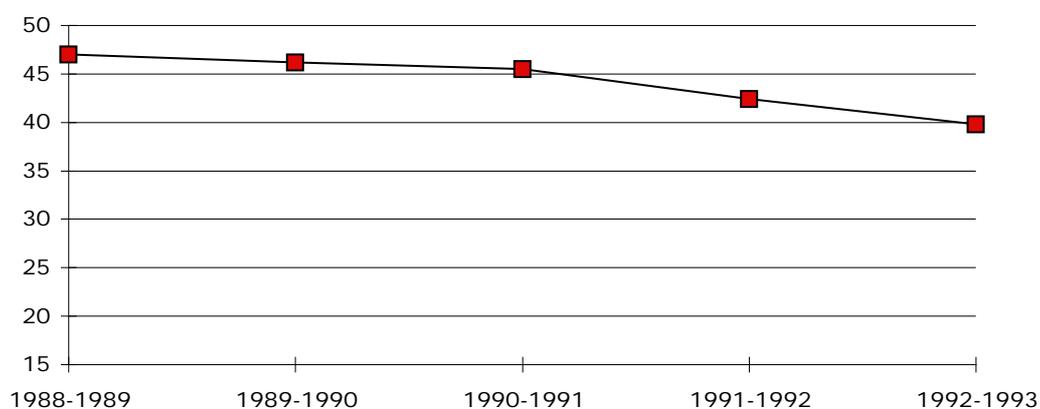
Professeurs	123,0	100,0	10,0	0,0	233,0
Maitres de conférences	142,0	180,0	25,0	0,0	347,0
Assistants	78,0	22,0	14,0	0,0	114,0
Second degré	3,0	36,0	1,0	15,0	55,0
ENSAM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Jouvence	91,0	66,0	12,0	0,0	169,0
Crédits PAST *	10,0	0,0	1,0	0,0	11,0
Professeurs associés	6,0	0,0	0,0	0,0	6,0
<b>Total</b>	<b>448,0</b>	<b>404,0</b>	<b>62,5</b>	<b>15,0</b>	<b>929,5</b>

\* Les crédits PAST sont comptés pour 1/2 emploi

### Structure du corps

Rang A	27,5%	24,8%	16,0%	0,0%	25,1%
Second degré	0,7%	8,9%	1,6%	100,0%	5,9%
Jouvence	20,3%	16,3%	19,2%	0,0%	18,2%

### V - 2 - Evolution du rapport nombre d'étudiants/nombre d'enseignants



## VI - Les personnels administratifs et de service en 1992-1993

(Effectifs en équivalent temps plein)

Affectations	Catégories				Dont	
	A	B	C et D	Total	Rang A	Emplois sur RP
Services centraux	31,0	49,0	200,0	280,0	11,1%	2,0%
Composantes	40,0	53,0	146,0	239,0	16,7%	3,6%
Services interuniversitaires	2,0	6,0	10,0	18,0	11,1%	0,0%
Bibliothèque(s)	4,0		6,0	10,0	40,0%	0,0%
Autres services communs	7,0	5,0	6,0	18,0	38,9%	0,0%
Centres de recherche	23,0	2,0	11,0	36,0	63,9%	0,0%
Infirmières		2,0		2,0	0,0%	0,0%
Assistante sociale		1,0		1,0	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>107,0</b>	<b>118,0</b>	<b>379,0</b>	<b>604,0</b>	<b>17,7%</b>	<b>2,4%</b>

*Emplois MEN, sur ressources propres et emplois gagés*

## VII - Éléments financiers année civile 1992

### VII - 1 - Les ressources

	Milliers de francs	Parts du total
Ressources affectées	22 496	13,5%
Droits d'inscription	25 156	15,2%
Subvention de l'Etat (hors salaires)	95 474	57,5%
Dotations des collectivités locales	782	0,5%
Subventions d'autres organismes publics	4 474	2,7%
Autres ressources propres	17 653	10,6%
<b>Total des ressources</b>	<b>166 035</b>	<b>100,0%</b>

### VII - 2 - Les dépenses

	Milliers de francs	Parts du total
Infrastructure	37 315	26,6%
Autres charges isolées	39 130	27,9%
Charges non isolées et impôts et taxes	21 566	15,4%
Rémunérations sur budget université	42 053	30,0%
<b>Total des dépenses</b>	<b>140 064</b>	<b>100,0%</b>

Le premier cycle (Inscrits pédagogiques)

				1991-1992	1992-1993	1992-1993	
Composantes	Diplômes	Intitulés	Mentions	1ère année	2ème année	Reçus	
01	Droit	DEUST	Droit, inform. et syst. d'info.	29	15	12	
26	Département de Droit	Capacité en droit		514	63	49	
		DEUG	Droit	1461	1032	669	
	CAV *	DEUG	Droit	295	107	34	
02	Economie	CUUEG			78	27	
		DEUG	Sciences économiques	972	686	416	
03	Hist. de l'art	DEUG	Lettres et arts. Histoire de l'art et archéologie	575	731	290	
04	Arts plastiques et Sciences de l'Art	DEUG	Arts plastiques	447	419	320	
		DEUG CNED	Arts plastiques	323	190		
		DEUG	Communication	72	56	28	
		DEUG	Cinéma	67	56	28	
05	Droit des affaires	Premier cycle dans le cadre du département de droit					
06	Gestion	DEUG		884	486	208	
		CPEG			432	238	
		CPMSTCF			176	20	
		CEEG Régime accéléré			129	46	
07	E I E	Premier cycle dans le cadre du département de droit					
08	Géographie	DEUG	Géographie	129	142	75	
09	Histoire	DEUG	Histoire	721	932	396	
10	Philosophie			276	356	99	
11	Science politique	Premier cycle dans le cadre du département de droit					
12	AES, travail et études sociales	DEUG droit dans le cadre du département de droit					
		DEUG AES		293	152	126	
		DEUST AES	Adm. du travail et comptabilité	31	9	9	
	IAE	DU		35	33	17	
14	IDUP	Pas de premier cycle					
15	IEDES	Pas de premier cycle					
16	ISST	Pas de premier cycle					
21	IREST	Pas de premier cycle					
27	Math. et informatique	DEUG	Math. appl. Sciences sociales	158	79	53	
<b>TOTAL hors DEUG CNED UFR 04</b>				<b>6959</b>	<b>6169</b>	<b>3160</b>	

\* Centre audiovisuel des universités

Le deuxième cycle (Inscrits pédagogiques)

Composantes			Licences		Maîtrises	
			1991-1992		1992-1993	
			Inscrits	Diplômes délivrés	Inscrits	Diplômes délivrés
01	Droit	Droit	117	63		
		Droit public			78	52
		Droit public			29	24
		<i>1ère année Magistère Droit des activités économiques</i>	19			
		<i>2ème année Magistère Droit des activités économiques</i>			22	
		<i>3ème année Magistère Droit des activités économiques</i>			23	23
02	Sciences économiques	Analyse et politiques économiques	308		266	188
		Ressources humaines et entreprises	54		56	33
		Economie et finance internationales	301		265	172
		Economie et finance internationales	35	Economie du développement	23	17
		<b>Total Sciences économiques</b>	<b>698</b>		<b>610</b>	<b>410</b>
		<i>1ère année Magistère d'économie</i>	32	<i>Equiv. Licence d'économétrie</i>	32	
		<i>2ème année Magistère d'économie</i>		<i>Equiv. Maîtrise d'économétrie</i>	29	29
		<i>3ème année Magistère d'économie</i>			27	27
		Econométrie	141		165	74
		MST	30	Commerce extérieur	34	33
03	Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art	425	181	320	206
		Archéologie	140	100	160	78
		Etudes cinématographiques	97	44	95	66
		Animation culturelle et sociale	0	0	2	1
		Concep. et mise en oeuvre de proj. cult.	10	5	7	7
		DUC II	1	0	1	0
04	Arts plastiques et Sciences de l'art	Arts plastiques	354	113	291	96
		Arts plastiques	159			
		Esthétique	26	2	84	36
		Esthétique	65	19		
		Arts appliqués	28	20	33	18
		Cinéma et audiovisuel	91	35	51	16
		Cinéma	43			

Le deuxième cycle (Inscrits pédagogiques)

Composantes			Licences		Maîtrises		
			1991-1992		1992-1993		
			Inscrits	Diplômes délivrés	Inscrits	Diplômes délivrés	
	Intitulés	Options					
05	Droit des affaires	Droit privé	Carrières judiciaires			382	234
		Droit privé	Dr. des affaires	738	585	395	294
		Droit	Fiscal			52	28
		Diplôme de l'institut des assurances		20		19	18
06	Gestion	LSE	Economie industrielle	83	83	103	76
		LSE	Eco. quantitative et gestion	43	43	50	46
		MSG		362	312	313	266
		MSTCF				25	21
		MIAGE				27	24
		IUP Gestion financière		Début en 1992-1993		24	14
		<i>1ère année Magistère Finance, entreprise, gestion bancaire</i>		33			
		<i>2ème année Magistère Finance, entreprise, gestion bancaire</i>				35	
<i>3ème année Magistère Finance, entreprise, gestion bancaire</i>				31	31		
07	Etudes internationales et européennes	Droit	Droit des affaires	186	154		
		Droit	Droit international et européen			110	81
		Droit	Droits français et allemand	(ne fonctionne pas en 1991-1992)			
		Droit privé	Module Affaires internationales			116	95
		Droit privé	Droits français et anglais	24		23	23
		Certificat de droit et économie des pays d'Afrique		15	7		
		Diplôme du Centre univ. des Communautés européennes - droit		67			22
		Diplôme du Centre univ. des Communautés européennes - économie		24			12
		<i>1ère année Magistère Relations internationales</i>		33			
		<i>2ème année Magistère Relations internationales</i>				35	
		<i>3ème année Magistère Relations internationales</i>				31	31
08	Géographie	Géographie		130	57	125	58
		<i>1ère année Magistère Aménagement</i>		16			
		<i>2ème année Magistère Aménagement</i>				16	
		<i>3ème année Magistère Aménagement</i>				14	14

Le deuxième cycle (Inscrits pédagogiques)

			Licences		Maîtrises			
			1991-1992		1992-1993			
Composantes			Inscrits	Diplômes délivrés	Inscrits	Diplômes délivrés		
	Intitulés	Options						
09	Histoire	Lettres et sciences humaines	Histoire	1024	579			
		Histoire				651	341	
		Sc. de l'information et de la comm.				30	19	
		MAG. Rel. internationales et action à l'étranger (1ère et 2ème années)		36		35		
10	Philosophie	Philosophie		412	157	293	150	
		Logique		45	4	14	2	
11	Science politique	Administration publique		73	47			
		Droit public		25	18			
		Science politique				177	139	
12	AES, travail et études sociales	AES	Pol. de l'emploi et ress. hum.	181	140	148	111	
		AES	Développement social	19	8	19	12	
		Droit		40	23			
		Droit social				107	87	
	IAE	DU Cadres des échanges internationaux-praticiens du marché européen		20	18			
		DU Technicien de distribution		34	27			
		DU Formation à la gestion par spécialité (sur 2 années universitaires)		37	35			
14	Institut de démographie de Paris	DU Démographie générale		46	27			
		DU Certificat d'aptitude démographie		5	4			
15	IEDES	DU Aménagement dans les PVD				37	25	
16	ISST	Pas de deuxième cycle						
21	IREST	Tourisme		28	23	34	18	
27	Math. et informatique	MASS	Economie	71	43	52	35	
<b>Total hors formations CNED de l'UFR 04 et CEP</b>				<b>6144</b>	<b>3008</b>	<b>5584</b>	<b>3523</b>	

Les DEA en 1992-1993

Composantes	Intitulés	Effectifs (inscrits pédagogiques)					Effectif 2ème année	Nombre de diplômes
		1ère année	Dont			Etrangers		
			Issus de l'université	Français	CEE			
01 Droit	Droit public interne	52	19	42	3	7		31
	Droit fiscal	25	18	24	1	0		23
	Droit public comparé des Etats européens	19	5	13	2	4		12
02 Economie	Economie mathématique et économétrie	29	11	27	0	1+1	1	29
	Economie internationale du développement	40	8	28	4	6	7	28
	Analyse macroéconomique, modélisation et conjoncture	24	7	17	2	2	2	21
	Economie de l'industrie, des services, de la communication et de la culture	44	27	45	0	2	2	38
	Mutations économiques dans les pays de l'Est	29	13	28	1	0	3	20
	Micro économie appliquée	23	9	20	0	3	1	20
	Economie des ressources humaines et des politiques sociales	39	19	35	2	2	4	26
	Economie de l'environnement et des ressources spatiales	27	13	24	0	3	1	25
	Economie des politiques publiques	11	2	8+1	0	2	2	8
	Histoire et épistémologie de la pensée économique	21	13	19	1+1	0	0	17
	Monnaie, finance, banque	33	18	32	0	1	3	31
03 Histoire de l'art	Histoire de l'art	150		45	29			74
	Périodes historiques	51		13	11			24
	Préhistoire, ethnologie, anthropologie	87		26	7			33
	Cinéma, télévision, audiovisuel	64		15	4			19
	Environnement et archéologie	8		3	3			6
04 Arts plastiques	Arts plastiques	69						34
	Esthétique et sciences de l'art	73						31
05 Droit des affaires	Droit du patrimoine privé	26	11	25		1		17
	Droit des affaires et droit économique	125	58	108	7	10		110
	Droit privé	101	30	94	3	4		68
	Droit social (en commun avec l'UFR 12)	35	19	33		2		24
06 Gestion	Sciences de gestion	68		58		10		56
	Stratégie industrielle	27		20	3	4		20
	Finance de marché et gestion bancaire	20		19		1		16
	Gestion des ressources humaines et sciences sociales (1993)							

Les DEA en 1992-1993

Composantes		Intitulés	Effectifs (inscrits pédagogiques)					Effectif 2ème année	Nombre de diplômes
			1ère année	Dont			Etrangers		
				Issus de l'université	Français	CEE			
07	Etudes internationales et européennes	Droit international économique	49	26	30	0	19		33
		Droit communautaire	24						17
		Droit anglais et nord-américain des affaires	53	11	48	1	4		35
		Droit international privé et droit du commerce international	39	16	31	5	3		33
		Droit de l'environnement	38	12	32	2	4		30
		Droit international public et organisations internationales	28	8	12	2	14		17
		Droit pénal et politique criminelle en Europe	72	22	38	1	11		39
		Études africaines, option droit	11	2	3	0	8		11
	Études africaines, option anthropologie juridique et politique	13	0	6	1	6		9	
08	Géographie	Géographie et pratique du développement dans le Tiers-monde	8	1	5	0	3	2	4
		Études africaines, option géographie	1	0	1	0	0	0	1
		Milieux physiques continentaux	4	1	1	0	3	0	2
		Organisation et dynamique des espaces	28	10	21	0	7	6	17
		Urbanisme et aménagement	12	1	9	0	3	3	4
		Géographie de l'environnement global	3	3	2	1	0	1	3
		Analyse théorique et épistémologie en géographie	12	2	7	0	3	0	11
09	Histoire	Histoire des sociétés pré-industrielles du monde occidental VIème-XIXème	81	71	73	5	3		47
		Histoire et civilisation de l'antiquité classique	17	10	12	2	3		10
		Histoire de l'Afrique	32	15	9	3	20		16
		Histoire sociale	39	30	35	3	1		21
		Hist. comparative et quantitative - économies des sociétés occidentales	26	15	22	4	0		9
		Hist. et civilisation du monde byzantin et post-byzantin	28	10	4	22	2		6
	Hist. contemporaine des mondes étrangers et des relations internationales	99	60	77	14	8		50	
10	Philosophie	Hist. de la philosophie du moyen-âge et de l'antiquité tardive	107		77	7	23		52
		Philosophie (5 options)	115		78	8	29		43
		Histoire et philosophie des sciences	75		34	3	38		20
11	Science politique	Communication, technologies et pouvoir	40	10	36		4		30
		Sociologie politique	22	15	13		3		16
		Études africaines	24	4	7		13		17
		Gouvernement comparé	23	3	12		4		16
		Organisations et politiques publiques	16	13	16		0		13
		Relations internationales (diplomatie et stratégies)	62	17	44		14		48

Les DEA en 1992-1993

Composantes		Intitulés	Effectifs (inscrits pédagogiques)					Effectif 2ème année	Nombre de diplômes
			1ère année	Issus de l'université	Français	Etrangers			
						CEE	Hors CEE		
12	AES, travail et études sociales	Politiques sociales et société	27	21	24	1	2	2	17
		Droit social (effectifs dénombrés dans l'UFR 05)							
	IAE	Gestion et organisation appliquée	19	6	14	1	3	6	7
14	IDUP	Démographie	13		9		4		7
15	IEDES	Politiques et pratiques comparées du développement	57	51	22	1	28		41
16	ISST	Politiques sociales et sociétés	30	26	28				19
21	IREST	Pas de DEA							
27	Math. et informatique	Statistiques et modèles aléatoires en économie et finance (comm. avec Paris 7)	14	8	6		4		10
		Bases de données	24	19	12		12		15
		Modélisation et méthodes mathématiques en économie	29		24		5		18
<b>TOTAL</b>			<b>2734</b>	<b>819</b>	<b>1747</b>	<b>544</b>	<b>46</b>	<b>1675</b>	

Les totaux en italique correspondent à des séries de données incomplètes

Les DESS en 1992-1993

Composantes		Intitulés	Effectifs (inscrits pédagogiques)					Effectif 2ème année	Nombre de diplômes
			1ère année	Dont					
				Issus de l'université	Français	Etrangers			
						CEE	Hors CEE		
01	Droit	Collectivités locales, équipements et travaux publics	27	7	27	0	0		14
		Administration publique et droit public interne	35	7	33	0	1		23
		Administration et gestion publique	22	3	13	0	9		20
		Administration fiscale	18				0		18
		Juristes d'entreprises publiques. Droit de l'économie mixte	21	11	21	0	0		16
02	Economie	Commerce extérieur	34	13	33	0	1	2	28
		Transport et distribution	45	16	42	0	3	0	43
		Techniques de décision dans l'entreprise	30	7	27	1	2	0	29
		Economie de l'aménagement et développement local	33	16	32	0	1	0	30
		Administration et gestion de l'emploi	19	8	18	0	1	2	17
		Economie et gestion des systèmes de santé	34	11	32	0	2	6	26
		Banque et finance	47	25	44	0	3	3	45
Langues étrangères et économie appliquées	30	4	27	2	1	1	28		
03	Histoire de l'art	Pas de DESS							
04	Arts plastiques	Pas de DESS							
05	Droit des affaires	Droit immobilier (construction - gestion)	28	12	25	2	1		21
		Assurances	27	10	26		1		25
		Droit notarial	49	19	49				41
		Droit bancaire et financier	50	20	38	1	11		31
		Droit des affaires et fiscalité	48	32	46	2			36
		Droit du commerce extérieur (en commun avec l'UFR 07)	31	18	28		3		19
06	Gestion	Marketing	42		39		3		42
		Vente et négociation	23		21		2		21
		Gestion industrielle de la construction et de l'aménagement urbain	51		45	1	5		11
		Gestion financière et fiscalité	47		44		3		44
		Gestion européenne et internationale	35		31		4		27
		Organisation et ressources humaines	32		32				26
		Ingénierie financière (1993)							

Les DESS en 1992-1993

Composantes		Intitulés	Effectifs (inscrits pédagogiques)					Effectif 2ème année	Nombre de diplômes
			1ère année	Dont			Etrangers		
				Issus de l'université	Français				
07	Etudes internationales et européennes	Droit du commerce extérieur (effectifs dénombrés à l'UFR 05)							
		Droit du marché commun	33						19
		Droit de l'agriculture	24						22
		Administration internationale	17	1	11		6		10
		Droit et administration de la communication audiovisuelle	48	12	45	3			43
08	Géographie	Cartographie	12		12				12
09	Histoire	Pas de DESS							
10	Philosophie	Pas de DESS							
11	Science politique	Communication politique et sociale	44						37
		Développement et coopération	33						31
		Communication politique et animation locale	27						25
12	AES, travail et études sociales	Juristes de droit social	25	23	25				24
	IAE	Développement de la fonction personnel	41	6	41			106	48
		Contrôle de gestion et audit	24	5	22		2	59	21
		Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises	637	14	619	4	14	312	503
		Systèmes d'information	71	4	66	1	4	120	56
		Finance	33	0	32	1		82	18
14	IDUP	Expert démographe	31		24		7		18
15	IEDES	Développement agricole	24	14	9	0	5	0	16
		Développement industriel et évaluation de projets	18	15	7	0	8	0	18
16	ISST	Pas de DESS							
21	IREST	Hôtellerie internationale (création en 1993-1994)							
27	Math. et informatique	Pas de DESS							
	CEP	Fonction formation	33						13
		Ergonomie et conception des systèmes de production	19						6
<b>TOTAL</b>			<b>2052</b>	<b>333</b>	<b>1686</b>	<b>18</b>	<b>103</b>	<b>693</b>	<b>1621</b>

Les totaux en italique correspondent à des séries de données incomplètes

Les diplômes d'université de 3ème cycle en 1992-1993 (hors CEP)

Composantes		Intitulés	Effectifs (inscrits pédagogiques)					Effectif 2ème année	Nombre de diplômes	
			1ère année	Dont			2ème année			
				Issus de l'université	Français	Etrangers CEE    Hors CEE				
01	Droit	Pas de DU								
03	Hist. de l'art	Pas de DU								
04	Arts plastiques	Pas de DU								
05	Droit des affaires	DESUP Droit commercial	49					21		
06	Gestion	DHERG Diplôme supérieur de gestion	25		3	1	21	15		
07	E I E	Pas de DU								
08	Géographie	DESUP Maitrise de l'évaluation des risques et des crises	9	2	6	2	1	0	9	
09	Histoire	Pas de DU								
10	Philosophie	Pas de DU								
11	Science politique	DSU Science politique (relations internationales)								
12	AES	Pas de DU								
	IAE	DESUP Formation au management	19	0	17	0	2		19	
14	IDUP	Pas de DU								
15	IEDES	DESUP Mutations structurelles et politiques de développement	32	26	3	1	22		13	
		DESUP Planification des ressources humaines	15	10	1	0	9		9	
		DESUP Sciences sociales appliquées à l'alimentation	13	13	1	0	12		6	
		DESUP Sociologie du développement	15	13	2	0	11		8	
		DHERS Analyse des transformations des sociétés rurales	1	1	1	0	0	0	0	0
		DHERS Économie du développement	8	8	0	0	8	5	1	
		DHERS Planification des ressources humaines	4	4	0	0	4	2		
		DHERS Sciences sociales appliquées à l'alimentation	1	1	0	0	1	1	0	
		DHERS Sociologie du développement	0	0	0	0	0	1		
		DU Analyse économique du développement : structures et stratégies						3	3	
		DU Planification des ressources humaines						6	2	
		DU Sciences sociales appliquées à l'alimentation						7	3	
DU Sociologie du développement						4	0			
16	ISST	Pas de DU								
21	IREST	DESUP Politique et économie du tourisme international							4	
27	Math. et informatique	Pas de DU								
<b>TOTAL</b>			<b>191</b>	<b>78</b>	<b>34</b>	<b>4</b>	<b>91</b>	<b>29</b>	<b>113</b>	

Les totaux en italique correspondent à des séries de données incomplètes



**L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

---

**Présentation générale**

---



## **Le Gouvernement de l'université de Paris I**

L'université de Paris I est le résultat de siècles d'histoire confrontés à une fracture brutale, celle de 1968. Elle a été créée pour rassembler dans trois groupes de disciplines - le droit, les sciences économiques et les sciences humaines - des enseignants de l'ancienne Sorbonne et du Panthéon qui se reconnaissaient dans les idées et les perspectives de structures universitaires nouvelles qui ont marqué ou suivi la période de mai 1968.

Quelles qu'aient été l'ambition intellectuelle et la volonté interdisciplinaire de ses fondateurs, il semble qu'assez rapidement le climat et le contexte dans lesquels a été créée cette université aient engendré davantage de contraintes et de difficultés qu'un réel projet d'université destiné à utiliser pleinement les potentialités de l'interdisciplinarité entre les trois groupes de disciplines qui y sont représentées, souvent au meilleur niveau.

Les enjeux, pour les fondateurs historiques, étaient différents : les économistes, sous condition de rester unis, trouvaient là l'occasion de s'affirmer en tant que discipline et force autonome par rapport aux juristes et de rompre avec l'entité "Panthéon" ; les littéraires et les juristes y voyaient l'opportunité de tirer les conséquences de leur différence d'options personnelles, par rapport à leurs anciens collègues de la Faculté de Droit ou de la Sorbonne qui rejoignaient Paris II ou Paris III, IV ou V.

Le contexte évolue, le recrutement des enseignants de l'université obéit à des critères essentiellement scientifiques même si, comme dans d'autres universités, les considérations idéologiques restent présentes. Mais l'impératif de laisser vivre et, si possible, de faire cohabiter paisiblement les trois groupes de disciplines semble avoir gardé tout son poids.

Une autre dimension de l'héritage historique s'est nettement estompée, bien qu'elle laisse encore quelques traces : la forte implantation d'une organisation syndicale au sein du personnel administratif et technique et la capacité qu'elle a pu avoir autrefois d'influer sur des décisions essentielles pour l'avenir de l'université, y compris à travers le choix du président de celle-ci. La gestion des personnels administratifs et techniques et leur répartition entre les différents services, centraux ou d'UFR, peuvent rester en partie sensibles à cette influence. En tout cas, on ne peut que regarder comme positive toute démarche aboutissant à éviter ou à faire cesser l'apparition dans les structures de l'université de centres d'exercice de pouvoirs de fait étrangers au jeu normal des institutions réglementaires.

Déterminée par l'histoire, l'université de Paris I l'est aussi par sa taille (près de 40 000 étudiants - dont 14% d'étrangers, ce qui semble assez peu pour une université de cette importance et de cette renommée - 900 enseignants permanents et 600 personnels IATOS environ) et par son éclatement sur 19 sites différents dans Paris.

L'université de Paris I apparaît alors comme un paradoxe : fédération de trois groupes de disciplines largement autonomes, composée de 13 UFR, 4 Instituts, 10 Services communs, un Etablissement public rattaché et 4 Départements d'enseignement - sans compter les centres de recherche - dispersée sur 19 implantations géographiques, cette entité semble pourtant avoir su générer au cours du temps un réel sentiment d'appartenance institutionnelle chez ses personnels et ses étudiants.

Ce sentiment individuel d'appartenance à une institution dont le prestige rejallit un peu sur chacun suffit-il à faire de Paris I une université ?

La réponse à cette question est oui si une université est une collection de brillants universitaires. Une conception plus collective conduit à se demander comment une institution aussi complexe fonctionne, finalement plutôt bien, compte tenu des handicaps qu'elle semble cumuler, à côté d'atouts scientifiques et humains incontestables, dont celui que représente sur le plan symbolique la référence à la Sorbonne dans beaucoup de pays étrangers.

## **I - La question des locaux : un révélateur de problèmes qui ne sont pas que de surface**

Le problème des locaux constitue pour Paris I une contrainte réelle. En témoignent les faits suivants : la plupart des professeurs et maîtres de conférences ne disposent pas de bureau, trouver une salle de cours dans l'ensemble Panthéon-Sorbonne pour déplacer une heure d'enseignement relève de l'exploit ou de la chance ; en témoigne davantage encore, au plan symbolique, la relative exigüité des locaux réservés aux services de la présidence de la plus grande université de France.

Qu'à chaque rentrée ou presque, confrontée à la croissance de ses effectifs, l'université soit contrainte de trouver des locaux nouveaux, le plus souvent dans une implantation géographique nouvelle - ce qui ne fait que compliquer ses problèmes de gestion - est une réalité.

Il n'est donc pas surprenant que tous les interlocuteurs tiennent le même discours : l'obstacle majeur au bon fonctionnement de l'université, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la recherche, de l'éducation permanente ou de l'interdisciplinarité, mais aussi d'une utilisation régulière de certains crédits, c'est le problème des locaux.

Une telle unanimité amène à regarder de plus près comment a été gérée la répartition d'un espace sans doute insuffisant au regard d'une croissance des effectifs étudiants qui les a fait passer de 33 000 en 1988-1989 à 38 000 en 1993-1994, soit + 5 000 étudiants en cinq ans.

Plusieurs principes implicites semblent y avoir présidé au cours du temps :

- le respect des situations acquises. Combien de salles, de bureaux, sont-ils encore aujourd'hui rattachés à ce qui était les anciennes chaires de facultés, le contrôle sur leur taux d'utilisation par les services centraux de l'université étant, en raison du prestige scientifique de certains de leurs propriétaires, difficile sinon impossible à exercer ?

- la valeur du ratio surface par enseignant chercheur/distance par rapport à la "montagne sacrée" Sainte-Geneviève n'est, à l'évidence, pas la même selon les disciplines, en tout cas en ce qui concerne l'implantation des centres de recherche. Les économistes semblent avoir été les seuls ou presque à privilégier le regroupement et des conditions de travail correctes : pour cela, ils ont accepté "l'exil" symbolique dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. En revanche, les sciences humaines ont largement privilégié le lien physique avec la Sorbonne et les juristes avec le Panthéon : les inconvénients, liés au fonctionnement dans des locaux vétustes et qui ne répondent en rien aux normes minimales que l'on peut observer dans les universités des pays riches, semblent presque un titre de gloire ;

- pour autant, un certain consensus a présidé au choix de localiser, pour des raisons à la fois pratiques et symboliques, les premiers cycles de la plupart des disciplines au centre Pierre Mendès-France, les enseignements des deuxièmes et troisièmes cycles ayant seuls accès aux locaux emblématiques Panthéon-Sorbonne. L'ouverture du centre René Cassin, réservé aux juristes, mais qui accueille exclusivement les premiers cycles de droit, a amélioré les conditions de vie des étudiants et des enseignants, sans modifier cette logique d'utilisation des locaux.

Ces règles générales ne suffisent pas, à elles seules, à la compréhension de la répartition des activités de Paris I entre ses 19 sites. Il semble utile de mentionner quelques localisations qui dessinent dans l'espace l'impossibilité, ou le refus de travailler ensemble, de disciplines cependant proches : seuls des conflits anciens entre personnes peuvent expliquer que l'UFR Gestion et Economie d'entreprise se trouve à la Sorbonne alors que les économistes sont au centre Pierre Mendès-France, et seule l'histoire permet de comprendre que l'IAE cohabite aujourd'hui avec les Arts Plastiques plutôt qu'avec l'UFR Gestion. De même la localisation, à la Sorbonne, de l'UFR Science politique traduit-elle physiquement la rupture intellectuelle des politologues et des juristes, dont l'habitat préféré demeure le Panthéon.

Si les questions de locaux sont devenues, au fil du temps, une telle contrainte pour ceux qui, à Paris I, ont envie de faire bouger les choses, c'est sans doute parce que, davantage encore que dans d'autres universités, la géographie des locaux est une sorte d'"image fossile" de l'histoire de cette université et de la manière dont les disciplines qui la composent ont réglé leurs conflits, externes ou internes. Le Centre d'éducation permanente regrette par exemple d'être coupé physiquement des UFR, ce qui ne facilite pas la mise en oeuvre de formations mettant en valeur, dans le champ de la formation des adultes, les atouts majeurs de Paris I.

Il faut donc se réjouir de ce que l'équipe mise en place en 1994 ait installé une commission d'audit des locaux qui a, au moins, le mérite de s'efforcer de faire la clarté sur l'état des lieux. Cependant, une redistribution des locaux de recherche, notamment entre économistes et juristes, semble subordonnée à la construction du centre Rollin, alors que la rationalisation de l'utilisation des locaux, souvent mixtes enseignement-recherche, de la Sorbonne, supposerait un sérieux effort de regroupement des centres de documentation hérités des anciennes chaires.

Quel que soit le progrès qui pourra être fait à l'avenir dans la répartition des locaux, leur éclatement en 19 sites est, en soi, source de dysfonctionnements, de pertes de temps dans la communication entre les services et se traduit par un besoin quantitatif en personnels ATOS plus important que celui qu'engendrerait une configuration géographique plus rationnelle.

Les efforts que peut faire Paris I en redistribuant, à la marge, des locaux qui lui sont attribués, ne mettront pas fin aux difficultés, parfois même aux absurdités, qui naissent de l'imbrication des salles affectées à plusieurs universités - et au Rectorat - au Panthéon et surtout à la Sorbonne. A titre anecdotique, on peut indiquer que le feuilletage vertical qui a été retenu lors de leur répartition entre universités rend quasiment insoluble pour elles le règlement des problèmes de fuites d'eau...

Par ailleurs, le fait que les professeurs et maîtres de conférences ne disposent en général pas de bureaux, sauf s'ils exercent des responsabilités administratives ou sont rattachés à des centres de recherche correctement dotés en mètres carrés, ne les incite pas à être présents dans l'université en dehors de leurs heures de cours.

Enfin, la modernisation de l'équipement - celle par exemple des centres de recherche - est souvent limitée par la taille réduite des salles dont ils disposent. L'importance des réserves financières dont disposent les centres de recherche serait ainsi partiellement explicable par la pénurie de locaux.

## **II - Les instances de décision de Paris I, deuxième révélateur de ses particularités**

Les structures de Paris I et ses instances de décision sont également révélatrices de certains traits de cette université et de ses contradictions internes. Paris I apparaît d'abord comme la "confédération" de trois groupes de disciplines.

La lecture des statuts de l'université traduit l'impératif qui domine son histoire : l'équilibre entre ces trois groupes. Pour les élections au Conseil d'administration et au Conseil scientifique, les postes du collège A sont répartis statutairement entre ces trois groupes et les Instituts, ce qui conduit à quatre collèges électoraux distincts. Le principe de la représentation optimale des composantes et disciplines de l'université dans toute leur diversité est explicitement posé dans l'article 18, et il se traduit dans l'article 20 par des contraintes précises concernant la composition des listes du collège étudiant.

Plus symbolique encore apparaît la règle de la présidence tournante. Après deux séquences conformes aux conventions initiales, la règle a été quelque peu bousculée puisqu'un économiste, élu selon les dispositions prévues par la loi Sauvage de 1980, n'a assuré la présidence que deux ans ; son successeur, appartenant aux sciences humaines, a vu son mandat prolongé de deux ans en raison des retards apportés à l'adoption de statuts conformes à la loi de 1984. L'élection suivante, celle d'un mathématicien, membre par conséquent de la grande famille Economie-Gestion, a résulté de la volonté de redonner leur tour aux économistes. L'élection de l'actuel président, dans des conditions tout à fait satisfaisantes de concurrence loyale entre trois juristes, permet d'augurer du retour à des pratiques conformes aux règles du jeu initiales.

Les modes de fonctionnement du Conseil scientifique s'inscrivent, eux aussi, tout à fait dans cette perspective confédérale : le Conseil scientifique se réunit en formation plénière une à deux fois par trimestre et il délègue une partie importante de ses attributions, en tout cas pour préparer ses décisions, à des sous-conseils correspondant aux regroupements disciplinaires. Les procès-verbaux du Conseil scientifique montrent qu'une grande partie des séances est consacrée aux demandes de renouvellement des habilitations, ce qui semble laisser peu de place à la conception d'une politique de recherche. En ce qui concerne la transmission des demandes de reconnaissance des laboratoires par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil scientifique prend ses responsabilités et ne donne pas systématiquement un avis favorable.

En ce qui concerne le CEVU, la méthode de travail est identique grâce à un dialogue réel et constructif entre toutes les parties prenantes. Le CEVU travaille sur l'ensemble des dossiers "pédagogiques" mais aussi sur :

- l'information des étudiants ;
- l'organisation et l'informatisation des inscriptions administratives (d'importants moyens informatiques et en personnels ont été dégagés au CA d'avril 1995, et un projet tendant à faire de Paris I un pôle pilote pour l'inscription des étudiants étrangers est à l'étude avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur) ;
- l'accès à la culture : outre les aides ponctuelles du FAVE, un monsieur "Culture" a été nommé, et une importante réforme, faisant des activités culturelles (actuellement musicales) une discipline reconnue dans le cursus au même titre que les activités sportives, a été votée en 1994 ;
- la création d'un service de la vie étudiante à l'automne 1994.

De plus, Paris I a choisi de lier assez étroitement la CSE (Commission sociale étudiante), créée à l'automne 1993, au CEVU qui, par sa composition, en est le conseil le plus proche. Les dépenses annuelles sont de l'ordre de 1,3 MF réparties de la façon suivante :

- l'aide sociale individuelle (500 à 600 KF annuels), qui est la priorité absolue, est attribuée suivant une "doctrine" correspondant à une dizaine de "cas types" ;
- l'aide à la mobilité (200 à 300 KF annuels) : entre le doublement par le FAVE des bourses Erasmus versées aux étudiants remplissant les critères sociaux, cette forme d'aide a fait aussi l'objet d'une "doctrine" élaborée par la CSE ;
- les projets collectifs d'intérêt culturel, social et sportif (300 à 400 KF annuels) bénéficient, de la part de la CSE, d'une exigence extrême quant au lien avec Paris I et aux retombées effectives sur la vie étudiante et l'animation de l'université ;
- l'aide aux étudiants handicapés (100 KF annuel) sert à l'achat de matériel pédagogique et à l'aménagement des bâtiments ;
- une série d'actions diverses se monte à environ 100 KF annuels.

Par ailleurs, une provision de 1,1 MF (hors budget) pour l'Espace social étudiant est prévue au Centre PMF : le projet devrait aboutir en 1998.

Mais les statuts de Paris I ne traduisent pas seulement cette contrainte d'équilibre global entre trois groupes de disciplines. La structure en 13 UFR, 4 Instituts, 7 Services communs, un Etablissement public rattaché et 4 Départements d'enseignement, apparaît, au premier abord, comme la conséquence normale de la taille de l'université, qui pousse à son éclatement en unités gérables et de taille humaine. Mais elle reflète surtout le désir de chaque discipline, prise en général au sens CNU du terme, de disposer de son territoire pédagogique et de recherche, administratif et décisionnel, propre. Les intitulés des UFR sont, de ce point de vue, particulièrement révélateurs, de même que le choix qui a été retenu d'UFR "verticales", du premier au troisième cycle.

Ce souci de constituer des "forteresses" disciplinaires a engendré, par contre-coup, le besoin de structures administratives complémentaires : il explique, notamment, la création des Départements. En effet, il fallait résoudre le problème de la gestion en commun, par des juristes répartis en plusieurs UFR, d'un DEUG et même d'une licence recourant aux compétences de tous. Il fallait aussi trouver une structure administrative de rattachement pour les linguistes assurant des enseignements de langue dans les diverses UFR. Dans la mesure où les Départements n'ont qu'une existence juridique réduite, cela aboutit sur le plan électoral à des rattachements d'électeurs, pour ordre, aux différentes UFR, qu'il s'agisse des enseignants de langue ou des étudiants en DEUG de droit (pour ces derniers, l'ordre alphabétique a été retenu comme règle d'affectation entre les UFR juridiques). Un autre inconvénient de l'existence des Départements réside dans l'impossibilité actuelle de délégation de signature à leur directeur.

On peut signaler, pour mémoire, que Paris I a mis en place, en plus des services communs réglementaires prévus par décret, six services communs non réglementaires (sports, centre d'édition de photocopies, publications et recherche) mais dont les statuts ont cependant été approuvés par les autorités ministérielles.

La forte structuration par discipline de Paris I n'est pas sans implications pour les pratiques décisionnelles. Un exemple caractéristique : ce sont les conseils d'UFR qui, dans un certain nombre de disciplines, jouent le rôle d'organe de consultation et de proposition sur les questions de recherche. C'est, en effet, au niveau des UFR que peuvent être organisées à une échelle raisonnable les réunions de tous les directeurs de centres de recherche de la discipline en vue de propositions, pour le Contrat quadriennal recherche par exemple. En l'absence de projet scientifique susceptible de fédérer entre elles les disciplines représentées à Paris I, il était inévitable que la réalité des pratiques internes à chacune d'entre elles trouve un cheminement institutionnel pour s'exprimer.

La seule tentative de mise en place d'un vaste projet de recherches, dénommé "Epicure"<sup>1</sup>, susceptible d'associer la quasi totalité des UFR, a été faite en 1988 et a débouché sur deux colloques et diverses démarches. C'est en 1990 qu'Epicure est devenu service central de communication : ses activités se sont développées dans plusieurs directions : amélioration de l'information interne (création du "Journal de Paris I"), identification de l'université (base annuelle de réseau), mise à disposition de services nouveaux, notamment télématiques, aux étudiants. Le service est actuellement en cours de réorganisation.

### **III - Quelques manifestations significatives des caractéristiques de Paris I sur le plan de l'administration et de la gestion**

**La multiplicité des implantations géographiques** a certainement un coût élevé, même s'il n'est pas très facile à chiffrer, en termes de personnel administratif, ouvrier et de service.

Chaque lieu, quelle que soit sa destination ou son importance, doit disposer d'un minimum de personnel, sans que l'efficacité globale de son utilisation fonctionnelle pour l'université en soit pour autant garantie. Les exigences liées à l'éclatement géographique de Paris I ne semblent pas forcément compatibles avec la meilleure utilisation des personnes. Cette difficulté apparaît cependant moins grande lorsque les implantations géographiques considérées sont elles-mêmes de taille importante.

L'articulation entre services centraux et services "locaux" est relativement bien résolue, par exemple, au Centre Pierre Mendès-France (PMF). Cependant, même là, on perçoit les difficultés de fonctionnement qu'engendre le croisement entre répartition fonctionnelle et hiérarchique des tâches et couverture de besoins géographiques. Ainsi, certains personnels de la division des

---

<sup>1</sup> Espace pluridisciplinaire d'information, de communication et de recherche.

constructions, équipements et logistique, sont installés physiquement rue de Tolbiac mais relèvent de l'autorité du chef de division et non du responsable administratif du centre PMF, puisqu'ils ont vocation à intervenir sur tous les sites de l'université. En revanche, ce dernier est responsable du service intérieur et du planning de ce centre mais coiffe également le service des inscriptions administratives de l'ensemble de l'université, centralisé à PMF, le service des étudiants étrangers et le service des bourses.

Malgré tout, la mise en place dans chaque centre géographique d'un duo de responsables, un enseignant et un administratif, assortie de délégation partielle de pouvoirs, tant du président que du secrétaire général, semble répondre à un réel besoin et fonctionner de façon satisfaisante, même si, dans certains centres, des tensions peuvent exister entre directeurs d'UFR et responsable administratif à propos de la gestion des locaux. Le responsable enseignant, en liaison avec la présidence et sous son contrôle, assure l'ordre et la sécurité du centre.

**La gestion des inscriptions :** l'image de Paris I reste attachée, en dépit de la mise en place de Ravel, aux interminables queues d'étudiants devant les portes du centre PMF lors des résultats du bac. De sérieux efforts ont été faits pour réguler les flux et réduire l'attente, mais tout problème informatique surgissant dans l'utilisation de SCOLAR (commun à Paris I et Paris III) provoque de sérieux retards.

Plus grave est la question posée par l'articulation entre les inscriptions administratives centralisées à PMF et gérées par SCOLAR, et les inscriptions pédagogiques et le suivi des résultats universitaires des étudiants, qui sont de la responsabilité des UFR et Instituts et gérés par ORACLE. L'interface entre les deux logiciels implique des manipulations qui peuvent être sources de retards importants lors des réinscriptions.

Paris I étudie actuellement un projet ambitieux de modernisation de ces procédures qui devra régler la question de l'existence de trois niveaux de gestion des inscriptions : UFR, université, interuniversitaire.

**La répartition des moyens entre les UFR :** l'université de Paris I assure aujourd'hui la préparation à 192 diplômes nationaux et 50 diplômes d'université. Elle dispose pour cela des services de 1 005 enseignants sur poste budgétaire et de 590 personnels IATOS.

Un nombre impressionnant de diplômes ayant tous des maquettes différentes, l'existence, comme dans toutes les universités, d'échanges de services entre UFR ou avec les Départements, tout cela n'est pas très favorable à un contrôle rigoureux, par les services centraux, de la réalité des besoins des UFR en heures complémentaires. Il n'existe pas d'évaluation rigoureuse des heures d'enseignement, dont la sommation par discipline et par diplôme puisse être confrontée au potentiel d'enseignement des UFR pour faire apparaître un éventuel déficit. Tout repose donc sur la déclaration de leurs besoins par les directeurs d'UFR. Il semble que la précision et la fiabilité de ces évaluations soient très hétérogènes d'une UFR à l'autre.

En toute hypothèse, **il n'y a pas, à Paris I, de possibilité de contrôle central de la réalité des services des enseignants**, l'exercice de ce contrôle par les UFR étant assuré avec une rigueur, elle aussi, variable. Tout dépend de l'implication des directeurs d'UFR dans la gestion de leur unité. Certaines UFR ont adopté des règles claires de comptabilisation en équivalent heures de cours d'activités jugées particulièrement lourdes, de type direction d'un grand nombre de mémoires de maîtrise ou de DEA. On peut souhaiter que la transparence, ainsi assurée au sein de certaines disciplines, soit étendue à l'ensemble de l'université.

Dans ce contexte, la question de l'interclassement des demandes de création de postes ne peut recevoir de réponse totalement satisfaisante, même si la majorité des directeurs d'UFR apprécient l'effort de transparence qu'a représenté la procédure mise en place sous la présidence précédente. Celle-ci permet que la question soit débattue entre tous les responsables d'UFR et d'Instituts, avant que la proposition de classement destinée au Conseil d'administration ne soit établie par une petite équipe de personnes, autour du président. Cette réunion préparatoire est pour chacun l'occasion d'entendre les problèmes d'encadrement, les difficultés et les projets de ses collègues. La répartition, une fois adoptée par les instances, est présentée et expliquée dans une seconde réunion de directeurs.

Enfin, il semble qu'aujourd'hui encore l'administration centrale n'ait pas pu acquérir une vision claire de l'importance relative des tâches administratives assumées dans les différentes UFR et de l'adéquation de leur dotation en personnels.

Quant à la répartition des moyens de fonctionnement entre les UFR, elle se fait sur une base simple - le nombre des étudiants - sauf en ce qui concerne les DESS qui bénéficient de moyens particuliers.

**La gestion informatique** : chacun est conscient, à Paris I, des insuffisances et incohérences existant en matière d'informatique pédagogique et de gestion. Aucune politique d'ensemble n'a présidé au choix des équipements, en dépit d'un effort en ce sens dans les années récentes. De plus, Paris I partage, avec Paris III, un service informatique rattaché à Paris III, lequel gère les inscriptions administratives tout en assurant la gestion financière et comptable. Cette situation n'est pas favorable à la mise en place par l'agence comptable, tout à fait remarquable, de Paris I des instruments de gestion adaptés aux réalités de cette université et assurant un meilleur contrôle a posteriori de l'utilisation des moyens.

De ce point de vue, les propositions d'autonomisation et de modernisation de la gestion de Paris I, retenues par le Contrat quadriennal, sont très positives.

#### **IV - Nécessité et difficultés du développement d'actions transversales**

La structure verticale de Paris I ne favorise pas le développement d'actions transversales. Il est donc particulièrement heureux que les cinq axes d'action prioritaire retenus dans le nouveau contrat quadriennal de développement de l'université de Paris I soient des axes transversaux ou susceptibles d'application à l'ensemble des composantes de l'université.

Deux exemples sont significatifs des difficultés actuelles : l'information des étudiants et la formation permanente.

**L'information des étudiants** : l'information, l'orientation et l'aide à l'insertion professionnelle, relèvent du SODIP (Service d'orientation, de documentation et d'insertion professionnelle), service commun de l'université, localisé au centre PMF, ce qui est un bon choix puisque la quasi totalité des étudiants de premier cycle se trouvent réunis en ce lieu.

Le SODIP a trois missions :

- l'information des lycéens (Salons de l'étudiant, SÉSAMES, journées "Portes Ouvertes"...) et des nouveaux étudiants (journées d'accueil "Pré Rentrée" par discipline) ;
- l'orientation : le Service a du mal à faire face à la demande mais peut rendre un service utile de réorientation lors d'un afflux de demandes sur certaines formations à profil très spécifique ;
- l'aide à l'insertion professionnelle : séances d'information collective, mise à disposition d'informations écrites, aide à la recherche d'emplois ou de stages...

Les surfaces et les moyens en personnel dont dispose le SODIP, quels que soient la compétence et l'investissement professionnel des personnes, ne lui permettent pas de mettre en place une politique à la hauteur des ambitions légitimes de l'université (le Service comptait 10 personnes en 1994). Cependant il apparaît que, dans ce domaine, un partage clair des responsabilités entre services centraux et UFR serait susceptible d'aboutir à une plus grande efficacité, tant sont différents les contextes dans lesquels s'inscrivent pour chacun les problèmes d'information et d'insertion.

Les publications récentes du SODIP (en particulier le Guide Agenda 1993-1994 de l'université de Paris I) témoignent d'un premier souci : aider l'étudiant à se repérer dans le monde complexe de l'université en lui fournissant pour chaque UFR, Institut ou Département, des indications précises sur leur localisation et les lieux d'enseignement, selon les cycles. De même, figurent dans ce guide

L'adresse et le téléphone des secrétariats pertinents et la liste des diplômes délivrés dans chaque UFR ou Institut. La présentation générale de Paris I est bien faite et claire.

Quand on en vient à la présentation détaillée, UFR par UFR, diplôme par diplôme, des exigences d'entrée, des contenus, des horaires, des modalités de contrôle des connaissances, la qualité de l'information et son degré d'actualité sont beaucoup moins satisfaisants. Les efforts du SODIP ne sont pas en cause, mais il est clair que la qualité de ses prestations dépend, non seulement de l'importance limitée de ses effectifs, mais surtout du degré de coopération des UFR et Instituts, seuls détenteurs de l'information de base.

L'ensemble des actions retenues, en matière d'information et d'orientation des étudiants, dans le contrat quadriennal de développement qui vient d'être signé avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en vue de renforcer l'information des étudiants, est bienvenu. Mais la mise en oeuvre de l'objectif d'amélioration de l'information ne va pas de soi : elle suppose acquis le pouvoir de coordination du SODIP à l'égard des UFR, Instituts et Départements et sa capacité à obtenir dans un délai raisonnable une information précise, fiable, à jour et susceptible de s'inscrire dans une présentation homogène.

L'hétérogénéité des pratiques d'une UFR ou d'un Institut à l'autre, en ce qui concerne le calendrier universitaire, les horaires par diplôme de même niveau, les modalités de contrôle des connaissances, etc... est telle qu'une information générale sur l'ensemble de l'université apparaît comme une étape nécessaire avant tout projet d'harmonisation.

Il est tout aussi évident que la volonté de l'équipe présidentielle d'améliorer les conditions d'orientation, de suivi et d'insertion professionnelle des étudiants, ne parviendra à se concrétiser que si une coopération active des UFR et Instituts s'instaure.

**La formation permanente :** l'université de Paris I se situe un peu en-dessous de la moyenne des universités françaises à vocation généraliste en termes de chiffre d'affaires dans ce secteur d'activité. Le Centre d'éducation permanente (CEP), service commun de l'université, dispose de 36 personnes, dont 28 administratifs, mais le développement de ses actions reste largement tributaire de l'insuffisante implication des UFR et des enseignants de Paris I, et des difficultés liées à la réglementation nationale, qui interdit de faire appel aux compétences de retraités ou de chômeurs.

Comme dans beaucoup d'autres universités, la formation permanente apparaît à nombre d'enseignants ou responsables d'UFR comme une tâche très secondaire par rapport à la formation initiale : les UFR n'envisagent pas, à l'heure actuelle, de réserver une partie de leur potentiel enseignant à des activités de formation permanente. Il est vrai que la croissance des effectifs étudiants ne les y incite guère. Le fait que la majorité des professeurs de Paris I aient obtenu la prime d'encadrement doctoral réduit, en outre, leur capacité à faire des heures complémentaires, que ce soit en formation initiale ou continue.

Autre contrainte au développement du service : l'insuffisance quantitative et qualitative de locaux. Une tentative de location de superficies spécifiques a mis le Centre d'éducation permanente en situation de déficit budgétaire, actuellement en voie de résorption.

Au-delà de ces difficultés, on peut regretter que l'université de Paris I utilise insuffisamment les potentialités que recèle un service de formation permanente en matière de conception de formations faisant appel à plusieurs disciplines, de formation par alternance, de relations avec les professions et de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.

Le budget du CEP était, en 1994, de 10 MF. Le CEP a accueilli, en 1993, 2 362 stagiaires répartis en 56 formations : 53% d'entre eux ont suivi une formation diplômante, 25% d'entre eux une formation non diplômante de plus de 300 heures. Les secteurs les plus représentés étaient : Arts et techniques du spectacle (39%), Droit (30%), suivis - autour de 5% - par l'ergonomie, la formation générale, la formation de formateurs, l'anglais, la logistique et la gestion.

Cette répartition confirme le fait que la majorité des disciplines dominantes à Paris I ne jouait qu'un rôle très limité dans la formation permanente de l'université.

*Les relations avec les collectivités locales* sont simples : il n'y a pas de relations avec la Ville de Paris mais la Région Ile-de-France verse une subvention d'environ 900 KF annuels pour la formation continue.

*Les relations avec les entreprises*, qui ne sont pas structurées par un service central de l'université, sont le fait d'individus motivés : c'est ainsi que l'université a reçu, en 1993, 3,3 MF au titre de la taxe d'apprentissage et que l'IAE a bénéficié de 2,4 MF.

*Les relations internationales* constituent un autre champ potentiel d'actions transversales. Sur ce point, Paris I ne semble pas se distinguer de la majorité des universités. Presque partout, en effet, les relations internationales dépendent des rapports personnels établis par les universitaires avec leurs correspondants étrangers et le système d'invitations réciproques y tient une place importante. Le vice-président chargé des relations internationales joue cependant un rôle actif, notamment lorsqu'il s'agit d'opérations lourdes de coopération universitaire. Il est assisté dans sa tâche par le directeur de cabinet du Président de l'université et un service administratif central. En ce qui concerne l'accueil et la gestion au quotidien des problèmes des étudiants étrangers (14% de l'ensemble des étudiants soit 5 241 en 1992-1993, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale qui était de 11,2% en 1991-1992), la règle est leur prise en charge par les UFR, après leur inscription administrative.

Les étudiants étrangers se répartissent de la façon suivante entre les cycles : 4,28% en premier cycle, 3,8% en deuxième cycle et 6,21% en troisième cycle.

## **La Gestion et l'Organisation**

Il est difficile de définir l'organisation de cette université sauf à dire que c'est l'inorganisation organisée. Elle est à la fois centralisée et dispersée. Sa structure est complexe. Ses composantes au sens de la loi de 1984 sont des UFR de droit commun et des Instituts relevant de l'article 33 de la loi. On compte un établissement administratif lié par convention, l'IAE. Mais il y a aussi les Départements qui, sous un même vocable, désignent des entités dont les missions et la place sont très différentes : le Département de droit est chargé de la coordination des UFR juridiques et gère les inscriptions pédagogiques (TD, examens des DEUG, licences, maîtrises et troisièmes cycles). Le Département des sciences sociales a pour mission de donner une formation en sociologie, psychologie sociale et ethnologie aux étudiants de premier cycle de sciences humaines. Il propose donc des UV aux étudiants des divers DEUG. Les deux Départements de langues ont essentiellement une mission de service pour le compte des UFR et n'ont la responsabilité d'aucun diplôme propre.

Les enseignants sont tous affectés aux UFR et Instituts mais aussi à l'IAE et aux Départements de langues, sans oublier les services communs de la formation continue et de l'EPS. Le Département de droit n'en a pas, le Département de sciences sociales semble être l'entité de rattachement d'un très petit nombre d'enseignants. Dans les UFR de droit commun, le principe est celui de l'unité disciplinaire au sens du CNU ; les professeurs de droit public sont regroupés dans l'UFR 01, ceux d'économie dans l'UFR 02, les philosophes dans l'UFR 10. Mais il y a plusieurs grandes UFR auxquelles sont rattachés des enseignants de disciplines différentes : les UFR 06 (Gestion et Economie d'entreprise), 07 (Etudes internationales et européennes), 11 (Science politique), 12 (AES, Travail et études sociales) pour ne citer que les principales.

Les centres de recherche sont rattachés aux UFR et Instituts, mais l'un des Départements de langues en possède un, ainsi que le Département de Sciences sociales, en liaison avec l'UFR de philosophie. Les ressources de ces entités sont naturellement différentes.

La complexité de ces structures engendre des problèmes de gestion. L'université ne les résout actuellement que de manière partielle.

### **I - Gestion comptable et financière**

La gestion comptable et financière de Paris I est caractérisée par une clarté et une transparence remarquables. La clarté est apportée par l'organisation de l'agence comptable et une utilisation efficace du logiciel national GFC, la transparence se mesure dans la disposition immédiate d'informations mises à jour. L'information est disponible quasi immédiatement et fournie avec précision.

L'information comptable et financière est transmise aux Conseils pour la présentation du budget et du compte financier, dans des rapports de l'agent comptable (également chef des services financiers), synthétiques, complets, clairs et précis, offrant des orientations. Les conseils peuvent décider en toute connaissance de cause.

#### **1 - La préparation du budget et son exécution**

##### **La préparation du budget**

Le budget est préparé par l'agent comptable et discuté en Commission de la programmation et des moyens, qui est une émanation du Conseil d'administration (CA), ouverte à tous les membres du CA, et à laquelle les directeurs d'UFR, services et instituts sont invités. Ces derniers se font

accompagner par les responsables administratifs de ces composantes. La Commission est présidée par un professeur, actuellement directeur d'UFR, proposé par le Président et élu par le Conseil d'administration. En réalité, ce ne sont que les directeurs de composantes et leurs adjoints qui se déplacent pour assister à ces réunions.

Cette préparation du budget<sup>2</sup> a lieu en deux phases, qui sont classiques dans tous les établissements dont les moyens sont gérés au niveau central et non par UFR. Cela consiste à allouer aux UFR, services communs, départements et instituts le solde entre ressources communes et dépenses communes prises en charge par les services centraux.

Au cours de la **première phase** sont évaluées les recettes et les dépenses communes à toute l'université.

Les recettes communes comprennent la subvention de fonctionnement, les droits d'inscription qui, à Paris I, sont les droits nationaux sans aucun ajout<sup>3</sup>, les produits financiers et les prestations de services liées aux équipements communs.

Les dépenses communes sont celles prises en charge par les services centraux au titre de la totalité de la logistique immobilière, de l'administration (notamment le personnel payé sur ressources propres, hors formation permanente).

Cette première évaluation est faite par le président, le secrétaire général et l'agent comptable.

Les dépenses en heures complémentaires font, à ce stade, l'objet d'une évaluation globale fondée sur le montant payé l'année précédente, majoré de l'incidence de la double augmentation des effectifs étudiants et du taux horaire de l'acte d'enseignement, mais diminué de l'équivalent des services statutaires résultant des créations de postes. Ensuite les besoins seront évalués par UFR (cf. infra) et centralisés par le service de la pédagogie et des études statistiques.

Les dépenses ainsi définies sont déduites des recettes. Le solde peut être réparti aux composantes.

Le Conseil d'administration ayant adopté le principe d'une répartition à l'étudiant selon les normes SANREMO (familles disciplinaires, cycles d'études et effectifs des étudiants<sup>4</sup>), il convient de distinguer, d'une part les UFR dans lesquelles sont inscrits les étudiants, et d'autre part les services communs prestataires de services aux UFR pour ces mêmes étudiants, qui consomment des moyens sans produire de ressources, ni par le mode d'allocation SANREMO, ni par les ressources propres. Ce sont les départements de langues, le service des sports, la cellule d'information et d'orientation des étudiants, l'informatique pour tous.

Un montant forfaitaire, égal à celui de l'année précédente majoré de 3%, est, à ce stade du chiffrage, arrêté puis retranché de la masse à répartir aux composantes. Le solde constitue la dotation aux UFR. Son pourcentage par rapport à la subvention de fonctionnement allouée est alors calculé pour définir la "dotation théorique selon les normes SANREMO" revenant à chaque UFR. En 1995, cela représentait 13%. Ce montant est mis en regard des demandes formulées par les UFR, qui concernent essentiellement des dépenses de fonctionnement. La Commission de la programmation et des moyens procède, si nécessaire, aux arbitrages. Les projets de budget des UFR sont préparés par les directeurs des composantes. Il faut noter que, depuis 1991, les UFR ont bénéficié d'une dotation budgétaire plus importante pour couvrir les dépenses de documentation, de reprographie, de téléphone et d'affranchissement qui sont désormais à leur charge. Cela a conduit les UFR à une exigence de rigueur qui était inconnue lorsque ces dépenses relevaient des services centraux de l'université<sup>5</sup>.

---

2 Il y a 635 UC (unité de compte).

3 Toutefois l'UFR 06 (Gestion et économie d'entreprise) demande 50 F pour le retrait de dossier aux étudiants extérieurs à Paris I, qui restent en ressources propres de l'UFR.

4 Pour les DESS une somme de 18 000 F est allouée par diplôme.

5 Il s'ensuit la nécessité du visa du directeur d'UFR pour effectuer plus de 20 photocopies, ce qui semble respecté, au moins dans les composantes examinées.

La **seconde phase** consiste à faire la sommation des budgets votés par les conseils de gestion des UFR et Instituts ou présentés par les directeurs des services n'ayant pas de conseil. Ces budgets sont établis sur les prévisions de la totalité des recettes qui sont, outre la subvention de fonctionnement répartie durant la première phase, la taxe d'apprentissage, les contrats de recherche, la subvention de recherche, les contrats européens et tout crédit spécifique.

Les moyens sont répartis aux UFR en intégrant dans le calcul les familles de diplômes, les cycles d'études et les effectifs d'étudiants.

	en milliers de francs		
	1991	1992	1993
Budget initial	92 309	99 812	98 620
Subvention MEN	40 304	44 183	42 563
Subvention/budget	43,66%	44,26%	43,15%
Somme attribuée aux UFR	4 078	7 065	7 653
Somme attribuée aux UFR/budget	4,41%	7,07%	7,76%
Somme attribuée aux UFR/subvention	10,1%	15,9%	17,9%

Source : rapport de présentation des budgets, Agence comptable Paris I

En 1994, la même somme qu'en 1993 a été allouée et, en 1995, c'est le calcul précédemment exposé qui est mis en oeuvre.

Il est prévu, pour le budget 1995, de pratiquer un prélèvement de 8% sur le montant des crédits de recherche et des crédits spécifiques des UFR (crédits de l'Union européenne, subventions de thèses, etc.), comme cela est déjà, et depuis longtemps, fait dans d'autres universités, comme participation aux dépenses d'intérêt général.

Le projet de budget est discuté au Conseil d'administration en deux séances, après la réunion de la commission budgétaire. Il est présenté, accompagné de rapports de l'agent comptable, qui sont distribués une huitaine de jours avant les séances et qui retracent les phases d'élaboration du budget : un premier rapport décrit l'évaluation et la répartition des masses budgétaires communes, le second décrit les principales orientations du budget soumis au vote. Il faut souligner la clarté des documents soumis au Conseil qui détaille sans excès les prévisions des différentes ressources et dépenses.

Le budget est voté fin février ou début mars de l'année et le délai de deux mois après notification de la subvention de fonctionnement est respecté.

### **L'exécution du budget**

Le budget est exécuté avec une période complémentaire en recettes jusqu'au 28 février et les mandatements sont arrêtés le 6 janvier, en date du 31 décembre. Son exécution appelle les observations suivantes :

- **délégation de signature.** Il y a des délégations officielles de signature aux directeurs d'UFR, d'Instituts et de Départements, qui peuvent déléguer eux-mêmes à un enseignant pour certaines dépenses. Un document très précis est à remplir par les directeurs d'UFR pour ces délégations. Certaines composantes restent centralisées comme l'UFR d'Economie, alors que d'autres sont décentralisées pour l'activité de recherche comme l'UFR d'Histoire.

Les délégataires officiels de signature, par arrêté du président, sont les directeurs d'UFR et d'Instituts qui sont par définition ordonnateurs secondaires. Les directeurs de Départements bénéficient de la délégation de signature du président de l'université.

La délégation officielle de signature du président peut être faite ensuite par le délégataire officiel, s'il en informe l'agent comptable à l'aide d'un document très précis, rappelant les textes réglementaires. Il peut déléguer sa signature, pour une durée limitée, à un enseignant ou à un agent administratif, soit pour les engagements, soit pour attester la réception des biens ou l'exécution des services commandés.

La délégation de signature peut s'exercer de façon pointue sur une unité de compte particulière ou de façon plus large sur plusieurs unités de compte. Les signatures sont vérifiées à l'agence comptable.

- **engagement des dépenses.** La procédure d'engagement des dépenses est respectée.

- **mise à disposition des crédits.** Les utilisateurs de crédits disposent, d'une manière classique, de leurs ressources suivant les modalités suivantes :

- . un budget provisoire égal à 80% dès le 10 janvier,
- . le budget définitif dès le vote du Conseil d'administration,
- . les crédits spécifiques au fur et à mesure de leur notification, lesquels font l'objet de la première DBM (décision budgétaire modificative) de rattachement en fin d'année.

- **commission des marchés publics.** La commission des marchés publics comprend le secrétaire général, l'agent comptable et le responsable des marchés rattaché à l'agence comptable, auquel vient s'ajouter, suivant la nature et l'objet du marché, le chef du service concerné<sup>6</sup>. Le service des constructions du rectorat n'est pas associé.

- **taxe d'apprentissage.** Le suivi respecte rigoureusement les affectations par diplôme demandées par les entreprises.

- **inventaire.** Il n'existe pas d'inventaire physique tenu par les services de l'ordonnateur, ce qui est étonnant compte tenu de l'importance du matériel informatique acquis. Seul l'agent comptable tient les fiches d'immobilisations et utilise, depuis 1993, le module "patrimoine" du logiciel GFC pour l'amortissement des immobilisations.

- **autres prestations de service.** Un tarif horaire des locations d'amphithéâtres du Panthéon, de la Sorbonne, du Centre P. Mendès-France et des salles est voté par le CA. Il comprend une différenciation des prix entre "les partenaires ayant un lien ou un rapport privilégié avec l'Education nationale" et un tarif "tiers", qui va du simple au double. Ce tarif est respecté.

- **délai de paiement des factures.** Une priorité est donnée au paiement des factures. Les services financiers ont un délai moyen de mandatement inférieur à 10 jours lorsque les factures lui parviennent directement. Ce délai est plus long lorsqu'elles transitent par les centres de recherche<sup>7</sup>. La célérité de paiement est grande à Paris I, puisqu'il est fréquent que le mandatement intervienne avant l'échéance mentionnée sur la facture<sup>8</sup>. Elle est due à l'organisation du circuit bon de commande-bon de livraison-facture.

- **missions.** L'université prend les titres de transport en relation avec l'UGAP. C'est l'UGAP qui sert d'agence de voyages.

. Les prévisions budgétaires

L'écart entre les prévisions budgétaires et le compte financier de l'université Paris I est le suivant (en milliers de francs) :

---

<sup>6</sup> Le représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est systématiquement invité par lettre adressée le jour de l'envoi de publication au *Bulletin officiel des annonces de marché public*.

<sup>7</sup> Il y a peu de rappels de fournisseurs (une dizaine pour une moyenne d'un millier de factures mensuellement traitées).

<sup>8</sup> Etant entendu que GFC ne sait pas gérer les paiements selon les dates d'échéance.

<b>Université</b>		<b>1991</b>	<b>variation</b>	<b>1992</b>	<b>variation</b>	<b>1993</b>
<b>Budget initial</b>	recettes et dépenses	92 309	+ 8,12%	99 812	- 1,2%	98 620
<b>Compte financier</b>	recettes	120 443	+ 12,4%	135 411	+19,3%	161 637
	écart réalisé-prévu	+ 28 134	+ 26,5%	+ 35 599	+ 77%	+ 63 017
<b>Compte financier</b>	dépenses	115 534	+ 1,78%	117 594	+ 14,6%	134 818
	écart réalisé-prévu	+ 23 225	- 23,4%	+ 17 782	+ 103%	+ 36 198
<b>Résultat net comptable compte financier</b>		<b>4 892</b>	<b>+ 364%</b>	<b>17 817</b>	<b>+ 50%</b>	<b>26 819</b>

Source : Agence comptable et comptes financiers de l'université.

<b>IAE</b>		<b>1991</b>	<b>variation</b>	<b>1992</b>	<b>variation</b>	<b>1993</b>
<b>Budget initial</b>	recettes et dépenses	13 595	+ 3,06%	14 095	+ 9,05%	15 372
<b>compte financier</b>	recettes	13 753	+ 17,08%	16 103	- 0,5%	16 015
	écart réalisé-prévu	+ 158		+ 2 008		+ 643
<b>Compte financier</b>	dépenses	13 505	- 7,1%	12 543	+ 9,1%	13 694
	écart réalisé-prévu	- 90		- 1 552		- 1 678
<b>Résultat net comptable compte financier</b>		<b>248</b>		<b>3 559</b>		<b>2 321</b>

Source : Agence comptable et comptes financiers de l'IAE.

<b>Bibliothèques</b>		<b>1991</b>	<b>variation</b>	<b>1992</b>	<b>variation</b>	<b>1993</b>
<b>Budget initial</b>	recettes et dépenses	15 947	+ 20%	19 138	+ 8%	20 679
<b>Compte financier</b>	recettes	22 169	- 0,1%	22 126	+ 23,3%	27 291
	écart réalisé-prévu	+ 6 222		+ 2 988		+ 6 612
<b>Compte financier</b>	dépenses	18 018	+ 0,5%	18 114	+ 40,1%	25 389
	écart réalisé-prévu	+ 2 289		- 1 024		+ 4 710
<b>Résultat net comptable compte financier</b>		<b>4 150</b>		<b>4 011</b>		<b>1 901</b>

Source : Agence comptable et comptes financiers des bibliothèques.

On peut observer que l'écart entre les prévisions et le compte financier est élevé pour l'université : cela tient aussi bien aux prévisions des recettes qu'aux dépenses et à leur réalisation. Les causes de cet écart, qui ne sont pas propres à Paris I, présentent deux caractères, l'un conjoncturel, et l'autre structurel.

#### **Caractère conjoncturel de l'écart concernant les prévisions de recettes :**

- il est d'abord difficile d'anticiper la croissance précise de l'effectif des étudiants, laquelle affectera aussi bien les ressources de subvention que les ressources propres par le biais des droits d'inscription. L'effectif des boursiers a son importance car ceux-ci n'ont pas à acquitter de droits d'inscription. Autre élément à prendre en compte : les flux de transferts de dossiers d'étudiants entre Paris I et les autres universités ;

- ensuite, les subventions de recherche peuvent varier très considérablement, aussi bien celles du MEN que celles de l'Union européenne ;

- enfin, il existe des postes de ressources propres difficiles à évaluer : ce sont les contrats d'études et de recherche inclus dans les prestations de service, la taxe d'apprentissage qui peut connaître des variations importantes car c'est une attribution faite à un diplôme, le plus souvent en fonction des relations de l'entreprise avec son responsable, et les produits financiers soumis au marché.

Tout ceci conduit à sous-évaluer les recettes prévues au budget de l'exercice.

#### **Caractère nettement plus structurel de l'écart entre le budget prévisionnel et le compte financier :**

- en effet, la première cause de cet écart est, pour les recettes, la notification tardive de crédits. C'est le cas tant des subventions au titre de la recherche que des subventions spécifiques qui sont bien souvent notifiées trop tardivement pour être budgétisées avant la clôture de l'exercice comptable de N. Il y aura alors majoration des recettes du budget de l'année N+1. Ces crédits sont souvent soumis à des contraintes d'utilisation telles qu'ils sont le plus souvent dépensés sur un, voire deux

exercices postérieurs à celui sur lequel ils ont été inscrits au budget, ce qui conduit alors à minimiser les dépenses de l'exercice N+1 ;

- une deuxième cause réside dans le décalage entre l'année universitaire et l'exercice comptable : ainsi les droits d'inscription de l'année universitaire N/N+1, perçus au courant de l'été jusqu'en début d'année universitaire, sont inscrits dans les recettes du compte financier de l'année N ;

- une troisième cause concerne les dépenses engagées et non encore payées à la clôture de l'exercice comptable, ce qui minore les dépenses de l'exercice N. C'est souvent le cas des dépenses de maintenance immobilière qui sont longues à mettre en oeuvre.

#### . Les comptes financiers

Ce sont les comptes financiers de l'université, de l'Institut d'administration des entreprises, ceux des bibliothèques inter-universitaires Cujas, Sorbonne et de la réunion des bibliothèques universitaires de Paris rattachées à l'université de Paris I. Les comptes financiers sont présentés séparément au Conseil d'administration par l'agent comptable. Il faut noter que le compte de l'IAE, du fait de son statut d'établissement public à caractère administratif, n'est plus soumis au Conseil d'administration de l'université. Chaque compte fait l'objet d'un rapport de présentation dont il faut souligner la clarté, le caractère synthétique et suffisant pour l'information du Conseil.

#### Les recettes

en milliers de francs

UNIVERSITE	1991	1992/91	% partiel	1992	1993/92	% partiel	1993	% partiel
<b>RECETTES</b>								
MEN enseignement	56 717,3	+12,70	0,77	63 921,9	-19,56	0,78	51 420,6	0,53
MEN recherche	10 692,1	-12,70	0,15	9 334,1	+293,60	0,11	36 738,6	0,38
Région Ile-de-France	929,8	-45,05	0,01	510,9	-13,92	0,01	439,8	0,00
Autres	4 895,8	+59,39	0,07	7 803,3	-2,47	0,10	7 610,9	0,08
<b>Total recettes subvention</b>	<b>73 235,0</b>	<b>+11,38</b>	<b>1,00</b>	<b>81 570,2</b>	<b>+17,95</b>	<b>1,00</b>	<b>96 209,9</b>	<b>1,00</b>
Droits d'inscription	17 267,1	+10,77	0,37	19 127,5	+15,15	0,36	22 025,4	0,34
Formation continue	9 650,0	-15,87	0,20	8 118,3	+18,13	0,15	9 589,8	0,15
Contrats de recherche	2 819,6	-25,00	0,06	2 114,7	+135,01	0,04	4 969,7	0,08
Autres prestations	5 555,3	+49,73	0,12	8 318,0	+18,30	0,15	9 840,6	0,15
Taxe d'apprentissage	2 466,9	+22,33	0,05	3 017,7	+12,44	0,06	3 393,1	0,05
Produits financiers	3 983,4	+15,76	0,08	4 611,1	+14,35	0,09	5 272,8	0,08
Produits exceptionnels	147,5	+154,44	0,00	375,3	+186,28	0,01	1 074,4	0,02
Dons et legs	29,5	-1,69	0,00	29,0	-6,90	0,00	27,0	0,00
Recettes internes	5 288,8	+53,70	0,11	8 129,0	+13,60	0,15	9 234,3	0,14
<b>Total recettes propres</b>	<b>47 208,1</b>	<b>+14,05</b>	<b>1,00</b>	<b>53 840,6</b>	<b>+21,52</b>	<b>1,00</b>	<b>65 427,1</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>120 443,1</b>	<b>+12,43</b>		<b>135 410,8</b>	<b>+19,37</b>	<b>1,00</b>	<b>161 637,0</b>	
Fonctionnement 1°Section	103 007,5	+1,11	0,86	113 889,7	+1,29	0,84	146 485,1	0,91
Equipement 2°Section	17 435,6	+1,23	0,14	21 521,1	+0,70	0,16	15 151,9	0,09
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>120 443,1</b>	<b>+1,12</b>	<b>1,00</b>	<b>135 410,8</b>	<b>+1,19</b>	<b>1,00</b>	<b>161 637,0</b>	<b>1,00</b>

Source : Compte financier, agence comptable Paris I.

Pour les années 1990-1991 les subventions de recherche étaient comptabilisées en ressources affectées, c'est-à-dire que seuls les crédits dépensés au cours de l'exercice donnaient lieu à l'émission d'un titre de recette, l'excédent restant en compte d'attente, hors exécution budgétaire. Les crédits, non utilisés à la clôture de l'exercice 1992, ont donc donné lieu, en 1993, à un titre de recettes, ce qui explique leur forte croissance entre 1992-1993.

On peut observer que la structure des ressources reste très stable sur ces trois exercices (60% subventions, 40% ressources propres) et que la croissance des recettes est due aux droits d'inscription, aux contrats de recherche, aux autres prestations (locations de salles, loyers, redevances versées par les cafétérias, etc.), à la taxe d'apprentissage, aux produits financiers, aux produits exceptionnels.

Il faut toutefois noter que, dans les ressources de subvention, il y a une très forte diminution (20%) de la subvention concernant l'enseignement entre 1992 et 1993 et une augmentation de 394% des subventions de recherche pour la même période, ce qui conduit à une augmentation globale de 20% des subventions versées par le ministère de l'Education nationale : la proportion des ressources de subvention issues du MEN passe de 89% à 91%.

Entre 1991 et 1993 les ressources propres croissent de 38,5% : 27,5% de croissance des droits d'inscription, ce qui traduit une augmentation des effectifs étudiants, 76% d'augmentation pour les contrats de recherche, + 77% pour les prestations fournies par l'université (locations d'amphis), + 37,5% pour la taxe d'apprentissage, + 32% de produits financiers.

On relève que la subvention de la Région Ile-de-France ne concerne que la formation continue pour l'ESEU devenu DAEU, et des diplômes de deuxième et troisième cycles : les fluctuations de versements s'expliquent par le système des acomptes.

Il faut remarquer, enfin, que les droits d'inscription forment plus du tiers des recettes propres. L'université de Paris I demeure essentiellement financée par la subvention de l'Etat et les droits normaux d'inscription.

en milliers de F

IAE	1991	1992/91	% partiel	1992	1993/92	% partiel	1993	% partiel
<b>RECETTES</b>								
MEN Fonct.et Equipement	2 813,0	+7,36	0,80	3 019,9	-3,24	0,90	2 922,0	0,77
MEN Recherche	100,0	-55,20	0,03	44,8	+190,63	0,01	130,2	0,03
Région Ile-de-France	594,1	-54,35	0,17	271,2	+163,75	0,08	715,3	0,19
Autres	0,1	+100	0,00	10,0	+25,00	0,00	12,5	0,00
<b>Total recettes subvention</b>	<b>3 507,2</b>	<b>-4,60</b>	<b>1,00</b>	<b>3 345,9</b>	<b>+12,97</b>	<b>1,00</b>	<b>3 780,0</b>	<b>1,00</b>
Droits d'inscription	1 644,4	+39,46	0,16	2 293,2	+4,21	0,18	2 389,7	0,20
Formation continue	6 311,7	+8,42	0,62	6 843,4	-3,45	0,54	6 607,2	0,54
Autres prestations	153,9	-74,53	0,02	39,2	-100,00	0,00	0,0	0,00
Taxe d'apprentissage	1 836,0	+30,89	0,18	2 403,1	+2,84	0,19	2 471,4	0,20
Produits financiers	300,0	+148,87	0,03	746,6	-65,50	0,06	257,6	0,02
Produits exceptionnels	0,0		0,00	420,7	+21,23	0,03	510,0	0,04
Dons et legs	0,0		0,00	11,0	-100,00	0,00	0,0	0,00
<b>Total recettes propres</b>	<b>10 246,0</b>	<b>+24,51</b>	<b>1,00</b>	<b>12 757,2</b>	<b>-4,09</b>	<b>1,00</b>	<b>12 235,9</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 753,2</b>	<b>+17,09</b>	<b>1,00</b>	<b>16 103,1</b>	<b>-0,54</b>	<b>1,00</b>	<b>16 015,9</b>	
Fonctionnement 1°Section	13 722,2	+16,02	1,00	15 920,2	+0,10	0,99	15 935,9	0,99
Equipement 2°Section	31,0	+490,32	0,00	183,0	-56,28	0,01	80,0	0,01
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 753,2</b>	<b>+17,09</b>	<b>1,00</b>	<b>16 103,2</b>	<b>-0,54</b>	<b>1,00</b>	<b>16 015,9</b>	<b>1,00</b>

Source : Compte financier, agence comptable Paris I.

Pour l'IAE, la structure des ressources est relativement stable sur la période 1991-1993, bien que les ressources de subvention passent de 26% à 24% du total des ressources et, a contrario, les recettes propres de 74% à 76% de l'ensemble des recettes. Pendant que les ressources de subvention croissent de 7,7%, les ressources propres augmentent de 19,4% (+ 45,3% pour les droits d'inscription, + 4,6% pour la formation continue et + 34,6% pour la taxe d'apprentissage).

en milliers de F

<b>BIBLIOTHEQUES</b>	<b>1991</b>	<b>1992/91</b>	<b>% partiel</b>	<b>1992</b>	<b>1993/92</b>	<b>% partiel</b>	<b>1993</b>	<b>% partiel</b>
<b>RECETTES</b>								
MEN Fonctionnement	12 628,9	+1,3	0,81	12 795,5	+41,4	0,84	18 096,1	0,92
MEN Equipement	2 889,6	-6,6	0,19	2 410,9	-30,8	0,16	1 669,3	0,08
<b>Total recettes subvention</b>	<b>15 518,6</b>	<b>-2,1</b>	<b>1,00</b>	<b>15 206,4</b>	<b>+30,0</b>	<b>1,00</b>	<b>19 765,4</b>	<b>1,00</b>
Droits universitaires	5 224,1	-1,6	0,78	5 141,9	+3,1	0,75	5 303,5	0,70
Droits de photocopies	1 426,3	+22,1	0,22	1 742,4	+24,1	0,25	2 163,8	0,29
Prestations internes			0,00	31,4		0,00		
Produits exceptionnels	0,0		0,00	4,2	+1,29	0,00	58,5	0,01
<b>Total recettes propres</b>	<b>6 650,5</b>	<b>+4</b>	<b>1,00</b>	<b>6 919,9</b>	<b>+8,7</b>	<b>1,00</b>	<b>7 525,8</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>22 169,1</b>	<b>-0,2</b>		<b>22 126,3</b>	<b>+1,23</b>		<b>27 291,2</b>	
Fonctionnement 1°Section	19 279,5	+2,2	0,87	19 715,4	+30	0,89	25 621,9	0,94
Equipement 2°Section	2 889,6	-16,6	0,13	2 410,9	-30,8	0,11	1 669,3	0,06
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>22 169,1</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>22 126,3</b>	<b>+23,3</b>	<b>1,00</b>	<b>27 291,2</b>	<b>1,00</b>

Source : Comptes financiers, agence comptable Paris I.

Pour les bibliothèques, sur la période 1991-1993, les recettes de subvention croissent de 27,3%, les recettes propres de 13,1%, cet accroissement étant essentiellement dû à celui des droits de photocopies (51,7%).

Le total des recettes est en augmentation de 23,1%. La structure des recettes reste assez stable : les recettes de subvention représentent 70% des recettes en 1991, 72% en 1993 ; les recettes propres passent de 30% des recettes totales en 1991 à 28% en 1993.

## Les dépenses

en milliers de F

UNIVERSITE	1991	1992/91	%	1992	1993/92	%	1993	%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,81</b>			<b>0,84</b>		<b>0,83</b>
<b>60 Achats</b>	<b>12 150,9</b>	<b>-11,80</b>	<b>0,13</b>	<b>10 717,2</b>	<b>20,26</b>	<b>0,11</b>	<b>12 888,1</b>	<b>0,12</b>
dont Eau, électricité, chauffage, gaz	5 941,7	-17,36	0,06	4 910,0	14,44	0,05	5 619,0	0,05
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>20 750,2</b>	<b>-1,85</b>	<b>0,22</b>	<b>20 366,4</b>	<b>6,01</b>	<b>0,21</b>	<b>21 589,8</b>	<b>0,19</b>
dont - Entretien et réparations	1 374,9	-13,77	0,01	1 185,6	30,58	0,01	1 548,2	0,01
- Documentation	4 624,4	-10,79	0,05	4 125,3	14,32	0,04	4 715,9	0,04
<b>62 Autres services extérieurs</b>	<b>21 251,9</b>	<b>9,22</b>	<b>0,23</b>	<b>23 211,5</b>	<b>16,33</b>	<b>0,24</b>	<b>27 002,2</b>	<b>0,24</b>
dont - Relations publiques	401,2	-8,90	0,00	365,5	-12,75	0,00	318,9	0,00
- Déplacements	2 130,9	7,77	0,02	2 296,4	42,33	0,02	3 268,5	0,03
- Frais de réception	534,0	-16,54	0,01	445,7	92,46	0,00	857,8	0,01
- Frais postaux	3 276,0	4,17	0,03	3 412,6	22,06	0,03	4 165,3	0,04
- Nettoyage	4 829,4	11,44	0,05	5 381,7	0,06	0,05	5 385,0	0,05
- Reprographie	7 879,8	3,57	0,08	8 161,2	6,06	0,08	8 656,1	0,08
<b>63 Impôts et taxes</b>	<b>1 740,4</b>	<b>-5,18</b>	<b>0,02</b>	<b>1 650,2</b>	<b>9,71</b>	<b>0,02</b>	<b>1 810,5</b>	<b>0,02</b>
<b>64 Charges personnel</b>	<b>33 928,5</b>	<b>-4,93</b>	<b>0,36</b>	<b>32 254,2</b>	<b>14,09</b>	<b>0,33</b>	<b>36 797,8</b>	<b>0,33</b>
dont - Heures compl. ens. initial	21 034,9	-9,84	0,22	18 964,3	16,06	0,19	22 010,3	0,20
- Rémunération Form. continue	5 531,1	-34,23	0,06	3 637,7	94,16	0,04	7 063,0	0,06
- Vacances recherche	1 678,9	16,07	0,02	1 948,7	65,27	0,02	3 220,7	0,03
- Emplois gagés Form. continue	3 260,1	20,13	0,03	3 916,3	-100,00	0,04	0,0	0,00
- Rémunérations agents contract	4 163,6	30,59	0,04	5 437,2	16,13	0,06	6 314,1	0,06
<b>65 Charges gestion courante</b>	<b>3 813,5</b>	<b>172,19</b>	<b>0,04</b>	<b>10 380,1</b>	<b>8,44</b>	<b>0,11</b>	<b>11 256,2</b>	<b>0,10</b>
<b>66 Charges financières</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>1,4</b>	<b>0,00</b>
<b>TOT CHARGES FONCTIONT.</b>	<b>93 635,4</b>	<b>5,28</b>	<b>1,00</b>	<b>98 579,6</b>	<b>12,95</b>	<b>1,00</b>	<b>111 346,0</b>	<b>1,00</b>
<b>DEPENSES EQUIPEMENT</b>			<b>0,19</b>			<b>0,16</b>		<b>0,17</b>
<b>205 Brevets, licences, marques</b>	<b>5,6</b>	<b>1764,29</b>	<b>0,00</b>	<b>104,4</b>	<b>-100,00</b>	<b>0,01</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>
<b>213 Constructions</b>	<b>12 429,2</b>	<b>-31,89</b>	<b>0,57</b>	<b>8 465,0</b>	<b>84,90</b>	<b>0,45</b>	<b>15 651,8</b>	<b>0,67</b>
<b>215 Inst. tech.mat.outillage.</b>	<b>46,6</b>	<b>-100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>15,1</b>	<b>0,00</b>
<b>216 Collections</b>	<b>118,6</b>	<b>-75,80</b>	<b>0,01</b>	<b>28,7</b>	<b>34,49</b>	<b>0,00</b>	<b>38,6</b>	<b>0,00</b>
<b>218 Autres immo. corporelles</b>	<b>9 298,0</b>	<b>-3,30</b>	<b>0,42</b>	<b>8 991,5</b>	<b>-13,63</b>	<b>0,47</b>	<b>7 766,3</b>	<b>0,33</b>
dont - Matériel informatique	5 695,0	-8,94	0,26	5 185,8	8,54	0,27	5 628,8	0,24
- Matériel audiovisuel	746,4	-27,81	0,03	538,8	-28,54	0,03	385,0	0,02
- Reprographie	553,8	-0,42	0,03	551,5	4,44	0,03	576,0	0,02
- Mobilier	1 389,1	-16,37	0,06	1 161,7	-43,69	0,06	654,2	0,03
- Autres équipements	913,6	70,04	0,04	1 553,5	-66,39	0,08	522,2	0,02
<b>272 Titres immobilisés</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>1 425,0</b>	<b>-100,00</b>	<b>0,07</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>21 898,0</b>	<b>-13,17</b>	<b>1,00</b>	<b>19 014,6</b>	<b>23,44</b>	<b>1,00</b>	<b>23 471,8</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>115 533,4</b>	<b>1,78</b>	<b>1,00</b>	<b>117 594,2</b>	<b>14,65</b>	<b>1,00</b>	<b>134 817,8</b>	<b>1,00</b>

On peut noter que la structure des dépenses entre fonctionnement et équipement reste, là encore, stable : les dépenses de fonctionnement passent de 82 à 83% des dépenses totales de 1991 à 1993 et celles d'équipement de 18 à 17%.

Il faut remarquer la croissance des frais de déplacements de 53,4% soit + 1,1 MF en 2 ans sur trois exercices (dont le tiers environ consacré aux déplacements de personnalités extérieures invitées aux jurys de thèses, aux conférences et séminaires de troisième cycle et dans le cadre des échanges Erasmus et Tempus ; 1,1 MF en 1993), celle des frais de réception (60,6%), celle des frais postaux (27,1%) lesquels sont d'ailleurs élevés ainsi que les frais de reprographie qui, avec 8,6 MF, représentent 32% du compte 62 "Autres services extérieurs".

Dans les dépenses de personnel est comptabilisé le paiement de vacances destinées à la surveillance des examens : en 1993, elles représentaient un montant de 290 998 F, en 1994 de 304 851 F pour quelque 6 000 heures (environ 50 F de l'heure). Les plus gros consommateurs sont les UFR de Droit avec 2 000 h<sup>9</sup>, les Arts plastiques avec 2 100 h.

Il faut ainsi souligner la croissance très forte des charges de gestion courante (+ 195% entre 1991 et 1993). Cette croissance s'explique :

- d'une part, par la décentralisation de la gestion des dépenses de reprographie, téléphone et affranchissement. Ces dépenses, payées par les services centraux, imputées au compte concerné, ont été facturées à partir de 1992 aux composantes, lesquelles en assurent le remboursement par un compte de gestion courante <sup>10</sup>.

- d'autre part, par la participation de l'université aux programmes Erasmus, Tempus, etc... Sont enregistrés les versements aux étudiants des bourses Erasmus, Tempus et celle de l'Office franco-allemand (de 1,4 M F en 1991 à 2,3 MF en 1993) et les versements effectués au profit des universités partenaires pour les programmes dont Paris I est le coordonnateur (de 0,2 M F en 1991 à 1,6 MF en 1993).

Dans les dépenses d'équipement, on note les forts investissements immobiliers, ainsi que les dépenses en équipements informatiques (16,5 MF en 3 ans). On ne peut que souhaiter la mise en oeuvre d'un inventaire précis tenu par l'ordonnateur, qui n'existe pas aujourd'hui.

---

<sup>9</sup> Le problème de la surveillance des examens est évoqué dans l'analyse de plusieurs composantes.  
<sup>10</sup> compte 65872, qui passe de 1,4 MF en 1991 à 5,6 MF en 1993.

## Les dépenses

IAE	1991	1992/91	%	1992	1993/92	%	1993	%
<b>DEPENSES</b>			<b>0,81</b>			<b>0,84</b>		<b>0,83</b>
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>								
<b>60 Achats</b>	<b>497,7</b>	<b>-31,61</b>	<b>0,04</b>	<b>340,4</b>	<b>+80,35</b>	<b>0,03</b>	<b>613,9</b>	<b>0,03</b>
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>1 384,6</b>	<b>-44,86</b>	<b>0,11</b>	<b>763,4</b>	<b>+55,07</b>	<b>0,06</b>	<b>1 183,8</b>	<b>0,06</b>
dont - Entretien et réparations	460,3	-46,23	0,04	247,5	+64,81	0,02	407,9	0,02
- Documentation	76,2	+110,50	0,01	160,4	+29,99	0,01	208,5	0,01
<b>62 Autres services extérieurs</b>	<b>1 908,2</b>	<b>-20,76</b>	<b>0,15</b>	<b>1 512,0</b>	<b>11,58</b>	<b>0,13</b>	<b>1 687,1</b>	<b>0,13</b>
dont - Relations publiques	386,3	-12,22	0,03	339,1	-11,47	0,03	300,2	0,03
- Déplacements	53,7	+85,66	0,00	99,7	-28,59	0,01	71,2	0,01
- Frais de réception	137,4	-5,31	0,01	130,1	+35,28	0,01	176,0	0,01
- Frais postaux	383,0	-8,43	0,03	350,7	+18,68	0,03	416,2	0,03
- Nettoyage	148,1	-100,00	0,01	0,0		0,00	0,0	0,00
- Honoraires	264,4	-20,92	0,02	209,1	+7,44	0,02	308,3	0,02
<b>63 Impôts et taxes</b>	<b>283,6</b>	<b>+10,08</b>	<b>0,02</b>	<b>312,2</b>	<b>+8,87</b>	<b>0,03</b>	<b>339,9</b>	<b>0,03</b>
<b>64 Charges personnel</b>	<b>6 818,9</b>	<b>+3,11</b>	<b>0,52</b>	<b>7 031,2</b>	<b>+7,44</b>	<b>0,60</b>	<b>7 554,5</b>	<b>0,60</b>
dont - Heures compl. ens. initial	1 959,1	+51,09	0,15	2 960,1	+5,53	0,25	3 123,7	0,25
- Rémunération Form. continue	1 817,9	+2,70	0,14	1 867,0	-19,00	0,16	1 512,2	0,16
- Vacances recherche	13,2	-62,12	0,00	5,0	-100,00	0,00	0,0	0,00
- Emplois gagés Form. continue	2 044,4	-36,96	0,16	1 288,7	-0,14	0,11	1 286,9	0,11
<b>65 Charges gestion courante</b>	<b>2 135,3</b>	<b>-14,35</b>	<b>0,16</b>	<b>1 828,8</b>	<b>+9,98</b>	<b>0,16</b>	<b>2 011,4</b>	<b>0,16</b>
dont - Reversement à PARIS I	2 060,1	-13,22	0,16	1 787,7	+6,04	0,15	1 895,7	0,15
<b>TOT. CHARG. DE FONCTION.</b>	<b>13 028,3</b>	<b>-9,52</b>	<b>1,00</b>	<b>11 788,0</b>	<b>+13,60</b>	<b>1,00</b>	<b>13 390,6</b>	<b>1,00</b>
<b>DEPENSES EQUIPEMENT</b>			<b>0,19</b>			<b>0,16</b>		<b>0,17</b>
<b>213 Constructions</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>60,1</b>	<b>0,00</b>
<b>215 Inst. tech.mat.outillage</b>	<b>2,8</b>	<b>-100,0</b>	<b>0,01</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>
<b>216 Collections</b>	<b>4,5</b>	<b>-100,0</b>	<b>0,01</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>
<b>218 Autres immo. corporelles</b>	<b>469,4</b>	<b>+60,89</b>	<b>0,98</b>	<b>755,2</b>	<b>-67,77</b>	<b>1,00</b>	<b>243,4</b>	<b>1,00</b>
dont - Matériel informatique	146,6	+41,34	0,31	207,2	-33,54	0,27	137,7	0,27
- Matériel audiovisuel	6,1	-100,00	0,01	0,0		0,00	23,8	0,00
- Reprographie	0,0		0,00	251,6	-70,91	0,33	73,2	0,33
- Mobilier	262,0	-77,90	0,55	57,9	-100,00	0,08	0,0	0,08
- Autres équipements	48,7	+67,76	0,10	130,4	-93,56	0,17	8,4	0,17
<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>476,7</b>	<b>+58,42</b>	<b>1,00</b>	<b>755,2</b>	<b>-59,81</b>	<b>1,00</b>	<b>303,5</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 505,0</b>	<b>-7,12</b>	<b>1,00</b>	<b>12 543,2</b>	<b>+9,18</b>	<b>1,00</b>	<b>13 694,1</b>	<b>1,00</b>

<b>BIBLIOTHEQUES</b>	<b>1991</b>	<b>1992/93</b>	<b>%</b>	<b>1992</b>	<b>1993/92</b>	<b>%</b>	<b>1993</b>	<b>%</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,85</b>			<b>0,91</b>		<b>0,74</b>
<b>60 Achats</b>	<b>1 533,9</b>	<b>-3,72</b>	<b>0,10</b>	<b>1 476,8</b>	<b>+26,84</b>	<b>0,09</b>	<b>1 873,2</b>	<b>0,10</b>
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>8 182,3</b>	<b>+12,15</b>	<b>0,53</b>	<b>9 176,7</b>	<b>+11,78</b>	<b>0,56</b>	<b>10 258,0</b>	<b>0,55</b>
dont - Entretien	956,6	-89,31	0,06	102,3	+141,94	0,01	247,5	0,01
- Documentation	6 649,4	+17,24	0,43	7 795,7	+13,13	0,47	8 819,6	0,47
<b>62 Autres services extérieurs</b>	<b>3 572,4</b>	<b>+8,55</b>	<b>0,23</b>	<b>3 877,7</b>	<b>+13,03</b>	<b>0,23</b>	<b>4 383,0</b>	<b>0,23</b>
dont - Frais postaux	417,0	-16,55	0,03	348,0	+24,31	0,02	432,6	0,02
<b>63 Impôts et taxes</b>	<b>261,2</b>	<b>37,10</b>	<b>0,02</b>	<b>358,1</b>	<b>-16,95</b>	<b>0,02</b>	<b>297,4</b>	<b>0,02</b>
<b>64 Charges personnel</b>	<b>1 091,7</b>	<b>-15,14</b>	<b>0,07</b>	<b>926,4</b>	<b>+41,22</b>	<b>0,06</b>	<b>1 308,3</b>	<b>0,07</b>
<b>65 Charges gestion courant</b>	<b>705,6</b>	<b>+1,77</b>	<b>0,05</b>	<b>718,1</b>	<b>-6,63</b>	<b>0,04</b>	<b>670,5</b>	<b>0,04</b>
<b>TOT CHARGES FCT.</b>	<b>15 347,1</b>	<b>+7,73</b>	<b>1,00</b>	<b>16 533,8</b>	<b>+13,65</b>	<b>1,00</b>	<b>18 790,4</b>	<b>1,00</b>
<b>DEPENSES EQUIPEMENT</b>		<b>+7,73</b>	<b>0,15</b>			<b>0,09</b>		<b>0,26</b>
<b>213 Constructions</b>	<b>310,5</b>	<b>+63,25</b>	<b>0,12</b>	<b>506,9</b>	<b>+697,10</b>	<b>0,32</b>	<b>4 040,5</b>	<b>0,61</b>
<b>215 Inst. tech.mat.outillage</b>			<b>0,00</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>14,8</b>	<b>0,00</b>
<b>216 Collections</b>	<b>71,4</b>	<b>-56,16</b>	<b>0,03</b>	<b>31,3</b>	<b>-100,0</b>	<b>0,02</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>
<b>218 Autres immo. corporelles</b>	<b>2 289,5</b>	<b>-54,45</b>	<b>0,86</b>	<b>1 042,8</b>	<b>+143,97</b>	<b>0,66</b>	<b>2 544,1</b>	<b>0,39</b>
dont - Matériel informatique	1 548,9	-50,05	0,58	773,7	+45,24	0,49	1 123,7	0,17
- Matériel reprographie	57,6	-17,53	0,02	47,5	+89,26	0,03	89,9	0,01
- Mobilier	402,7	-51,15	0,15	196,7	-43,01	0,12	112,1	0,02
- Autres équipements	590,7	-95,82	0,22	24,7	+4832,79	0,02	1 218,4	0,18
<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>2 671,4</b>	<b>-40,82</b>	<b>1,00</b>	<b>1 581,0</b>	<b>+317,42</b>	<b>1,00</b>	<b>6 599,4</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>18 018,5</b>	<b>+0,53</b>	<b>1,00</b>	<b>18 114,8</b>	<b>+40,16</b>	<b>1,00</b>	<b>25 389,8</b>	<b>1,00</b>

## Les résultats

<b>UNIVERSITE</b>	<b>1991</b>	<b>1992/91</b>	<b>1992</b>	<b>1993/92</b>	<b>1993</b>
<b>Fonctionnement 1°Section</b>					
Recettes	103 007,5	+10,56	113 889,7	+28,62	146 485,1
Dépenses	93 635,4	+5,28	98 579,6	+12,95	111 346,0
<b>Solde 1</b>	<b>9 372,1</b>	<b>+63,36</b>	<b>15 310,1</b>	<b>+129,52</b>	<b>35 139,1</b>
<b>Equipement 2°Section</b>					
Recettes	17 435,6	+23,43	21 521,1	-29,60	15 151,9
A déduire recette pour ordre de sortie inventaire	16,8				
Recettes nettes	17 418,8		21 521,1		15 151,9
Dépenses	21 898,0	-13,17	19 014,6	+23,44	23 471,8
<b>Solde 2</b>	<b>-4 479,2</b>	<b>-155,96</b>	<b>2 506,5</b>	<b>-431,93</b>	<b>-8 319,9</b>
<b>Total recettes</b>	<b>120 443,1</b>	<b>+12,43</b>	<b>135 410,8</b>	<b>+19,37</b>	<b>161 637,0</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>115 533,4</b>	<b>+1,78</b>	<b>117 594,2</b>	<b>+14,65</b>	<b>134 817,8</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>					
Solde 1	9 372,1	+63,36	15 310,1	+129,52	35 139,1
Solde 2	-4 479,2	-155,96	2 506,5	-431,93	-8 319,9
<b>RESULTAT NET</b>	<b>4 892,9</b>	<b>+264,13</b>	<b>17 816,6</b>	<b>+50,53</b>	<b>26 819,2</b>

Source : Comptes financiers de l'université.

## Les résultats

<b>IAE</b>	<b>1991</b>	<b>1992/91</b>	<b>1992</b>	<b>1993/92</b>	<b>1993</b>
<b>Fonctionnement 1°Section</b>					
Recettes	13 722,2	+16,02	15 920,2	+0,10	15 935,9
Dépenses	13 028,3	-9,52	11 788,0	+13,60	13 390,6
<b>Solde 1</b>	<b>693,9</b>	<b>+495,50</b>	<b>4 132,2</b>	<b>-38,40</b>	<b>2 545,3</b>
<b>Equipement 2°Section</b>					
Recettes	31,0	+490,32	183,0	-56,28	80,0
Dépenses	476,7	+58,42	755,2	-59,81	303,5
<b>Solde 2</b>	<b>-445,7</b>	<b>+28,38</b>	<b>-572,2</b>	<b>-60,94</b>	<b>-223,5</b>
<b>Total recettes</b>	<b>13 753,2</b>	<b>+17,09</b>	<b>16 103,2</b>	<b>-0,54</b>	<b>16 015,9</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>13 505,0</b>	<b>-7,12</b>	<b>12 543,2</b>	<b>+9,18</b>	<b>13 694,1</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>					
Solde 1	693,9	+495,50	4 132,2	-38,40	2 545,3
Solde 2	-445,7	+28,38	-572,2	-60,94	-223,5
<b>RESULTAT NET</b>	<b>248,2</b>	<b>+1334,33</b>	<b>3 560,0</b>	<b>-34,78</b>	<b>2 321,8</b>

<b>BIBLIOTHEQUES</b>	<b>1991</b>	<b>1992/93</b>	<b>1992</b>	<b>1993/92</b>	<b>1993</b>
<b>Fonctionnement 1°Section</b>					
Recettes	19 279,5	+2,26	19 715,4	+29,96	25 621,9
Dépenses	15 347,1	+7,73	16 533,8	+13,65	18 790,4
<b>Solde 1</b>	<b>3 932,4</b>	<b>-19,09</b>	<b>3 181,6</b>	<b>+114,72</b>	<b>6 831,5</b>
<b>Equipement 2°Section</b>					
Recettes	2 889,6	-16,57	2 410,9	-30,76	1 669,3
Dépenses	2 671,4	-40,82	1 581,0	+317,42	6 599,4
<b>Solde 2</b>	<b>218,2</b>	<b>+280,34</b>	<b>829,9</b>	<b>-694,0</b>	<b>-4 930,1</b>
<b>Total recettes</b>	<b>22 169,1</b>	<b>-0,19</b>	<b>22 126,3</b>	<b>+23,34</b>	<b>27 291,2</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>18 018,5</b>	<b>+0,53</b>	<b>18 114,8</b>	<b>+40,16</b>	<b>25 389,8</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>					
Solde1	3 932,4	-19,09	3 181,6	+114,72	6 831,5
Solde 2	218,2	+280,34	829,9	-694,06	-4 930,1
<b>RESULTAT NET</b>	<b>4 150,6</b>	<b>-3,35</b>	<b>4 011,5</b>	<b>-52,60</b>	<b>1 901,4</b>

Source : Comptes financiers de l'université.

## 2 - La situation financière

### Les réserves

Le montant des réserves par composante est le suivant au 1er janvier de chaque année :

en milliers de francs

UFR		1990		1991		1992		1993	
900	Services centraux	30 381	67,06%	32 161	64,07%	36 035	62,39%	45 268	49,60%
901	Droit, Admin. & sect.Pub	273	0,60%	197	0,39%	340	0,59%	1 247	1,37%
902	Economie	1 643	3,63%	2 295	4,57%	1 996	3,46%	5 651	6,19%
903	Hist. de l'art et archéologie	251	0,55%	326	0,65%	250	0,43%	1 632	1,79%
904	Arts plastiques et Sc. de l'art	213	0,47%	301	0,60%	694	1,20%	1 230	1,35%
905	Droit des affaires	1 319	2,91%	1 569	3,13%	1 638	2,84%	2 580	2,83%
906	Gestion et Eco. d'entreprise	1 105	2,44%	1 817	3,62%	2 154	3,73%	3 474	3,81%
907	Etudes intern. et européennes	964	2,13%	1 251	2,49%	1 535	2,66%	4 168	4,57%
908	Géographie	123	0,27%	187	0,37%	192	0,33%	1 044	1,14%
909	Histoire	686	1,51%	531	1,06%	1 997	3,46%	4 176	4,58%
910	Philosophie	67	0,15%	125	0,25%	169	0,29%	1 082	1,19%
911	Science politique	345	0,76%	448	0,89%	528	0,91%	1 415	1,55%
912	AES, travail et études sociales	72	0,16%	241	0,48%	188	0,33%	917	1,00%
914	Institut de démographie	58	0,13%	162	0,32%	177	0,31%	303	0,33%
915	IEDES	1 243	2,74%	1 960	3,90%	1 814	3,14%	2 167	2,37%
916	ISST	165	0,36%	767	1,53%	827	1,43%	1 276	1,40%
917	Département des Sc. sociales	2	0,00%	30	0,06%	40	0,07%	17	0,02%
918	Département des Langues	24	0,05%	87	0,17%	5	0,01%	0	0,00%
919	SODIP	17	0,04%	17	0,03%	116	0,20%	174	0,19%
920	Centre d'éduc. permanente	123	0,27%	-1 100	-2,19%	0	0,00%	0	0,00%
921	IREST	381	0,84%	224	0,45%	308	0,53%	493	0,54%
922	Recherche et publications	426	0,94%	406	0,81%	336	0,58%	3 853	4,22%
923	Centre d'audiovisuel	1 587	3,50%	1 835	3,66%	2 424	4,20%	3 276	3,59%
924	Centre d'édition Panth.Sorb.	232	0,51%	230	0,46%	220	0,38%	215	0,24%
925	UEFAPS	290	0,64%	366	0,73%	458	0,79%	514	0,56%
926	Département de droit	512	1,13%	627	1,25%	775	1,34%	811	0,89%
927	Mathématiques et inform.	50	0,11%	95	0,19%	59	0,10%	602	0,66%
928	Départ. de langues appliquées	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	89	0,10%
929	Départ. de langues viv. & anc.	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	45	0,05%
930	Service comm. de doc. bibl.	1 265	2,79%	1 633	3,25%	2 128	3,68%	3 166	3,47%
940	Legs Malendrino	1 489	3,29%	1 410	2,81%	356	0,62%	387	0,42%
	<b>Total</b>	<b>45 306</b>	<b>100%</b>	<b>50 198</b>	<b>100%</b>	<b>57 759</b>	<b>100%</b>	<b>91 272</b>	<b>100%</b>

Source : Comptes financiers de l'université.

Il faut noter la croissance très forte des réserves due aux résultats excédentaires successifs. Mais ces réserves ne sont pas toutes disponibles et recouvrent les réserves sur crédits de recherche et les réserves sur autres crédits dans les proportions suivantes :

en milliers de F

	1991	%	1992	%	1993	%
Réserves disponibles					13 963	15,3
Rés. sur crédits de recherche *	16095	32,06	22953	39,7	23 286	25,5
Rés. sur autres créd. spécifiques					54 023	59,2
<b>Total réserves</b>	<b>50198</b>	<b>100</b>	<b>57759</b>	<b>100</b>	<b>91 272</b>	<b>100</b>

Source : Rapports de présentation des comptes financiers, agence comptable.

\* y compris les dépenses engagées, non mandatées.

## Les placements

Le ratio de trésorerie (ressources propres/total ressources) permettant de faire des placements hors circuit du Trésor est présenté dans le rapport au Conseil d'administration lors de l'approbation du compte financier, et est respecté. La trésorerie restante est placée en valeurs du Trésor, ce qui donne sans faire la distinction entre le circuit bancaire et le circuit du Trésor :

en milliers de F

Année	Total de la trésorerie	Montants placés	Montant des intérêts	Total placé/Total Trésorerie
1987	46 762	18 861	958	40%
1988	60 961	20 829	1 561	34%
1989	68 195	30 925	2 002	45%
1990	72 309	45 623	3 348	63%
1991	75 239	55 729	4 283	74%
1992	96 393	83 321	4 611	86%
1993	109 655	98 937	5 272	90%

## II - L'évaluation des besoins d'enseignement des UFR

### 1 - Les besoins en heures complémentaires

Les UFR déclarent en début d'année universitaire leurs besoins en moyens pédagogiques, c'est-à-dire en heures d'enseignement. Cela consiste à remplir deux documents destinés à être centralisés au début du mois de décembre par le service de la pédagogie et des enquêtes statistiques. Ces documents ont la même structure : l'un est le bilan des heures consommées l'année précédente, l'autre est une prévision des besoins.

Les documents ont été envoyés aux UFR, Instituts et Départements accompagnés, pour l'année 1994-1995, d'une lettre du président de l'université rappelant les obligations statutaires des différents corps d'enseignants (avec rappel des textes concernés) et la nécessité de conclure un contrat pour les vacataires, demandant de justifier l'évolution des besoins, celle du potentiel enseignant et des échanges inter-UFR par rapport à l'année précédente. Les besoins doivent être précisés pour les diplômes tant nationaux que d'université, par cycle, avec la distinction DEA/DESS ainsi que les préparations aux concours.

Ces tableaux appellent les observations suivantes :

- on peut s'étonner qu'ils ne soient accompagnés d'aucune notice explicative pour les renseigner ;

- l'évaluation de la charge d'enseignement en heures d'enseignement distinguant cours magistraux et TD est globalisée pour le premier cycle, ensuite pour la licence, la maîtrise, les DEA et DESS avec le nombre de semaines d'enseignement.

Tout d'abord, il n'est nullement demandé de faire référence à une maquette de diplôme pour l'expression des besoins : tout repose sur les enseignements existant à un moment donné. Ensuite, ne sont nullement demandés la distinction du nombre de semaines d'enseignement <sup>11</sup> suivant les types d'enseignement (cours ou TD), le nombre de groupes de TD, la distinction entre les enseignements annuels ou semestriels, la distinction suivant les mentions de diplôme à l'intérieur d'un cycle ou dans un niveau de cycle (licence, maîtrise).

- le potentiel enseignant est évalué à partir du nombre d'emplois occupés par corps et de celui des emplois vacants. Aucune précision sur les événements qui peuvent réduire le potentiel (par exemple les congés thématiques, de maladie ou de maternité, les prises de fonction en cours d'année, etc) n'est exigée ;

- les informations sur les échanges inter-UFR ont trait à des heures d'enseignement par enseignant et aux UFR avec lesquelles ces échanges ont lieu, mais ne précisent pas la formation concernée, ni la discipline enseignée ;

- les besoins en heures complémentaires sont ensuite évalués par le solde entre les besoins en heures des diplômes nationaux, des diplômes d'université, des échanges inter-UFR et les heures statutaires dues par le potentiel enseignant <sup>12</sup>.

Ces évaluations par UFR sont ensuite centralisées<sup>13</sup> par le service de la pédagogie et des enquêtes statistiques. Ces informations sont croisées avec les effectifs, les diplômes nationaux et le potentiel d'enseignement et comparées au bilan de l'année précédente. Une commission technique réunissant le président, le secrétaire général, l'agent comptable, le président de la commission des moyens du Conseil d'administration, le chef du service des enseignants et celui du service de la pédagogie et des enquêtes statistiques, étudie les propositions de répartition des heures complémentaires qui seront faites à la réunion des directeurs d'UFR. Une notification sera envoyée aux UFR qui peuvent exceptionnellement perdre la dotation représentée par les emplois vacants <sup>14</sup>.

Cette évaluation globale des besoins en heures complémentaires des UFR suscite plusieurs remarques :

- elle est faite sans tenir compte des maquettes des diplômes nationaux. En réalité, les diplômes présentent souvent un nombre considérable d'options en second cycle qui ne sont probablement pas mentionnées dans les maquettes habilitées ;

- la déclaration demandée aux UFR est imprécise : elle néglige, par exemple, les enseignements communs à plusieurs formations, qui peuvent ainsi être comptabilisés plusieurs fois ;

- la fiabilité de la déclaration faite par les UFR ne peut être véritablement contrôlée car les documents pédagogiques ne comportent que fort rarement les volumes enseignés et il paraît bien difficile, devant de tels nombres de formations et d'UFR, de contrôler les échanges d'enseignements inter-UFR ;

- les heures complémentaires mandatées ne sont pas représentatives des heures enseignées car elles sont évaluées différemment suivant les UFR et les disciplines, en particulier pour les troisièmes cycles où elles peuvent être comptabilisées, soit en cours et TD, soit en totalité en cours ;

- les heures complémentaires sont gérées par quatre services distincts entre lesquels il n'y a pas de recoupement systématique des informations : les besoins en heures par le service de la pédagogie et des enquêtes statistiques, la gestion des heures complémentaires sur emplois vacants par le service du personnel, la comptabilisation et le paiement par le service du planning.

---

<sup>11</sup> Cela est d'autant plus curieux que les dates de début des enseignements sont différentes suivant les filières et les diplômes, *a fortiori* suivant les types d'enseignement.

<sup>12</sup> Les tableaux sont construits pour faire apparaître les besoins en heures complémentaires à partir de la somme algébrique suivante : (besoins pour diplômes nationaux) - (emplois occupés + emplois vacants) en eq/TD + (solde des échanges inter-UFR) + (emplois vacants) en eq/TD + (congés thématiques, maladie, maternité) en eq/TD + (besoins pour les diplômes d'université) ;

<sup>13</sup> Les tableaux sont contrôlés, en particulier pour le calcul du potentiel, par l'utilisation depuis 1994-95 d'un tableur.

<sup>14</sup> Le contrôle des heures complémentaires payées sur emplois vacants est effectué par le service du personnel enseignant.

Un autre service de paiement des heures complémentaires intervient, celui-ci attaché à l'agent comptable, lorsque les heures sont payées sur les ressources propres de l'université <sup>15</sup>. En général, c'est le même service qui gère les heures complémentaires en liaison avec l'agence comptable.

## **2 - Les demandes de création d'emplois d'enseignants**

Les directeurs d'UFR répondent à une demande écrite de postes pour l'année N+1 avec justification précise, puis une réunion des directeurs d'UFR, des présidents et vice-présidents des commissions de spécialistes se tient pour arrêter une liste que le président de l'université soumet au CA en formation restreinte. Cette liste revue est présentée ensuite au CA en formation plénière.

## **3 - Le service des enseignants**

Le service est l'objet d'une déclaration faite par l'enseignant lui-même portant le visa du directeur de la composante. Cette déclaration comprend la dénomination de l'UFR où sont dispensés les enseignements, la nature des enseignements (cours, TD, TP), l'intitulé de l'enseignement, l'année d'enseignement, 1er cycle, le nombre d'heures hebdomadaires, le nombre de semaines et les éléments de la localisation (lieu, salle, jour, horaire) et l'équivalent en heures TD.

Il est étonnant de constater que c'est l'enseignant qui désigne les enseignements relevant de ses obligations statutaires et ceux qui ressortent des enseignements complémentaires. De la même façon, ne sont pas désignés les diplômes desquels relèvent les enseignements. Il paraît donc bien difficile à l'administration centrale de calculer la charge d'enseignement d'un diplôme et de contrôler la déclaration des besoins d'enseignements des UFR. Ceci est conforté par le fait qu'il n'existe pas un répertoire codifié des enseignements dispensés au sein de l'université. Le même enseignement n'est pas nécessairement désigné avec la même appellation par tous ceux qui y interviennent et les titres des enseignements ne sont pas immuables au cours du temps.

Dès lors, comment peut-on évaluer le sous-encadrement d'une discipline si l'on ne peut centraliser les besoins de cette discipline pour le rapprocher du potentiel de cette discipline ?

# **III - Les services administratifs**

## **1 - Le service du planning et des heures complémentaires**

Il faut tout d'abord préciser qu'à l'université de Paris I, chaque centre gère son planning (Panthéon-Sorbonne, PMF, Tolbiac, Saint-Charles, Port Royal-René Cassin, Malher,...). En 1994-1995, seuls les trois premiers centres ont informatisé leur planning, mais il n'existe pas de réseau commun.

En ce qui concerne le service du planning et des heures complémentaires de l'université, il a trois fonctions essentielles, auxquelles s'ajoutent quelques autres tâches : gérer un sous-ensemble des salles et des amphithéâtres du site Panthéon-Sorbonne (3 personnes), effectuer le paiement des heures complémentaires sur les crédits de subvention (4 personnes), gérer la location des salles. S'il est logique de coordonner la gestion des salles avec la vérification du service des enseignants, ce service administratif n'a pas le pouvoir d'effectuer correctement sa mission.

---

<sup>15</sup> Le montant des charges patronales est différent suivant l'origine des crédits de paiement.

**La gestion des salles :** le service ne gère en totale liberté que 40 salles sur les 128 salles et amphithéâtres disponibles sur le site Panthéon-Sorbonne, en fait les deuxièmes cycles et partiellement les troisièmes cycles de l'ensemble des UFR sur ce site, tant pour les enseignements que pour les examens. Les autres salles sont dites privatisées, c'est-à-dire affectées à des UFR, des formations, des diplômes et le service du planning et des heures complémentaires n'est pas informé de leur occupation.

Le logiciel EDT, acheté à une entreprise privée, mis au point et adapté aux besoins de l'université avec l'aide d'un informaticien de Paris I, permet la réservation de cette quarantaine de salles d'une manière efficace et très rapide. Il permet toutes les fréquences de réservations, permet de connaître les emplois du temps d'un enseignant, d'une formation. Les fichiers contiennent les informations concernant 976 matières, 183 diplômes et 1226 enseignants de toutes catégories (titulaires et vacataires).

Les difficultés de gestion sont les suivantes :

- l'impossibilité de gérer la totalité des salles ;
- le service du planning n'est pas informé de l'effectif des groupes d'étudiants à affecter aux salles, or les effectifs peuvent être plus grands que les salles : il n'y a donc pas une utilisation optimale des salles ;
- des réservations sont faites et peuvent ne pas être utilisées sans information du service du planning. Des enseignants réservent des salles à l'année et demandent par la suite à effectuer leur enseignement sur quinze jours en fin d'année. Le problème est tel que les appariteurs vérifient, une fois par trimestre, l'occupation des salles, sans s'enquérir toutefois de l'enseignement qui y est dispensé ;
- les requêtes pour les réservations sont faites le plus fréquemment sur appel téléphonique et souvent aussi, d'une manière tardive et exigeante.

**La gestion des heures complémentaires :** le service est destinataire des fiches individuelles de service des enseignements. Il effectue non seulement le paiement des heures complémentaires, avec une application stricte de la réglementation, en particulier pour les vacataires (attestation d'emploi à temps complet) mais essentiellement la gestion, antérieure et postérieure à ces paiements. Cette gestion est en grande partie manuelle et concernait, en 1993-1994, environ 102 000 heures complémentaires sur la dotation MEN.

Les difficultés de gestion sont les suivantes :

- l'impossibilité de vérifier la réalité des heures complémentaires payées, puisque le service du planning et des heures complémentaires ne contrôle que le non dépassement de la dotation attribuée à l'UFR par le service de la pédagogie, les UFR gérant elles-mêmes leur dotation ;
- l'impossibilité de connaître la réalité du service des enseignants qui interviennent dans des salles privatisées car certains y effectuent la totalité de leur service. Il en est de même pour les enseignants qui déclarent ne pas faire d'heures complémentaires ;
- il n'y a pas de véritable contrôle systématique et centralisé des heures complémentaires payées.

## **2 - Le service de la pédagogie et des enquêtes statistiques**

Le service de la pédagogie et des enquêtes statistiques a pour missions :

- **concernant la pédagogie :** tout d'abord, l'instruction des dossiers de demande d'habilitation de diplôme, en établissant le relais entre les UFR et les conseils. Ceci représente un travail considérable car cette université compte, en 1994-1995, 16 diplômes de premier cycle, 63 diplômes de deuxième cycle, 5 magistères, 65 DEA, 52 DESS, soit en tout 197 diplômes nationaux, auxquels s'ajoutent 45 diplômes d'université.

Le service assure également la mise à jour annuelle des arrêtés de contrôle des connaissances qui est faite dans les règles, les délais et de manière systématique, à charge pour les UFR de les communiquer aux étudiants, ce qui n'est pas toujours fait.

Enfin, sont encore à la charge du service : l'envoi d'information concernant les étudiants au service d'orientation, de documentation et d'insertion professionnelle ; la centralisation des résultats d'examens qui sont peu ou prou informatisés ; la diffusion des textes et règlements aux UFR, laquelle permet de se rendre compte du manque fréquent de formation des agents des UFR à la comptabilité financière et à l'utilisation de la réglementation ; la gestion des conventions pédagogiques entre universités et des conventions avec les MAFPEN (formation des maîtres) ; l'établissement du calendrier des cours et des travaux dirigés ; la préparation des travaux des conseils centraux pour les questions pédagogiques ; l'affiliation des étudiants au régime accidents du travail.

- **concernant les études statistiques** : l'évaluation des effectifs d'étudiants inscrits administrativement, pédagogiquement, des taux d'abandons et de succès ; le renseignement de l'ensemble des enquêtes ministérielles sur les effectifs étudiants en formation initiale ou continue et sur l'activité universitaire (enquêtes diplômés) ; la centralisation des besoins en heures complémentaires des UFR et les propositions de répartition.

### **3 - Le service de gestion des IATOS**

Les personnels IATOS comprennent 592 agents, auxquels s'ajoutent une vingtaine d'agents payés sur ressources propres.

On ne peut que regretter qu'à Paris I, comme dans la plupart des autres universités, ces personnels n'accomplissent pas leurs obligations de service réglementaire : à Paris I le service hebdomadaire des IATOS est de 35 heures et les congés sont de 11 semaines. Il y a là une situation qui devrait retenir l'attention des responsables de l'université en vue d'une action tendant à la rapprocher de la situation réglementaire.

Le service de gestion des IATOS comprend 12 agents en équivalent temps plein. L'utilisation de matériel informatique y est récente puisque, depuis 1993-1994, la formation à son utilisation est faite, avec succès, grâce aux compétences de la junior entreprise de l'UFR Gestion ainsi que les conseils du service Epicure de l'université.

Des actions de formation - qui bénéficient d'un budget d'environ 650 KF, dont une subvention du ministère de 150 KF en 1994-1995 - sont entreprises pour le personnel de l'université, après une enquête sur les besoins dans les UFR :

- préparation des concours SASU en parallèle avec le service académique de formation administrative ;
- stages à l'expression écrite et orale pour les agents de catégorie B et C ;
- stages pour le personnel de sécurité de l'immeuble de grande hauteur du centre PMF ;
- stages à des formations techniques, en fonction des besoins, en particulier pour la reprographie et l'audiovisuel.

Sont pris en compte, à mi-temps sur le temps de travail, des stages d'apprentissage de la langue anglaise, de niveaux différents, à concurrence de trois heures hebdomadaires.

La commission consultative paritaire des personnels se réunit quatre fois par an et examine les mouvements internes de personnels, qui sont très faibles, ainsi que le plan de formation interne.

La nouvelle bonification indiciaire, destinée à réduire, pour certains agents, l'écart entre le grade et la fonction, n'a pas été appliquée. La dernière revalorisation de l'indice 100 de la fonction publique ne l'a pas été davantage.

En fait, dans cette université comme dans bien d'autres, les véritables problèmes de gestion des IATOS ne sont guère abordés, à supposer qu'ils soient tous de son ressort, c'est-à-dire :

- les redéploiements d'agents entre les services ;
- l'analyse précise des contenus d'emplois et des besoins en formation, en particulier ceux des agents de catégorie C ;
- l'affectation des nouveaux agents à des contenus d'emplois précis ;
- la cohabitation d'agents administratifs de deux statuts différents.

#### **4 - La division des constructions, équipements et logistique**

C'est un service central de l'université qui regroupe 80 personnes et dont l'utilité est essentielle au bon fonctionnement matériel de l'université étant donné son éclatement géographique.

Les activités du service concernent la gestion des locaux (91 000 m<sup>2</sup> de surfaces bâties), la programmation financière et technique des travaux relatifs à l'ensemble des 17 bâtiments, la direction des services logistiques et techniques avec deux équipes d'entretien polyvalentes intervenant sur la totalité des sites de l'université, deux ateliers de reprographie (27 000 000 de documents tirés par an), la logistique, la gestion (contrats, conventions, équipements, marchés de travaux).

### **IV - Conclusion**

En conclusion, on peut être légitimement étonné et surpris du manque d'information des étudiants, de l'insuffisance de la coordination entre les services des UFR et les services centraux, de l'utilisation encore timide des possibilités qu'offrent l'informatique et la bureautique.

L'information des étudiants est, d'une manière générale, particulièrement déficiente :

- le livret général de l'étudiant doit être acheté (gratuit à la rentrée 1995) ;
- les documents pédagogiques généraux concernant les études juridiques, de sciences économiques et de sciences humaines datent de 1991-1992 ;
- les UFR distribuent des syllabus sur les formations dispensées qui comprennent, avec plus ou moins de précision, les contenus des enseignements, les modalités de contrôle des enseignements. Mais ces documents, le plus souvent, ne comportent pas la durée totale des enseignements dans une matière, dans une UV, pour l'acquisition d'un diplôme. Peut y être consigné un volume hebdomadaire pour une UV sans que le nombre de semaines concernées soit indiqué, ou même seulement l'intitulé d'un enseignement. Les syllabus complets, et à jour, sont rares au vu des 242 diplômes de cette université.

Par système d'information dans cette université, il faut entendre l'ensemble des éléments suivants :

- **un système informatique destiné à gérer les étudiants** qui permettrait de connaître sans ambiguïté l'effectif des inscrits administratifs dans toutes les filières, toutes les formations et tous les diplômes, ainsi que les inscrits pédagogiques. Cela implique un système central en réseau avec les différentes composantes et les différents lieux de gestion pédagogique et exige une formation du personnel. Un tel système permettrait d'utiliser l'information à deux niveaux :

- . au niveau central, pour une répartition précise des moyens entre les UFR en fonction des effectifs étudiants, pour la gestion des salles (qui pourrait ainsi être aussi bien centralisée que déconcentrée pour la consultation), pour l'enregistrement des résultats d'examen, pour le calcul des taux de succès, pour le suivi des étudiants au cours de leur cursus et l'étude des cohortes ;

- . au niveau des composantes, pour la gestion des groupes d'enseignement, quelle que soit la nature des enseignements (cours ou TD), le travail administratif relatif au passage des examens

partiels, l'enregistrement des notes, la préparation des délibérations des jurys d'examen.

- **un système d'information pédagogique des étudiants**, service central d'information, en relation avec les UFR et avec le service de la pédagogie, qui informerait les étudiants avec précision sur les cursus, les filières et les diplômes en mentionnant les contenus des formations, les volumes horaires des enseignements, leur fréquence, les modalités de contrôle des connaissances. Cela implique la création de syllabus complets et précis et mis à jour tous les ans.

- **un système de gestion des services des enseignants** unique, accompagné d'un tableau de bord de la consommation des heures d'enseignement, qui permettrait de vérifier les consommations d'heures et le développement des formations au sein des UFR.

Dans cette université, il semble que l'on ait souvent créé avec beaucoup de facilité, tous les ans, des diplômes de troisième cycle, sans se préoccuper des locaux, des personnels de gestion, des moyens financiers. Les conseils adoptent tout par consensus, sans véritable vision globale des moyens et des contraintes, non seulement administratives, mais aussi de locaux. Les trois grandes disciplines représentées n'étant pas concurrentes, on approuve pour ne pas être désapprouvé dans son propre domaine. Le prestige de l'université est suffisant et grandit d'autant plus que l'on aligne des offres de formation croissantes. Implicitement, tout le monde sait qu'il y a des réserves et des moyens d'intervention suffisants pour arriver aux résultats. On n'est pas regardant sur la manière de gérer, sur la correspondance entre ce qui a été habilité et la réalité de l'enseignement dispensé, ni sur les résultats obtenus, que l'on ne prend pas la peine de mesurer. Si l'on maintient un certain niveau d'exigence scientifique, la sélection des étudiants se fera simplement, sans s'attacher à une certaine efficacité. Le personnel administratif suit tant que faire se peut, sans plan de formation, en particulier en matière de gestion financière et de réglementation en tous domaines.

Ces pratiques ont cependant changé très récemment puisque, pour la dernière campagne d'habilitation des DEA, le principe de compenser toute demande nouvelle par une suppression a été adopté.

**L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

---

**Services communs**

---



Il n'a pas été possible d'évaluer tous les Services communs de l'université. Aussi ce chapitre traitera-t-il uniquement du Centre audio-visuel des universités de Paris, du Service commun de Documentation ainsi que des bibliothèques. Le premier chapitre du rapport "Gouvernement de l'université" a déjà analysé le Sodip, le Centre d'Education permanente et le Service des Relations internationales, qui est un service de la Présidence.

Il faut cependant signaler les activités de l'Unité d'enseignement et de formation en activités physiques et sportives (UEFAPS) qui a pour objectif de participer aux missions de formation dans ces domaines et a développé des actions transversales : elle assure des enseignements sous forme d'UV ou de module dans toutes les UFR de sciences humaines et de sciences économiques (1er cycle) ou sous la forme de bonification dans toutes les UFR de sciences juridiques et politiques (1er et 2e cycles). L'UEFAPS a une mission de service pour le compte des UFR et n'a la responsabilité d'aucun diplôme propre.

## **Le Centre audiovisuel des universités de Paris**

Le Centre audiovisuel des universités de Paris a été créé par un groupe d'universitaires prestigieux, regroupés autour d'un doyen, pour mettre à la disposition d'étudiants mais aussi d'autres publics les moyens de suivre des cours de droit sous forme de cours radiodiffusés ou de cassettes. Il a été rattaché à Paris I après 1968.

C'est un service interuniversitaire spécialisé dans les études juridiques, toutes les universités parisiennes qui offrent des cursus juridiques étant signataires de la convention de fonctionnement. Les tentatives d'extension du service à d'autres disciplines, notamment économiques, se sont soldées par un échec.

Le Centre prépare actuellement au DEUG de droit, à la licence de droit public et privé, à la maîtrise de droit public et privé (droit des affaires - carrières judiciaires). Une de ses particularités est que les maquettes de ses diplômes étant entérinées par un Conseil où sont représentées toutes les universités participantes, les étudiants peuvent accéder à n'importe quelle université parisienne, dès lors qu'ils ont satisfait au contrôle des connaissances. Le Centre accueille des étudiants inscrits dans 9 universités parisiennes différentes. Le contrôle des connaissances semble organisé de façon rigoureuse, ce qui facilite le retour aux cursus classiques des universités.

Les enseignants affectés au Centre sont responsables des regroupements, de l'élaboration des documents destinés aux travaux dirigés et de la correction des devoirs.

Le Centre fonctionne avec 10 postes d'enseignants, 5 administratifs et 3 techniciens et grâce à une subvention spécifique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les droits d'inscription des étudiants inscrits dans les universités participant au Centre ne lui étant pas reversés. Pour un peu moins de 2 000 étudiants inscrits en 1994-1995 (DEUG 1 : 888 ; DEUG 2 : 418 ; licence : 358 ; maîtrise : 287), le Centre demande des crédits de 2,8 MF (rémunérations supplémentaires et fonctionnement).

L'utilité du Centre audiovisuel interuniversitaire est incontestable. Il est surprenant que l'université de Paris I n'ait pas, en liaison avec d'autres universités, une politique plus ambitieuse d'enseignement à distance, compte tenu de l'atout que représente en ce domaine le nombre d'enseignants prestigieux qu'elle pourrait solliciter.

## **Les Bibliothèques**

Comme les autres universités de Paris-Centre, l'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne dispose d'un ensemble de ressources documentaires très important, varié, voire contrasté, d'une richesse considérable.

Sur le plan institutionnel, le cadre est fourni par le décret n° 91.321 du 27 mars 1991 sur les services de documentation des universités des académies de Paris, Créteil et Versailles : chaque université doit mettre en place un Service commun de la documentation (SCD) qui a pour mission de définir et mettre en œuvre la politique documentaire, en s'appuyant à la fois sur les bibliothèques intégrées (les sections de la BU et les bibliothèques des UFR qui le souhaitent) et les bibliothèques simplement associées (toutes les autres unités documentaires de l'université). Par ailleurs, elle peut être université de rattachement pour un ou plusieurs services inter-établissements de coopération documentaire (SICD), c'est-à-dire les bibliothèques inter-universitaires (BIU) créées par convention entre plusieurs universités : ainsi, Paris I est université de rattachement pour la BIU de la Sorbonne (commune à Paris I, Paris III, Paris IV, Paris V et Paris VII) la bibliothèque Cujas (commune à Paris I et Paris II), et co-contractante pour la bibliothèque d'art et d'archéologie (commune à Paris I et Paris IV), la bibliothèque Sainte-Geneviève (commune à Paris I, Paris III, Paris IV et Paris VII, rattachée à Paris III) et la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (commune à Paris I, Paris II, Paris VIII et Paris X, et rattachée à Paris X).

De fait, lorsqu'il s'efforce d'approcher le maquis de l'existant documentaire, l'évaluateur est frappé par deux évidences, peu conciliables en apparence :

- la situation des bibliothèques associées (bibliothèques d'UFR, d'Institut, de Département, de Centre de recherche) nécessite un travail considérable de rationalisation, de regroupement physique des unités, de mise à niveau des personnels et des techniques, de modernisation et d'informatisation, travail qui relève de la mission du SCD et ne pourra se faire sans une volonté forte - mais cette volonté est annoncée effectivement - de l'université ;

- en matière de documentation de niveau recherche, les découpages disciplinaires entre plusieurs universités, la proximité géographique des équipes correspondantes et de leurs bibliothèques propres (qui sont parfois restées communes à deux ou même trois universités), le poids considérable des bibliothèques inter-universitaires font qu'il est difficilement concevable de définir une politique au niveau d'une seule université.

Au contraire, les projets actuellement les plus novateurs et les plus intéressants vont dans le sens d'une coopération inter-universitaire renforcée.

### **I - Quelles bibliothèques pour quels lecteurs ?**

La dispersion des sites d'enseignement et de recherche de l'université de Paris I ainsi que l'existence effective d'un triple système de bibliothèques (BU, BIU, bibliothèques d'UFR, d'Instituts et de Départements) interdisent toute référence au modèle de la bibliothèque de campus, qui couvre aussi bien les besoins des étudiants de premier cycle que ceux des chercheurs dans les différentes disciplines, et qui a pourtant largement montré son intérêt et son efficacité chez nos voisins européens.

Ce triple système de bibliothèque peut se définir, d'une part par son statut - en référence au décret -, d'autre part en considérant les différents types de publics desservis :

## **1 - Les étudiants du premier cycle**

La plupart des enseignements de premier cycle se situent au Centre Pierre Mendès-France (PMF) à Tolbiac, à l'exception notable du premier cycle de droit qui se trouve au Centre René Cassin, et de celui d'Arts plastiques et Sciences de l'Art, à Saint-Charles. Ces étudiants disposent de la bibliothèque universitaire, installée à Tolbiac et qui possède des collections de niveau premier cycle dans toutes les disciplines enseignées à Paris I. La BU accueille en fait, pour l'essentiel, ce public d'étudiants de premier cycle, ainsi que les deuxième et troisième cycles et la recherche en économie, dont l'UFR est entièrement localisée à Tolbiac. A ses 15 000 lecteurs inscrits, la BU offre une surface de 3 400 m<sup>2</sup> seulement, soit 0,23 m<sup>2</sup> par étudiant, et 800 places assises, soit une place pour 19 étudiants (les normes et recommandations nationales varient de 1 m<sup>2</sup> à 1,50 m<sup>2</sup> par étudiant et une place assise pour 5 et 10 étudiants). Au Centre René Cassin, a été récemment aménagée une petite salle de lecture qui dépend de la BU, et qu'on n'ose appeler bibliothèque tant les locaux, le fonds documentaire et les services rendus apparaissent précaires : 300 m<sup>2</sup>, 100 places assises, un fonds d'usuels, de codes et de manuels à consulter sur place seulement. Mais le besoin des étudiants en lieux de documentation est tel que cette salle est fréquentée en moyenne par 1 300 à 1 400 étudiants chaque jour ; il est vrai qu'elle parvient à ouvrir 50 heures par semaine, avec seulement deux personnels titulaires aidés de moniteurs.

Les BIU : les bibliothèques de la Sorbonne, Cujas et Sainte-Geneviève, à qui leur situation au coeur du Quartier latin, et surtout leurs collections très riches devraient conférer une vocation naturelle de bibliothèques de recherche, sont très sollicitées par les étudiants de premier cycle. Ainsi la bibliothèque Cujas (comme à Paris I et Paris II) a-t-elle été conduite à acquérir des manuels de droit en plusieurs exemplaires, puisqu'il n'existait pas jusqu'à une date récente de bibliothèque de l'université Paris II.

## **2 - La documentation de niveau recherche**

Contrastant avec la pénurie qui est le lot des premiers cycles, les bibliothèques destinées aux étudiants à partir de la maîtrise, aux troisièmes cycles et aux chercheurs, se caractérisent par leur nombre, l'importance et la richesse de leurs collections, mais aussi leur éparpillement, l'absence à peu près complète de concertation et d'outils de coopération, et pour certaines un état et un fonctionnement très précaires.

La BU, on l'a vu, a développé de manière cohérente un secteur recherche correspondant aux activités de l'UFR d'économie localisée à Tolbiac. Les collections et les services (interrogation de banques de données, accès à des CD ROM) sont définis en fonction des besoins de l'UFR. Cependant, l'afflux massif des étudiants réduit la place disponible et la qualité des conditions de travail des chercheurs dans cette bibliothèque. La BU assure par ailleurs l'enregistrement, le signalement et la conservation de toutes les thèses de Paris I.

Les BIU : par leur ancienneté, leur histoire, leur politique d'acquisition, leur rôle national (quatre d'entre elles sont CADIST) et leur rayonnement international, ces bibliothèques sont, ou devraient être, réservées au public de niveau recherche. Seule peut-être la bibliothèque Sainte-Geneviève, par son statut "mixte" (bibliothèque publique et inter-universitaire) et le mode de constitution de ses collections (à 60% par le dépôt légal) a une vocation plus large : mais les études fines sur son public, qu'elle mène régulièrement, démontrent que cette ouverture se traduit, au moins de la part des étudiants, par un usage comme salle de travail au détriment du recours aux ressources documentaires.

Les bibliothèques d'UFR, d'Institut, de Département, de Centre de recherche : à de rares exceptions près, ces bibliothèques ne comptabilisent pas leurs utilisateurs, aussi est-il impossible de calculer leur audience réelle auprès des étudiants avancés et des chercheurs.

Dans une situation aussi éclatée que celle de l'université de Paris I, il serait important de pouvoir mesurer de manière assez fine "quel public utilise quelle bibliothèque", et de repérer ainsi aussi bien les lacunes que les doubles emplois éventuels. Les systèmes informatiques actuellement

utilisés en BU et BIU ne permettent pas une finesse d'analyse homogène (chaque établissement paramètre selon ses propres besoins d'information), par ailleurs les BUFR échappent largement à tout comptage.

A défaut, une enquête récente (juin-novembre 1994) de la sous-direction des bibliothèques permet d'avoir une idée globale, bien que sommaire, des flux d'inscriptions dans différentes bibliothèques. A partir des statistiques communiquées par les BU et BIU d'Ile-de-France, il a été possible de reconstituer, pour chaque université, la distribution de ses étudiants (sachant qu'un même étudiant ou enseignant peut utiliser plusieurs bibliothèques, et que les BUFR échappent à l'enquête).

	Université Paris I	BU Paris I	BIU Sorbonne	Bibliothèque Cujas	Bibliothèque Sainte-Geneviève	BAA	BDIC
<b>Etudiants 1er cycle</b> %/effectif	14 129 -	9 344 66,1%	687 4,9 %	1 771 12,5 %	pas	-	pas de
<b>Etudiants 2ème cycle</b> %/effectif	13 886 -	3 746 27 %	2 452 17,7%	3 926 28,3%	de ventilation	4	ventilation par
<b>Etudiants 3ème cycle</b> %/effectif	8 962 -	1 457 16,25 %	963 10,7%	2 434 27,2%	par	134	cycle
<b>CAPES Agrégation IUFM</b>	n.c ?	-	876	-	catégorie		
<b>Total étudiants</b> %/effectif	<b>36 977</b> -	<b>14 547</b> 39,3%	<b>4 978</b> 13,5%	<b>8 131</b> 22%	ni cycle	<b>151</b>	<b>451</b>
<b>Enseignants chercheurs</b> %/effectif	929 -	183 19,7%	483 52%	289 31,1%		23	133
<b>Autres lecteurs de Paris I</b>	-	225	1 047	-		-	-
<b>Total Lecteurs</b> %/effectif de Paris I %/lectorat de la bibliothèque	<b>37 906</b> -	<b>14 955</b> 39,50%	<b>6 508</b> 17,2%	<b>8 420</b> 22,2%	<b>6 944</b> 18,3%	<b>184</b> 0,7%	<b>584</b> 1,5%
		100%	23%	24%	14%	18%	8%

## II - Les bibliothèques desservant l'université

### 1 - La BU de Paris I

Créée de toutes pièces en 1973, la BU s'est développée comme complément des grandes bibliothèques inter-universitaires du Quartier latin. Le partage s'est effectué selon plusieurs critères : géographique (la BU était entièrement localisée au Centre Tolbiac, jusqu'à la création récente de la salle de lecture de premier cycle droit au Centre Port-Royal René Cassin) ; disciplinaire et par niveau (la BU couvre les besoins des étudiants de premier cycle dans toutes les disciplines de l'université, et ceux des étudiants avancés et des chercheurs de l'UFR Economie).

Ce partage des rôles entre BU et BIU ne résulte pas d'une volonté politique claire, mais de l'histoire et des relations de concertation informelles au niveau des directeurs des bibliothèques. La mise en place récente du Service commun de la documentation de l'université de Paris I (les élections au conseil n'avaient pas encore eu lieu au moment de l'expertise) devrait offrir la possibilité de clarifier et de formaliser une répartition qui s'est établie de manière tacite.

La bibliothèque occupe deux niveaux dans trois des tours de Tolbiac. Malgré l'aménagement de circulations horizontales et verticales entre les différentes salles, elle est donc répartie sur six plateaux différents, ce qui est une situation très défavorable et rend son fonctionnement beaucoup plus difficile que si elle avait pu bénéficier d'un bâtiment compact et adapté. Malgré ces handicaps, les bibliothécaires successifs ont su aménager les locaux avec intelligence : les livres sont pour l'essentiel (à 80%) en libre accès dans des salles agréables et claires. Un des plateaux, qui faisait office jusqu'à présent de salle de travail libre, doit être, dans le cadre du contrat quadriennal signé en janvier 1995, aménagé en salle des périodiques permettant de présenter ceux-ci également en libre accès, d'implanter un service de références et d'améliorer l'accès à la documentation sur CD-ROM grâce à la mise en place d'un réseau. Cependant, l'ambiance agréable des locaux de la BU est très vite annulée par les problèmes de place, et la saturation à peu près totale, tant pour les documents que pour le public. La bibliothèque est victime de son succès : 67% des étudiants de premier cycle y sont inscrits, et elle enregistre en moyenne 4 500 entrées par jour. Son ouverture de 45 heures par semaine est un peu insuffisante : cela est lié à la faiblesse de l'effectif en personnel, mais aussi au fait que l'organisation du bâtiment le rend "coûteux" en ressources humaines.

De surcroît, la bibliothèque est tenue de suivre le calendrier de fermeture du centre universitaire lui-même, notamment pendant les vacances, ce qui est très pénalisant pour les étudiants.

### **Les moyens et l'activité de la BU**

Le budget a très sensiblement augmenté depuis 1988, année qui a marqué le "décollage" des moyens des BU en France ; il faut noter que les recettes d'origine universitaire ont augmenté un peu plus fortement que la subvention du ministère, ce qui s'explique par le fait que cette dernière n'inclut toujours pas de dotation contractuelle. L'absence de ce contrat - que l'université vient de signer au début de 1995 - était particulièrement pénalisante pour la bibliothèque : si pour les universités l'incidence financière du contrat reste limitée (de l'ordre de 5 % en moyenne), elle est beaucoup plus importante pour les BU, où elle atteint couramment 30 % de la dotation ministérielle, et parfois davantage. La croissance des moyens s'est traduite logiquement par une augmentation sensible des dépenses documentaires (+ 50 % entre 1988 et 1993) ; ces dépenses représentent par ailleurs 59 % du budget total, ce qui est très proche du seuil de 60 % considéré par le ministère comme un objectif souhaitable.

Pour autant, la modernisation n'est pas négligée, loin de là. Outre l'abonnement à des CD-ROM, déjà indiqué, la bibliothèque s'informatise actuellement grâce à un système de gestion intégré, *Geac advance*, qui va permettre notamment aux lecteurs d'avoir accès à la partie du catalogue déjà informatisée. Le financement de la première tranche du système Geac a été obtenu par un prélèvement sur les réserves de la BU et par l'attribution d'une subvention de 300 KF par l'université. Il est indispensable que le contrat donne à la bibliothèque les moyens de financer la deuxième tranche, et de faire réaliser la saisie informatique de la partie manuelle de son catalogue.

## **2 - Les bibliothèques d'UFR**

Comme à Paris IV, ces bibliothèques représentent une nébuleuse d'une densité impressionnante, notamment dans les centres historiques du Quartier latin. A la faveur de la mise en place des nouveaux statuts, un inventaire de ces bibliothèques a été réalisé en 1992 : 38 questionnaires ont été retournés, dont 16 concernent des bibliothèques d'histoire. Il est probable toutefois que cet inventaire n'est pas encore exhaustif.

Un petit nombre de ces bibliothèques a pu être visité pour l'évaluation du CNE. Cependant, la relative permanence des observations faites, renforcée par celles des experts disciplinaires, autorise des analyses de portée générale.

## **La bibliothèque Lavissee et les bibliothèques des Centres de recherche d'histoire**

Sur un peu moins de 150 m<sup>2</sup> en Sorbonne, la bibliothèque Lavissee entasse 26 000 volumes et offre 54 places assises à quelques 1 000 étudiants inscrits. Elle s'adresse aux étudiants de maîtrise et de troisième cycle, ainsi que, de manière privilégiée, aux étudiants préparant le CAPES et l'agrégation d'histoire, puisqu'elle dispose dans son budget (186 KF au total en 1994) de crédits spécifiques pour l'achat de livres de ces programmes. Une répartition des rôles en matière d'acquisition s'est établie entre la Lavissee, qui privilégie les grandes collections et les instruments de travail généraux, et les Centres, qui achètent les ouvrages de recherche plus pointus (Bibliothèque Glotz : histoire ancienne ; bibliothèque Halphen : occident médiéval ; histoire moderne ; histoire des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, etc.). On estime à 150 000 le nombre total de livres, et à 404 les titres de périodiques vivants possédés par la Lavissee et les Centres de recherche en histoire. Il n'y a pas, semble-t-il, de doublons pour les périodiques, et une intention d'éviter les doublons de livres est exprimée. Il serait cependant intéressant d'évaluer l'importance des doublons avec les autres bibliothèques qui desservent l'université, et notamment la BIU de la Sorbonne... Cet ensemble considérable est historiquement, sinon statutairement, indivis entre Paris I et Paris IV, et les deux universités contribuent, quoique de manière très inégale, au budget de la bibliothèque Lavissee.

La responsable de la bibliothèque a commencé l'informatisation de son catalogue et de certaines fonctions de gestion en adaptant un logiciel de gestion de bases de données. Ce système recense également l'ensemble des mémoires de maîtrise et de DEA de l'UFR. On peut s'interroger cependant sur les choix techniques opérés, qui rendront très difficile une bonne articulation de ce système avec celui de la BU comme avec celui de la Bibliothèque de la Sorbonne. Cette réalisation, qui a cependant le mérite d'exister et d'avoir familiarisé le personnel et le public avec l'informatique, devrait évoluer à terme vers l'utilisation d'un système de gestion de bibliothèques en réseau.

## **Les salles d'études économiques et statistiques (SEES)**

Créées avant la première guerre mondiale au sein de la Faculté de Droit de Paris, les SEES sont restées communes à Paris I, qui en assure la gestion, et à Paris II, qui participe à leur financement. Le CNRS y contribue également par des subventions et du personnel ; 40 000 livres et 200 titres de périodiques vivants saturent totalement l'espace disponible. Le fonds est très riche, notamment en collections françaises et étrangères de statistiques, dont certaines remontent très loin dans le temps, mais aussi en documents sur l'histoire de la pensée et les théories économiques contemporaines. Ce fonds dépasse d'ailleurs l'audience des deux universités pour atteindre une notoriété nationale. La bibliothèque est ouverte aux étudiants à partir du troisième cycle, aux candidats à l'agrégation, et bien entendu aux chercheurs. Un séminaire se déroule de manière régulière dans l'une des salles. L'informatisation a commencé, financée par le CNRS, sur un système (le CCO) totalement autonome de ceux des autres bibliothèques de l'université. Si la bibliothèque, dont les locaux viennent d'être rénovés, constitue à l'évidence un lieu agréable, convivial et très apprécié des chercheurs, les 36 places assises semblent un peu sous-utilisées. Le taux d'encadrement (4 personnes dont 2 ingénieurs d'étude pour 200 lecteurs inscrits environ) est remarquable : s'il était, par exemple, transposé à la bibliothèque de l'université, il aboutirait à doter celle-ci d'un effectif de 300 personnes...

## **Les bibliothèques de recherche en Art et Archéologie**

Lors de la visite d'évaluation rue Michelet, en fin d'après-midi, la plupart des bibliothèques de recherche étaient fermées. Il a été possible de pénétrer un bref instant dans celle d'archéologie classique, vaste salle paraissant moins saturée que ses homologues de la Sorbonne ou du Panthéon, mais sans pouvoir obtenir d'informations sur son activité et ses moyens. Le point fort de Michelet est le projet développé pour l'utilisation des locaux libérés par le départ de la bibliothèque d'Art et d'Archéologie (BAA) rue de Richelieu : il s'agit d'y installer, après d'indispensables travaux de restructuration des salles et des magasins, une unité documentaire commune aux UFR de Paris I et Paris IV présentes sur le site. Cette bibliothèque serait créée en regroupant les fonds des bibliothèques existant dans les trois UFR (Art et archéologie de Paris I, Art et Archéologie et Musicologie de Paris IV) et serait destinée principalement aux étudiants de deuxième cycle, puisque la BAA n'accepte les

étudiants qu'à partir de la maîtrise. Les collections concernées s'élèvent actuellement à 70 000 volumes. Il est nécessaire que l'étude engagée sur ce projet, en mars 1993, par les deux directeurs d'UFR et les deux directeurs de SCD reprenne au plus tôt (les locaux sont vacants depuis plus de deux ans). Il convient en particulier que les exigences de fonctionnement de cette bibliothèque soient bien précisées et différenciées de l'utilisation d'une partie des salles à des fins pédagogiques, souhaitée par les universitaires.

L'enquête menée par la BU de Paris I pour préparer la mise en place des nouveaux statuts du SCD donne, de manière sans doute incomplète, la mesure de la richesse accumulée dans 46 bibliothèques d'UFR, d'Instituts ou de Centres de recherche : plus de 320 000 livres, 6 900 titres de périodiques, 3 900 m<sup>2</sup> et 815 places de lecture, 41 personnes (en équivalent temps plein).

Malgré la richesse considérable des collections, et l'importance relative des moyens mis en oeuvre, la situation de ces bibliothèques demeure globalement très insatisfaisante. La première, et souvent la seule préoccupation des enseignants responsables, concerne la saturation des locaux et l'impossibilité d'un quelconque accroissement, alors que les budgets et les achats de livres progressent souvent de manière satisfaisante. Les plus lucides déplorent le manque de formation professionnelle du personnel, qui a comme conséquence principale la qualité assez médiocre des catalogues et l'absence d'informatisation. Les techniques modernes d'accès à l'information (banques de données en ligne ou sur CD-ROM, accès à des documents numérisés) sont inexistantes, tant dans les bibliothèques elles-mêmes que dans le discours des utilisateurs. L'informatisation, quand elle est souhaitée ou mise en place, est perçue comme un outil de gestion interne et non comme un moyen d'alimenter un réseau de signalements à l'échelle de l'université ou de la discipline. Des perspectives de déménagement sont évoquées comme le moyen de résoudre le problème de saturation des locaux (l'emplacement actuel de la bibliothèque de l'Ecole des Chartes est très convoité), mais l'hypothèse d'un regroupement de plusieurs bibliothèques de disciplines proches est généralement rejetée par les enseignants utilisateurs, tant le sentiment d'appartenance étroite de la bibliothèque au Département ou au Centre de recherche est forte. En réalité, propriété commune d'une équipe réduite de chercheurs, ces bibliothèques immuables se sont, pour la plupart d'entre elles, développées sur le modèle de bibliothèques personnelles constituées en réponse à une succession de demandes isolées : en fonction des moyens financiers dégagés, elles peuvent être mortes ou moribondes, ou au contraire hypertrophiées.

La critique de ce système est de plus en plus exprimée par les responsables de l'université. Ainsi le président de l'université a-t-il affirmé que la situation des bibliothèques de recherche de Paris-Centre, globalement, faisait perdre du terrain aux universités concernées dans la compétition avec la province et avec l'étranger en matière de recherche. Résultante de la "*destruction*" qui a suivi 1968, cette situation d'émiettement et d'autonomie excessive ne pourra être corrigée que par une réorganisation profonde et, dans le domaine des bibliothèques, par la création de pôles documentaires regroupant des unités actuellement dispersées, et articulés avec le réseau des autres bibliothèques, de Paris comme de province.

### **3 - Les BIU**

#### **La Sorbonne**

Institutionnellement, la bibliothèque de la Sorbonne échappe au champ de l'évaluation de l'université Paris IV, puisqu'elle est rattachée à Paris I. Cependant, elle a toujours été d'une certaine façon considérée par Paris IV comme "sa" bibliothèque pour les enseignements et la recherche implantés au Quartier latin, ce qui explique que la BU se soit développée sur les seules disciplines enseignées au Grand Palais et à Clignancourt.

L'enquête de 1994, citée plus haut, indique que 30% des étudiants de Paris IV - et seulement 11% de ceux de Paris I - sont inscrits à la Sorbonne, et que Paris IV représente 39% du lectorat de cette bibliothèque, alors que Paris I en représente 23%.

Aux 30 000 lecteurs inscrits, la bibliothèque de la Sorbonne n'offre que 440 places (soit une pour 68 !). Son fonds, très riche, et sa politique d'acquisition, articulée pour l'essentiel sur les périodiques et les grandes collections, en font à l'évidence une bibliothèque pour les chercheurs, et la sagesse imposerait d'en limiter l'accès à partir de la maîtrise (ce qui avait été proposé par le directeur, mais refusé par les universités contractantes).

Un système informatique de contrôle de l'accès, implanté récemment, permet de mesurer des évolutions alarmantes dans la fréquentation de la bibliothèque : la part des étudiants de premier cycle augmente, ainsi que celle des étudiants préparant le CAPES et l'agrégation, alors que celle des deuxième et troisième cycles, et des enseignants-chercheurs, diminue. Dans le même temps, et malgré l'augmentation globale du nombre des inscrits, le prêt et la communication stagnent ou décroissent faiblement, avec là encore une baisse sensible des emprunts par les enseignants. En clair, le public des étudiants débutants chasse celui des chercheurs.

Sans préjudice de projets de modernisation qui n'ont pas à être évoqués ici, redonner à la bibliothèque de la Sorbonne les moyens de jouer son rôle, qui est un rôle d'excellence, vis-à-vis de Paris IV comme des autres universités contractantes est possible à deux conditions :

- en réserver l'accès au public de niveau recherche (à partir de la maîtrise) ;
- mettre en place les structures et les outils de coopération avec les autres bibliothèques de recherche : réseau commun, systèmes informatiques communicants, définition des rôles et des profils documentaires de chacun débouchant sur un partage concerté des acquisitions.

### **La bibliothèque de géographie**

Bibliothèque de l'Institut de géographie de la rue Saint-Jacques, il pourrait s'agir d'une BUFR analogue aux autres si elle n'avait le statut de section de la BIU de la Sorbonne. Ce statut lui permet de disposer de moyens très supérieurs : un budget de 900 KF en 94, une équipe de 11 personnes, l'attribution du CADIST de géographie. Les collections sont importantes et riches : près de 70 000 volumes, 4 430 titres de périodiques dont 855 vivants, une cartothèque remarquable de 22 000 titres et plus d'un million de feuilles. Elle accueille, outre les étudiants et enseignants des trois universités présentes à l'Institut de géographie, tous les lecteurs géographes de la Petite Couronne, et joue un rôle également au plan national et international.

On ne sort pas indemne d'une visite de la bibliothèque de géographie. Si la saturation de l'espace n'a rien d'original à Paris, elle se double d'un manque de fonctionnalité et d'un défi aux règles les plus élémentaires d'organisation de locaux de bibliothèques, rarement rencontrés à ce niveau. Il y a une interpénétration anarchique des fonctions de bureaux, de stockage et d'espaces pour le public qui rend difficile un fonctionnement cohérent. A défaut d'une nouvelle construction, dont le projet avait été un temps envisagé avant d'être abandonné, il est urgent de prévoir une restructuration complète de l'espace. Cette restructuration, pensée par le personnel avec l'aide d'un architecte, devra permettre l'aménagement de salles de consultation suffisantes, et la mise en libre accès d'une grande partie des ouvrages. Les fonctions d'accueil et de service de références, avec accès aux outils modernes de documentation, doivent être aménagées dans des espaces adéquats et l'organisation des circulations entièrement revue.

Cette réorganisation totale ne pourra se faire qu'au prix de travaux importants touchant à la structure des bâtiments, en privilégiant la qualité des espaces de travail pour le public et l'amélioration du fonctionnement pour le personnel. Etant donné le volume des collections, on peut penser qu'il faudra trouver également des espaces de magasins clos supplémentaires afin de ne pas reproduire, dans la bibliothèque rénovée, la situation d'asphyxie totale qui est la sienne aujourd'hui.

### **La bibliothèque Cujas**

Commune à Paris I et Paris II, Cujas a été contrainte de jouer le rôle de bibliothèque de premier cycle pour cette dernière université qui était la seule parisienne à ne pas avoir de BU (cette construction devrait être terminée en 1996). Pour Paris I, la répartition des rôles entre Cujas et la BU a été de longue date clarifiée de manière cohérente. Cependant, si la situation géographique de la bibliothèque et son ouverture jusqu'à 21 heures sont des facteurs d'attraction importants pour les

étudiants, cela n'implique pas pour autant l'utilisation par ces derniers des ressources de la BIU : ainsi, les quelques 12 000 inscrits venant des deux premiers cycles de Paris I et Paris II n'ont emprunté, au cours de l'année 1993-94, que 10 700 livres, soit moins d'un livre par étudiant et par an ! On ne saurait mieux révéler le détournement de la vocation et de l'usage de cette bibliothèque, ainsi que le besoin crucial de lieux de travail personnel pour les étudiants du Centre de Paris. CADIST de Sciences juridiques, la bibliothèque Cujas joue, à ce titre, un rôle national essentiel. Cette mission l'a conduite à établir des relations avec les bibliothèques de recherche dont les collections et les profils d'acquisition se situaient dans le domaine du CADIST, et à proposer à certaines des conventions les associant à cette mission nationale. La logique de cette démarche de concertation serait d'aboutir à la mise en oeuvre d'outils communs de signalement bibliographique en réseau, et à un accord sur un partage des acquisitions.

On retrouve ici, sous un éclairage différent, le problème institutionnel déjà évoqué : si la définition de la politique documentaire et sa mise en oeuvre (réseau, informatisation, politique d'acquisition partagée) doivent se faire au niveau du SCD, comment les BIU, dont le rôle est fondamental pour la documentation recherche, s'intègrent-elles dans le dispositif ?

### **La bibliothèque d'Art et d'Archéologie**

L'origine exceptionnelle de cette bibliothèque est connue : le couturier Jacques Doucet (1853-1929), collectionneur et mécène, décida en 1908 de créer une bibliothèque réunissant " les documents imprimés, estampes, photographies nécessaires à l'étude de l'art de tous les temps et de tous les pays", et d'ouvrir cette bibliothèque aux savants et chercheurs. Les moyens et l'intelligence apportés à l'entreprise sont remarquables : en 1914, la bibliothèque contenait plus de 100 000 imprimés, 500 volumes manuscrits, 1 500 dossiers de documents originaux, 150 000 photographies, 10 000 estampes, 2 000 recueils de gravures, 1 000 dessins ! Dès 1912, Doucet avait conçu le projet de léguer cette collection à l'université de Paris, projet qui aboutit après quelques vicissitudes à une donation fin 1917. Devenue bibliothèque universitaire, la BAA connaît un déclin lent et progressif qui contraste avec la splendeur de ses origines : des mesures telles que l'attribution du dépôt légal des livres d'Art et sa reconnaissance comme CADIST pour l'Art et l'Archéologie permettent cependant de limiter l'importance des lacunes.

En 1992, la situation devenue insupportable des locaux de la bibliothèque, rue Michelet, conjuguée à l'avancée du projet de création d'un Institut d'histoire de l'art sur le site Richelieu-Vivienne précipitait la décision de déménager la BAA dans des bâtiments de la Bibliothèque Nationale. Ce déménagement conduit à une situation transitoire, aussi inconfortable pour la BAA que préjudiciable aux chercheurs. Riche aujourd'hui de 450 000 volumes de livres, mais surtout de collections uniques de catalogues de ventes, de manuscrits et de dossiers d'artistes, d'estampes et de photographies, la BAA a bénéficié à Richelieu de magasins de grande qualité et très bien aménagés pour le stockage de ses collections ; ces magasins atteignaient cependant, à la fin de 1994, leur point de saturation. Les conditions faites aux lecteurs sont beaucoup moins favorables : l'accueil, les inscriptions, les renseignements, l'accès aux catalogues et aux outils informatisés se font salle Mortreuil, ruche accueillante, minuscule et surencombrée, où sont également installés, en partie haute, les espaces de travail du personnel et tout le fonds d'estampes. Pour la consultation elle-même, 38 places de lecture sont réservées aux lecteurs de la BAA dans la salle ovale des périodiques de la BN soit beaucoup moins qu'à Michelet. Les usuels, excepté quelques tablettes octroyées salle ovale, ne sont plus en libre accès pour le public. Les moyens budgétaires de la bibliothèque se sont sensiblement améliorés à partir de 1990, avec en particulier l'attribution de crédits pour la conservation des collections, dont l'état s'était beaucoup dégradé. Le budget (6 640 KF en 1992) est convenable, même s'il ne permet pas de combler les lacunes héritées des années de pénurie.

L'informatisation : le catalogue est informatisé sur le réseau OCLC, et une opération de conversion rétrospective des fichiers, financée par le ministère, permet à la BAA de disposer de la totalité de son catalogue sur support informatique. Dans l'attente du choix d'un système de gestion, qui ne pourra se faire que lorsque l'organisation future de la bibliothèque sera mieux connue, un CD-ROM est prévu pour offrir au public un accès facile au catalogue informatisé.

Le projet d'Institut national d'histoire de l'art prévoit d'une part l'installation, sur le site Richelieu-Vivienne partiellement libéré par l'installation de la BNF à Tolbiac, de centres de recherche dont une partie de ceux de l'Institut de la rue Michelet ; d'autre part la constitution d'une grande bibliothèque des Arts formée par la BAA, la bibliothèque Centrale des Musées nationaux et une partie de celle des Beaux-Arts. De nombreuses incertitudes pèsent encore sur ce projet, y compris pour la partie qui concerne la bibliothèque : l'articulation avec les départements spécialisés de la BNF, qui resteront à Richelieu, la répartition de l'espace entre les uns et les autres, le statut de la bibliothèque (la BAA est encore sous le régime d'une convention entre Paris I et Paris IV, datant de 1978). Des questions plus concrètes se posent aussi : la réunion des trois bibliothèques prendra-t-elle la forme d'une coexistence ou d'une fusion ? Dans cette dernière hypothèse, sans doute plus pertinente du point de vue du public mais plus délicate à mettre en œuvre, l'impact sur les moyens de l'unité, les personnels, le statut, le fonctionnement, est à examiner avec attention. Bien entendu, les espaces dévolus à la bibliothèque devront être suffisants pour permettre un fonctionnement adéquat et des perspectives de croissance à moyen terme. La mission Laclotte, qui prépare un rapport sur l'ensemble du projet, devrait faire des propositions pour la répartition des espaces et un scénario de fonctionnement. Il conviendrait qu'une décision soit prise et annoncée rapidement, afin de permettre aux professionnels de travailler enfin de manière concrète à la mise en œuvre de ce projet.

### **III - Forces et faiblesses - Recommandations**

#### **1- Les locaux**

L'insuffisance extrême des locaux, qui est un problème permanent et presque obsessionnel pour les bibliothèques de Paris-Centre, n'a cependant pas tout à fait le même caractère s'agissant des étudiants de premier cycle et de licence d'une part, des étudiants avancés et des chercheurs d'autre part. Pour les premiers, il y a un besoin urgent de bibliothèques qui constituent des espaces de travail suffisants. Il faudrait, en la matière, concilier deux exigences contradictoires : créer ou développer des bibliothèques proches des locaux d'enseignement (d'où une multiplication des implantations), mais aussi faire émerger des bibliothèques d'une taille critique suffisante pour correspondre aux exigences de base d'un tel équipement (locaux spacieux et agréables, collections bien développées, personnel suffisant pour assurer une amplitude et une qualité de services convenables).

La BIU de Paris I est encore très loin du compte en matière de locaux et de moyens humains, ainsi que, dans une moindre mesure, de budget documentaire.

La BIU de la Sorbonne et la bibliothèque Cujas pourraient vivre à peu près convenablement dans leurs locaux actuels, à deux conditions : qu'elles soient réservées au public des chercheurs (à partir de la maîtrise) et que la mise en œuvre rapide du Centre technique du Livre leur permette de mettre un terme à la saturation de leurs magasins.

Pour les BUFR, le défaut majeur est la dissémination des locaux, leur vétusté et leur inadaptation, ainsi que le détournement des salles à des usages administratifs ou pédagogiques qui entravent l'accès aux collections. Des opérations de regroupement sont devenues une nécessité aux yeux d'un nombre croissant d'universitaires. L'objectif de suppression de tous les enseignements de premier cycle du périmètre Sorbonne et plus largement du Quartier latin devrait permettre des opérations de restructuration. Le projet de déménagement de l'École des Chartres sur le site Vivienne pourrait libérer des locaux de bibliothèque d'une capacité de 300 000 volumes, excellente opportunité pour regrouper par exemple les bibliothèques de recherche en histoire de Paris I et de Paris IV autour de la Lavoisier. Ce projet ne devrait d'ailleurs pas être celui d'une seule université (au détriment de l'autre, moins chanceuse dans la course aux mètres carrés), mais les associer dans une réflexion et une démarche communes.

Tous ces projets sont extrêmement positifs, mais le fonctionnement de ces nouvelles bibliothèques pose des problèmes inédits, en particulier sur le plan institutionnel.

## **2 - Une "carte documentaire" pour Paris I**

L'émiettement des unités documentaires n'est pas seulement pénalisante pour les publics, elle a aussi comme conséquence un cloisonnement et une absence de coopération en matière de développement des collections. L'absence de fichiers informatisés rend impossible le repérage précis des doublons dans les collections de livres. Mais l'informatique n'est qu'un outil qui peut faciliter une politique documentaire : c'est au niveau de l'université que cette politique doit être déterminée. L'établissement d'une véritable "carte documentaire", appuyée sur un inventaire précis de l'existant, devrait permettre de définir et répartir les rôles en matière de documentation :

- qui accueille qui ? (prise en compte de l'ensemble des publics)
- qui achète quoi ? (constitution et développement des collections)
- qui fait quoi en termes de services ?

Les critères doivent s'appuyer à la fois sur les usagers (il est impératif de maintenir un lien étroit entre lieux d'enseignement et de recherche et lieux de documentation) et sur la nature et la richesse des collections existantes.

Il faut décrire l'articulation des rôles des différentes structures par rapport aux missions définies. Les politiques d'acquisition peuvent et doivent être complémentaires, mais il faut les connaître, et donc les écrire pour les communiquer.

La question qui reste posée est celle du cadre institutionnel d'une telle politique documentaire. Dans une situation aussi imbriquée que celle des universités de lettres, sciences humaines et sociales de Paris-centre, l'application du décret de 1991 sur les services de documentation pose problème. Il devrait donner aux universités le moyen de mettre de la cohérence dans une politique documentaire interne, articulée sur la BU et les BUFR. Mais il ne permet pas d'intégrer le rôle des BIU ni des "BUFR inter-universitaires" dans ce dispositif. Or la concertation en matière de documentation recherche doit se faire pour l'essentiel entre BIU et BUFR.

## **3 - La modernisation et l'informatisation**

Les nouvelles techniques d'accès à la documentation (banques de données en ligne et sur CD-ROM, accès aux catalogues collectifs et aux réseaux nationaux) sont présentes à la BU et dans les BIU qui desservent Paris I. Elles sont par contre absentes de toutes les BUFR visitées, qui ne disposent, dans le meilleur des cas, que de micro-ordinateurs pour la bureautique et la gestion interne.

D'autre part les bibliothèques informatisent leur gestion de manière indépendante, soit uniquement pour la constitution des catalogues (quelques rares BUFR), soit au moyen d'un système de gestion intégré. L'université annonce une réflexion sur un schéma d'informatisation des BUFR, qui devrait donner lieu à une décision prochaine. Cette mise en réseau sera facilitée par un câblage unique de l'ensemble du bâtiment de la Sorbonne.

La réflexion sur la mise en réseau devrait s'appliquer à l'ensemble des catégories de bibliothèques et prendre la forme d'un schéma directeur à l'échelle de l'université ou des universités impliquées. Les progrès des techniques informatiques et des réseaux rendent aujourd'hui possible l'accès à distance à des catalogues différents, ce qui pourrait être une première étape. Au-delà, la mise en place d'outils de gestion communs permettrait d'aller plus loin vers la coopération documentaire et la "mutualisation" des ressources : outils pour la concertation des acquisitions, informations sur les pratiques diversifiées des lecteurs, possibilité de services sur profil pour les chercheurs à partir de collections distinctes, etc ....

**BUFR de Paris I**

	<b>M<sup>2</sup></b>	<b>Effectif</b>	<b>Places</b>	<b>Heures</b>	<b>Livres</b>	<b>Acquisitions/ an</b>	<b>Périodiques</b>	<b>Crédits/an</b>
Art antique	140	2	70	27	10 000	150	18	58 000
CR protohistoriques	57,5	moniteur	15	?	16 709	655	677	26 566
Archéologie précolombienne	30	50 h	10	?	2 000	100	6	16 500
Archéologie monumentale du Moyen-Age	25	1	1	20 ?	1 350	15	5	5 523
Histoire de l'Amérique latine et du monde ibérique	25	1,2	8	15	2 000	50	5	6 500
CR africaines	154	0,5	12	16	17 000	350	46	24 000
Occident médiéval-Bibliothèque Halphen	113	26	16	12	8 800	100	22	24 800
Bibliothèque Lavis	144	3	54	48	26 000	1 041	31	132 000
Centre Etudes Amérique du nord	80	0,2	30	15	6 000	100	0	43 000
Centre Glotz - Histoire ancienne	198	1,5	40	30	17 500	200	31	35 000
CR Histoire 19ème et 20ème siècles	59	1	11	18	6 500	150	1	46 000
CR Histoire et civilisation byzantines	107,5	2	22	16	11 000	200	27	37 500
CR Histoire moderne	75	0,2	15	25	9 000	150	15	43 000
CR Histoire mouvements sociaux et syndicalisme	239	3	70	20	7 000	150	37	non connu
CR Histoire des relations internationales	129	0,2	non connu	23	5 000	150	18	28 500
Centre Histoire des sciences et mouvements intellectuels	43	0	10	non connu	1 000	355	0	non connu
Centre d'Histoire du monde slave, russe, soviétique	51	1	12	30	7 800	200	8	non connu
GDR Mondes romains et post-romains	256	0	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu	non connu
Histoire économique et sociale	48	2	15	30	18 000	180	34	35 600
Histoire Révolution française	98	1	15	36	15 000	150	1	non connu
CER Administration publique	80	1	10		1 730		39	50 000
CER Droit environnement, aménagement, urbanisme	9	1	1	10	1 000	50	6	15 000
CR Droit constitutionnel			20	30	250		2	7 000
ROSES	40				810		30	19 000
Salle d'études économiques et statistiques	200	3,5	32	42	30 000	200	170	86 500
UFR d'arts plastiques et sciences de l'art		1	24	25	5 000			
Bibliothèque Morand (UFR gestion)	20		6		1 000	80	38	18 600
Bibliothèque de l'UFR de géographie (1er cycle)	40	1	25	30	4 850	100		
Institut d'histoire et philosophie / sciences et techniques	150		20	25	5 000	45	3	35 000
Bibliothèque de l'UFR de philosophie	203	1	50	35	21 000	30	4	10 000
Centre d'histoire des systèmes de pensée moderne	25		7	8	960	20		1 620
Centre de documentation de science politique	120		17	35		77	15	16 600

CR : Centre de recherche

CER : Centre d'étude et de recherche

**BUFR de Paris I (suite)**

	<b>M<sup>2</sup></b>	<b>Effectif</b>	<b>Places</b>	<b>Heures</b>	<b>Livres</b>	<b>Acquisitions/ an</b>	<b>Périodiques</b>	<b>Crédits/an</b>
Droit social et sciences sociales du travail	150	1	50	37	6 400	70	60	32 500
Institut des sciences sociales du travail	181	3	10	45	18 561	480	410	200 000
Séminaire d'Economie du travail	25	1	1		3 000	100	62	40 000
Centre Transports développement	20		4	23	850	15	35	55 000
Institut démographique de Paris	20		6		500	30	10	4 000
Institut d'administration des entreprises	148	1	20	37		272	76	
Bibliothèque de IEDES	100	2	30	28	8 000	400	50	
Centre Economie-espace-environnement	25	0,3	8	25	3 000	40	20	
Laboratoire de Microéconomie appliquée	45				300	30	10	
Centre d'Etudes du développement	48	1	15	37	8 000	190	50	45 000
Macroéconomie et Analyse des déséquilibres	45	1	10	30	2 000	20	58	42 000
Laboratoire d'Economie sociale	20	0,4			1 500	50	25	12 000
Centre d'étude des Communautés européennes	80	1	15	33	6 950	52	17	19 000
Centre d'études politiques et juridiques du Tiers-Monde	30	1	8	16	1 800	102	52	22 000
<b>Total</b>	<b>3 896</b>	<b>41</b>	<b>815</b>	<b>912</b>	<b>320 120</b>	<b>6 899</b>	<b>2 224</b>	<b>1 293 309</b>



**L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

**Deuxième partie**

---

**LES COMPOSANTES ET LES DEPARTEMENTS**

---



L'université regroupe une trentaine d'entités de statuts juridiques fort divers : à côté des UFR de droit commun au sens de la loi de 1984 - l'IAE est un établissement administratif lié par convention à l'université - des Instituts au sens de l'article 33, des Départements qui eux-mêmes ne relèvent pas d'un modèle unique.

Le plus simple, pour ordonner la diversité, consiste à revenir aux trois ensembles disciplinaires dont la réunion est à l'origine de l'université. C'est pourquoi seront successivement étudiées les composantes où dominent les disciplines juridiques, politiques et sociales :

- Département de droit,
- UFR 01-Droit, Administration et secteur public,
- UFR 05-Droit des affaires,
- UFR 07-Etudes internationales et européennes,
- UFR 11-Science politique,
- UFR 12-AES, Travail et études sociales ;

ensuite celles qui relèvent essentiellement des sciences économiques, des sciences de la gestion et des mathématiques et informatique :

- UFR 02-Economie,
- UFR 06-Gestion et économie d'entreprise,
- Institut d'administration des entreprises (IAE),
- UFR 27-Mathématiques et informatique ;

enfin seront examinées les composantes relevant des sciences humaines et sociales et des sciences de l'art :

- UFR 03-Histoire de l'art et archéologie,
- UFR 04-Arts plastiques et sciences de l'art,
- UFR 08-Géographie,
- UFR 09-Histoire,
- UFR 10-Philosophie,
- Département des Sciences sociales.

Pour la cohérence de l'étude sont étudiés, ici, les Départements de langues : 28-Langues appliquées aux sciences économiques et juridiques et 29-Langues vivantes et anciennes appliquées aux Sciences humaines.

Les Instituts, qui sont à la fois plus spécialisés, plus autonomes et davantage pluri-disciplinaires, sont regroupés dans un dernier titre :

- Institut des sciences sociales et du travail (ISST),
- Institut de démographie de l'université de Paris I (IDUP),
- Institut d'études du développement économique et social (IEDES),
- Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST).



**L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

---

**Les disciplines juridiques, politiques et sociales**

---



L'université de Paris I est issue d'une partition, en 1970, de l'ancienne et vénérable Faculté de droit de Paris située place du Panthéon. Quelques juristes et économistes, qui avaient déjà essaimé en politologues et gestionnaires, ont participé à la constitution de cette université en s'associant avec plusieurs départements (histoire, géographie, philosophie, arts) de la non moins célèbre Faculté des lettres de la Sorbonne. Ils ont pu ainsi faire choix de l'appellation médiatique "Université Paris I-Panthéon-Sorbonne".

En fait, la scission des juristes, économistes, politologues et gestionnaires n'a jamais été complète. Dans l'immeuble du Panthéon, ils continuent à vivre ensemble. Ceux qui ont gardé le souvenir de l'ancienne Faculté de droit ont bien du mal à distinguer Paris I et Paris II dans leurs composantes juridiques et économiques : les deux universités font songer à des enfants siamois.

Leurs liens se matérialisent par l'utilisation en commun de certains locaux et tout particulièrement du salon, de la salle et du vestiaire des professeurs. On y rencontre indifféremment des enseignants de Paris I et de Paris II. Il faut être bien informé ou particulièrement curieux pour savoir qui est où. On se contente d'apprendre qui fait quoi.

A l'intérieur de l'université de Paris I, il n'est d'ailleurs pas simple de retrouver la cohérence relative que les responsables ont réussi à introduire, malgré l'organisation structurelle initiale peu adaptée à la gestion des premières années d'études, notamment du premier cycle, qui s'adresse pourtant au plus grand nombre des étudiants. Mais pragmatisme et volonté de bien coopérer dans une mission pédagogique essentielle ont permis la mise en place d'un dispositif assez efficace. Il en résulte que, contrairement à ce que les statuts conduiraient à penser, les UFR, qui sont les structures définies par la loi, ne gèrent pas tout directement : c'est une structure "officieuse", dénommée "Département" qui, pour leur compte et sur des bases que l'on peut qualifier d'unifiées et unitaires, prend en charge le premier cycle et dans une certaine mesure, aussi, le second et le troisième cycle. Mais l'AES (Administration économique et sociale) est, elle, pour les deux cycles, essentiellement rattachée à l'UFR 12 AES, Travail et études sociales, des liens avec le Département existant tout de même, dus à l'activité de certains enseignants ou aux jeux d'options offerts en licence.

L'université de Paris I a été organisée en UFR selon un découpage vertical à partir des spécialités dominantes. Dans le secteur des sciences juridiques et politiques, **cinq filières de formation constituées en UFR** ont été distinguées :

- UFR 01 : Droit, Administration et secteur public
- UFR 05 : Droit des affaires
- UFR 07 : Etudes internationales et européennes
- UFR 11 : Science politique
- UFR 12 : AES, Travail et études sociales.

Chaque filière de formation constitue une UFR ayant vocation à couvrir toute la durée de la formation : premier, deuxième et troisième cycles. Trois correspondent à des spécialisations du recrutement agrégatif : Droit public (01), Droit privé (05) et Science politique (11). Les deux autres associent des privatistes et des publicistes (07) ou des privatistes et des sociologues (12).

Ce découpage présente **l'avantage**, souligné par les responsables pédagogiques, de faciliter la participation des diverses catégories d'enseignants aux trois cycles de formation. Un aménagement horizontal, isolant notamment le premier cycle, peut avoir l'effet négatif de cantonner certains enseignants dans un seul cycle.

Les **inconvenients** de ce choix découlent de ce que les formations ne deviennent vraiment spécialisées qu'à partir des maîtrises. Le premier cycle conduisant au DEUG et la première année du deuxième cycle qui débouche sur le diplôme de licence sont largement pluridisciplinaires. Leur fonctionnement doit associer les enseignants de différentes UFR : les publicistes de l'UFR 01 et les

privatistes de l'UFR 05 ainsi que des spécialistes de l'UFR 07, de l'UFR 11 ou de l'UFR 12. Le recours au "Département" a permis cette collaboration pédagogique, sans supprimer toute difficulté administrative.

Il fallait en effet répartir les étudiants du premier cycle entre les diverses UFR concernées. L'idée d'effectuer cette répartition en fonction du choix optionnel de la troisième matière de travaux dirigés s'est vite révélée aussi irrationnelle que complexe à mettre en oeuvre. Ce choix marginal n'est pas révélateur d'une orientation délibérée. Il se manifeste en première année et en deuxième année.

Le critère retenu est sans signification mais il est simple : **l'ordrealphabétique**. L'importance des effectifs de la première année du DEUG mention Droit (1 693 inscrits pour l'année 1994-1995) a conduit à détrippler les enseignements. La répartition des étudiants dans les trois groupes en première année se fait selon la lettre alphabétique de leur nom : A à D, groupe I ; E à M, groupe II ; N à Z, groupe III et en deux groupes en deuxième année (de A à H et de I à Z). Le groupe I est affecté à l'UFR 01 ; le groupe II à l'UFR 05 et le groupe III à l'UFR 07. C'est évidemment arbitraire mais sans grande portée puisque cette répartition n'a qu'une finalité électorale : servir de base à la représentation des étudiants dans les Conseils. Il faut ajouter aussi que ce découpage a été rendu nécessaire pour adapter les effectifs étudiants aux amphithéâtres du Centre René Cassin.

Il reste que par delà cette fonction administrative quelque peu artificielle, les UFR trouvent leur raison d'être dans leur spécialité, indissociable d'activités de recherche. Les initiatives pédagogiques et scientifiques sont de leur ressort exclusif. Leurs services administratifs participent pleinement à la mise en oeuvre de la scolarité, en liaison avec le Département. Le rôle d'une UFR peut par ailleurs se trouver accru, comme c'est le cas aujourd'hui pour l'UFR 05, en raison du nombre d'étudiants s'orientant vers le droit privé, tout particulièrement dans les filières "affaires". Un suivi de ces étudiants est organisé en liaison avec le Département et l'Ecole Doctorale.

## **Le Département de Droit**

Le Département de droit est une coordination des cinq UFR à dominante juridique et politique qui a pour mission d'organiser les formations communes à celles-ci. "Il a la responsabilité pédagogique et administrative de la capacité en droit, du DEUG mention droit et de la licence en droit. Pour les autres enseignements, il intervient aussi dans une certaine mesure pour l'administration et la pédagogie. A l'université de Paris I, on identifiera donc le mot "Département" comme un mot ambigu à sens multiples, puisque tantôt il recouvre une structure originale mais ne correspondant à aucune structure légale ou réglementaire (comme c'est le cas pour le "Département de droit"), tantôt il dénomme une véritable UFR (comme c'est le cas pour le "Département de science politique", autre nom de l'UFR 11).

Le Département de droit a actuellement pour directeur un professeur qui est également directeur de l'UFR Droit des affaires.

La répartition des tâches entre le Département et les UFR est assez complexe, d'autant qu'elle doit s'articuler avec l'intervention de services centraux tel que le service central des inscriptions administratives. Pour l'essentiel, elle est réalisée sur la base du découpage horizontal évoqué ci-dessus. Le Département assure le fonctionnement du premier cycle et de la licence en droit. Les UFR prennent en charge les maîtrises et participent à la gestion des diplômes de troisième cycle. Le clivage est donc pragmatique et très souple.

Le Département gère les inscriptions pédagogiques avec choix des options pour les deux premiers cycles, y compris les maîtrises. Mais il n'assure le service des examens (horaires, sujets, convocations, délibérations, résultats) que pour la capacité, le premier cycle et la licence. Chaque UFR gère les examens des filières de maîtrise qui lui sont rattachées, mais elle ne gère pas les examens de troisième cycle.

Cette organisation apparaît rationnelle car ce n'est qu'à partir de la maîtrise que les formations sont réellement spécialisées et peuvent être traitées de façon autonome par chaque UFR. Elle semble efficace mais pose, au plan administratif, un problème de moyens sur lequel nous reviendrons.

L'efficacité est plus contestable dans le domaine pédagogique quoique l'observation ne concerne pas la répartition des enseignements qui, pour l'ensemble des trois cycles, s'effectue au sein de chaque UFR en concertation avec les commissions de spécialités. Le Département n'est pas directement concerné. A cet égard, il n'y a aucun blocage ou conflit institutionnel prévisible.

La difficulté surgit au niveau de la politique pédagogique dans les parties communes des filières de formation (premier cycle et licence), car le Département n'est pas une instance décisionnelle. Il n'a pas de conseil ou d'assemblée délibérante et n'a pas de compétence réglementaire. Toute proposition pour rénover une filière d'enseignement, ou pour modifier le régime des examens, doit passer par les UFR et être acceptée par chaque UFR concernée. Il y a là incontestablement un risque de paralysie, un facteur d'inadaptation, voire un danger de sclérose.

Les responsables de l'université sont conscients de ce défaut, mais ils hésitent sur la bonne solution. La transformation du Département en UFR en serait une : elle peut se concevoir de deux façons mais chacune soulève de sérieuses objections.

La première méthode serait de fusionner dans cette UFR les cinq UFR du Département. Elle a peu de chance d'être acceptée car elle cumulera des oppositions internes et externes : internes à cause de la limitation légale du nombre des membres d'un conseil. La perspective d'une sous-représentation, voire d'une non-représentation de certaines disciplines, sera dissuasive. L'opposition externe pourra venir des autres parties de l'université : dans les UFR de Sciences humaines existerait la crainte qu'une fédération des UFR juridiques ne soit l'amorce d'une sécession.

La seconde façon de procéder consisterait à créer une UFR de premier cycle tout en conservant les autres pour les second et troisième cycles. Le découpage disciplinaire vertical se combinerait avec un découpage horizontal selon le niveau de formation. Cela aurait l'avantage d'assurer une répartition plus rationnelle des étudiants dans les UFR, mais il en résulterait le risque beaucoup plus conséquent de confiner les enseignants dans un seul cycle de formation.

Entre ces deux solutions extrêmes, il est difficile de percevoir une voie médiane d'une efficacité garantie. Il y a pourtant un besoin. Ce Département n'est pas une coquille vide : il assure des tâches importantes. Sa vocation d'élément coordinateur nécessite une structuration plus poussée.

Il est possible de suggérer la constitution d'un conseil de direction, composé des cinq directeurs des UFR, qui assisterait le directeur du Département, choisi parmi eux. Ce conseil jouerait un rôle de proposition et de concertation permettant de faciliter l'adoption de mesures communes par les diverses UFR. On peut aussi songer à créer une commission permanente composée de délégués des divers conseils d'UFR : ses compétences, sans faire disparaître celles des UFR, pourraient être modulées selon les besoins ressentis ou les objectifs acceptés.

### **Capacité en droit**

La capacité en droit est également préparée dans le cadre du Centre d'éducation permanente. Elle rassemblait 598 étudiants en 1994.

### **Premier cycle**

Le premier cycle du Département de droit a accueilli, dans le Centre Port-Royal René Cassin, environ 3 000 étudiants (3 107 inscrits au 25.11.1994, soit 1 693 en première année de DEUG Droit et 1 235 en deuxième année de DEUG Droit et régime accéléré). Ce Centre dispose de deux amphithéâtres de 500 places et de 12 salles de TD, ainsi que d'une salle informatique et d'une salle de lecture de 120 places.

L'enseignement est organisé par année et non par unité de valeur. Il comporte des enseignements théoriques et des travaux dirigés divisés en matières obligatoires et optionnelles. Le choix des matières et leur poids respectif est bien équilibré et correspond à la finalité d'une bonne formation de base pour des carrières juridiques ou administratives.

Le contrôle des connaissances résulte à la fois d'un contrôle continu et d'examens terminaux. Il est limité à des examens terminaux pour les étudiants engagés dans des activités professionnelles.

Pour l'admissibilité, le poids du contrôle continu (exercices écrits ou oraux dans les groupes de TD) est égal à celui des épreuves écrites anonymes : 10 et 10 pour chaque matière.

L'admission comporte un examen terminal sur chacune des matières autres que celles de l'admissibilité. Le règlement prévoit que cet examen peut être oral ou écrit, ce qui est une sage précaution lorsque le nombre des candidats est très élevé. Car, pour certaines matières, la charge d'une interrogation orale devient insupportable pour les interrogateurs disponibles. Il peut en résulter une faible proportion d'oral, voire une absence d'épreuve orale, dans l'examen terminal. C'est une contrainte inévitable de la hausse des effectifs. Il n'est pas sûr que le recours à des interrogateurs extérieurs (à rémunérer) soit plus satisfaisant. L'administration veille à ce que le recours à l'épreuve écrite soit justifié par le nombre des candidats.

Le taux de réussite semble comparable à celui que l'on constate habituellement dans les autres établissements des disciplines juridiques et économiques. Selon une statistique pour 1992-1993, le nombre de diplômes délivrés fut de 669 pour des effectifs de 1471 inscriptions pédagogiques en première année et 1032 en deuxième année, ce qui donne un pourcentage de 45,5% par rapport aux inscrits de première année et de 64,8% par rapport à ceux de deuxième année.

Le pourcentage d'échecs est évidemment important mais il n'a aucun rapport avec un quelconque dysfonctionnement ou une inefficacité de l'établissement. Il s'agit d'un problème plus général de politique universitaire nationale, dû à l'ouverture des formations concernées sans autre condition que le baccalauréat, alors que celui-ci n'est plus une garantie d'aptitude à l'enseignement universitaire. A ce jour, le Département de droit n'a pas organisé de filière de rattrapage. Il existe cependant un régime long pour les étudiants engagés dans la vie professionnelle, qui permet de répartir sur deux ans la préparation de chacune des deux années du DEUG. Un tutorat a également été mis en place, tutorat de soutien et pas seulement d'accueil, assuré par des étudiants de troisième cycle mis à la disposition de ceux du premier cycle dans les salles de travail.

Il faut aussi noter un effort particulier dans le domaine de l'information et de l'orientation des étudiants. Deux services communs de l'université y contribuent :

- le service orientation, documentation et insertion professionnelle (SODIP) a pour mission d'organiser l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants dès leur rentrée à l'université et tout au long du cursus universitaire. Il est également chargé de les aider dans leur insertion professionnelle. Il dispose d'une documentation spécialisée et de deux conseillères d'orientation détachées à mi-temps par les services de l'Académie ;

- le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) a pour objectifs d'informer les étudiants sur le monde professionnel et de les former aux techniques de recherche d'emploi et de stage.

En complément de ces services communs, les instances centrales de Paris I bénéficient des travaux de l'Observatoire européen des professions judiciaires et juridiques.

Ce dispositif répond aux vœux des étudiants rencontrés qui ont surtout souhaité être parfaitement informés, dès leur entrée à l'université, sur la réalité des débouchés offerts par chaque diplôme.

## **La licence**

C'est encore dans le cadre du Département que se trouve organisée la première année du second cycle, c'est-à-dire la licence. Pour l'année 1994-1995, la majorité des étudiants de licence (627) y étaient inscrits au titre de l'UFR ; la répartition des étudiants par UFR était la suivante :

	<b>Licence</b>	<b>Maîtrise</b>
UFR 01	146	172
UFR 05	627	580
UFR 07	146	293 (y compris maîtrises franco-anglaise et franco-allemande)*
UFR 11	13	
UFR 12	34	120
Convention avec Liverpool	5	
Centre audio-visuel	100	88

\* En 1994-1995 il y avait 34 inscrits en première année de maîtrise franco-anglaise et 46 en première année de maîtrise franco-allemande.

L'enseignement comporte un **tronc commun de quatre matières** (droit social, droit commercial, libertés publiques et droit administratif spécial) et **cinq filières** correspondant aux 5 UFR : Droit, Administration et secteur public ; Droit des affaires ; Etudes internationales et européennes ; Science politique ; AES, Travail et études sociales. Alors que la filière AES est administrativement et pédagogiquement gérée par l'UFR 12, par exception pour la licence AES, des enseignements doivent ou peuvent être suivis dans le Département.

Les examens sont organisés comme en premier cycle : note de contrôle continu et note d'épreuves écrites pour les matières d'admissibilité qui sont celles donnant lieu à TD ; examen terminal (oral ou écrit) pour les matières d'admission.

## **La maîtrise**

Pour la maîtrise, le rôle du Département est exceptionnel. Il gère néanmoins la scolarité des étudiants inscrits dans la maîtrise en Droit privé mention "Droit français et anglais" et dans la maîtrise de droit mention "Droit français et allemand". L'UFR 07, dont dépendent ces formations, n'intervient que dans la sélection des candidats.

## **Le troisième cycle**

Les étudiants de troisième cycle sont gérés, non par les UFR mais par le "Service du troisième cycle de Droit".

Ce service est composé, sous la responsabilité d'un professeur, d'un responsable administratif et de trois agents, dont un à temps partiel. Il a la lourde tâche de distribuer des dossiers de candidatures (environ 6 500 en 1994) qu'il classe par formation demandée avant de les transmettre aux UFR, qui les soumettent aux différentes commissions et notifient les décisions aux étudiants (environ 1000 candidatures retenues).

Il appartient ensuite au service du troisième cycle d'effectuer l'inscription pédagogique des étudiants dans les cours et séminaires correspondant à la formation dans laquelle ils ont été admis, de tenir à jour leurs dossiers, d'organiser entièrement les sessions d'examens, de délivrer relevés de notes et attestations de réussite.

Il est à noter que ce Service, ayant été informatisé après les premier et deuxième cycles, se voit dans l'obligation de saisir lui-même les notes des étudiants (tâche qui, pour les autres cycles, est effectuée par le Service informatique de Paris I).

**Les thèses de Droit** sont également gérées sous la direction d'un professeur par une personne rattachée au Département de Droit, qui assure les inscriptions des sujets de thèses et leur transmission au fichier central, l'organisation des soutenances, la délivrance des diplômes.

## **UFR 01-Droit, Administration et secteur public**

Compte tenu du rôle du "Département de droit" qui vient d'être décrit, on comprendra que si le nombre des étudiants relevant de l'UFR est fort modeste (600), comparé aux effectifs des étudiants juristes de Paris I (plus de 7 000 en 1994-95), ce chiffre est trompeur puisque les étudiants inscrits en DEUG ne relèvent d'aucune UFR (et sont répartis arbitrairement entre les UFR de cette dominante pour les besoins des listes électorales...) et qu'en revanche les enseignants chercheurs de l'UFR 01 sont naturellement appelés à dispenser des enseignements aussi bien en premier cycle qu'en deuxième ou troisième cycles.

On se bornera donc à analyser des formations relevant spécifiquement de l'UFR 01, soit :

- pour le premier cycle, le DEUST "Droit, informatique et systèmes d'information", en voie d'extinction ;
- pour le second cycle, la maîtrise en droit public qui comporte une mention "droit public général et administration publique" et une mention "droit public des affaires" ;
- pour le troisième cycle, 3 DEA (droit public interne, droit public comparé des Etats européens, droit fiscal) et 5 DESS (administration et gestion publique ; droit des collectivités territoriales et gestion urbaine ; urbanisme, aménagement et travaux publics ; contentieux de droit public ; juriste d'entreprises publiques - droit de l'économie mixte).

A ces formations, il faut ajouter un Magistère "Droit des activités économiques" dont le champ déborde largement le droit public et qui ne relève pas précisément de l'UFR 01.

Les très importantes formations de troisième cycle qui viennent d'être citées sont animées par des professeurs que l'on retrouve dans cinq des six centres ou laboratoires de recherches rattachés à l'UFR.

**Le Centre d'étude et de recherche de droit constitutionnel (CRDC)** a été créé en 1972. C'est une équipe d'accueil MESR qui a vocation à favoriser la recherche en droit constitutionnel par l'encadrement de jeunes chercheurs, l'organisation de colloques, de séminaires et journées d'études, la publication d'ouvrages et la coordination d'enseignements de droit constitutionnel. Situé dans l'immeuble de la rue Malher, le centre apporte un soutien effectif et réel grâce à ses 11 professeurs rattachés au DEA de droit public interne et au DEA de droit public comparé des Etats européens. Il disposait, en 1993, d'une subvention de fonctionnement de 42 KF, de 25 KF au titre du BQR ainsi que de diverses subventions affectées. Un assistant ingénieur fait fonctionner l'ensemble. Le Centre organise de nombreuses manifestations, notamment des "Rencontres constitutionnelles" et un "Séminaire du Samedi", dont les thèmes sont très judicieusement choisis. Il s'agit d'un excellent centre dont la réputation internationale n'est plus à faire.

**Le Centre de recherche sur le droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme (CERDEAU)** est une équipe d'accueil MESR, logée rue Malher. Il "bénéficie", selon l'un des responsables, d'un bureau de 6 à 7 m<sup>2</sup> et ne dispose guère de moyens de fonctionnement, les modestes crédits alloués étant consacrés à l'achat de livres (il est pourtant fait état d'une dotation annuelle de 45 KF du ministère et de contrats à hauteur de 360 KF !). Le Centre regroupe 7 professeurs, tous renommés, 3 maîtres de conférence et 2 ATER. Le nombre des thèses soutenues est très faible, mais il y a 55 inscrits en thèses. Les axes de recherche sont intéressants : droit de l'environnement sous ses aspects de droit interne et droit international ; droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat ; droit du patrimoine et de la culture. Le CERDEAU est le siège de l'Association française de droit de l'urbanisme et de l'Association internationale de droit de l'urbanisme. Compte tenu de ses ambitions et de son importance comme "tête de réseau", il paraît nettement sous-administré.

**Le Centre d'études et de recherche sur l'administration publique (CERAP)** est une équipe d'accueil, rue Mahler, du DEA de droit public interne. Il réunit 13 professeurs et 4 maîtres de conférences, annonce 165 étudiants inscrits en thèse et 39 docteurs formés depuis 5 ans. Ses activités sont des plus variées, depuis l'organisation de la Conférence Eisenman (ouverte aux doctorants et

enseignants de la région parisienne) jusqu'à la participation à des publications de droit public et au Groupe européen de droit public. Les thèmes de recherche privilégiés sont l'évolution des structures administratives, le droit public européen, et le droit, la loi et le juge. Le montant des subventions allouées depuis 5 ans est de 264 KF auxquelles il faut ajouter 20 KF de contrats. L'équipe est excellente.

**Le Centre de recherche sur le droit public des Etats européens** a le statut de jeune équipe DRED depuis 1992 et sert de support au DEA de droit public comparé des Etats européens. Il regroupe 6 professeurs dont un de l'université de Reims, 1 maître de conférence, 3 allocataires de recherche ; son budget est de 65 KF. C'est un centre très actif qui travaille avec l'Institut international d'administration publique (IIAP) et l'Institut international des sciences administratives, et collabore efficacement avec les autres centres qui ont leur siège rue Malher, notamment avec le CERDEAU et le CERAP. Les animateurs constituent un centre de documentation en droit et en administration comparée, mais sont freinés dans leur ambition par l'exiguïté des locaux. Une synergie avec Paris II serait très souhaitable.

**Le Centre d'études des politiques fiscales et financières publiques (CEPF)**, seul centre domicilié place du Panthéon, est une jeune équipe MESR depuis 1992 (son budget est de 54,7 KF), qui assure l'accueil des étudiants inscrits en DEA de droit fiscal ainsi que l'encadrement des doctorants ayant entrepris des recherches dans le domaine du droit fiscal. Il paraît cultiver une certaine synergie avec Paris II d'une part, Paris X d'autre part. Ses travaux sont, semble-t-il, principalement orientés sur la théorie des finances publiques. Il faudrait inciter ce centre à s'ouvrir davantage en direction des professionnels de la fiscalité.

Le sixième centre de recherche, **le Laboratoire européen pour l'étude de la filiation**, met en oeuvre une recherche plus spécifique et n'a pas de liaison organique fonctionnelle avec une formation de troisième cycle. Son rattachement à l'UFR 01 est un peu artificiel : il se présente comme une "équipe internationale" qui "n'entre pas dans les catégories définies " par les documents établis par le ministère. Il a néanmoins reçu 14 KF de la DRED en 1992 et 1993 et bénéficie du concours actif du ministère de la Justice qui a manifesté son intérêt pour les recherches en détachant un magistrat auprès du laboratoire. Il s'agit d'un centre très original dont les recherches sont marquées par la personnalité de son responsable, désireux de réaliser une liaison, certes nécessaire entre droit public et droit privé, et de maintenir une recherche historique et philosophique dans un domaine où "trois champs essentiels" se croisent : droit, psychanalyse, sciences du religieux. Le projet mérite d'être encouragé, même s'il est permis de regretter l'absence de liaison du laboratoire avec la préparation de thèses ou même avec des enseignements de DEA. On se trouve en présence d'un centre qui ne peut pas être évalué en fonction des critères habituels.

L'ensemble des DEA et des centres de recherche est regroupé dans une Ecole doctorale de droit interne et international qui accueille également d'autres formations de Paris I.

Au total, ce sont 22 professeurs dont 4 associés, 8 maîtres de conférences, 8 assistants ou ATER, 3 moniteurs qui sont affectés à l'UFR. Ces personnels permanents constituent un excellent encadrement, mais seraient en nombre insuffisant si n'étaient recrutés, comme vacataires, des chargés d'enseignement, choisis parmi les professionnels du droit. On doit signaler à cet égard que tant le directeur de l'UFR que les responsables des centres de recherche regrettent que les ATER et les allocataires de recherche ne puissent pratiquement pas assurer les fonctions consistant à assister les professeurs et maîtres de conférences dans leurs tâches de recherche et d'enseignement. Il y a là un problème qui dépasse évidemment le cadre de l'UFR 01 et même celui de l'université, mais qui mérite d'autant plus d'être signalé que l'effectif des personnels administratifs spécifiquement affectés à l'UFR ne permet pas de répondre, dans des conditions satisfaisantes, aux multiples tâches de la gestion quotidienne : on compte trois secrétaires dont une à temps partiel, une autre qui se partage entre l'UFR et deux centres de recherche, une troisième à la présence irrégulière pour cause de maladie. Cette gestion est d'ailleurs rendue très malaisée compte tenu de la dispersion des enseignements en un grand nombre d'implantations : le Centre Port-Royal René Cassin, le Centre Panthéon et le Centre Mahler.

Parmi les **pointsforts**, il faut mentionner d'abord le très bon niveau des étudiants inscrits dans les formations de troisième cycle à l'entrée desquelles la sélection est de plus en plus rigoureuse, ainsi qu'au Magistère. Le niveau des étudiants de deuxième cycle est dans l'ensemble satisfaisant encore que, sur ce point, l'efficacité des formations dispensées "en amont" soit quelquefois contestée. Mais le niveau général paraît fort favorable, remarque étant faite que, comme partout, le taux "d'évaporation" en premier cycle est inquiétant et que la proportion des étudiants qui, après avoir entamé des études juridiques sans conviction ou à la suite de choix négatifs, quittent l'université sans diplôme, est considérable. Cette situation est connue et déplorée ; elle n'est, à la vérité, pas propre aux études juridiques, et encore moins aux études de droit public, mais l'on ne peut s'empêcher de penser que la structure même de l'organisation administrative et pédagogique n'est pas sans effet sur la prise de conscience des responsables. Tout se passe en réalité comme si l'UFR 01 ne se sentait, en tant que telle, pleinement responsable des étudiants qu'au moment de leur entrée en licence ou en maîtrise de droit public et, évidemment, dans les formations de troisième cycle auxquelles les prestigieux professeurs affectés à l'unité consacrent l'essentiel de leurs efforts, même si la plupart (mais pas la totalité) assurent également des enseignements en premier et en deuxième cycle. Les groupes de travaux dirigés sont assurés, pour l'essentiel des disciplines relevant du droit public en premier cycle, par des ATER, des allocataires moniteurs ou par des chargés de TD. Les uns et les autres sont, certes, encadrés et coordonnés, au sein des équipes pédagogiques propres à chaque discipline enseignée en cours et en TD, par des professeurs ou des maîtres de conférences. Mais le contrôle, au sein même de ces TD, ne paraît pas toujours suffisant et les enseignants chargés de ces TD ne font l'objet d'aucune évaluation par les étudiants alors qu'ils n'ont pas nécessairement les qualités pédagogiques requises pour assurer des fonctions d'enseignement supérieur dans des groupes qui sont, au demeurant, surchargés.

En maîtrise, ces problèmes ne se posent pas, les effectifs sont faibles (en 1993-1994, 163 inscrits et 124 reçus dans la filière "droit public général" et 29 diplômés pour 35 inscrits dans la filière "droit public des affaires"), l'encadrement est satisfaisant et les enseignements bien conçus et bien coordonnés.

La remarquable qualité du corps enseignant, la notoriété nationale et internationale des professeurs, la valeur de leurs travaux scientifiques, constituent des atouts essentiels : il suffit de se référer aux listes des publications, des colloques, des participations aux comités de rédaction des revues, des expertises conduites par les enseignants, pour mesurer le rayonnement des publicistes de Paris I.

Mais la diversité et la richesse de leurs activités ne font que mieux ressortir la faiblesse des moyens administratifs mis à leur disposition, et, par ailleurs, ne permettent pas toujours au directeur de l'UFR de compter sur la disponibilité de ses collègues pour accomplir les multiples tâches ne relevant pas strictement de leurs fonctions d'enseignement auxquelles il souhaite les associer.

Le rayonnement de l'UFR 01 est principalement dû à la qualité de ses formations de troisième cycle, qui constitue le troisième atout de l'unité, comme le souligne à bon droit son directeur. Le **DEA Droit public interne**, hautement sélectif, a une vocation générale et s'adresse à des étudiants qui, disposant déjà d'une bonne connaissance des mécanismes et institutions de droit public, souhaitent s'orienter vers la préparation d'une thèse - ce qu'ils font en grand nombre - ou d'un concours administratif de haut niveau. Sur 55 inscrits, seuls 32 ont obtenu leur diplôme à la fin de l'année 1993-1994.

Le **DEA Droit public comparé des Etats européens** est probablement le plus novateur dans sa conception comme dans sa pédagogie. Il s'adresse à des étudiants français et étrangers qui veulent approfondir leurs connaissances des droits nationaux des différents Etats de l'Union européenne ainsi que des règles juridiques qui leur sont communes. Il comporte, pour les étudiants français, une obligation de stage à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus ou d'accords inter-universitaires, et pour les étudiants étrangers l'obligation de suivre des enseignements de mise à niveau ou des stages, sous le contrôle d'un tuteur. Après cette première phase, étudiants français et étrangers se retrouvent pour suivre ensemble un deuxième module comportant quatre cours et deux séminaires et pour rédiger un mémoire sur un thème de droit comparé. Le DEA concerne un nombre limité d'étudiants : 22 inscrits en 1993-1994, 16 diplômés.

Enfin le **DEA Droit fiscal**, plus classique, comporte des enseignements théoriques approfondis, s'inscrivant dans un cadre pluridisciplinaire ; selon ses responsables, il s'agit d'une formation "impliquant un recours à la méthodologie de la recherche scientifique en vue d'une activité de recherche ou d'enseignement ou d'un exercice professionnel spécialisé de haut niveau dans le domaine de la fiscalité", qui a concerné 25 étudiants, en 1993-1994, dont 21 ont été diplômés.

Quant aux DESS, ils couvrent un champ très large conformément aux ambitions affichées par l'UFR qui s'assigne pour objectif de préparer des étudiants ayant reçu une formation générale de juristes aux carrières de l'administration, aux carrières de juristes et de cadres des grandes entreprises du secteur public ou de l'économie mixte, aux carrières de l'administration locale, de l'aménagement et de l'urbanisme. Ces DESS sont bien conçus et respectent un bon équilibre entre les exigences d'une certaine professionnalisation et la nécessité de dispenser un enseignement universitaire de haut niveau. Certains regroupements pourraient être jugés opportuns, notamment pour ce qui concerne la préparation aux carrières de l'administration nationale ou territoriale ; on reviendra plus loin sur ce point. Le pourcentage des diplômés par rapport aux inscrits est élevé (et atteint même systématiquement 100 % dans le DESS d'administration fiscale), sauf dans le DESS de Contentieux de droit public qui ne compte que 14 diplômés pour 24 inscrits administratifs et 20 inscrits pédagogiques.

Concluons sur l'importance de ces formations de troisième cycle : l'Ecole doctorale de droit interne et international qui, à vrai dire, regroupe des DEA de l'UFR 01 mais aussi de l'UFR 05 et de l'UFR 07, compte 735 étudiants inscrits en thèse et peut s'enorgueillir de 279 docteurs formés depuis 5 ans. Ces chiffres ne sont probablement atteints dans aucune autre université juridique française.

Ces éléments positifs étant soulignés, l'on ne peut manquer de relever les "**points faibles**" de l'unité.

Les moyens sont estimés beaucoup trop limités, qu'il s'agisse des moyens en personnel administratif aussi bien auprès du directeur de l'UFR que dans les centres de recherche et les formations de troisième cycle, ou qu'il s'agisse des locaux à la fois dispersés en plusieurs sites et à ce point insuffisants qu'il faut non seulement organiser des séances de TD à l'extérieur des centres relevant de l'université mais aussi que des salles de professeurs doivent être affectées à des cours ou séminaires. Ajoutons à cela que les bibliothèques et centres de documentation sont dramatiquement inefficaces, qu'il s'agisse des bibliothèques à vocation générale comme celle de la rue Cujas ou celle du centre Pierre Mendès-France, ou des modestes cellules de documentation des centres de recherche de la rue Malher.

Cette double insuffisance - en personnel et en locaux - est mal ressentie par les étudiants qui se pressent dans des salles ou des amphithéâtres surchargés, qui ont du mal à comprendre l'organisation administrative de l'UFR à laquelle ils appartiennent (en dépit d'une information claire, complète et accessible) et qui n'ont pas ce sentiment d'appartenance à une "faculté" qui caractérisait l'enseignement supérieur d'autrefois. Ce diagnostic sombre doit cependant être nuancé pour ce qui concerne les formations de troisième cycle, dont beaucoup ont su constituer de véritables communautés entre enseignants et étudiants, avec le concours et le dévouement d'agents administratifs, d'ingénieurs de recherche ou des responsables des centres de recherche. Mais la participation des étudiants au "gouvernement" de l'université ou de l'UFR reste marginale, si l'on se réfère au taux de participation aux élections (cette participation était, à vrai dire, complètement biaisée pour les étudiants de premier cycle qui peuvent difficilement prendre au sérieux une participation aux élections des différentes UFR organisées en fonction d'un classement alphabétique !).

S'agissant de l'organisation des formations, si la maîtrise et les formations de troisième cycle ne suscitent aucune inquiétude, il convient de relever deux séries de problèmes.

En premier lieu, il faut évoquer celui que représente le DEUST "Droit, informatique et systèmes d'information" qui avait été créé en 1988 afin de permettre la formation en deux ans de spécialistes du traitement de l'information juridique dans les entreprises, les administrations et les cabinets juridiques. Il s'agissait d'une formation courte, sélective et très professionnalisée, mais il

semble que les diplômés aient souvent préféré profiter des passerelles qui leur étaient ouvertes pour poursuivre des études de deuxième cycle, et que le coût - en argent et en personnel - de la formation d'une cinquantaine d'étudiants n'ait pu être supporté par une UFR dont l'encadrement administratif est déjà faible pour les étudiants relevant des formations plus classiques. Toujours est-il que ce DEUST connaît actuellement sa dernière année d'existence, alors que sa conception était intéressante. En tout état de cause, si les raisons mises en avant pour justifier qu'il soit mis fin à cette expérience ne sont pas déraisonnables au vu des pénuries constatées, il serait très souhaitable que le problème de la formation de juristes aux techniques de l'informatique soit repris et, éventuellement, réglé dans le cadre de la création d'un DESS.

En second lieu, il convient de mettre en relief les problèmes posés par la préparation des étudiants aux concours administratifs, qui ne peuvent être regardés comme convenablement résolus. En dépit de son titre "Droit, administration et secteur public" et de la vocation qu'elle affiche, l'UFR 01 ne joue pas un rôle moteur au sein de l'université dans la préparation aux concours donnant accès aux fonctions supérieures de l'Etat et des collectivités territoriales. Par exemple, la préparation au concours externe de l'ENA paraît être de la responsabilité de l'UFR 02 (cf. guide agenda du SODIP 1994-1995, p. 56). Sans nier le caractère pluridisciplinaire des programmes des concours administratifs, il semblerait normal que les publicistes jouent un rôle prééminent dans la formation aux concours et il est regrettable que ce ne soit pas le cas actuellement. Il revient aux instances responsables de l'université d'organiser sur des bases plus rationnelles - et peut-être plus efficaces - la préparation aux concours en organisant un véritable centre dont l'UFR 01 pourrait être l'animateur.

Cette dernière constatation conduit à examiner de plus près les projets de l'UFR tels qu'ils ont été repris par le Contrat quadriennal de l'université. Ces projets concernent trois secteurs essentiels : la préparation aux concours administratifs, le droit comparé, la fiscalité.

1 - L'université de Paris I est certainement l'une des mieux placées pour préparer utilement les étudiants aux concours de la fonction publique. La préparation à ces concours nécessite certainement une approche qui ne soit pas spécifiquement juridique mais, compte tenu de la composition de son corps enseignant, des objectifs qu'elle s'est assignée, de l'importance des épreuves de droit public ou de "dossier" dans la plupart des concours, il paraît indispensable que l'UFR 01 joue un rôle capital dans cette préparation. Aussi ne peut-on qu'approuver les intentions du directeur de l'UFR de constituer une instance entièrement consacrée à cette fonction de préparation aux carrières administratives. Mais une telle structure ne pourra être créée qu'en coopération étroite avec les autres UFR et il ne serait pas anormal qu'elle fût instituée au niveau de l'université plus qu'à celui de l'UFR.

2 - En matière de droit comparé, l'UFR 01 a déjà accompli des efforts notables, mais qui pourraient être développés, si des moyens administratifs - ils sont actuellement bien modestes - pouvaient être dégagés. L'université de Paris I détient à cet égard une excellente position, qu'elle partage d'ailleurs avec Paris II. Il convient d'inciter les juristes de ces deux grandes universités à s'entendre pour créer le pôle d'excellence de recherche et d'enseignement de droit comparé dont la France a de plus en plus besoin.

La création d'une "Maison du droit comparé" envisagée par le directeur de l'UFR mérite à cet égard d'être soutenue et encouragée.

3 - Enfin, si l'on peut se réjouir du succès du DEA de droit fiscal, il est permis de regretter que cet enseignement ne soit pas plus "professionnalisé". Dans un domaine où des débouchés existent pour des étudiants bien formés aux techniques du droit fiscal et du contentieux, le développement du DESS d'administration fiscale, en principe géré en commun par Paris IX et par Paris I, correspondrait peut-être à cet objectif.

Unité à fort potentiel, davantage préoccupé par sa maîtrise et ses formations de troisième cycle que par la formation initiale d'étudiants dont elle ne se sent pas complètement responsable dans les deux premières années de leur formation, l'UFR 01 se caractérise par l'excellence de son corps enseignant, la diversité et la richesse des enseignements qu'elle propose et par le dynamisme

**des centres de recherche qui servent de support à ses formations de troisième cycle. Les graves insuffisances de ses capacités d'accueil et de son encadrement administratif limitent malheureusement ses ambitions. Il convient cependant d'encourager ses initiatives pour valoriser son potentiel en matière de préparation aux concours administratifs supérieurs, de droit comparé et de fiscalité.**

## **UFR 05 - Droit des affaires**

### **I - Etudiants**

Au vu des inscriptions pédagogiques communiquées pour 1992-1993, c'est la plus importante des UFR Sciences juridiques, politiques et sociales par le nombre des étudiants qu'elle accueille, hormis, bien évidemment, le Département de droit : 1398 inscrits pédagogiques aux formations diplômantes.

### **II - Personnel**

#### **1 - Personnel enseignant**

L'UFR Droit des affaires jouit d'un prestige qui lui permet de recruter sans difficulté des enseignants de qualité parfaitement adaptés à ses besoins. Ce recrutement est fait exclusivement par voie de mutation en ce qui concerne les professeurs. Cela explique que la moyenne d'âge soit, pour les juristes et politologues, un peu supérieure à la moyenne nationale. Avant d'arriver à Paris I, ils ont fait la preuve de leurs compétences dans d'autres universités. La vacance temporaire de quelques postes (2 sur 22 actuellement) est destinée à faciliter cette politique sélective.

Pour les professeurs, la pyramide des âges s'étage de 68 à 42 ans : 7 ont la soixantaine, 7 la cinquantaine et 6 la quarantaine. Elle est plus resserrée pour les maîtres de conférences : 7 sur 8 se situent entre 41 et 49 ans. Malgré les difficultés et le coût que représente l'installation à Paris pour des enseignants venant de province, il n'est pas signalé de problème de résidence.

Les intervenants extérieurs qui participent aux travaux dirigés sont aisément choisis parmi des professionnels de qualité. La place de Paris offre à cet égard de larges ressources.

L'effectivité et la régularité des services d'enseignement des chargés de TD font l'objet de relevés de séances par l'administration de l'UFR ; pour les travaux dirigés, il est utilisé des fiches d'évaluation de l'enseignement dispensé, remplies par les étudiants et transmises au professeur responsable de la matière qui fait la synthèse des problèmes rencontrés et propose des améliorations. On notera avec satisfaction la répartition bien équilibrée des enseignants de l'UFR 05 dans les différents cycles d'enseignement pour 1992-1993 :

	<b>Premier cycle</b>	<b>Deuxième cycle</b>	<b>Troisième cycle</b>
<b>Professeurs</b>	64,5 %	77,5 %	65 %
<b>Maîtres de conférences</b>	35,5 %	22,5 %	35 %

#### **2 - Personnel administratif**

Le secrétariat de l'UFR Droit des affaires est assuré par trois personnes : un chef de service et deux contractuelles.

A elles trois, elles doivent faire face à toutes les tâches administratives qu'implique le fonctionnement et les attributions de l'UFR et qui sont fort lourdes. Il faut souligner que le nombre d'heures administratives consacrées au troisième cycle s'est fortement accru et qu'il n'y a eu aucune création de postes pour faire face à cette charge. La situation s'est même aggravée dans la mesure où il n'y a plus qu'une titulaire au lieu de deux.

Le système ne fonctionne que grâce au dévouement de ce personnel. Tous les enseignants rencontrés, spécialement les responsables des filières de troisième cycle, ont été unanimes pour vanter leurs mérites.

### **III - Locaux**

L'UFR dispose de deux séries de locaux : des locaux administratifs et des locaux affectés aux instituts ou aux centres de recherche.

Pour les locaux administratifs, la pénurie est à l'image de l'insuffisance du personnel administratif. Ils se réduisent à un seul bureau : environ 50 m<sup>2</sup>.

Ce bureau qui dispose de deux portes donnant sur le couloir du quatrième étage, côté rue Cujas, a été divisé en trois parties : le secrétariat où sont installées les trois employées avec un comptoir isolant les visiteurs ; le bureau du Directeur (moins de 10 m<sup>2</sup>) séparé de l'entrée par une pièce plus restreinte où se trouvent une photocopieuse et une petite table. Les étudiants et les enseignants défilent dans ces réduits servant à la fois de pièce de réception et de salle d'attente.

Les locaux d'enseignement ne sont pas attribués à l'UFR. Ils sont gérés par un service central chargé de planifier leur occupation selon les besoins des diverses filières de formation, quel que soit l'organisme (UFR ou Département) qui en a la responsabilité.

C'est par l'intermédiaire des instituts et centres de recherches, qui lui sont rattachés, que l'UFR dispose indirectement d'autres locaux. Ils posent, eux aussi, des problèmes d'adéquation en volume qui ne peuvent être appréciés qu'au cas par cas et que l'on retrouvera éventuellement à propos des activités de chaque centre. Mais ils soulèvent aussi un problème général de localisation.

Deux centres de recherches importants sont installés hors des locaux du Panthéon : le centre de recherches de droit des affaires situé 13 rue du Four, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, et le centre de recherches fondamentales de droit privé qui partage, avec des centres relevant d'autres UFR, l'immeuble du 9 rue Malher, dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Ces centres sont destinés à servir d'accueil aux étudiants en DEA ou en préparation de thèse. Or, par cette implantation géographique, ils sont coupés de leur base puisque tous les enseignements de DEA se font au Panthéon où se trouvent installés d'autres centres (droit des obligations, droit du patrimoine) servant de support aux mêmes étudiants. En conséquence, ils sont moins fréquentés et les fonds de documentation dont ils disposent sont sous-utilisés.

### **IV - Ressources**

L'UFR Droit des affaires dispose d'un budget qui est surtout gonflé par les crédits affectés aux formations de troisième cycle et aux instituts et centres de recherches.

Outre les sommes allouées par l'université, l'UFR reçoit des subventions et perçoit des taxes d'apprentissage qui aident sérieusement le fonctionnement du troisième cycle. Les responsables regrettent que ces ressources spécifiques, qui témoignent de l'attachement des entreprises aux formations habilitées, ne puissent pas être utilisées plus librement. Une équivoque existe quant à la possibilité de les employer pour rétribuer des vacataires. Il serait opportun qu'elle soit levée dans un sens positif.

## **V - Bibliothèques - Documentation**

L'UFR n'a pas de bibliothèque qui lui soit spécialement affectée. Le Centre Port-Royal René Cassin dispose d'une salle de lecture pour le premier cycle de droit.

Au Panthéon, existent deux salles de travail très anciennes ayant chacune un fonds documentaire appréciable : la salle de droit civil et la salle de droit commercial. Elles ont été maintenues pour servir à l'usage commun des juristes de Paris I et Paris II.

D'autres salles de travail avec bibliothèque se sont développées dans certains centres de recherche : le Centre de recherches de droit des affaires, rue du Four ; le Centre de recherches fondamentales de droit privé, rue Malher ; l'Institut des assurances, place du Panthéon.

## **VI - Enseignement**

### **1 - Maîtrise**

L'UFR Droit des affaires gère trois maîtrises : Droit privé, mention carrières judiciaires ; Droit privé, mention droit des affaires ; Droit, mention droit fiscal.

Dans la maîtrise Droit privé mention droit des affaires, il existe un module "affaires internationales" organisé en commun avec l'UFR 07 "Etudes internationales et européennes". Tout cet ensemble est bien équilibré. Les matières obligatoires et à options sont judicieusement choisies.

Au 25.11.1994, il y avait 691 inscrits pour la maîtrise en UFR 05 sur un total de 1 472 pour l'ensemble des disciplines juridiques et politiques, soit 47% de l'ensemble des étudiants de maîtrise.

Le contrôle des connaissances est organisé comme pour le DEUG ou la licence.

### **2 - Troisième cycle**

#### **DEA**

Trois diplômes d'études approfondies relèvent naturellement des attributions de l'UFR 05 : **Droit privé ; Droit des affaires et droit économique ; Droit du patrimoine privé.**

Le DEA Droit social est mentionné parmi ceux de cette UFR. Son rattachement à l'UFR 12 (AES, Travail et études sociales) serait plus normal.

Il n'y a rien à dire sur la conception de ces DEA et leur organisation qui correspondent parfaitement à leur finalité.

Le problème soulevé par les responsables est celui des capacités d'accueil. Il n'est pas propre aux DEA et concerne aussi et peut-être plus encore les DESS. Ces formations attirent un nombre important de candidats dont il ne peut être accueilli qu'un faible pourcentage (de 10 à 15%). Ainsi 90 (ce qui est beaucoup pour un fonctionnement non fractionné) sur 600 pour le DEA "Droit des affaires et droit économique" ; 28 sur 220 pour le DEA "Droit du patrimoine privé" ; 80 sur plus de 600 pour le DEA "Droit privé".

La sélection des étudiants se fait sur dossier et est parfois complétée par un entretien. Malgré le souci de s'en tenir à des critères objectifs (les résultats et les options des deux premiers cycles et surtout de la maîtrise), beaucoup d'exclus acceptent mal la décision. Il y a là une source de malaise

aggravé par les difficultés de l'emploi. Le souhait d'un diplôme à bac + 5 est de plus en plus mis en avant par les entreprises pour éconduire des demandeurs d'emploi pourvus d'une maîtrise : simple prétexte bien souvent, mais qui accentue le sentiment que l'accès au troisième cycle devrait être aussi libre que l'accès aux cycles précédents.

Peut-être faut-il relativiser cette observation par le fait que les candidatures multiples (à plusieurs diplômes ou dans plusieurs universités) sont autorisées et très largement pratiquées. Il est donc difficile d'avoir une connaissance exacte du pourcentage de ceux qui sont réellement écartés du troisième cycle.

## **DESS**

L'UFR propose cinq diplômes d'études supérieures spécialisées préparant à une profession. Il s'y ajoute un **DESUP** (diplôme d'études supérieures spécialisées de l'université de Paris I) de **Droit commercial**. Ce diplôme d'université est destiné aux étudiants et aux praticiens qui souhaitent une formation complémentaire de troisième cycle nécessitant un travail moins astreignant que les DEA ou les DESS. L'enseignement comporte obligatoirement un cours de droit commercial du DEA et un cours annuel ou deux semestriels à choisir parmi les enseignements de DEUG, licence, maîtrise ou DEA.

Le **DESS Droit des affaires et fiscalité** forme à la profession de conseil juridique et fiscal d'entreprise. Il accueille 50 étudiants (sur plus de 500 candidats) par an et fonctionne sur la base de deux séminaires par semaine consacrés à l'étude de documents préétablis qui exige une préparation et une participation active de tous. Le tout est couronné chaque année par une journée d'étude minutieusement organisée par les étudiants avec l'aide des cabinets ayant procuré les stages. Il bénéficie d'une très bonne équipe d'intervenants extérieurs.

Le **DESS Assurances** fonctionne dans le cadre de l'Institut des Assurances de Paris (cf. infra). Il accueille de 25 à 30 étudiants par an sur 250 candidats. Parmi eux, 15 à 20 préparent simultanément le diplôme de l'Institut. Bénéficiant d'un concours de professionnels de haut niveau, ce DESS assure à 100% une parfaite insertion professionnelle.

Le **DESS Droit bancaire et financier** a été créé en 1975. Pour 1994-1995, 45 dossiers ont été retenus sur 118 déposés. Le nombre des diplômes délivrés est d'une trentaine par an. Les enseignements sont essentiellement (80%) assurés par des professionnels de qualité.

Le **DESS Droit immobilier** sélectionne de 25 à 30 étudiants sur plus de 200 candidatures. L'inscription est subordonnée à l'obtention d'un stage professionnel.

Le **DESS Droit notarial** prépare au diplôme supérieur de notaire et fonctionne selon le modèle national mis au point par la profession en accord avec les ministères de la Justice et de l'Education nationale.

## **Enseignements spécialisés**

L'**Institut des assurances**, créé en 1973, est l'un des quatre (avec Bordeaux, Lyon et Aix-en-Provence) existant en France en vue de former en deux ans des spécialistes possédant des connaissances théoriques et pratiques, d'ordre juridique et économique, en matière d'assurances. Il fonctionne en étroite collaboration avec les milieux professionnels. Accueillant les étudiants après la licence en droit ou en sciences économiques, il délivre un diplôme d'université et, comme on l'a déjà noté, assure sans difficulté le placement des étudiants diplômés.

L'**Institut d'études judiciaires "Jean Domat"** a pour mission d'assurer la préparation au concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature et à l'examen d'entrée à l'Ecole de formation du Barreau.

Le nombre d'inscriptions pour la préparation au concours d'entrée à l'ENM varie, depuis 1987, de 100 à 150 (très exactement 97 en 1992-1993) mais les candidats au concours ne dépassent pas la cinquantaine pour un nombre de reçus inférieur à 10. L'orientation nouvelle du concours (poids plus lourd de la "culture générale") a nécessité une réorganisation de la préparation qui est en cours d'application en vue d'améliorer les résultats.

Pour l'examen d'entrée au Centre de formation professionnelle des avocats, dit à Paris **Ecole de formation du Barreau (EFB)**, on assiste à une inflation des candidats et du nombre des inscrits à l'IEJ (de 465 en 1981, 1 025 en 1992-1993, à 1100 en 1995). Le taux d'admis par rapport aux présents à l'examen est de 30 à 40%, parfois plus selon les années.

La gestion d'une telle masse d'étudiants pose évidemment des problèmes spécifiques de moyens. Pour le financement de ses activités pédagogiques, l'Institut dispose de droits d'inscription (800 F supplémentaires) qui augmentent avec le nombre. Mais il est handicapé par une insuffisance de locaux : un amphi de 300 places pour 1 200 inscrits. Un fond de couloir sert de bureau au directeur.

Cet inventaire des formations que développe l'UFR ou auxquelles elle participe serait incomplet si l'on n'évoquait pas le **Service de la Formation continue de l'université**. L'UFR n'a pas d'action spécifique et collective en ce domaine. Sa participation ne se manifeste que par les prestations individuelles de ses enseignants.

## **VII - Recherche**

L'UFR a su développer une recherche collective de qualité grâce à quatre centres spécialisés.

**Le Centre de recherches de droit des affaires (CRDA)**, créé dès 1970, est classé dans la catégorie des équipes d'accueil du MESR. Il a été conçu pour servir de support aux étudiants du DEA Droit des affaires et droit économique. Chaque année, une série de thèmes de recherche est proposée aux étudiants pour des études en groupe. Les travaux se concrétisent dans des mémoires. Certains débouchent sur des thèses de doctorat. Régulièrement, des colloques et des publications rendent compte des études entreprises par le Centre seul ou en liaison avec des correspondants étrangers et des professionnels.

Le Centre a participé à des projets de recherche des ministères de la Justice et du Logement. Il publie régulièrement une chronique de droit de l'audiovisuel et, depuis septembre 1994, une chronique sur l'arbitrage interne et international.

**Le Centre de recherches fondamentales de droit privé** date de 1976. Il est également classé en équipe d'accueil et participe au soutien des étudiants en DEA. Il met à leur disposition une documentation de base spécialisée et des équipements informatiques.

Mais, comme on l'a déjà signalé, son implantation à l'extérieur du Panthéon (rue Malher) décourage sa fréquentation par les inscrits au diplôme du DEA. Il sert plutôt d'accueil à ceux qui préparent une thèse.

Le Centre organise des colloques qui lui procurent quelques ressources servant à rétribuer deux vacataires, seul personnel dont il dispose, à raison d'une demi journée chacun par semaine. Ces colloques donnent lieu à des publications.

Le Centre a également participé à des recherches proposées par le Commissariat général au plan ainsi qu'à des études conjointes avec l'université d'Heidelberg (Allemagne) et l'université de Louvain-la-Neuve (Belgique).

**Le Centre de droit des obligations** a commencé ses activités en 1985. Il a connu un essor rapide et a reçu, en 1991, le statut d'unité associée au CNRS (URA 1471), statut qui vient de lui être renouvelé pour quatre ans.

Le bilan de son activité est impressionnant. Les recherches collectives ont été orientées vers le droit des relations contractuelles et celui de la responsabilité. Outre les mémoires et thèses de qualité qui en sont résultés, on notera les chroniques d'actualité jurisprudentielle livrées régulièrement à *la Semaine Juridique* depuis 1992. Plusieurs études ont été conduites en collaboration avec d'autres équipes françaises et surtout étrangères, notamment le Centre de droit des obligations de l'université de Louvain-la-Neuve. Des colloques et des publications ont rendu compte de ces travaux.

Le Centre a également conclu une série de contrats de recherche avec le secrétariat d'Etat à la consommation, le ministère de l'Industrie et le ministère de la Justice. Il en a retiré un financement précieux pour le développement de son équipe de recherche.

**Le Centre de droit du patrimoine** est classé équipe recommandée (ER). Créé en 1992, il n'a pas encore eu le temps de développer pleinement son programme, d'autant que son directeur-fondateur a quitté l'université pour la Cour de Cassation. Un jeune collègue l'a remplacé. Sous son impulsion, les activités de ce centre orientées vers les problèmes de l'immobilier devraient connaître un essor prometteur. Pour 1993-1994, une chronique collective au *Recueil Dalloz* et un contrat de recherche avec le ministère du Logement sont le témoignage d'une bonne orientation.

## **VIII - Relations internationales**

L'ouverture internationale de l'UFR Droit des affaires apparaît dans ses activités de recherche. Elle peut aussi se constater dans sa participation aux programmes ERASMUS et TEMPUS développés par le Service des relations internationales de l'université.

Deux autres réalisations méritent d'être signalées :

- les formations franco-anglaises et franco-allemandes qui accueillent 100 à 150 étudiants soigneusement sélectionnés et leur permettent d'obtenir simultanément les diplômes des deux pays ;
- le DEUG de Droit français, préparé à Thessalonique, qui fonctionne avec des missionnaires français. Il est géré par l'université de Paris I qui donne les sujets, corrige les copies et délivre le diplôme. Depuis septembre 1994, un projet semblable a été mis en place pour la Roumanie.

L'UFR 05 participe à ces formations pour ce qui relève de sa compétence.

## **IX - Observatoire européen des professions judiciaires et juridiques**

Il a pour objet d'étudier l'évolution des professions du droit, tant sur le plan national que dans les échanges européens. Ses travaux portent sur les structures propres à chaque profession à dominante juridique comme sur les éventuels regroupements pluri-disciplinaires.

## **X - Conclusion**

L'impression d'ensemble qui se dégage de cette expertise est le caractère très performant de la composante UFR Droit des affaires, en particulier l'association de ses diplômés de troisième cycle et de ses centres de recherche est très cohérente et fait la preuve de son efficacité.

Au niveau des deux premiers cycles, son articulation avec le Département de Droit fonctionne bien mais elle souffre du manque de structuration institutionnelle de ce département.

Les points faibles sont les locaux et le personnel administratif. La dispersion géographique des centres de recherche est un handicap qui diminue la performance des moyens. L'exiguïté de certains locaux administratifs frise l'indécence ; quant à l'insuffisance du personnel administratif, il fait peser sur le système une lourde menace de blocage.

## **UFR 07 - Etudes internationales et européennes**

Compte tenu de l'organisation particulière de Paris I, l'UFR 07 est simultanément prestataire d'enseignement pour certains enseignements de droit international dans le cadre du Département de droit et dispose de ses enseignements propres en droit international, lesquels donnent lieu à délivrance de diplômes de second et de troisième cycles :

- maîtrise en droit, mention droit international et européen, mention droit français et américain et mention droit français et allemand,

- maîtrise en droit privé, mention droit des affaires (avec l'UFR 05), mention droits français et anglais,

- DESS
  - Administration internationale,
  - Droit du Marché commun,
  - Droit et administration de la communication audiovisuelle,
  - Droit de l'agriculture et des filières agro-alimentaires
  - Droit du commerce extérieur (avec l'UFR 05),
- DEA
  - Droit communautaire et européen,
  - Droit international économique,
  - Droits anglais et nord-américain des affaires,
  - Etudes africaines avec 2 options : Droit ; Anthropologie juridique et politique,
  - Droit international privé et et Droit du commerce international,
  - Droit de l'environnement (avec Paris II),
  - Droit international public et organisations internationales,
  - Droit pénal et politique criminelle en Europe.

L'Ecole doctorale de Droit interne et international réunit les centres de recherche de l'UFR. Le haut niveau de l'enseignement dispensé et la qualité du corps enseignant est incontestable. La preuve en est donnée par la qualité des publications dans des revues françaises et étrangères, la commune opinion de la profession, la participation de certains membres de l'UFR aux travaux de conférences internationales, à leur utilisation par la Commission des Communautés dans des groupes d'experts ou par le ministère des Affaires étrangères, à leur participation à des litiges internationaux en qualité de conseil. La renommée de Paris dans ce domaine est tout à fait justifiée.

### **I - Les étudiants**

En 1992-1993, 389 étudiants étaient inscrits en deuxième cycle et 377 en troisième cycle. Les étudiants rencontrés étaient des étudiants de deuxième cycle. Ils sont satisfaits de la qualité de l'enseignement. Leurs préoccupations portent surtout sur des questions d'organisation matérielle liées à des questions de locaux, qui impliquent une gestion complexe de l'emploi du temps et des horaires difficiles, ainsi que sur une demande accrue d'enseignement de langues, ce qui ne relève pas de la mission principale de l'UFR. Ils regrettent fortement l'absence d'identité de leurs formations et souhaitent que des formules soient trouvées pour construire une identité collective et un sentiment d'appartenance à une communauté. Mais ils n'envisagent pas de prendre eux-mêmes d'initiatives à cet égard.

### **II - Le personnel enseignant**

La dotation en personnel enseignant est tout à fait suffisante. On note seulement un grand déséquilibre entre les catégories. Il y avait, en 1990, 13 PR et 15 MC, MA et AS ; en 1993, 16 PR, 12 MC et AS, plus un allocataire moniteur. Sur un aussi petit nombre pour les trois premières sections du

CNU, l'évolution n'est pas négligeable. Le rapport est inversé et ne correspond pas à une pyramide normale. La diminution est très sensible en droit public où l'on passe de 9/9 à 10/6. La catégorie B est sous-représentée ; le nombre d'allocataires-moniteurs, d'ATER, d'ALER, est faible. Dans certaines disciplines la catégorie B a même diminué. On peut expliquer cette situation par le fait que Paris I recrute ses professeurs à l'extérieur sur l'ensemble du territoire national et que toute volonté de changer de catégorie conduit à une mutation. Il n'y a pas d'affectation directe à Paris I par la voie de l'agrégation. On suit la tradition ancienne de la Faculté de droit de Paris. S'agissant des allocataires-moniteurs, la situation est inquiétante car elle révèle une déperdition du vivier et une grande attention devrait lui être portée.

La pyramide des âges est bien équilibrée : en ce qui concerne les professeurs, sur 19 enseignants, 5 ont plus de 60 ans, 10 entre 50 et 60 ans, et 4 entre 40 et 50 ans. Les remplacements devraient être assurés sans difficultés.

On constate également un rajeunissement du corps professoral ce qui, en soi, est une bonne chose, mais témoigne qu'une mutation à Paris n'est plus l'aboutissement d'une carrière normale de professeur. Certaines carrières se déroulent entièrement en province. Ce rajeunissement s'accompagne d'un accroissement du nombre de professeurs exerçant une autre activité, d'avocat ou de consultant, ce qui est préoccupant en terme de disponibilité des enseignants. Si une hybridation limitée peut être féconde, elle ne doit pas dépasser un certain seuil, au risque de porter préjudice à l'université. On doit d'ailleurs noter que le nombre d'enseignants effectuant des heures complémentaires est très faible (6 PR et 2 MC) et que ce nombre d'heures est très limité. Le taux d'encadrement est donc excellent par rapport à la moyenne des facultés de droit où l'heure complémentaire est la norme pour tous.

### **III - L'enseignement**

En ce qui concerne les troisièmes cycles, l'Ecole doctorale est récente et n'a pas encore trouvé sa place. Elle gère une conférence d'agrégation, ce qui paraît indispensable, et a été une des fonctions traditionnelles de la Faculté de droit de Paris. Elle organise des conférences sur des thèmes d'intérêt général, mais cela ne va pas plus loin. Les responsables de DEA interrogés n'ont pas vraiment conscience de la nécessité de l'institution et paraissent satisfaits de leur atomisation qui préserve leur indépendance.

Certaines expériences inter-universitaires de substitution à l'Ecole doctorale présentent un certain intérêt : ainsi un professeur organise colloques et rencontres entre les DEA ayant le même objectif en droit pénal sur le plan national. Ces manifestations sont très fructueuses et appréciées des étudiants.

Le taux de sélectivité pour l'accès au DEA est satisfaisant. Il s'établit à environ un candidat sur trois. Le taux "d'évaporation" est dû à la poursuite d'études parallèles (préparation ENM/CFPA). Le taux de réussite est très satisfaisant. Ces DEA et DESS sont largement ouverts aux étudiants d'autres universités. Le problème majeur réside dans le faible nombre de thèses soutenues, qui est d'environ 2 à 3 par DEA et par an. Cette productivité s'explique sans doute par le fait que, pour de nombreux DEA, l'obtention du diplôme est une fin en soi et qu'un DEA a une valeur professionnelle sur le marché. Ceci n'est pas propre à Paris : il s'agit d'un phénomène général en droit. Le DEA représente une année complémentaire de formation spécialisée. Une insertion professionnelle rapide après l'obtention du DEA explique la durée de préparation des thèses et les abandons nombreux.

Mais le phénomène a d'autres causes. L'absence d'effectivité de l'Ecole doctorale naissante en est sans doute une. Il faut également incriminer le très faible nombre d'allocataires de recherche. Même si la situation s'est améliorée, elle n'a pas compensé la perte des assistants ou des fonctions équivalentes. Il est attristant de voir que des enseignements de qualité débouchent sur un

nombre aussi limité de thèses. L'avenir des recrutements est gravement obéré par une telle situation.

Une autre des raisons pour lesquelles la production de thèses est faible réside dans l'absence d'encadrement par la recherche. Le candidat reste isolé face à son directeur de thèse sans qu'il y ait véritablement formation d'une équipe de thésards, ce qui pourrait constituer une incitation.

Certains des diplômes sont originaux et témoignent d'une **réelle volonté d'innovation**. Il convient de citer à ce titre les maîtrises franco-allemande, franco-britannique et franco-américaine. Compte tenu de l'expérience acquise, Paris I joue un rôle pilote en ce domaine. De même, les DESS d'administration internationale, de droit du Marché commun ou de droit du commerce extérieur sont, grâce aux praticiens présents sur la place et aux possibilités de stage, tout à fait pertinents.

## **IV - La recherche**

La recherche reste au stade auquel elle était, il y a trente ans, avec sans doute des conditions matérielles plus mauvaises. La plupart des centres constituent des supports pour des recherches avant tout individuelles, sauf exception, comme dans le cadre des études de droit allemand et de droit comparé. La recherche individuelle est constituée par la publication d'articles et de manuels, avec quelquefois des colloques et journées d'études.

Il faut regretter l'absence de recherches collectives, notamment en droit communautaire, alors que la pensée française a un besoin urgent de s'affirmer dans ce domaine.

En droit international, le **Centre d'études et de recherche de droit international (CERDI)**, équipe d'accueil MESR, a développé une politique fondée sur l'informatique documentaire qui mérite d'être encouragée, notamment en augmentant son personnel : il regroupe actuellement 2,3 enseignants de rang A, 8 de rang B, un chercheur à quart de temps, 7 allocataires, un ITA et un ATOS. Ses banques de données sont uniques et très utiles. Son activité est à la fois intéressante et utile. Son budget est de 45 KF.

**Le Laboratoire d'informatique de droit international (LIDI)**, est une équipe recommandée, au budget de 23 KF, qui rassemble 2 enseignants de rang A et un de rang B, publie le recueil des traités conclus par la France mais n'a pas d'autre activité.

Seul le **Centre de droit international de Paris I (CDD)**, jeune équipe MESR, présente un certain dynamisme malgré (ou à cause) de sa jeunesse avec ses 2,5 enseignants de rang A, 3 de rang B, un chercheur à quart de temps et un allocataire. Son budget est de 70 KF. Il pourrait être le pôle d'un regroupement du droit international public, notamment en s'unissant avec le LIDI et d'autres centres spécialisés en droit international. Le regroupement, en un seul lieu, des centres, créerait des synergies et surtout donnerait une visibilité interne et externe à l'institution. Les recherches collectives seraient favorisées par un ensemble atteignant une taille satisfaisante et l'encadrement des chercheurs serait facilité.

**Le Centre d'études des relations privées internationales (CERPI)** est une équipe d'accueil MESR de 10 enseignants de rang A, 3 de rang B et 7 allocataires. Il bénéficie de 60 KF du MESR, sert de support au DEA de droit international privé et encadre de 2 à 4 thèses par an. Il ne possède pas de locaux propres.

**Le Centre d'études juridiques et politiques du Tiers-Monde**, qui est une équipe d'accueil MESR, n'a pas une politique de recherche très active : il regroupe 4,8 enseignants de rang A, 2 de rang B, 1 allocataire et un mi-temps d'ATOS. Son budget est de 43 KF. En 5 ans, 20 thèses ont été soutenues, dont 15 par des étrangers : ce chiffre est très faible pour le DEA de droit international

public et organisations internationales et le DEA Etudes africaines. Les recherches portent essentiellement sur le droit international des espaces maritimes et les délimitations frontalières. Il dispose d'une bibliothèque. Il pourrait être fédéré avec le CDI.

Il est urgent de regrouper les centres de droit international en un seul lieu, ce qui permettrait des économies de moyens et la fusion des collections. Paris I paraît avoir besoin, pour répondre véritablement à la demande, de 200 places réservées aux étudiants de droit international et d'une politique d'acquisition d'ouvrages plus largement tournée vers les publications étrangères. Les esprits sont prêts à une telle mutation.

**Le Centre de droit européen**, qui bénéficie d'une excellente notoriété, ne possède qu'un nombre de places limitées et, même s'il estime être la meilleure bibliothèque de droit communautaire de Paris, il n'a que des moyens documentaires réduits. En droit international, les étudiants peuvent utiliser l'Institut des hautes études internationales de Paris II (IHEI) et disposent de quelques places dans divers centres, mais ceci reste insuffisant pour offrir des conditions de travail acceptables. La pénurie des locaux est grande, le matériel est vétuste et n'incite guère à la recherche.

On peut citer aussi le **Centre de Droit allemand** qui est une équipe d'accueil MESR avec 2 enseignants de rang A, 2 de rang B et un ATER. Il n'a pas encore de crédit car le Centre date de 1993. Les activités de recherche sont plutôt individuelles.

**Le Centre de recherche européenne et communautaire** est une équipe d'accueil MESR, avec 8,5 enseignants de rang A, 3 de rang B, un autre chercheur et 2 ATOS. Son budget est de 40 KF et il a formé 12 docteurs en cinq ans, ce qui est très faible étant donné l'importance du Centre et la qualité de son équipe. Il joue essentiellement un rôle de bibliothèque spécialisée. Les publications individuelles de ses membres sont nombreuses et de qualité. Compte tenu de l'équipe, il paraît urgent de développer un courant de recherche collective dans ce domaine où il existe une insuffisance nationale.

**Le Centre de terminologie juridique et économique** qui est une équipe d'université, avec un enseignant de rang A et 13 de rang B et C.

**Le Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris** est une équipe d'accueil MESR avec 2 enseignants de rang A, 3 de rang B et un allocataire. Il reçoit 129 KF du MESR.

**Le Centre d'études juridiques comparatives (UMR CNRS 135)** regroupe 3 enseignants de rang A, 2 de rang B, un chercheur, un ITA et un ATOS. Ce centre de droit privé mène des recherches sur le droit des sociétés anonymes, le droit de la responsabilité civile, le droit des contrats ainsi que le droit du travail et les relations industrielles en droit anglais et américain. La qualité des travaux y est excellente.

**La Section de science criminelle (UMR CNRS 135)** est une équipe d'accueil du DEA Droit pénal et politique criminelle en Europe qui joue son rôle d'équipe d'accueil. Son budget est de 55 KF.

**Le Centre d'études juridiques et politiques du monde africain (URA CNRS 363)** affiche 6 enseignants de rang A, 4 de rang B, 4 autres chercheurs et un mi-temps d'ATOS. Le Centre dispose d'un budget d'environ 100 KF et développe des recherches sur deux axes : Démocratie et Etat de droit en Afrique, Droit de la terre et de l'eau en Afrique. Il s'agit d'une excellente équipe.

## **V - Conclusion**

En conclusion, l'excellence de Paris I est acquise, mais l'UFR 07 a besoin d'une rénovation capable de lui donner une identité allant au-delà de celle qui s'attache à un rassemblement de personnalités éminentes. Il faudrait :

- améliorer la dotation de l'université en allocataires-moniteurs ;
- dégager les locaux permettant un regroupement des moyens de recherche ;
- encadrer les chercheurs afin de produire des thèses, ce qui passe par une réflexion sur la mission de l'Ecole doctorale ou la constitution d'unités d'encadrement plus petites, notamment en droit international public et communautaire ;
- créer, par regroupement des moyens, une structure de recherche de dimension importante en droit international et développer le centre de droit communautaire ;
- développer des thèmes de recherche collectifs et ambitieux.

Ceci passe sans doute, si les moyens matériels sont donnés, par un changement d'attitude des enseignants chercheurs, qui les rende plus disponibles pour des travaux collectifs.

## **UFR 11 - Science politique**

Le Département de Science politique de l'université de Paris I est la seule institution universitaire en France hormis les Instituts d'études politiques, qui dispose dans cette discipline du statut d'UFR. Inscrit dans le cadre prestigieux de la Sorbonne, il s'est toujours efforcé d'en tirer le meilleur parti ; il regroupe un nombre d'enseignants permanents qui n'a pas d'équivalent, même dans les principaux Instituts d'études politiques.

Ces trois caractéristiques suffiraient à souligner l'intérêt que présente son évaluation, si ne venaient s'ajouter les problèmes que doit affronter quotidiennement ce Département du fait de l'exiguïté des locaux, de la croissance des effectifs étudiants, du faible encadrement administratif, de l'aide réduite que lui consent le CNRS, de l'archaïsme de ses structures dû à la pérennisation de traditions universitaires obsolètes, ce qui explique les difficultés qu'il rencontre pour faire le meilleur usage de ses ressources intellectuelles.

Aussi, après avoir décrit l'organisation et le fonctionnement de ce Département - immatriculé comme UFR 11 au sein de l'université - s'attachera-t-on à faire ressortir les forces et les faiblesses de celui-ci, pour mieux fonder les recommandations qui concluront ce rapport.

### **I - Les étudiants**

#### **Effectifs étudiants**

<b>2e cycle 1993-1994</b>	<b>Candidats</b>	<b>Admis</b>	<b>Inscrits</b>	<b>Diplômés</b>
Licence	130	70	58	35
Maîtrise	322	180	149	99
<b>3e cycle 1992-1993</b>	<b>Candidats</b>	<b>Admis</b>	<b>Inscrits</b>	<b>Diplômés</b>
DEA	533	202	187	140
DESS	744	106	100	96

### **II - Les enseignants**

<b>Professeurs</b>	<b>16 (dont 1 détaché, 1 IUFM et 1 mis à disposition)</b>
<b>Maîtres de conférence</b>	<b>10 (dont 4 détachés)</b>
<b>Assistants</b>	<b>9 (dont 1 détaché)</b>
<b>ATER</b>	<b>2 + 6 demi-postes</b>
<b>Chercheurs CNRS</b>	<b>3</b>
<b>Ingénieur de recherche</b>	<b>1</b>

<b>Prime d'encadrement doctoral</b>	<b>6 professeurs</b>
<b>Prime administrative</b>	<b>1 professeur</b>
<b>Thèses de doctorat soutenues en 1994</b>	<b>17</b>
<b>Habilitations à délivrer des recherches</b>	<b>7</b>

### **III - L'organisation et le fonctionnement de l'UFR**

Créé en 1969 à l'initiative de Maurice Duverger, Jean-Jacques Chevallier, Madeleine Grawitz, Léo Hamon, Bertrand de Jouvenel et Marcel Merle, le Département de Science politique de la Sorbonne a reçu le statut d'UER dans le cadre de l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne, au moment même où les Instituts d'études politiques se voyaient érigés en établissements publics. Avec la création d'une section autonome au sein du Comité consultatif des universités, suivie de celle de l'agrégation de Science politique, sa promotion a constitué l'une des étapes importantes de la reconnaissance universitaire de la discipline.

Mais le statut de droit commun d'UER, puis d'UFR, qui le régit toujours aujourd'hui, le soumet au régime et aux contraintes propres au fonctionnement des universités françaises. Son autonomie limitée, au sein de Paris I, restreint le pouvoir effectif de son Conseil d'administration et de ses directeurs successifs de réformer ses structures en vue de les adapter aux besoins renouvelés de l'enseignement et de la recherche. A cet égard, la situation de ces instances diffère de manière importante de celle existant dans les IEP.

Comme toute composante universitaire, le département assure des tâches d'enseignement, de recherche et d'administration, dans des conditions qu'il convient de préciser.

### **IV - Les formations initiales**

Elles se trouvent allégées du fait que le Département n'a pas directement en charge de premier cycle. Après plusieurs hésitations, il a renoncé à se doter d'un premier cycle propre, qui n'aurait pu être qu'interdisciplinaire, pour apporter une contribution importante à la préparation du DEUG mention Droit, coordonné par le Département de droit commun aux "UFR juridiques". Cette contribution porte, en première année, sur le droit constitutionnel et les institutions politiques, la sociologie politique et l'histoire des idées politiques et, en deuxième année, sur les systèmes politiques comparés. D'autres contributions interviennent également en licence et en maîtrise de droit. En revanche, aucune coopération ne semble avoir été établie entre la science politique et les disciplines économique, historique ou sociologique..., ce que l'on doit déplorer.

Les filières propres à la science politique débutent en deuxième cycle. Issue de la licence d'administration publique, une licence de science politique a été mise en place en octobre 1993 et officialisée en octobre 1994. Elle est destinée à la fois à des étudiants issus d'un DEUG de Droit ayant suivi des options de science politique et, sous réserve de l'examen préalable d'un dossier, à d'autres étudiants désireux de recevoir une formation préparatoire à la maîtrise. Peut-être conviendra-t-il, à l'avenir, de diversifier davantage l'enseignement destiné aux deux clientèles pour tenir compte de leurs acquis et de leurs besoins respectifs.

La maîtrise de science politique est la colonne vertébrale pédagogique de l'UFR. Première à avoir été organisée en France, elle vise à donner en un an une formation complète dans la discipline, en combinant un enseignement magistral dans les principales spécialités qui en relèvent, les cours magistraux étant complétés par des conférences de méthode en petits groupes. Il est incontestable que cette maîtrise, qui a déjà formé des générations d'étudiants de diverses provenances (licence en droit, mais également autres licences ; université de Paris I, mais autres établissements parisiens et d'autres régions), a joué un rôle déterminant dans le développement de la science politique en France. Mais elle subit, aujourd'hui, l'usure du temps et l'effet de sédimentation qui a accompagné son évolution. Le programme s'est alourdi en n'opérant pas une ventilation suffisante entre cours fondamentaux et options. D'un niveau très inégal, les conférences de méthode sont mal ressenties par les étudiants. Surtout, le tirage au sort des matières faisant l'objet d'un examen rend aléatoire la portée du contrôle et devrait faire l'objet d'une réforme imminente.

Quant au fond, un double déséquilibre semble s'être installé, d'une part entre des matières traitées de façon théorique (notamment en sociologie politique), qui occupent une place jugée prépondérante, et d'autres matières qui recourent à une méthodologie empirique ; surtout entre une approche franco-française des problèmes étudiés, et une insuffisante analyse comparative des systèmes politiques et des relations internationales, assortie d'une trop faible ouverture sur la science politique telle qu'elle est pratiquée à l'étranger.

Une réflexion sérieuse est en cours en vue d'opérer une réforme. Grâce à l'existence de la nouvelle licence de science politique, il devrait être possible d'introduire une diversification effective au sein de la maîtrise entre une filière ouverte aux licenciés, allégée par rapport aux connaissances de base et assortie d'un travail de recherche, et une filière combinant les sous-disciplines de la science politique destinée aux candidats extérieurs (un effort d'information devant être entrepris, sur ce point, en direction des étudiants étrangers). Parallèlement, il est indispensable que les étudiants de maîtrise puissent développer leurs connaissances en langues étrangères et en informatique. Mais cela paraît tributaire des services communs de l'université, encore sous-développés !

Les formations de troisième cycle regroupent un nombre d'étudiants supérieur à ceux de deuxième cycle, malgré une sélection sévère effectuée sur dossier, complétée par des entretiens. Elles se répartissent actuellement entre 6 DEA et 3 DESS.

Les six DEA portent sur **les relations internationales, la sociologie politique, le gouvernement comparé, les études africaines, l'organisation et les politiques publiques, enfin la communication, les technologies et le pouvoir**. L'éventail semble déterminé par l'"offre" plus que par la "demande", eu égard aux orientations de recherche des responsables respectifs des DEA.

L'autorité dont jouissent ces derniers dans la communauté scientifique garantit assurément la qualité de l'enseignement dispensé. Mais la fragmentation des DEA ne correspond pas nécessairement à la demande des étudiants (celle-ci est considérable en relations internationales et cette orientation serait susceptible, si elle était renforcée, d'attirer davantage d'étrangers). Et certains domaines essentiels de la discipline ne sont pas couverts : en particulier l'histoire de la pensée politique, déstabilisée depuis le détachement du titulaire de cet enseignement.

En outre, la fragmentation des DEA risque de conduire à une hyper-spécialisation des étudiants, encore accrue par leur travail de thèse, ce qui prépare mal à leurs tâches d'enseignement en premier et deuxième cycle ceux d'entre eux qui, à l'issue d'un concours de recrutement national, deviennent à leur tour ATER, maître de conférence et même professeur. Une réflexion attentive devrait pouvoir déboucher sur la formation de "généralistes" de haut niveau en science politique destinée à garantir leur mobilité thématique et géographique. Elle pourrait également justifier l'organisation à cette fin de stages de longue durée dans les universités étrangères. De ce point de vue, l'on doit déplorer le rôle insuffisant accordé à l'Ecole doctorale, dont l'activité semble devoir se borner, malgré les efforts de son directeur, à réunir de temps en temps quelques "doctorants" et à assurer - ce qui n'est pas négligeable - une préparation des candidats au concours d'agrégation de science politique.

Bref, alors même que ces DEA réunissent des professeurs qui comptent parmi les meilleurs de la discipline, leur cloisonnement produit un effet pervers auquel il convient de remédier. La solution ne passe sans doute pas par l'institution d'un DEA unique, mais plutôt par l'aménagement de "troncs communs", dont la coordination pourrait être confiée à l'Ecole doctorale.

Les trois DESS qui complètent les formations de troisième cycle portent, s'agissant de deux d'entre eux qui se complètent, sur la communication (**Communication politique et sociale ; Communication politique et animations locales**) et, s'agissant du troisième, sur **Développement et coopération**. Ils visent des créneaux porteurs, répondant à la demande sociale, et ils parviennent à placer sans difficulté leurs diplômés (il existe pour les deux premiers une association active d'anciens élèves). Malheureusement, les enseignements, qui font appel à de nombreux concours extérieurs issus des milieux professionnels, demeurent dispensés dans des locaux qui, pour être ressentis comme "prestigieux", n'en sont pas moins inappropriés et exigus. Et ces DESS ne disposent

que de ressources financières faibles (il est surprenant d'apprendre qu'un seul bénéficie de la taxe d'apprentissage).

Malgré cela, ces DESS peuvent être considérés comme ayant atteint un niveau d'excellence. Il est d'autant plus dommage que leur développement ne paraisse pas figurer parmi les priorités du Département et encore moins de l'université. La demande sociale est très forte et de nombreuses candidatures de qualité doivent être refusées chaque année. Un déséquilibre existe certainement entre l'intérêt porté aux études théoriques que dispensent les DEA et les études "professionnalisantes" qui auraient grand intérêt à s'étendre, notamment si la politique de recrutement et la répartition des services des enseignants prenaient davantage en compte cette priorité. Le faible rôle accordé à la formation continue conforte, d'ailleurs, la constatation de cette dérive.

## **V - Les formations continues**

Elles sont malheureusement quasi inexistantes. Si l'on écarte l'éventualité des contributions apportées individuellement par des enseignants hors université et l'activité apparemment réduite du centre universitaire de formation permanente, l'on observe une carence qu'il serait nécessaire de pallier. L'argument le plus souvent opposé repose sur le fait que la charge des formations initiales n'offre pas d'espace libre à la formation continue. Ceci n'est pas convaincant, d'autant plus que les retombées de la formation continue bénéficieraient à la formation initiale.

Le problème est particulièrement aigu en ce qui concerne la préparation des étudiants aux concours administratifs. Il semble que le remplacement de la licence d'administration publique par une licence de science politique ait laissé la première en déshérence, et il n'a pas été possible d'obtenir d'information fiable concernant les préparations existantes. De ce point de vue, le décalage entre le Département et les Instituts d'études politiques reste considérable. Il est d'ailleurs illustré par le fait qu'à notre connaissance, depuis sa création, le Département n'a jamais bénéficié d'aucun contrat de formation continue conclu avec une administration ou une entreprise...

## **VI - La recherche en science politique**

On délaissera, ici, la recherche individuelle attestée à l'évidence par les publications de haut niveau des enseignants chercheurs, pour s'attacher à l'analyse des efforts entrepris pour développer la recherche collective. Or ceux-ci revêtent deux aspects.

Le premier s'exprime à travers la production des thèses de doctorat dont la préparation s'inscrit dans le cadre des centres de recherche liés à chaque DEA. Cette production est relativement élevée puisqu'en 5 ans, de 1990 à 1994, 67 thèses ont été soutenues. A cet égard, il faut relever avec satisfaction le fait que Paris I est l'université française qui fournit le plus grand nombre d'enseignants en science politique, non seulement aux établissements d'enseignement supérieur, mais aussi à ceux du second degré (à la suite de la réussite aux concours de professeur certifié et de professeur agrégé). Il est vraiment dommage que l'on ne puisse pas ajouter le même satisfecit s'agissant de la formation de professeurs d'universités étrangères (4 cas seulement relevés de 1990 à 1994), du fait même de la très faible proportion d'étudiants étrangers parmi les effectifs.

Le second aspect propre à la recherche collective tient à l'existence de centres de recherche reconnus par le CNRS et/ou par l'université. Or, sur ce point, la situation est loin d'être satisfaisante. Le Département n'est plus associé aujourd'hui avec le CNRS qu'à la faveur d'un seul centre : le Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS), URA 1472.

Créé en 1990, le **Centre de recherches politiques de la Sorbonne** avait vocation, à l'origine, à regrouper l'ensemble des activités de recherche collective du Département. Malheureusement, le fractionnement déjà observé au niveau des DEA a fait obstacle à cette ambition du fait du mauvais équilibre entre forces centrifuges et centripètes affectant les sous-disciplines au sein du Département. Aussi, l'activité du CRPS est-elle surtout orientée vers la sociologie politique : la gauche en Europe, violence et démocratie, analyse sociologique des institutions, l'acte de vote, le métier politique, les politiques publiques, les transformations de l'Etat contemporain... Il en résulte même l'affirmation de "sociologies politiques" relevant de différentes approches, en fonction des sensibilités respectives des professeurs.

En effet, l'une des caractéristiques du CRPS est de compter un très faible nombre de chercheurs CNRS : 3 précisément, auxquels s'ajoute 1 ITA des universités, ce qui confère aux enseignants chercheurs une place prépondérante, limitée toutefois pour chacun d'entre eux par ses charges d'enseignement. Aussi faut-il rendre hommage à la direction du Centre d'avoir donné aux activités de celui-ci le minimum de cohésion indispensable, qui s'exprime depuis 1990 par la tenue de séminaires, par la participation à des colloques, ainsi que par un nombre appréciable de publications qui sont le fruit d'un travail collectif. Dans la mesure où elle associe à son élaboration une nouvelle génération de politistes, la revue *Politix* en est l'un des témoins les plus significatifs. *La Revue Politix* dans la mesure où elle offre une tribune à une nouvelle génération de politistes en est l'un des plus intéressants témoignages. On ne peut évidemment qu'encourager le Centre à poursuivre ses efforts dans cette voie. Et il est regrettable que les procédures d'évaluation propres au CNRS ne le conduisent pas à mettre au point un plan pluriannuel d'affectation de personnels, chercheurs et ITA, qui permette enfin à l'action engagée de déboucher sur un équilibre stable.

Parallèlement au CRPS, le Département compte 5 autres centres, reconnus par l'université, qui se situent chacun dans le prolongement d'un DEA et qui en accompagnent la fragmentation. Ce sont le **Centre d'analyse comparative des systèmes politiques (CACSP)**, le **Centre de recherche et d'études sur la décision administrative et politique (CREDAP)**, le **Centre de relations internationales et de stratégie (CRIS)** et le **Centre de recherche sur l'information et la communication (CRIC)**. Certes, l'activité de ces centres est loin d'être négligeable. Chacun regroupe les doctorants issus du DEA correspondant et, s'agissant de l'information et de la communication, de l'analyse comparative des systèmes politiques, des relations internationales et de la stratégie, de l'étude des conceptions politiques classiques et modernes ou de l'étude de la décision administrative, tous ces centres servent utilement de structure d'accueil aux étudiants des DEA. On doit même observer que l'un d'entre eux, le CREDAP, publie une revue : *Quaderni*, internationalement réputée.

Mais la fragmentation de ces centres - qu'illustre le propos imagé d'un enseignant selon lequel le paradigme du système pourrait ainsi s'énoncer : "One man, one DEA, one centre de recherche..." - entraîne un lourd préjudice pour le développement d'une véritable recherche collective. Et s'il n'apparaît pas, ou plus, possible de regrouper l'ensemble des centres existants en un seul, du moins pourrait-on réaliser une plus grande synergie grâce au remembrement de cet ensemble autour de trois pôles formés par la sociologie politique, qui pourrait s'élargir aux politiques comparées, les relations et organisations internationales et l'information et la communication. De cette réforme résulterait une meilleure visibilité, et sans doute une attention plus soutenue de la part des grands organismes de recherche nationaux et internationaux, dont la coopération est indispensable.

A ces différents centres s'ajoute le rattachement pour ordre du **Groupe d'analyse des politiques publiques (GAAP)**, UPR 268 du CNRS, qui n'entrait pas dans l'évaluation du CNE. Trois de ses membres participent activement aux enseignements du DEA d'organisations et politiques publiques, ce qui constitue pour ces enseignements un apport extrêmement appréciable.

## **VII - L'administration et la gestion du Département**

Il n'y a pas lieu, ici, d'examiner la gestion financière et comptable du Département. Il suffit d'observer d'une part la faiblesse du montant annuel des crédits de fonctionnement (152 KF), compensés par la prise en charge des heures d'enseignement complémentaire par l'université et par l'existence de réserves inemployées d'une certaine importance, destinées à des acquisitions de matériel informatique sans cesse reportées ; d'autre part la fragmentation des crédits alloués au titre du troisième cycle et des centres de recherche, dont l'emploi est laissé à la discrétion de leurs directeurs respectifs et se situe, par conséquent, hors maîtrise de l'UFR.

Quant au personnel IATOS, il se caractérise par un effectif réduit : 6 personnes en tout (y compris la documentation) au statut en décalage par rapport aux compétences exercées. En revanche, il faut souligner le dévouement des personnels qui ont en charge la gestion pédagogique de formations très éclatées et toutes soumises à une admission sur dossier : ceci représente une lourde responsabilité, assortie d'une mission d'information très contraignante auprès des étudiants, qui se traduit tant par un volumineux courrier que par de constants appels téléphoniques. Cette obligation interdit pratiquement à ces personnes d'effectuer un quelconque service de secrétariat au bénéfice des enseignants chercheurs, dont les publications - et souvent même les attestations demandées par les étudiants - doivent être dactylographiées par leurs propres soins. A signaler que les bureaux des personnels IATOS constituent le seul lieu de convivialité de l'UFR, notamment lors de la "pause-café", où se rencontrent les enseignants.

Enfin, la fragmentation généralisée du système ne confère au directeur du Département et au directeur-adjoint qu'une autorité limitée sur le fonctionnement de celui-ci, tributaire d'un système institutionnel rigide, d'où la très grande difficulté à réaliser des réformes et à surmonter une sédimentation génératrice de routines, voire parfois de conflits.

En matière de documentation, l'UFR ne dispose en propre que d'étroits locaux situés sous les combles où s'entassent les mémoires et les thèses soutenus dans le Département, qui sont cependant classés avec rigueur. La documentaliste ayant indiqué aux rapporteurs qu'elle ne pouvait acquérir que 30 ouvrages supplémentaires, a dû répondre à la question de savoir si c'était par semaine ou par mois : en réalité, par an! Heureusement, existe à proximité la bibliothèque Cujas qui n'offre aux étudiants qu'un nombre de places limité ; il conviendrait qu'un effort renouvelé permette l'acquisition d'ouvrages (notamment d'usuels) et d'abonnements de revues de science politique, française et étrangère.

## **VIII - Les forces et les faiblesses du système**

Comme toute institution, le Département de Science politique de la Sorbonne est tributaire de son origine et du phénomène de sédimentation qui a suivi. Il est nécessaire de réunir un consensus, au niveau de l'université, pour le réformer et l'autorité statutairement limitée de ses organes directeurs fait de ce Département un outil peu aisément maniable. Le sens de l'innovation des responsables successifs, pris entre l'inertie des pouvoirs ministériels et universitaires et l'individualisme des professeurs, n'a pu pleinement avoir raison des pesanteurs dont il souffre, d'où l'opportunité qu'offre aujourd'hui l'évaluation pour accomplir, dans la sérénité, des réformes en profondeur. Elles semblent d'autant plus justifiées que le Département recèle en son sein un potentiel de ressources exceptionnel, qu'il serait inexcusable de ne pas valoriser.

## **1 - Les principales ressources**

Le capital dont dispose le Département ne constitue pas seulement un ensemble de ressources qu'il doit pouvoir exploiter pour lui-même. Il est aussi un atout pour le développement de la science politique française aujourd'hui.

1° Le Département concentre, en effet, le plus grand nombre d'enseignants chercheurs en science politique (quelques-uns relèvent cependant du droit public et deux de la sociologie) réunis en France sur un même site et il compte parmi eux des personnalités prestigieuses (l'une est membre de l'Institut universitaire de France). Certes, la contrepartie de cet avantage réside dans le détachement ou la mise à disposition de plusieurs enseignants (7 en 1994 sur 16 professeurs, 10 maîtres de conférence et 9 assistants), d'où la nécessité pour quelques-uns de leurs collègues, dont il faut louer le sens du service, de compenser ces absences par une activité souvent harassante. Cet état de choses est de mieux en mieux contrôlé. Mais l'expérience acquise par les enseignants engagés dans la politique ou l'administration devrait pouvoir être davantage valorisée au bénéfice des étudiants. Enfin, un développement rationnel de la recherche collective pourrait opposer aux tentations centrifuges qu'offre la vie parisienne une attraction centripète symétrique, telle qu'elle existe dans les IEP.

2° L'ensemble formé par les DEA et par les centres de recherche produit chaque année un nombre élevé de diplômés : 140 DEA en 1992-93 sur 533 dossiers déposés et 202 retenus, ainsi qu'un nombre important de thèses de doctorat soutenues (67 de 1990 à 1994), 17 pour la seule année civile 1994 auxquelles s'ajoutent pour la même année 7 habilitations délivrées pour diriger des recherches. Ceci explique que le Département soit aujourd'hui, en France, le plus gros "fournisseur" d'enseignants chercheurs en science politique. Ainsi, de 1990 à 1994, a-t-il formé au moins 3 ATER, 15 maîtres de conférence, 1 professeur et 1 chercheur CNRS recrutés par les universités françaises et 4 enseignants à destination de l'étranger.

Il a été souligné par ailleurs le succès remporté par les DESS. La proportion des diplômés par rapport aux inscrits (93 sur 100 en 1993) et des inscrits par rapport aux candidats (106 sur 744), montre qu'il existe un véritable "gisement" à exploiter, notamment en ce qui concerne la communication dans les entreprises, et les politiques publiques (politiques culturelles par exemple), pour peu que l'on fournisse l'effort adapté et que l'on mobilise les moyens nécessaires, en liaison avec une stratégie de développement de la formation continue.

3° La maîtrise de science politique, aujourd'hui répandue dans d'autres universités, constitue une innovation du Département, où elle demeure un point d'ancrage essentiel de la science politique dans le cursus universitaire français. Sa réputation attire, outre des étudiants de qualité issus de Paris I, des candidats en provenance de nombreux autres établissements. Il suffirait d'un effort renouvelé pour l'adapter à la demande des étudiants et à la création en amont de la licence. Un effort plus soutenu encore devrait lui permettre d'acquérir à l'étranger la réputation dont elle dispose déjà en France, ce qui la rendrait attractive auprès des étudiants étrangers à condition que leur soient assurées des conditions de travail convenables.

4° Enfin, la formule même du Département, doté du statut d'UFR, constitue, pour d'autres universités, une alternative crédible à la demande de création d'un Institut d'études politiques. Sans doute, au vu de l'expérience acquise, son exportation appellerait-elle des aménagements et des correctifs, mais la formule présente l'avantage d'accorder une place importante à la discipline, alors même que celle-ci se trouve réduite dans les programmes de certains Instituts d'études politiques. Encore conviendrait-il que cette transposition rende possible une étroite coopération avec d'autres disciplines dans un esprit de pluridisciplinarité, qui fait défaut sauf dans les rapports du Département avec le droit public.

## **2 - Les problèmes à résoudre**

L'effort de valorisation des points forts qui viennent d'être énumérés se trouve, pour le moment, paralysé par l'existence de goulets d'étranglement. Aussi, plutôt que de s'appesantir sur leur inventaire, vaut-il mieux considérer, ici, les réformes qu'ils appellent. Cette approche positive des faiblesses du Département pourra mieux déboucher de la sorte sur une série de recommandations, susceptibles de contribuer aux décisions que pourraient prendre les instances compétentes de l'UFR, de l'université et du ministère de l'Enseignement supérieur.

1° La première cause d'interrogation se rapporte à l'exiguïté et à la mauvaise répartition des locaux. Certes, leur localisation en Sorbonne a pu être, à l'origine, une source effective de prestige mais l'argument a progressivement perdu de sa force et il porte davantage, aujourd'hui, sur les cohortes de touristes japonais qui visitent le bâtiment que sur les usagers du Département qui souffrent quotidiennement de la "balkanisation" et du dysfonctionnement des locaux. S'il appartient aux pouvoirs publics nationaux d'adopter un jour une décision courageuse tendant à rénover la Sorbonne pour n'y installer qu'une seule université, comme il sied dans tous les pays du monde, il revient, dans cette attente qui risque d'être longue, aux différentes composantes qui se partagent l'utilisation d'envisager sérieusement les remembrements, voire les délocalisations qui s'imposent. Or le prestige du Département résultera davantage à l'avenir de la faculté qui lui sera offerte de se développer d'une façon fonctionnelle dans des locaux appropriés que de la fascination perpétuée d'un passé sclérosé. La qualification des étudiants tiendra plus à leur capacité à maîtriser l'usage des langues étrangères et de l'informatique qu'au fait d'avoir travaillé entassés dans les couloirs et dans les escaliers de la Sorbonne... Ceci étant dit, et étant rappelé qu'à l'heure actuelle la fraction du bâtiment mise à la disposition du Département, répartie sur trois niveaux différents, s'étend sur 468 m<sup>2</sup> seulement, il convient d'observer que bien des salles ou amphithéâtres sont mis à la disposition du Département par l'université pour les cours et travaux dirigés : du point de vue pédagogique, il n'y a donc aucun problème majeur pour accueillir les formations.

2° La deuxième cause d'interrogation porte sur les modalités d'exercice de la direction du Département. Sans doute, grâce aux efforts des directeurs successifs et au travail consciencieux du personnel administratif, les moyens financiers limités qui lui sont attribués sont-ils convenablement gérés. En revanche, l'autorité reconnue à la direction, qui s'exerce dans le cadre du dialogue avec le conseil du Département, doit tenir compte du cloisonnement qui affecte l'organisation des enseignements et des activités de recherche, de telle sorte que l'efficacité du potentiel existant, tant en services statutaires qu'en heures complémentaires et en locaux, s'en trouve affectée.

Certes, il ne s'agit pas de porter atteinte à l'indépendance intellectuelle, constitutionnellement reconnue, des professeurs ! Mais la survivance du système des chaires antérieur à 1968 s'affirme encore très au-delà de ce qui est nécessaire. Or elle est source de sédimentation et de routine, voire d'un esprit " provincial " qui ne se rencontre plus guère qu'à Paris ! Il apparaît donc indispensable, pour surmonter l'obstacle, que le directeur du Département puisse assurer une répartition des enseignements qui ne soit plus tributaire de l'ancienneté, mais qui réponde au besoin de cohérence des formations. La répartition des locaux devrait pouvoir suivre la même logique ainsi que celle des crédits.

Quant à la réforme des structures, relatives à l'éventail des formations et des centres de recherche, elle pourrait faire l'objet d'un programme stratégique, soumis à la délibération du Conseil et négocié par la direction de l'UFR avec la présidence de l'université et les grands organismes de recherche. Une telle stratégie devrait accorder une place prioritaire à l'ouverture internationale de l'UFR, tant en ce qui concerne la mobilité des étudiants (notamment à l'échelle européenne à travers le programme Socrate appelé à succéder à Erasmus), qu'en ce qui concerne l'échange d'enseignants chercheurs avec les universités européennes et étrangères et l'accès des uns et des autres à la maîtrise des langues étrangères et des outils informatiques.

3° S'agissant du mode de recrutement et de l'actualisation des connaissances et des méthodes pédagogiques des enseignants, l'habitude héritée de l'ancienne Faculté de droit de Paris consiste à réserver les emplois vacants à la mutation, au profit des candidats les plus prestigieux certes, mais

souvent les plus anciens ou ayant le plus d'affinités avec les professeurs en poste. Cette pratique n'est-elle pas un frein à l'innovation, puisqu'il existe des voies possibles comme, d'un côté, le "fléchage" des emplois appelés à devenir vacants, effectué sur une base pluriannuelle en fonction des besoins résultant de l'équilibre des spécialités et de la demande sociale des étudiants ? L'ouverture d'une proportion importante de postes à pourvoir à des professeurs directement issus du concours d'agrégation ou de la "voie longue" permettrait d'obtenir une meilleure pyramide des âges; et un plus large recrutement d'enseignants ressortissants des pays de l'Union européenne et de l'étranger accroîtrait l'audience internationale de l'UFR. Ceci concerne la politique de l'UFR et de l'université.

4° Parallèlement une question d'ordre déontologique est soulevée par la pratique de l'évaluation systématique des formations de deuxième cycle, expérimentée depuis quelques années. Il convient, certes, de louer cette initiative courageuse. Toutefois, il semble que, dans les conditions où elle a été exercée, elle soulève une certaine contestation sans produire les effets escomptés. L'autonomie constitutionnelle dont jouissent les professeurs, au nom de leur liberté intellectuelle, semble interdire une évaluation personnelle dont ils ne seraient pas les initiateurs et les réceptionnaires : aussi, l'évaluation pratiquée vise-t-elle les formations et non les formateurs. Mais dans la mesure où, pour éviter toute dérive, ses résultats ne sont communiqués qu'au directeur de l'UFR et aux responsables des cycles, il en résulte un malaise qui est une source latente de tension.

Ne serait-il pas, dès lors, préférable - dans l'attente des résultats des travaux de la commission ministérielle désignée à cet effet - de susciter une procédure d'évaluation mieux adaptée ? Par exemple, on peut suggérer que chaque questionnaire distribué à l'improviste aux étudiants à l'occasion d'un enseignement le soit sous le contrôle de l'enseignant chercheur directement concerné. Ce document comporterait deux parties, disposées sur deux feuillets détachables. La première relative à l'organisation de l'enseignement, à sa place dans la formation et à son mode de contrôle, serait remise après consultation par l'enseignant qui l'aurait distribuée, sous couvert du directeur de l'UFR, au responsable pédagogique de la formation. La seconde, dans la mesure où elle viserait davantage la pratique pédagogique personnelle de l'enseignant, serait réceptionnée par celui-ci, qui conserverait la liberté de la conserver par devers lui ou de la transmettre à qui de droit. Une telle méthode présenterait l'avantage d'éviter tout retour en arrière par rapport à l'expérience entamée et de respecter de manière incontestable la déontologie professionnelle.

5° On a suffisamment évoqué, dans la première partie de ce rapport, les améliorations susceptibles d'être apportées aux formations de deuxième cycle pour ne pas avoir besoin d'y insister ici. En revanche, l'on ne saurait trop recommander, de la part des instances de l'UFR, un examen attentif des effets pervers provoqués localement et nationalement par le fractionnement des DEA. Or, sans conduire nécessairement à un DEA unique comportant plusieurs options (comme il est pratiqué aux IEP de Grenoble et de Paris), un tel examen devrait mener à des remembrements, combler certaines lacunes (notamment en économie publique et en histoire de la pensée politique), et promouvoir l'organisation de troncs communs facilitant la mobilité thématique des étudiants. Une partie d'entre eux étant appelée un jour à enseigner, il importe de développer leur aptitude à assurer des formations "généralistes", et à faire face à des obligations de service débordant l'étroitesse de leur spécialité. Le fractionnement actuel des centres de recherche devrait aussi inciter à des regroupements par grands groupes de sous-disciplines en même temps qu'une ouverture sur l'économie et les autres sciences sociales enseignées à l'université, dans un souci de pluridisciplinarité.

6° Enfin, on ne saurait trop insister sur l'absolue nécessité pour l'UFR d'accorder une place de choix à la dimension comparative et internationale. Fondé sur le culte de l'"exception française", le débat franco-français à consonance idéologique ne saurait préparer aujourd'hui - et demain moins encore - les politistes français à oeuvrer de façon performante dans un cadre européen et international, d'où la série de mesures préconisées plus avant ; d'où, aussi, le souci d'insérer les étudiants dans des réseaux européens et internationaux leur permettant d'acquérir la mobilité thématique et géographique nécessaire ; d'où, enfin, la recommandation adressée aux enseignants chercheurs de prendre toute la place qui leur revient dans les associations internationales susceptibles de valoriser les échanges : Consortium européen de science politique et

**Association internationale de science politique en particulier ; et, par la maîtrise des langues étrangères, d'user des possibilités qui leur sont offertes d'enseigner dans des universités européennes et étrangères et de publier dans des revues et des ouvrages de science politique accessibles à leurs collègues des pays de l'Union européenne et des cinq continents.**

**Moyennant une telle stratégie d'ouverture, le Département de Science politique de la Sorbonne - tout en conservant cette appellation quelle que soit sa localisation - devrait pouvoir combler la distance qui sépare le symbole auquel il se rattache de la réalité quotidienne qu'il doit affronter. Encore faudra-t-il pour cela qu'une action concertée de l'UFR de l'université, du CNRS et du ministère de l'Enseignement supérieur en manifeste la ferme volonté et en mobilise les moyens ; du moins, le Département saura-t-il la déclencher en prouvant le mouvement en marchant.**

## **UFR 12 - AES, Travail et Etudes sociales**

L'impression générale qui se dégage de l'UFR 12 "AES, Travail et Etudes sociales" est celle d'une institution qui ne peut avoir une identité disciplinaire mais qui s'efforce d'acquiescer, sur d'autres principes, cohérence et finalité de ses formations du premier au troisième cycle. Cela tient, pour une large part, à son caractère interdisciplinaire. Comme l'a écrit dans son rapport le directeur de l'UFR, "il en résulte quelques risques (incompréhensions, tendances centrifuges), mais aussi de réelles possibilités de synergies et d'innovations lorsque - comme cela a été le cas, semble-t-il, au cours de la dernière période - la volonté de travailler ensemble est la plus forte". Cette formulation prudente laisse entendre que l'UFR a connu des tensions qui sont en voie d'apaisement.

Le caractère interdisciplinaire n'est sans doute pas seul en cause. Il se combine avec les difficultés à définir la vocation propre de l'UFR par rapport à celles d'autres composantes de l'université de Paris I au sein d'un organisme où certains enseignements sont communs à plusieurs UFR, où certains membres du corps enseignant interviennent dans d'autres UFR ou même sont statutairement rattachés à d'autres universités, où les locaux sont à la fois dispersés géographiquement et utilisés en commun avec d'autres UFR, où la filière d'enseignement en premier et deuxième cycles ne débouche pas sur des diplômes de troisième cycle principalement destinés aux étudiants issus de cette filière.

Le qualificatif social accolé aux diverses activités pédagogiques et de recherche de l'UFR ne suffit pas à assurer l'unité des orientations de l'UFR. La juxtaposition de filières pédagogiques ou de centres de recherche dotés de ce qualificatif ne suffit pas à caractériser un projet commun et une convergence des actions. Mais la diversité des disciplines se donnant un objet social permet en même temps de réaliser des travaux dans des domaines qui ne seraient pas facilement couverts par les disciplines classiques.

### **I - Structure**

L'UFR comprend un département de droit social et un département AES qui correspondent à ses activités pédagogiques, et trois centres de recherche. La responsabilité du département Droit social appartient à un professeur ; celle du département AES repose sur un assistant titulaire qui est chargé de coordonner les activités pédagogiques de la filière AES. Le directeur de l'UFR est actuellement un maître de conférences appartenant à la section des sciences économiques.

Au sein du département AES, un enseignant est responsable de chaque année de DEUG, de l'année de licence, et de l'année de maîtrise. Cette organisation décentralisée paraît donner d'excellents résultats. Elle se combine avec l'élection de délégués étudiants pour chacune des années de la filière, en vue d'une concertation sur les problèmes pédagogiques apparaissant en cours d'année, ce qui est fort apprécié par les étudiants.

### **II - Personnels**

Le tableau des emplois d'enseignants de l'UFR fait apparaître, en 1993-94, que celle-ci était dotée de 7 emplois de professeurs (dont 5 seulement en activité en raison d'un congé sabbatique et d'une délégation), 18 emplois de maîtres de conférence (17,5 en activité), 3 emplois d'assistants permanents, 4,5 ATER et 2 moniteurs. Il faut y ajouter des emplois ne relevant pas de l'enseignement supérieur (3 PRAG et 2 PAST).

Si l'on s'en tient aux professeurs et maîtres de conférences, et sur la base de 192 heures équivalent TD, le potentiel en heures équivalent TD de l'unité était, en 1993-1994, de 960 heures pour les professeurs et 3 428 heures pour les maîtres de conférences. Un autre tableau fourni par l'UFR fait ressortir, pour la même période, que les heures d'enseignement effectuées étaient de 795 pour les professeurs et de 3 198 pour les maîtres de conférences. Mais il est indiqué que ces chiffres ne comprennent "ni les services exportés dans d'autres UFR ni les services importés (services statutaires des enseignants des autres UFR effectués dans l'UFR 12)". Il en résulte qu'il est impossible de savoir où les enseignants de l'UFR 12 effectuent leur service statutaire. La transparence est d'ailleurs d'autant plus difficile à obtenir que certains enseignements sont communs à l'UFR 12 et à d'autres UFR. C'est le cas du cours annuel de droit du travail qui s'adresse à la fois à des étudiants de licence AES et à des étudiants de licence en droit. Un autre tableau mentionne que 463 heures complémentaires sont effectuées dans l'UFR par des enseignants d'autres UFR de l'université mais n'indique pas dans quel cycle d'enseignement.

On est frappé de la disproportion entre le nombre d'heures d'enseignement effectuées en premier cycle respectivement par les professeurs et maîtres de conférences. D'après le tableau fourni par l'UFR sur l'année 1993-94, les professeurs n'effectuaient en premier cycle que 100 heures équivalent TD, alors que les maîtres de conférences y effectuaient 1 067 heures. En deuxième cycle, la part des professeurs s'élevait à 441 heures contre 1 694 pour les maîtres de conférences. On peut en conclure que la charge du premier cycle d'AES, qui relève de l'UFR 12, repose essentiellement sur les maîtres de conférences. Peut-être en est-il ainsi pour les premiers cycles relevant d'autres UFR.... S'il en était ainsi, cela révélerait une propension des professeurs à se détourner du premier cycle de l'enseignement supérieur. Si le phénomène était propre à l'UFR 12, cela révélerait surtout que la filière AES n'intéresse pas les professeurs au même degré que les filières d'enseignement plus classiques.

Une caractéristique de la composition du corps enseignant de l'UFR réside dans sa pluridisciplinarité. La répartition des emplois par sections du CNU fait apparaître que 11 relèvent de la 1ère section, 9 de la 19ème section, 8 de la 5ème section, 2 de la 4ème section, 1 de la 22ème section, 1 de la 27ème section, 1 de la 71ème section. Les disciplines principalement représentées sont donc le droit privé, la sociologie et les sciences économiques.

Une autre caractéristique est le nombre des intervenants extérieurs, dont la plupart ne semblent pas avoir un statut d'universitaire. On en compte 125 ; ils interviennent soit dans les travaux dirigés du premier ou du deuxième cycle, soit dans les enseignements de DEA et de DESS. Ils assuraient, en 1993-1994, 4 433 heures payées comme heures complémentaires. Il semble que l'UFR, sans doute à cause du renom de l'université de Paris I, n'a aucune peine à recruter ces intervenants, soit dans la haute fonction publique, soit parmi les cadres supérieurs des entreprises, soit parmi les praticiens des professions libérales. Les conditions de rémunération de ces personnes ne sont pourtant pas attrayantes, en raison du tarif de l'heure de vacation, et surtout du retard considérable, d'ailleurs peu admissible, dans le versement de ces vacations. Il est certain que la participation aux enseignements de ce personnel extérieur constitue pour l'UFR un atout considérable, et qu'il s'agit d'un facteur favorable par rapport à beaucoup d'universités de province qui n'ont pas les mêmes facilités pour trouver des intervenants extérieurs de qualité.

Il n'a pas été possible d'avoir des informations sur la politique de recrutement des enseignants ayant un statut universitaire ni sur la pyramide des âges au sein de ce personnel.

Il n'y a pas eu, non plus, d'informations statistiques sur le personnel administratif ou technique affecté spécialement à l'UFR mais ont pu être rencontrées, au cours de l'expertise, non seulement la secrétaire de l'UFR, mais aussi celle du premier cycle d'AES, la responsable de la régie vidéo, la responsable de la bibliothèque ; la qualité du travail de ces personnes et l'excellence de leurs rapports avec les étudiants ont pu être constatées. Le personnel de service est géré directement par l'université et ne dépend donc pas de l'UFR. L'expertise n'a pas permis de recueillir d'observations relatives à la qualité du travail de ce personnel.

### **III - Locaux**

La pénurie et la dispersion des locaux dont dispose l'UFR apparaissent sans doute comme le problème le plus préoccupant pour son fonctionnement et son développement. L'identité de l'UFR ne peut trouver appui sur un site géographique où seraient centrées ses principales activités. La dispersion de celles-ci entre des locaux parfois assez éloignés ne favorise pas, chez les étudiants ou chez les enseignants, la conscience d'appartenir à un corps ayant une autonomie et des objectifs propres au sein de l'université.

Les locaux utilisés par l'UFR se trouvent situés au Centre Pierre Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, au Centre Cujas, 2 rue Cujas, au Centre Panthéon, 12 place du Panthéon et au Centre Sorbonne, 17 rue de la Sorbonne. Bien qu'en principe chaque cycle d'enseignement soit organisé plus spécialement dans l'un de ces sites, il arrive que des étudiants aient à se rendre, au cours d'une même journée, dans deux ou trois d'entre eux.

Dans plusieurs de ces sites, les locaux d'enseignement sont utilisés en commun avec d'autres UFR. Il en résulte de très grandes difficultés pour l'affectation des salles de travaux dirigés selon les heures de la journée, notamment au Centre Pierre Mendès-France. Parfois, un amphithéâtre utilisé pour un cours commun à deux UFR est trop petit pour le public à accueillir. C'est le cas pour le cours de droit du travail commun à la licence en droit et à la licence AES.

Les bureaux ou salles de réunion affectés au directeur de l'UFR ou aux responsables de cycles d'enseignement ou de centres de recherche sont manifestement insuffisants. A fortiori, les enseignants qui n'ont pas de responsabilités administratives ne disposent d'aucun bureau personnel. La bibliothèque de l'UFR, située rue Cujas, est en fait une salle de travail réservée aux étudiants de troisième cycle de droit social, et qui ne peut accueillir qu'une trentaine d'étudiants. Elle est gérée par une seule personne et ne dispose pas de l'espace nécessaire pour les collections et pour les ouvrages, qui sont en partie entreposés dans des rayons situés dans des couloirs. Il est vrai que les étudiants bénéficient, à proximité des lieux d'enseignement, d'autres bibliothèques importantes.

Il est à peine besoin d'ajouter que ni les enseignants, ni les étudiants, ne disposent de salles de réunion par petits groupes ou de foyers favorisant la convivialité. Les cafétérias du Centre Pierre Mendès-France ou du Centre Panthéon ne sauraient remplir cet office. La maintenance des locaux paraît assurée par les services communs de l'université et aucune observation n'a été recueillie sur ce point.

### **IV - Ressources et dépenses**

L'évaluation n'a pas permis de recueillir d'informations précises sur le budget de l'UFR ou sur celui des centres de recherche. Les seules informations chiffrées portent sur le volume des heures complémentaires. Celles-ci se montent à 4 696 contre 7 961 heures statutaires. Elles sont employées principalement en premier et deuxième cycles (respectivement 1 900 et 2 346). Les heures complémentaires affectées aux préparations de concours se montent à 200 ; celles affectées aux 2 DESS et aux 2 DEA relevant de l'UFR à 450. Ce dernier chiffre paraît peu élevé, compte tenu de sa répartition entre quatre diplômes. Parmi les ressources de l'UFR figurent les sommes versées dans le cadre de contrats de recherche, mais peu d'indications chiffrées ont été fournies sur le montant de ces sommes dans le budget de chaque centre de recherche. Certains contrats de recherche sont d'ailleurs conclus en liaison avec d'autres UFR de l'université, notamment un important contrat avec le Commissariat au Plan.

## V - La formation

La principale activité d'enseignement de l'UFR est centrée sur la filière Administration Economique et Sociale. Cette filière comporte les trois étapes du DEUG, de la licence et de la maîtrise, mais elle ne débouche pas facilement sur un troisième cycle. Il y a là une source d'insatisfaction pour les étudiants, qui considèrent de plus en plus que le cursus universitaire normal comporte cinq années d'études, et qui ont le sentiment que la filière qu'ils ont suivie est, de ce point de vue, moins satisfaisante que les filières classiques.

Le nombre des inscriptions en première année d'AES, en 1994, a été de 422, ce qui correspond à la limite des possibilités d'accueil de l'UFR. Mais le directeur de l'UFR se plaint du mauvais fonctionnement de la procédure d'orientation des étudiants à l'issue du baccalauréat. Il semble, en particulier, que les lycéens soient très mal informés de la nature des études et des débouchés dans la filière AES, sans doute parce que le corps enseignant des lycées est également mal informé. Les bacheliers de la série B ne seraient pas, en particulier, suffisamment orientés vers cette filière. En revanche, les bacheliers de la série G y viennent nombreux, mais avec des résultats décevants. Un grand nombre des inscrits ne sont pas assidus. La responsable de la première année d'AES évalue l'absentéisme à 40%. Cela s'explique notamment par le fait que beaucoup d'étudiants ont des activités salariées à temps partiel. Les enseignants se plaignent de ce que beaucoup d'étudiants ont un esprit trop scolaire et attendent un cours dicté. Il n'est donc pas surprenant que le nombre des étudiants se présentant à l'examen terminal soit très inférieur à celui des inscrits en début d'année, et qu'il en soit de même pour les étudiants admis en deuxième année. Pour l'année 1993-1994, on comptait, pour 321 inscrits en début d'année, 125 "disparus" et 142 admis en deuxième année.

Les résultats de DEUG sont les suivants :

	1991-92 1ère année	1992-93 2e année	1992-93 Reçus
<b>DEUG Droit dans le cadre du Département de droit</b>			
DEUG AES	293	152	126
DEUST AES Administration du travail et comptabilité	31	9	9

Le nombre des étudiants inscrits en deuxième année d'AES est toutefois supérieur à celui des admis à la fin de la première année, en raison des transferts de dossiers provenant d'autres universités (223 inscrits en novembre 1994), ou des réorientations. Il faut ajouter, pour une vue globale du premier cycle, les étudiants inscrits en DEUST Administration du travail et comptabilité. En 1993-1994, on en comptait 24 en première année et 14 en seconde année, dont 12 ont été admis.

L'organisation du deuxième cycle est compliquée par les interférences avec d'autres filières et par une spécialisation conduisant à des mentions accolées aux diplômes de licence ou de maîtrise. La licence d'AES peut en effet porter soit la mention "politiques de l'emploi et des ressources humaines", soit la mention "développement social". La maîtrise AES porte la mention "politiques de l'emploi et des ressources humaines", avec soit une dominante "politiques publiques de l'emploi", soit une dominante "ressources humaines", ou la mention "développement social". En outre, certains enseignements sont communs avec la licence en droit et avec la maîtrise de droit privé, mention "droit social".

Les résultats chiffrés du second cycle sont les suivants :

<b>Licence 1991-92</b>			<b>Maîtrise 1992-93</b>	
	<b>Inscrits</b>	<b>Diplômes délivrés</b>	<b>Inscrits</b>	<b>Diplômes délivrés</b>
<b>AES</b>				
- Politiques de l'emploi et des ressources humaines	181	140	148	111
- Développement social	19	8	19	12
<b>Droit</b>	40	23		
<b>Droit social</b>			107	87

On peut remarquer que les effectifs de licence et de maîtrise sont supérieurs à ceux qui proviendraient du DEUG AES délivré par l'UFR 12. On peut différencier la filière AES des "diplômes de droit social", et indiquer : "la variante de la licence en droit qui est rattachée à l'UFR se différencie assez peu de la licence générale et n'est d'ailleurs suivie que par un nombre limité d'étudiants" (22 diplômés en 1992-1993). "En revanche, la maîtrise en droit portant la mention droit social répond à une demande importante : elle accueillait 107 étudiants de provenances très diverses venant en particulier d'universités de province" (87 diplômés en 1992-1993).

Ces indications montrent bien les ambiguïtés de la vocation de l'UFR 12. Elle est chargée d'assurer la formation des étudiants dans la filière AES, mais en même temps, et selon la formule qu'on trouve dans le rapport de son directeur, "elle est le lieu où se situe tout ce qui, dans l'université de Paris I, porte sur le droit social (droit du travail, de la sécurité sociale, etc...)". Elle offre donc, dès le deuxième cycle, une spécialisation à des étudiants dont la formation de base demeure juridique.

Ces ambiguïtés ne font pas obstacle à un effort pédagogique apprécié des étudiants. Il faut particulièrement noter la place attribuée aux stages. Un stage est en effet exigé pour la délivrance de la maîtrise AES. En pratique, il s'effectue pendant l'été qui sépare l'année de licence de celle de maîtrise. Il semble que les étudiants n'aient pas trop de peine, avec le concours des services de l'UFR, à trouver un stage, notamment auprès de collectivités locales ou d'institutions à caractère social. Un autre domaine de l'effort pédagogique de l'UFR est celui de la communication, et notamment de l'apprentissage des techniques de vidéo, avec réalisation de documentaires. Même s'il s'agit d'un module ne concernant qu'un nombre limité d'étudiants, il y a là un effort pour dépasser les modes traditionnels d'enseignement.

Le tableau de la formation proposée par l'UFR au niveau des premiers et seconds cycles ne serait pas complet si l'on ne signalait la préparation à des concours administratifs. Cette préparation est assurée grâce à 450 heures d'enseignement. Elle concerne les concours du Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale (44 inscrits en 1992-93), de l'Inspection du travail (10 inscrits en 1992-1993) et de l'Ecole nationale de la santé publique. Pour l'année 1992-1993, il y aurait eu 4 succès à ces concours pour 70 inscrits, ce qui ne témoigne pas d'une efficacité remarquable de la préparation.

Les formations de troisième cycle comprennent un DEA de Droit social, un DESS Juristes de droit social, un DEA Politiques sociales et société avec soit la mention "Politiques comparées de protection sociale", soit la mention "Politiques comparées de protection sociale", soit la mention "Politiques de formation", et un DESS Administration et gestion de l'emploi. Ces formations ne sont pas assurées exclusivement par l'UFR 12, mais en collaboration, selon les cas, avec l'UFR 05 Droit des affaires, avec l'Institut des sciences sociales du travail, ISST, ou avec l'UFR 02 Economie.

Les enseignements sont donc assurés non seulement par des enseignants attachés à l'UFR 12, mais par des enseignants d'autres UFR ou même d'autres universités. Conformément à leur objet, les DESS sont organisés avec l'intervention d'enseignants extérieurs à l'université.

Le nombre des étudiants inscrits en DEA de Droit social (commun avec l'UFR 05), en 1992-1993, était de 35 dont 19 issus de Paris I (24 diplômés), en DESS Juristes de droit social de 25 (24 diplômés), en DEA Politiques sociales et société de 57 (17 diplômés). Les chiffres du DESS Politiques de formation concernent 25 inscrits et 24 diplômés.

Le reproche fait par les étudiants à l'organisation du troisième cycle est que celui-ci n'est pas suffisamment ouvert aux étudiants sortant de la filière AES. Sans doute, les meilleurs étudiants de cette filière peuvent espérer être admis à s'inscrire dans l'un des diplômes de troisième cycle de l'UFR, mais ils ont l'impression de se voir préférer des étudiants dont la formation de base est, selon les cas, juridique, sociologique ou économique. On retrouve ici la difficulté pour l'UFR de trouver une spécificité. Il est certain, en particulier, que le DEA de droit social de l'UFR 12 a acquis, grâce à la notoriété des enseignants qui l'ont fondé et y ont collaboré, un renom qui attire des étudiants juristes. Mais on peut se demander si son rattachement à une UFR principalement orientée vers la filière AES en premier et deuxième cycles n'est pas artificiel, et si les enseignants comme les étudiants ne se perçoivent pas comme appartenant à la mouvance juridique.

## VI - La recherche

Trois centres de recherche sont rattachés à l'UFR 12.

**Le Centre de recherche de droit social** fait état d'une équipe de recherche comprenant plusieurs professeurs qui n'appartiennent pas à l'UFR ou même à l'université de Paris I. Un important contrat de recherche a été conclu avec le Commissariat au Plan, mais en association avec deux autres centres de recherche juridique de l'université de Paris I. En dehors de ce contrat, la recherche collective paraît peu développée. Les thèses soutenues sont peu nombreuses et les thèses en cours sont au nombre de 5. Mais l'activité scientifique individuelle des membres de l'équipe de recherche est importante.

**Le Centre de sociologie de l'université de Paris I (CESUP)**, équipe d'accueil MESR, est orienté vers l'étude sociologique des politiques sociales. Il réalise notamment des travaux sur les travailleurs vieillissants et les retraités. Il fait état d'une trentaine de doctorants et de 4 thèses soutenues en 1994. Il organise chaque année des séminaires d'une semaine pour les doctorants dans un des pays de l'Union européenne et travaille avec l'Ecole doctorale de géographie et sociologie de l'université de Paris I. Il a conclu avec divers organismes des contrats de recherche qui assurent les 2/3 de son financement.

L'orientation du **Centre de recherche et d'études en droit, économie et sociologie du social (CREDHESS)** est principalement sociologique mais il s'intéresse spécialement à des questions touchant l'économie de la santé ou la communication. Pour faciliter un travail collectif, il s'est organisé en plusieurs ateliers : champ médical et fléaux sociaux ; économie de la santé et de la protection sociale ; formation (histoire et comparaison des politiques de formation) ; sociologie et philosophie du droit ; images (notamment étude des représentations par l'image cinématographique). Il fait état de 13 thèses en cours et d'un rattachement récent à l'Ecole doctorale de géographie-sociologie. Des contrats de recherche ont été conclus, notamment avec le ministère de la Justice, sur les problèmes de la toxicomanie et de l'alcoolémie et sur les conditions de la détention préventive.

L'impression d'ensemble produite par les centres de recherche de l'UFR 12 est qu'il s'y effectue un travail important de recherche sur des problèmes de société, spécialement dans une perspective sociologique qui se prête à une recherche collective à partir d'informations recueillies sur le terrain. La recherche juridique est, par nature, davantage orientée vers une réflexion individuelle. Mais on pourrait souhaiter que les juristes soient davantage associés aux travaux des sociologues et réciproquement. La juxtaposition, dans une même UFR, de centres de recherches orientés vers des disciplines différentes ne suffit pas, en effet, pour donner aux travaux effectués un caractère pluridisciplinaire.

On retrouve ainsi le problème général posé par l'UFR 12 : elle donne l'impression de constituer une structure administrative réunissant, de manière un peu artificielle, des formations et des recherches auxquelles l'étiquette sociale ne suffit pas à donner une véritable unité. Néanmoins, on se trouve là devant un domaine dont la spécificité justifie des formations débouchant sur des emplois d'avenir et une recherche appréciée par beaucoup de collectivités et organismes publics. Mais on peut se demander si l'UFR dispose d'une autonomie suffisante pour élaborer une politique d'ensemble, et pour que ses membres puissent former un même corps uni pour la réalisation d'un projet commun.



**L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

---

**Les disciplines économiques, de gestion,  
de mathématiques et informatique**

---



Lors de la création de l'université, la gestion n'avait pas encore acquis, en France, sa pleine autonomie disciplinaire, matérialisée par la création d'une section du CNU et par une agrégation distincte.

Par ailleurs, l'enseignement mathématique en économie et en gestion était encore assez limité et souvent fait par des économistes. C'est ce qui explique que l'économie soit apparue comme l'un des trois ensembles disciplinaires à l'origine de l'université.

Cela n'a pas empêché le développement autonome des sciences de gestion et des mathématiques, ni le maintien des liaisons et des coopérations que l'on retrouve dans les structures actuelles.

L'UFR 02-Economie rassemble la plus grande partie des enseignants et des filières de sciences économiques. La gestion est enseignée à l'IAE et à l'UFR 06-Gestion et économie d'entreprise qui a pris le nom de "Gestion-Sorbonne" mais qui offre aussi un enseignement d'économie à côté des filières de gestion. Pour avoir une vision d'ensemble de l'enseignement et de la recherche en sciences de gestion à Paris I, il convenait donc de rapprocher l'IAE et l'UFR 06.

Enfin l'UFR 27-Mathématiques et informatique réunit les enseignants de ces disciplines et assume la responsabilité de diplômés qui en relèvent. Mais elle assure aussi une très importante tâche d'enseignement dans d'autres UFR, particulièrement en économie.

## **UFR 02-Economie**

L'unité de formation et de recherche d'économie est, par ses flux d'étudiants, son potentiel d'enseignants chercheurs et les moyens qu'elle mobilise, une des composantes les plus importantes de l'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne. Dans son secteur de spécialisation, celui de la théorie et des fondements de la politique économique, l'UFR 02 occupe une place centrale en France.

Héritière d'une longue et prestigieuse tradition d'enseignement et de recherche en économie née au sein de la Faculté de droit, cette UFR s'est imposée, à Paris, en France, souvent en dehors des frontières, par la qualité de ses représentants en même temps que par la diversité de leurs approches. L'UFR 02 se trouve toutefois aujourd'hui à une croisée des chemins. Plusieurs indices en témoignent : des difficultés accrues de gestion de flux d'étudiants hétérogènes, des locaux insuffisants, disparates et inadaptés aux conditions contemporaines de l'organisation de la recherche, une politique scientifique qui se cherche, une politique de recrutement qui se fait attendre. Dans un environnement devenu, à Paris comme en France, plus "concurrentiel", la diversité, force de l'UFR 02, pourrait devenir son talon d'Achille.

### **I - Organisation, moyens et personnels**

L'UFR 02 est administrée par un Conseil de quarante membres élus ou désignés (statuts de janvier 1990), et dirigée par un directeur élu par ce Conseil. Le Conseil a pour mission (article 14) de déterminer la politique de l'UFR en matière de formation et de recherche. Le Directeur (article 18) assure la direction des services administratifs de l'UFR, la préparation et l'exécution des délibérations du Conseil, la préparation et l'exécution des budgets approuvés par le Conseil dans le cadre des moyens attribués par l'université et les autorités de tutelle. En pratique, la direction de l'UFR joue un rôle prépondérant. Toutefois, compte tenu de la taille de la composante et de la nature des dispositifs, quelques observations sur les conditions de gestion et les orientations s'imposent.

L'UFR 02 pèse, au sein de l'université Paris I - Panthéon-Sorbonne, un poids significatif : avec, en 1994, une dotation de 900 KF, et environ 4 500 étudiants inscrits dans les trois cycles ; avec aussi un corps d'IATOS de 14 personnes et un corps enseignant de 33 professeurs (dont un en détachement et un emploi réservé à l'accueil de visiteurs), 38 maîtres de conférence (dont deux en détachement), 13 assistants, 25 ATER et 36 moniteurs (ou moniteurs normaliens), tous relevant de la section Sciences économiques générales (5e section). La direction de l'UFR exerce pleinement ses compétences en matière d'organisation pédagogique et de gestion administrative (par exemple pour ce qui concerne la gestion des crédits de recherche). Elle n'a, en revanche, aucune compétence vis-à-vis des carrières des personnels IATOS, lesquels relèvent d'une Commission paritaire, ni pour ce qui concerne les aménagements de locaux, lesquels dépendent de décisions de l'université. En matière de demande de création de postes d'enseignants, son pouvoir d'initiative est limité. Finalement, compte tenu des effectifs, c'est la Commission de spécialistes de la 5e section qui, au travers des recrutements, esquisse la politique scientifique.

La pyramide des âges du corps enseignant retiendra l'attention. Plus de la moitié des 33 professeurs ont entre 48 et 54 ans, la moitié des maîtres de conférence et assistants ayant plus de 50 ans. Ainsi, d'ici une dizaine d'années, le corps des enseignants chercheurs de cette UFR devra-t-il être renouvelé en profondeur, et ceci au cours d'un laps de temps assez bref. Dans l'intervalle, une proportion importante des maîtres de conférences verra ses perspectives de promotion "interne" s'évanouir, sans pour autant pouvoir espérer un nombre significatif d'opportunités "extérieures".

Les personnels assurant l'encadrement technique et administratif sont placés sous la responsabilité d'une secrétaire générale et répartis entre différents services (administration générale, scolarité des premier, deuxième et troisième cycles, thèses, magistères, ainsi que suivi des

programmes internationaux). La gestion est assurée avec diligence et efficacité, en dépit de moyens limités : locaux exigus, informatisation récente et parfois "bricolée"... La saturation des moyens existants et l'impossibilité, compte tenu des priorités, de procéder à des réaffectations mettent en évidence les insuffisances : l'UFR se décharge largement, pour le suivi des étudiants de troisième cycle, sur les centres de recherche d'accueil ; aucun moyen n'a été affecté aux DESS, lesquels requièrent pourtant un dispositif administratif ; dans les périodes de pointe un manque de disponibilité à l'égard des étudiants nuit à la qualité des services ; aucune prestation administrative n'est fournie aux enseignants.

## **II - Les formations de premier et deuxième cycles**

Le DEUG de Sciences économiques dispensé par l'UFR 02 est de facture assez classique (théories économiques, micro-économie, macro-économie, politiques monétaires, mathématiques, statistiques, informatique, information économique...). Il est d'ailleurs largement ouvert aux différents baccalauréats et recrute sur Paris ainsi que sur les banlieues Sud et Est<sup>1</sup>. Le DEUG comprenait en première année, en 1993-1994, 950 étudiants, 52% étant reçus au terme des deux sessions. Pour 1993-1994, les effectifs inscrits en seconde année du DEUG étaient de 697 personnes, avec un taux de réussite aux deux sessions de 67%.

La forte sélection, aussi bien en fin de première année qu'en fin de deuxième année, ainsi que l'importance du taux de défaillance aux examens en première année (de l'ordre d'1/4 des inscrits), ne peuvent que retenir l'attention. On peut soupçonner l'existence d'une proportion importante d'étudiants engagés en sciences économiques plutôt qu'en gestion par manque d'information ou incertitude quant aux motivations ou parce qu'il s'agit pour eux d'un "second choix". C'est le "syndrome école de commerce". Mais les plus déterminés ont choisi en priorité l'économie.

L'absence de coopération, sinon la rivalité, entre les UFR d'Economie (02) et de Gestion (06) trouve ici une manifestation concrète. Les données peuvent aussi témoigner d'un "syndrome bac B" : des étudiants éprouvent des difficultés non seulement vis-à-vis des mathématiques, mais plus généralement vis-à-vis d'enseignements abstraits et dont les finalités restent pour eux mystérieuses. Une meilleure information dans les lycées, une attention accrue à l'orientation et le développement des tutorats mis en place en 1993-1994 devraient permettre de corriger cette situation<sup>2</sup>.

En 1994, 769 étudiants sont inscrits en licence et un effectif presque équivalent en maîtrise. Ces filières recrutent en fait largement à l'extérieur du DEUG Sciences Economiques. En fait, capacités d'accueil et curriculum vitae sont pris en considération préalablement à l'inscription, expliquant d'ailleurs des taux de réussite très raisonnables (de l'ordre de 70%).

Autant les étudiants de DEUG s'inquiètent des difficultés qu'ils rencontrent, des problèmes de coordination des enseignements<sup>3</sup> qu'ils disent devoir maîtriser et des paliers qu'ils pensent devoir franchir en deux ans, autant, pour les licences et maîtrises, les appréciations sont positives.

---

<sup>1</sup> L'ouverture des universités périphériques a certainement permis de maintenir les effectifs dans des limites raisonnables. La chute des inscriptions en première année en 1994/95 (de l'ordre de 10 %) est un phénomène observé sur l'ensemble de la France.

<sup>2</sup> Environ 10% des étudiants inscrits en première année en 1993/94 ont bénéficié de ces tutorats, une action qui recueille les suffrages.

<sup>3</sup> Certaines difficultés trouvent leur origine au-delà de la seule UFR 02, par exemple pour ce qui concerne l'enseignement des langues.

L'UFR 02 offre, à la rentrée 1994-1995, 6 mentions en licence de Sciences économiques, à savoir : analyse et politiques économiques, économie du travail et des ressources humaines, économie internationale, économie internationale option développement, monnaie et finance, et sciences économiques et sociales. Ces options seront ouvertes en maîtrise à la rentrée 1995-1996. Par ailleurs est mise en place, depuis 1994-1995, une licence d'économétrie (antérieurement option de la licence ès sciences économiques) débouchant sur la maîtrise d'économétrie. L'économétrie mise à part, qui accueille régulièrement (en licence et maîtrise) une centaine d'étudiants, on distingue trois filières importantes (analyse et politiques économiques, économie internationale et monnaie-finance) comptant chacune, à la rentrée 1994-1995, plus de 150 inscrits et trois filières plus petites (économie du travail, économie internationale-développement et sciences économiques et sociales) qui ne comptent chacune qu'une quarantaine d'inscrits.

La maquette, mise en place récemment, s'est substituée à un système organisé autour de 5 options (analyse et politiques économiques, ressources humaines, économie et finance internationale, économie internationale et développement, économétrie). La réforme visait à renforcer les spécialisations en maintenant un tronc commun important (représentant la moitié des enseignements de licence<sup>1</sup>). Il s'agissait aussi de lutter contre la dérive qui conduisait à ce que l'option "économie internationale et développement" absorbe, avec plus de trois cents étudiants, la moitié des inscrits en licence. Il s'agissait enfin d'élargir les opportunités offertes aux étudiants. Ainsi, la filière "monnaie et finance" a-t-elle été organisée avec le souci de répondre au développement de projets professionnels, l'option "sciences économiques et sociales" se situant dans la perspective de la préparation au CAPES.

Le dispositif de deuxième cycle est complété par deux filières très sélectives. Une maîtrise de sciences et techniques du commerce extérieur se déroule sur deux années et débouche sur un DESS. Extrêmement bien ciblée au plan professionnel, la MST délivre chaque année un peu plus de 30 diplômes. Le magistère d'économie, qui débouche en troisième année sur plusieurs DEA, est conduit en association avec l'Ecole normale supérieure et l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Les effectifs, de l'ordre de 20 à 25 dans les premières années, sont passés récemment à plus de 40 par promotion. Il s'agit d'une formation à caractère généraliste qui vise, à titre professionnel, les fonctions de chargés d'études dans des organismes nationaux ou internationaux, éventuellement dans des services opérationnels de banques ou d'entreprises. Les informations sur les insertions professionnelles attestent du succès de la formation.

Les filières de deuxième cycle de l'UFR sont largement distinctes de celles de premier cycle. Quelques leitmotiv reviennent dans les appréciations des uns et des autres : des enseignants dynamiques et des étudiants bons et motivés dans des locaux trop étroits.

Enfin l'UFR a une activité importante de préparation aux concours :

- préparation au CAPES de sciences économiques et sociales (unique sur l'IUFM de Paris) : 46 admissibles et 26 reçus en 1994 ;
- préparation à l'agrégation de sciences sociales : 12 admissibles et 7 reçus en 1994 ;
- préparation aux concours administratifs à option économique : résultats difficiles à obtenir en raison de la multiplicité des concours, mais satisfaisante ;
- préparation à l'ENSAE : résultats réguliers au concours d'attaché, plus rares au concours d'administrateur.

### **III - La recherche**

La recherche constitue, avec la formation à la recherche, la clé de voûte de l'UFR 02. Elle en est d'ailleurs en même temps la vitrine ; différents classements internationaux l'attestent<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Quelques absences dans le tronc commun peuvent étonner : par exemple la micro-économie.

<sup>2</sup> L'université de Paris 1 arrive en premier des différents centres de recherches français en sciences économiques et de gestion, par le nombre d'articles recensés par le "Social Science Citation Index" de 1987 à 1991. Voir A.P. Kirman, *The State of Economic Research in Europe*, Mimeo GREQAM 1994.

La recherche est organisée au sein de l'UFR 02, dans le cadre de 21 laboratoires ou centres de recherche, équipes d'accueil de 11 DEA, eux-mêmes répartis en 3 Ecoles doctorales. Ce nombre imposant de centres constitue un témoignage concret de cette diversité qui, aux yeux de beaucoup, est la force des sciences économiques à l'université de Paris I. L'esprit de la "Maison Paris I" serait de ne pas avoir d'esprit de maison... Il reste que des regroupements et des hiérarchies apparaissent entre ces différents laboratoires. En mettant de côté **le Centre de transport et développement et le Groupe d'études et de recherche en économie internationale**, deux équipes de l'université pour lesquelles aucune information n'est disponible, on distinguera d'abord entre les 7 équipes qui bénéficient d'un contrat d'association avec le CNRS, à quoi s'ajoutent 2 groupements de recherche, et les autres équipes, équipes d'accueil ou jeunes équipes du MESR.

**Le Centre d'économie mathématique et d'économétrie (CEME)**, créé en 1969, a été organisé sous la forme présente, en 1982, par un illustre enseignant qui vient de décéder. C'est une unité associée au CNRS (URA 924) qui accueille, en 1994, 5 professeurs en poste à l'université Paris I, 8 enseignants chercheurs de rang B et 3 chercheurs docteurs, soit 16 membres permanents auxquels s'ajoutent, à titre permanent, un membre du personnel administratif et, à titre associé, 29 étudiants en thèse, pour l'essentiel allocataires de recherche ou boursiers. Le CEME est traditionnellement organisé autour de 4 thèmes de recherche : dynamique économique et équilibre général, interactions stratégiques et économie industrielle, décision dans le risque et l'incertain, économétrie théorique et appliquée. L'efficacité, en terme de publications, de cette équipe fortement insérée dans les réseaux internationaux, et dont les membres interviennent dans différents colloques scientifiques, est remarquable : en témoignent les 32 publications annuelles (en moyenne sur les 4 années passées) dans des revues à comité de lecture, principalement internationales ou comme contributions à des ouvrages collectifs. Par ailleurs (en moyenne), 4 thèses préparées dans le cadre du centre sont soutenues chaque année. L'équipe dispose d'un budget annuel de fonctionnement de 200 KF, dont 85 KF comme équipe associée au CNRS. En revanche, elle dispose d'au plus 115 m<sup>2</sup> dans les locaux de l'UFR 02 au Panthéon.

Le CEME collabore, avec **le Groupe de macroéconomie et analyse des déséquilibres (MAD), URA CNRS 926**, aux *Cahiers de recherches d'économie et mathématique*<sup>1</sup>. Une centaine de titres sont diffusés chaque année, expression du dynamisme des équipes participantes.

Le MAD accueille comme membres permanents, 6 professeurs de l'université de Paris I (dont un mi-temps), un directeur de recherche et 3 chargés de recherche du CNRS, ainsi que 6 professeurs et 4 maîtres de conférence relevant d'autres universités. L'unité compte, par ailleurs, une quinzaine de jeunes chercheurs associés dont 5 ATER, 1 moniteur et 6 allocataires de recherche, ainsi que de nombreux autres boursiers, ATER ou moniteurs affectés dans des universités de la couronne parisienne. Le MAD bénéficie des services d'un technicien TR2 du CNRS ainsi que de 2 IATOS de l'université : un ingénieur d'étude et un agent d'administration. L'équipe dispose d'un budget annuel de 200 KF, dont la moitié émanant du CNRS, en particulier pour l'entretien d'un centre de documentation. A l'instar des autres équipes hébergées au Centre Pierre Mendès-France, le MAD est accueilli dans des locaux exigus imposant aux chercheurs des rotations dans l'utilisation des bureaux et l'accès aux moyens communs.

Les travaux de recherche du MAD s'organisent autour de six axes : les implications macroéconomiques du marché du travail, l'analyse de la croissance, l'analyse des fluctuations, la politique macroéconomique, les questions de modélisation et l'histoire des idées. Les chercheurs du MAD ont dans leur spécialité accédé à l'excellence internationale : les 30 publications annuelles (revues, ouvrages collectifs ou ouvrages), les nombreuses contributions à des colloques scientifiques ainsi que les 4 ou 5 thèses soutenues chaque année en témoignent. Le dynamisme des chercheurs du MAD, en particulier les plus jeunes, est manifeste, qu'il s'agisse des publications ou de l'insertion dans les milieux académiques. La dizaine de succès au plus récent concours d'agrégation en sciences économiques en est une expression tangible.

---

<sup>1</sup> Ces cahiers sont communs avec une équipe de l'UFR Mathématiques et Informatique, le CERMSEM, et une équipe de l'UFR de Gestion, le CRI.

**Le Laboratoire de micro-économie appliquée (LAMIA), URA CNRS 937**, accueille 6 professeurs de l'université de Paris I, 2 maîtres de conférence, un chargé de recherche CNRS, 2 ITA du CNRS ainsi que 2 ATER, auxquels s'ajoutent une dizaine d'étudiants en thèse, dont 2 allocataires de recherche. Le laboratoire bénéficie d'une dotation annuelle pour fonctionnement de l'ordre de 100 KF, dont plus de la moitié couvert par le CNRS. Les locaux du LAMIA sont au Centre Pierre Mendès-France.

Les recherches du LAMIA couvrent quatre thèmes : les comportements de consommation et d'épargne, les ressources humaines et les politiques sociales, les choix publics et les questions d'organisations et de marchés. Dans chaque cas sont visées la "vérification empirique de résultats théoriques" et la "recherche de régularités empiriques". Les chercheurs du LAMIA mènent dans ce secteur une activité de publication de haut niveau : une quinzaine de publications et de nombreuses contributions à des colloques sont recensées en 1993. Le LAMIA est d'ailleurs bien inséré dans la coopération internationale, en particulier au travers des "Journées de micro-économie appliquée". Deux thèses préparées dans le cadre du laboratoire sont soutenues chaque année.

Il convient de présenter, en même temps que le LAMIA, deux autres équipes de l'université. **Le Centre d'analyse théorique des organisations de marché (ATOM)** est, depuis 1992, une jeune équipe (dotation de 60 KF par an) dont la thématique sur "organisations et marchés" recoupe celle du LAMIA. Toutefois, les 5 chercheurs d'ATOM affectés à l'université de Paris I (dont 3 maîtres de conférence et 1 ATER) ne sont pas tous membres du LAMIA. Les questions de l'autorité et de la hiérarchie dans les organisations semblent constituer une spécificité d'ATOM qui est toutefois surtout un lieu d'animation de séminaires. Il en va de même de l'axe "choix publics" du LAMIA que l'on retrouve pour partie dans les activités du **Laboratoire d'économie publique (LEP)**, créé en 1971. Le LEP est devenu jeune équipe en 1992 (dotation annuelle de 65 KF). Le LEP est, lui aussi, surtout un lieu d'animation de séminaires et d'accueil de jeunes chercheurs (6 allocataires temporaires de recherche de Paris I y sont rattachés en 1993-94).

**Le Centre sur Mutations, espace et environnement, travail et emploi, industries et services, stratégies (METIS)** est, depuis janvier 1992, l'URA 919 du CNRS. METIS a ainsi succédé au Séminaire d'économie du travail (SET, ex URA 919 fondé en 1968 par H. Bartoli) associé dans un projet fédérateur au Centre d'économie espace environnement (C3E, ex URA 920) et au Centre d'études de l'industrie et des services (une équipe universitaire). Le regroupement est organisé en trois départements reproduisant les axes fondateurs : économie du travail, économie de l'industrie, espace et environnement. Le METIS accueille 6 professeurs et 11 maîtres de conférences en poste à l'université de Paris I, un directeur et 4 chargés de recherche CNRS, 2 ingénieurs de recherche de l'université Paris I et 4 ITA du CNRS, ainsi que plusieurs ATER et un très grand nombre d'allocataires et d'étudiants en thèses (53 selon les données du rapport d'activité 1992-93).

METIS vise à promouvoir, par la fédération de différents centres, un programme de recherche sur les mutations contemporaines. Trois axes ont été retenus : le renouvellement de l'analyse des stratégies et organisations, l'apparition de nouvelles formes de régulation économique et les dynamiques longues, à quoi s'ajoutent des questions d'histoire de la pensée. Les chercheurs du METIS organisent (ou participent à l'organisation) de nombreux colloques ou séminaires, diffusent des comptes rendus de leurs activités et produisent des recherches conduisant, en 1993, à une trentaine de publications incluant articles, ouvrages ou contributions à des ouvrages collectifs. Concernant la formation à la recherche, le rapport d'activité fait état de deux thèses soutenues en 1993 dans le cadre des équipes du Centre. Au plan des moyens financiers, le budget annuel de METIS est conséquent, avec une dotation de fonctionnement de l'ordre de 250 KF incluant le financement du CNRS et des ressources contractuelles importantes.

**Le Laboratoire d'économie sociale (LES)** est une unité de recherche associée au CNRS (URA 941), qui entretient avec le METIS d'étroites collaborations, par exemple sur le champ qui leur est commun de l'économie de la culture. Le LES, associé au CNRS depuis 1979, est l'héritier du séminaire Goetz-Girey. Le LES est formé de 4 professeurs et de 2 maîtres de conférence de Paris I, d'un directeur de recherche de l'INSERM, d'un chargé de recherche et d'un ingénieur d'études ainsi que d'une attachée d'administration du CNRS. Le LES accueille aussi, en tant que centre associé, 3 ingénieurs du CEREQ.

Outre l'économie de la culture, les recherches du LES portent (en liaison avec le CEREQ) sur les liens formation-emploi, ainsi que sur les politiques sociales et des questions d'économie de la santé. Les publications des chercheurs de ces équipes (ouvrages, articles de revues et contributions à des ouvrages collectifs) sont nombreuses, entre 15 et 20 par an. Quatre ou cinq thèses préparées dans le cadre du laboratoire sont soutenues chaque année. L'équipe est très active dans l'organisation de colloques. Le LES qui dispose, au Centre Pierre Mendès-France, de locaux réduits mais (relativement) convenables, bénéficie d'un soutien annuel cumulé du CNRS et du ministère de 200 KF. Ceci toutefois ne représente qu'un quart des ressources ; le complément émane de contrats ou de soutiens de divers organismes publics.

**L'unité mixte de recherche 9932**, CNRS-INSERM et universités de Paris I et Paris XI, dénommée **Centre de recherche en économie de la santé (CRES)**, a été créée en 1992. C'est une émanation du LES avec lequel des rapports étroits sont encore entretenus. Le CRES compte, au titre de Paris I, un professeur et un maître de conférence, ainsi que 4 chargés de recherche (CNRS ou INSERM), 3 ITA et 3 allocataires de recherche. Les travaux de l'unité portent sur l'analyse économique et l'évaluation de la mise en oeuvre des nouvelles technologies médicales, ainsi que sur la place du secteur santé dans la reproduction des inégalités sociales. Ces travaux ont conduit, en 1993, à des publications dans des revues ou ouvrages collectifs et à de nombreuses communications à des colloques. L'unité dispose d'un soutien important de l'INSERM (700 KF par an) que complètent (à hauteur de 100 KF par an) des dotations du CNRS et du ministère ainsi que (à la même hauteur) d'autres organismes. Une thèse préparée dans l'unité est soutenue chaque année.

Le groupe **Réforme et ouverture des systèmes économiques (post)-socialistes (ROSES)** est une unité de recherche associée au CNRS (URA 1417). Elle est implantée aussi bien à l'université Pierre Mendès-France - Grenoble II qu'à l'université Paris I. ROSES est dirigé par un professeur à l'université de Rennes II. L'équipe, qui annonce une quarantaine de chercheurs, accueille, au titre de l'université Paris I, un professeur, deux maîtres de conférence, un assistant ainsi que quelques allocataires ou attachés temporaires d'enseignement<sup>1</sup>. Une ou deux thèses sont soutenues chaque année, auprès de l'université Paris I.

Les différentes équipes associées au CNRS -CEME, MAD, LAMIA, METIS, LES, CRES ROSES- toutes implantées dans les locaux de l'université Paris I, bénéficient des services d'un **Groupement de recherche du CNRS** (le GDR 21). Le groupement, auquel est affecté un ITA, reçoit du CNRS et du ministère une dotation annuelle totale de l'ordre de 200 KF, et mobilise (par exemple pour les équipements informatiques) des crédits spécifiques<sup>2</sup>.

A côté de "grosses" équipes associées au CNRS, différents autres centres, plus "petits", constituent des équipes d'accueil pour des formations doctorales : **le CEBI-Centred'économie bancaire internationale**, **le CED-Centre d'études du développement**, **le CESEFI-Centre d'Etudes sur la spécialisation économique et financière internationale**, ainsi que **le Centre de recherche en méso-analyse**.

Une attention particulière doit être apportée aux trois équipes, ou programmes, consacrés à des questions d'histoire de la pensée : **le CHPE-Centre d'histoire de la pensée économique** (jeune équipe), **le GRESE-Groupe de recherches épistémologiques et socio-économiques** (équipe d'accueil). Les questions d'histoire de la pensée occupent, au sein des différentes équipes (LES, METIS ou MAD), une place importante. On ne peut que s'étonner de voir d'autres centres, chacun de taille modeste, (guère plus de 40 KF de dotation unitaire annuelle), disposant tous de documentations, et prétendant conduire des recherches autonomes. Cette balkanisation ne peut être un atout, s'agissant surtout d'une discipline qui requiert d'abord échanges de points de vue. L'opposition entre une "épistémologie à la française" et une "histoire de la pensée analytique d'inspiration anglo-saxonne" n'est, sur ce plan, qu'un argument de salon.

---

<sup>1</sup> Deux chargés de recherche CNRS sont à Paris et un à Grenoble.

<sup>2</sup> Un autre GDR du CNRS (le GDR 996), *Emploi, Formation, Développement*, est mentionné dans les documents. Créé en 1991 et renouvelé en 1995, il regroupe une dizaine d'équipes dont le LES et le SET-METIS pour Paris I. C'est un réseau inter-universitaire classique CNRS.

Les différents centres qui constituent le dispositif de recherches en économie à Paris I répondent à des logiques différentes. Certains sont les héritiers, autour d'une salle de lecture et d'un fonds documentaire, de séminaires connus sur la place de Paris dans les années 60. D'autres se limitent à l'accueil d'étudiants en thèse assurant, en même temps, la gestion de quelques moyens de fonctionnement. Il en est toutefois, et non des moindres, pour conduire de véritables programmes de recherche. Derrière la diversité transparaissent ainsi quelques axes forts que soutient un jeu complexe de "participations croisées". L'économie quantitative (de l'économie industrielle à la macro-économie) constitue le premier axe ; le second se situe autour de préoccupations plus empiriques de micro-économie appliquée ; le troisième axe, d'inspiration institutionnaliste, est centré sur les questions d'organisation et de politiques sociales.

Les centres de recherche sont en fait de création récente. La tradition favorisait plutôt les "séminaires" ou, plus récemment, des recherches organisées autour de formations doctorales. C'est d'ailleurs en étudiant l'organisation de ces formations doctorales (actuellement au nombre de 11) que l'on apprécie mieux les facteurs d'équilibre du dispositif. La question se pose de savoir dans quelle mesure les trois axes qui ont été identifiés, et dont le développement paraît avoir été spontané, constituent une référence pour l'image que les économistes de l'URF 02 souhaitent donner de leurs activités.

Dans l'immédiat quelques contraintes pèsent lourdement. Il y a d'abord la rareté des locaux et les rationnements qui en résultent (même si le schéma semble surtout historique). Ce sont les difficultés d'interactions entre centres, parfois au sein d'un même centre, qui sont ici les plus coûteuses. La pénurie de secrétariat, plus généralement d'encadrement administratif, limite aussi les initiatives (à l'exception des "Cahiers Eco et Maths", les centres n'ont pas de documents de travail diffusés à grande échelle). Des contacts informels sous-tendent quelques échanges scientifiques, mais la coordination entre centres est limitée (grâce au GDR) au partage de quelques équipements (photocopieuse, informatique), à l'exception notable des ouvrages et revues. L'organisation des formations doctorales fournit bien le principe pratique d'organisation scientifique de l'UFR Economie de l'université Panthéon-Sorbonne.

## IV - Les diplômes d'études approfondies et les écoles doctorales

Les 11 DEA de l'UFR 02 comptabilisent, en 1994, 628 étudiants inscrits, dont un peu plus de 300 étudiants en thèse (la moitié dans le cadre d'un doctorat d'Etat). Au terme de l'année 1993-94, plus de 260 diplômes de DEA ont été délivrés, 56 thèses soutenues, à quoi s'ajoutent 4 doctorats d'Etat et 5 habilitations à diriger des recherches<sup>1</sup>. La formation à la recherche constitue le fleuron de l'UFR 02. Les recrutements à l'extérieur de l'université Paris I y sont majoritaires, les étudiants des Grandes écoles nombreux et les taux de réussite remarquables. Pour plus de la moitié des étudiants, le DEA n'est qu'une cinquième année, mais pour près de la moitié c'est bien le début d'un travail de thèse.

Les DEA sont structurés dans le cadre de trois Ecoles doctorales qui constituent la référence essentielle pour la politique scientifique de l'UFR 02. **L'Ecole doctorale d'économie théorique et quantitative** regroupe les DEA en économie mathématique et économétrie et en analyse macro-économique, modélisation et conjoncture . Le CEME et le MAD sont équipes d'accueil. L'Ecole doctorale organise des enseignements communs ainsi que, en commun avec une autre école doctorale, un séminaire bi-mensuel d'intérêt général (le séminaire Cournot). Elle accueille à cet effet de nombreux visiteurs étrangers. L'Ecole doctorale dispose d'un budget de fonctionnement modeste (14 KF par an) mais a pris différentes initiatives intéressantes, en pilotant une convention avec l'ENSAE ou en mettant en place un important réseau de collaborations internationales.

---

<sup>1</sup> A titre de référence, sont soutenues en France par an environ 350 thèses en sciences économiques et de gestion, 50 thèses d'Etat et 160 habilitations.

**L'Ecole doctorale d'analyse économique appliquée** regroupe 4 DEA : économie internationale, économie publique, micro-économie appliquée et monnaie, finance, banque. Les équipes d'accueil sont le CEBI, le CED, ATOM, le CESEFI, le LEP et le LAMIA, toutes équipes associées du CNRS ou équipes d'accueil du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Comme la précédente (et la suivante), cette Ecole doctorale dispose de dotations modestes. Elle organise, pour les doctorants, des journées de travail, collabore au séminaire Cournot et propose quelques services communs (revues, livres, ...).

**L'Ecole doctorale d'économie politique** coordonne les activités de 5 DEA : économie de l'environnement et des ressources naturelles; économie de l'industrie, des services, de la culture et de la communication ; économie des ressources humaines et des politiques sociales ; histoire et épistémologie de la pensée économique ; mutations économiques dans les pays de l'Est. Sont équipes d'accueil : CHPE, GRESE, LES, METIS et ROSES. L'Ecole doctorale propose, outre quelques enseignements communs, un séminaire pour les étudiants en thèse.

Les 600 étudiants en thèse constituent, avec les 300 enseignants chercheurs participant aux différentes formations doctorales, un potentiel scientifique considérable. Les capacités physiques d'accueil en bureaux, en salles de séminaires ou en centres de documentation, ne sont certainement pas à hauteur de ce potentiel, surtout lorsqu'elles sont réparties sur plusieurs sites (Tolbiac et Panthéon-Sorbonne). Globalement, les effectifs étudiants sont nombreux, mais, dans l'état actuel, une formation n'inscrit guère plus d'une quinzaine d'étudiants chaque année. Les Ecoles doctorales, instruments de coordination technique et de dynamisme intellectuel, trouvent dans ces réalités techniques et d'organisation leurs principales limites. Une observation frappe : en dépit de quelques initiatives, la participation aux programmes internationaux reste limitée et les séjours à l'étranger d'étudiants en thèse pratiquement inexistant.

## **V - Les diplômes d'études supérieures spécialisées**

Il faut faire une place à part aux 8 DESS proposés par l'UFR 02 : langues étrangères appliquées, transports internationaux, économie et gestion du système de santé, technique de décision dans l'entreprise, économie de l'aménagement et développement local, banque et finance, commerce extérieur, administration et gestion de l'emploi. Ces formations, très attractives, ont reçu, en 1994-1995, plus de 2000 demandes d'inscription. Elles accueillent en moyenne, chaque année, entre 30 et 40 étudiants chacune (plus de 250 étudiants inscrits) et délivrent à peu près le même nombre de diplômes. Ce sont aussi des formations très sélectives.

Le développement des DESS de l'UFR 02, au cours des années récentes, qui se révèle être un succès, semble pouvoir s'expliquer par le double souci de satisfaire des demandes de formation professionnelle de troisième cycle et de collecter des ressources supplémentaires. Ces DESS, s'ils ne modifient pas l'image dominante de l'UFR, sont presque complètement indépendants du dispositif de troisième cycle de formation à la recherche dont ils constituent un appendice. Les étudiants y sont d'ailleurs sensibles, qui perçoivent l'organisation du deuxième cycle comme orientée vers la préparation à un DEA, assez peu à un DESS.

L'importance prise par les DESS pourrait donner l'impression d'un mouvement de l'UFR 02 en direction de la gestion, en réponse d'ailleurs à des sollicitations estudiantines. Un projet d'IUP en économie industrielle, caressé un temps, allait dans ce sens. C'était par trop négliger l'existence de l'UFR de Gestion. La question pendante, depuis quelque temps, des collaborations entre ces deux composantes de l'université, reste ainsi entière.

## VI - Conclusions et recommandations

La première question qui se pose en conclusion concerne l'efficacité, d'abord en matière d'organisation des enseignements, de l'UFR 02. Les trois cycles de formation y répondent à des principes différents : un premier cycle largement ouvert à l'entrée mais très exigeant dans son déroulement, un second cycle intégré, spécialisé et très sélectif à l'entrée, un troisième cycle offrant un large panorama de formations, et dont le dynamisme est largement dû aux recrutements extérieurs. La relative faiblesse de l'intégration entre les trois cycles peut constituer une force si elle est organisée. Elle peut aussi bien constituer un facteur redoutable d'éclatement.

On doit par ailleurs souligner que les 140 personnes en poste à l'UFR - auxquelles correspondent plus de 20 000 heures annuelles en équivalent TD - sont en nombre insuffisant par rapport aux filières d'enseignements. De fait l'UFR fait-elle appel à plus de 300 intervenants extérieurs mobilisant un potentiel total de plus de 30 000 heures en équivalent TD.

Associée aux enseignements, se déroule la vie étudiante. L'absence de cafétéria, plus généralement de lieux de vie, le détournement à cet effet des bibliothèques, constituent des handicaps. Ces contraintes pèsent d'autant plus lourdement que, du fait du manque de locaux, les horaires d'enseignement sont difficiles à aménager.

Il est vrai que les contraintes de locaux pourraient, dans le futur, être allégées, avec le déplacement de centres de recherche et de DEA dans une **Maison de sciences économiques et de gestion**. Ce nouvel espace, prévu pour être accessible en 1998, compterait plus de 2 700 m<sup>2</sup> utiles. Le projet actuel est de répartir l'espace entre l'enseignement (540 m<sup>2</sup>), la recherche (1 212 m<sup>2</sup>), des salles de conférence (210 m<sup>2</sup>), des locaux collectifs (305 m<sup>2</sup>) et une bibliothèque (500 m<sup>2</sup>). L'accès à ces locaux libèrerait sur le site de Tolbiac environ 1 000 m<sup>2</sup> pour le premier cycle et 400 m<sup>2</sup> pour le second en améliorant de manière significative les capacités d'accueil des étudiants (y compris en termes de salles de lecture).

C'est toutefois du point de vue de l'organisation de la recherche qu'il convient d'examiner ce projet. Il s'agit ici de savoir si l'UFR 02 peut continuer de privilégier la diversité, au risque d'inefficacité, ou souhaite au contraire regrouper et réorganiser des ressources dans la perspective de la création d'un pôle d'excellence internationale. L'UFR 02 dispose à cet effet d'atouts, parmi lesquels la qualité des relations humaines au sein de l'institution et son dynamisme sur la place parisienne. Le regroupement de centres de recherche en économie, sur un même espace de 1 000 m<sup>2</sup>, doit permettre les synergies qui font actuellement défaut. Il serait ainsi regrettable que ces nouveaux locaux soient affectés au prorata des surfaces actuellement utilisées par les uns et les autres. On ne ferait que figer à l'extérieur des équilibres acquis à ce jour mais qui - telle la répartition entre trois Ecoles doctorales - paraissent factices.

Des locaux permettant l'accueil de chercheurs sont devenus des moyens essentiels de la recherche en économie. Ce ne sont évidemment que des moyens. La principale difficulté en matière d'organisation de la recherche, que devra maîtriser l'UFR 02, est celle de son aptitude à dessiner une politique scientifique. L'absence d'une telle politique a été jusqu'à maintenant compensée par la diversité et le dynamisme. L'univers plus "concurrentiel" dans lequel se déploie aujourd'hui la recherche en économie, en province comme à l'étranger, rend nécessaire une telle politique, et, avec elle, une stratégie claire de recrutement. Ce pourrait être, demain, une question de survie.

Tout récemment, en février 1995, un conseil scientifique a été réuni pour déterminer des axes prioritaires. C'est un premier pas dans la bonne direction.

## **Les Sciences de gestion**

L'université de Paris I Panthéon - Sorbonne se trouve dans la position enviable mais inconfortable que connaît toute institution dont la réputation dépasse très largement les frontières nationales pour s'étendre au monde entier. La Sorbonne est, en effet, la seule université française universellement connue : position enviable pour les UFR qui la composent car elle engendre une reconnaissance immédiate ; position flatteuse mais inconfortable car elle crée des attentes qu'il est facile de décevoir. Pour ne pas trahir ces attentes et mettre en danger la réputation de l'institution, il est tentant de se retrancher sur les activités traditionnelles. Il faut alors refuser toute aventure en terre inconnue et ne pas se lancer dans des domaines imparfaitement maîtrisés. Mais si l'on décide de s'embarquer dans l'aventure, il faut aller jusqu'au bout car le prix de l'échec serait trop lourd.

En d'autres termes, afin de préserver sa notoriété mondiale, Paris I Panthéon - Sorbonne aurait pu choisir de poursuivre et de prôner l'excellence dans les disciplines plus classiques. Elle aurait pu facilement renoncer aux Sciences de gestion. Qui aurait osé la blâmer d'autant que, aujourd'hui encore, nombreuses sont les universités qui, de par le monde, s'interrogent sur le bien-fondé des Sciences de gestion et de leur place dans l'université ?

La dimension très professionnelle des enseignements et le caractère utilitaire d'une partie importante des recherches sont à l'origine de ces interrogations. Certains gestionnaires partagent ce doute comme le démontre leur quête, souvent maladroite, de reconnaissance scientifique auprès de leurs collègues d'autres disciplines. Ils sont conduits à concevoir et à développer des enseignements ésotériques qui ne satisfont personne. Les recherches tombent dans les mêmes pièges. Les tenants des disciplines fondamentales observent les efforts des gestionnaires avec condescendance, les taxant au mieux de naïveté. Les praticiens ne retrouvent pas, dans les enseignements ou la recherche, les préoccupations majeures de leurs organisations ou des tentatives de réponse aux défis qu'ils doivent relever. Il y a là une grande différence entre les enseignements technologiques et ceux de gestion.

En fin de compte, cependant, chacun admet que les Sciences de gestion ont pour but d'améliorer le fonctionnement des organisations, et notamment des entreprises. Ce consensus sur les finalités, loin de résoudre les problèmes de l'insertion des Sciences de gestion au sein de l'université, ne fait que l'aggraver. Elles se trouvent alors au centre de débats où les luttes idéologiques sont aussi féroces que stériles et conduisent à l'inaction ou à des décisions regrettables. Paris I Panthéon - Sorbonne a été plusieurs fois aux prises avec ces diverses forces.

### **I - Diagnostic sur la place des Sciences de gestion**

Les entretiens menés lors de l'évaluation ont révélé un certain nombre de points communs dans les rapports entre les deux UFR de gestion (UFR 06 - Gestion et Economie d'entreprise et Institut d'administration des entreprises) et l'université. Nous nous proposons de faire état de ces points avant d'analyser les fonctions respectives de chacune des UFR.

**1** - Deux UFR généralistes dans le domaine des Sciences de gestion dans la même université. Cette observation sans originalité dépeint une situation originale et qui n'est pas sans conséquence.

**2** - Les deux UFR exploitent "l'image de marque" et la réputation Sorbonne. Le nom est un véritable sésame en France et à l'étranger. Il représente une source d'avantages concurrentiels :

- effort commercial plus réduit,
- confiance a priori,

- "label culturel",
- accès à un corps enseignant de très grande qualité dans de nombreuses disciplines,
- prestige de locaux historiques et solennels, etc... .

**3** - Les UFR de gestion sont relativement marginalisées dans l'université. Le poids des traditions reste très fort dans l'université de Paris I Panthéon - Sorbonne. Certes la décision, prise dans les années 50 (création de l'IAE), d'accueillir des enseignements de gestion fut courageuse car elle ne correspondait pas à la vocation historique de la Faculté de droit qui, il est vrai, était devenue peu avant Faculté de droit et de sciences économiques. Sans doute ce choix exprimait-il une volonté de renouvellement et d'innovation, mais il n'est pas sûr que toutes les implications de cette décision aient été prises en compte à l'époque.

**4** - Il ne semble pas que Paris I Panthéon - Sorbonne ait eu une stratégie explicite. Par stratégie explicite, nous faisons référence à la formulation d'orientations majeures concrétisées à travers des politiques d'investissements à long terme, elles-mêmes matérialisées par la mise à disposition de ressources, humaines et matérielles, au bénéfice des différentes UFR ou activités. S'il y avait eu une stratégie explicite, on serait alors en droit de se demander quel est le rôle dévolu aux enseignements de gestion.

Ces deux derniers points reflètent des impressions subjectives qui s'appuient sur un ensemble d'observations et une agrégation de faits épars. Elles devront être complétées par des apports et perceptions autres.

**5** - L'université de Paris I Panthéon - Sorbonne n'a pas pu, pas su ou pas voulu, reconnaître les spécificités des enseignements et de la recherche dans les Sciences de gestion. Rappelons à grands traits les caractéristiques les plus marquantes de cette discipline :

**5.1** - La gestion répond aux impératifs de l'économie de marché avec une libre concurrence entre offreurs et une demande de mieux en mieux informée.

**5.2** - Les Sciences de gestion bénéficient d'une grande visibilité nationale et internationale. Elles sont, à tort ou à raison, associées à la compétitivité des entreprises et à l'efficacité organisationnelle.

**5.3** - Dans les pays occidentaux, la demande de formation présente tous les signes de la maturité : faible croissance, voire marché en léger déclin ; les demandeurs institutionnels connaissent bien les produits et sont très sélectifs en ce qui concerne leurs fournisseurs de formation. La demande individuelle maîtrise beaucoup mieux la connaissance de l'offre.

**5.4** - La demande en provenance des pays en voie d'industrialisation, surtout celle des pays d'Europe centrale ou de l'Est, connaît une forte croissance.

**5.5** - Sur l'ensemble de ces marchés la concurrence fait rage. Les pays d'Europe du Nord y obtiennent souvent un avantage lié à la suprématie de la langue anglaise dans les milieux économiques.

**5.6** - La région parisienne exerce une force d'appel considérable sur les demandes nationales et internationales, essentiellement francophones, mais la concurrence y est très vive du fait de la présence de nombreux acteurs, universitaires, consulaires ou privés.

**5.7** - La position des UFR de gestion de l'université de Paris I Panthéon - Sorbonne, face à la concurrence de Dauphine, HEC, ESSEC, ESCP, CPA ou INSEAD, n'est en rien comparable à celle des autres UFR de cette université.

**5.8** - La demande est suffisamment informée pour établir sans difficulté une hiérarchie dans la variété des offres.

L'ignorance des points 5-1 à 5-8 représente la menace la plus lourde pour l'université de Paris I Panthéon - Sorbonne et révèle les limites de l'effet Sorbonne. En effet, en pénétrant dans la voie des Sciences de gestion, l'université a pris des engagements auprès d'un public nombreux et exigeant. Décevoir les attentes d'un tel public, de par l'influence qu'il a et le poids qu'il représente, revient à mettre en danger à terme l'ensemble de l'université. La Sorbonne se doit d'être parmi les tous premiers dans chacune de ses entreprises dès lors qu'elles atteignent un certain niveau de visibilité.

Est-ce à dire qu'il faudrait que Paris I Panthéon - Sorbonne fasse marche arrière et se désengage des enseignements et recherche en gestion ? Peut-elle ou doit-elle abandonner, sous une forme quelconque, les deux UFR de gestion ? Si la question devait se poser en ces termes, la forme de l'abandon ne serait pas neutre. Mais la question est purement rhétorique, car ce qui peut apparaître aujourd'hui comme une menace pour l'université peut se transformer en opportunité majeure à condition de le vouloir. Cette position se justifie par la qualité exceptionnelle du travail réalisé dans chacune de ces UFR depuis peu. Malheureusement, les ressources dont elles disposent sont incomparablement inférieures à celles de leurs concurrents. Elles handicapent le potentiel existant et inhibent toute ambition. La solution existe cependant : elle passe par la formulation d'une stratégie claire pour l'enseignement et la recherche en Sciences de gestion au sein de l'université de Paris I Panthéon - Sorbonne.

## **II - Stratégie sur la place des enseignements de gestion**

La première réflexion qui fera l'objet de cette section devrait porter sur le rôle de chacune des deux UFR et la deuxième sur l'analyse de l'UFR 06 et de l'UFR 13. Cette deuxième réflexion fera l'objet de deux sections distinctes.

Déterminer le rôle de chaque UFR de gestion en harmonisant leurs stratégies apparaît comme une priorité urgente. Etant donné le contexte décrit longuement dans les pages précédentes, l'université n'a pas les moyens de voir se développer une concurrence interne entre deux de ses UFR. Il convient donc de déterminer, au minimum, les grands traits d'un "pacte de non agression", c'est-à-dire de définir la place que chacune doit occuper.

L'histoire de ces deux unités est assez conflictuelle. Les nouvelles directions se sont efforcées de réduire les oppositions passées. L'apaisement les a conduites à vivre aujourd'hui en bonne intelligence. Chacune vit dans son domaine. Les entretiens effectués lors de l'évaluation ont cependant révélé la fragilité des frontières établies et les fortes tentations de les franchir. L'émulation entre ces deux unités est souhaitable mais la concurrence fratricide serait néfaste. Elle serait destructrice au moment où l'état des ressources ne permettrait pas d'affronter la concurrence des autres universités et des établissements consulaires ou privés, de maintenir des effectifs de qualité dans un marché national en phase de maturité, de prospecter et d'attirer la demande étrangère, et enfin de faire les investissements indispensables pour ne pas perdre de terrain dans un domaine en pleine évolution, en recherche ou en équipements.

Il apparaît opportun de profiter du climat relativement bon pour résoudre ce problème potentiel au plus vite et au mieux des intérêts de chacune des UFR concernées. Cela est tout à fait possible comme on pourra s'en rendre compte au vu de l'analyse des deux UFR.

## **L'Institut d'administration des entreprises**

Créé en 1956, l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris a très vite occupé une place singulière sur la carte des enseignements de gestion en France. La localisation parisienne et le nombre d'étudiants qui en découle ont tout de suite donné à cet IAE un caractère particulier qui devait se retrouver dans ses modes opératoires et son statut.

Unité d'enseignement et de recherche à statut dérogatoire dans l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne dès 1971, l'IAE devenait, en 1989, un établissement public rattaché à cette même université par convention. A ce titre, l'IAE jouit de l'autonomie financière et juridique.

### **I - L'organisation interne**

Comme le stipule le titre II, articles 6 et 7 du décret n° 89-928 du 21/12/89, le directeur de l'IAE est nommé par le ministère et est assisté d'un comité de direction. Autour du directeur et de son comité, l'organisation de l'IAE s'est développée selon deux axes. Le premier regroupe les services fonctionnels : développement, comptabilité et personnel IATOS. Le deuxième comprend 4 services opérationnels coiffant 12 centres de responsabilité. La reprographie est à la fois service opérationnel et centre de responsabilité. Le service formation permanente inclut l'ensemble des DESS, toutes les autres formations et le secteur international, soit 3 centres de responsabilités. Les services généraux sont en charge de la bibliothèque, de l'accueil, du planning, des travaux et des secrétariats, soit 5 centres de responsabilité. Le service de la scolarité, dernier des 4 centres opérationnels, a la responsabilité des stages, de l'informatique et de la gestion des cycles, c'est-à-dire du CAEE. Une équipe de 36 collaborateurs administratifs, dont 8 sont sur postes gagés Education nationale financés par l'IAE, 11 payés sur ressources propres et 17 sur postes de l'université Paris I, permet à l'IAE de fonctionner.

Le statut d'établissement public rattaché à Paris I-Panthéon-Sorbonne procure à l'IAE de Paris un plus grand confort et évite à la direction des gaspillages d'énergie. La négociation directe des budgets et des postes avec le ministère, la gestion autonome des réserves, le recrutement par une commission de spécialistes autonome, la capacité de contracter, créent une flexibilité enviable, indéniable source d'efficacité quand elle est mise au service d'une équipe de qualité.

Deux remarques finales sur ce premier point :

- l'IAE n'a pas de secrétaire général ;
- au moment de la signature de la convention avec Paris I-Panthéon-Sorbonne, le personnel administratif sur poste s'est prononcé pour un rattachement à l'université dont il dépend toujours.

### **II - Les enseignants**

L'IAE de Paris dispose de 26 enseignants permanents. Parmi eux, 18 dépendent de Paris I-Panthéon-Sorbonne et sont mis, par l'université, à disposition de l'IAE qui compte 8 postes en propre. La répartition est faite ainsi en 1994-95 :

- 5 professeurs, dont 3 postes mis à disposition par l'université et 2 postes IAE,
- 10 maîtres de conférences, dont 7 postes mis à disposition par l'université et 3 postes IAE d'associés à temps partiel (PAST),
- 7 assistants mis à disposition par l'université,

- 1 professeur agrégé d'économie et de gestion (PRAG), poste IAE,
- 1 attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) sur poste mis à disposition par l'université,
- 2 allocataires de recherche (ALER).

Par rapport à 1992-93, cela représente un poste d'assistant transformé en poste de maître de conférences, un poste de PRAG nouveau et un poste ALER supplémentaire.

L'année 1992-93 servira de référence car c'est la période la plus récente pour laquelle toutes les statistiques sont disponibles.

En 1992-93, le potentiel en heures équivalent TD était de 5 293 heures. Le volume total d'enseignements dispensés a atteint 23 256 heures. Plus de 19 000 heures ont été assurées par 408 intervenants extérieurs, dont 6 seulement en provenance d'autres établissements d'enseignement supérieur ; ceci est bien une spécificité de l'IAE de Paris. Une autre spécificité, partagée avec un petit nombre d'IAE de province, réside dans la focalisation sur le troisième cycle. En effet, la grande majorité des heures, 19 147 exactement, ont été dispensées en troisième cycle. Tous les enseignements, y compris ceux du CAAE, ont lieu en groupes à effectifs réduits et sont animés par des équipes pédagogiques de 10 à 30 personnes. Par les effectifs en jeu le CAAE est un enseignement de masse. Il réclame donc une harmonisation des enseignements et une très grande coordination des charges d'enseignement.

### **III - Les formations**

A l'origine, l'objectif était d'apporter une réponse à la demande des ingénieurs pour se former aux techniques modernes de management. La finalité s'est élargie au cours des années mais on peut affirmer, sans déformer la réalité, que l'IAE, en 1995, est spécialisé dans les formations de niveau troisième cycle s'adressant prioritairement aux cadres en activité.

En 1993-94, sur près de 1 400 inscrits, 93% l'étaient en troisième cycle et 17% en diplôme d'université ; hors DEA, qui ne représente que 2% de l'ensemble, les salariés comptent pour 84 % des inscrits en troisième cycle. L'expérience professionnelle est le plus souvent requise pour s'inscrire dans les formations sanctionnées par un diplôme d'université.

L'IAE offre 7 formations conduisant à un diplôme national (6 DESS et 1 DEA qui sera analysé dans le paragraphe sur la recherche), 5 formations sanctionnées par un diplôme d'université et quelques formations non diplômantes.

#### **1 - Le DESS CAAE (Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises)**

Ce DESS de formation générale attire environ 1 500 candidatures par an pour 600 à 650 retenues par an. En 1992-93, il y a eu 637 inscrits en première année du DESS et 312 en deuxième année : 503 ont été diplômés. Le nombre total d'inscrits dans les divers cycles est légèrement inférieur à 1 000, dont 81% de salariés et 19% d'étudiants en formation initiale. Parmi les salariés, 71% sont inscrits à titre individuel hors temps de travail, 24 % sont inscrits dans le cadre de la formation professionnelle et 5% sont des demandeurs d'emploi. Plusieurs possibilités leur sont offertes : soit un temps plein sur un an, soit sur deux ans à raison d'une journée complète par semaine, soit deux ans en cours du soir et un samedi par mois. Les demandeurs d'emploi sont intégrés aux groupes étudiants à raison de 1/3 de l'auditoire. Un tout petit nombre d'étudiants en formation initiale choisit le cycle en deux ans. Le niveau de satisfaction des inscrits est très élevé. La meilleure preuve en est la forte demande secondaire des salariés qui, après le CAAE, reviennent à l'IAE pour s'inscrire dans les DESS fonctionnels.

## **2 - Les DESS fonctionnels**

Leurs caractéristiques communes sont :

- l'expérience professionnelle obligatoire en tant que cadre pendant 3 ans pour les diplômés d'enseignement supérieur et de 5 ans pour les non diplômés ;
- la forte demande des personnes en recherche d'emploi. Aujourd'hui, il semble que 20 % des inscrits soient dans ce cas ;
- la plupart des DESS sont organisés en deux groupes de 20 à 25 personnes ;
- contrairement au CAAE, il ne s'agit pas d'un enseignement de masse. Les DESS sont d'une grande souplesse pédagogique. Ils font tous très largement appel à des praticiens.

En 1993-94, près de 350 personnes se sont inscrites dans les 5 DESS fonctionnels : 58% viennent à titre individuel hors temps de travail et 42% sur le temps de travail avec financement dans le cadre de la formation professionnelle.

### **DESS Développement de la fonction personnel**

Ce DESS attire 25% des inscrits. En 1992-93, il y a eu 41 inscrits en première année du DESS, 106 en deuxième année : 48 ont été diplômés. Il se déroule en deux ans selon deux formules : soit 16 séminaires de 3 journées bloquées, soit en cours du soir à raison de deux soirs par semaine plus certains samedis. Le niveau de spécialisation en gestion du personnel est très poussé avec un programme lourd de près de 340 heures réparties en huit modules. Grâce à la personnalité du responsable de ce DESS, la réputation de la formation est largement faite. Le GORRHI, Groupe de réflexion sur les relations humaines et relations industrielles, tient plusieurs réunions par an où sont débattus des problèmes tels que le management de projets ou l'organisation allégée. De même, des conférences - débats sont organisées et très largement ouvertes aux étudiants, aux diplômés, aux enseignants et à de nombreux invités. Enfin un concours des meilleurs mémoires est organisé.

### **DESS Contrôle de gestion et audit**

Ce DESS attire 22% des inscrits. En 1992-93, il y a eu 24 inscrits en première année du DESS, 59 en deuxième année : 21 ont été diplômés. Ce DESS prépare les participants aux fonctions de contrôleurs de gestion et contrôleurs budgétaires ainsi qu'aux auditeurs et aux cadres des services de planification. La formation se déroule sur 2 ans en journées bloquées avec 22 séminaires de 2 jours 1/2, ou en cours du soir à raison d'un soir par semaine plus 10 samedis par an. La spécialisation est moins forte que dans le DESS précédent. La rédaction et la soutenance d'un mémoire sont exigées pour le diplôme qui comprend à peu près 340 heures de formation.

### **DESS Systèmes d'information**

En regroupant les différentes formules, ce DESS recueille la plus forte demande avec 31% des inscrits. En 1992-93, il y a eu 71 inscrits en première année du DESS, 120 en deuxième année : 56 ont été diplômés. Trois possibilités sont offertes, les deux premières s'apparentant aux autres DESS : 3 journées bloquées, 16 fois sur deux ans ou cours du soir et samedis. La troisième consiste en un enseignement à temps plein sur 4 mois 1/2. Le volume de formation diffère selon la formule choisie, 450 heures dans la troisième contre 340 pour les deux premières. Le contenu des enseignements, au vu des programmes annoncés, diffère aussi de façon significative.

La particularité la plus intéressante de ce DESS est qu'il est animé par un professeur de l'UFR 06, mais il n'a pas été possible de savoir comment la responsable était perçue des deux côtés.

### **DESS Marketing**

Ce DESS a le plus petit nombre d'inscrits avec 9% de l'effectif total, soit 35 participants à peu près mais il n'a été créé qu'en janvier 1994. Il se déroule dans des conditions très semblables à celles des autres DESS : 22 séminaires de 2 journées 1/2 bloquées ou cours du soir plus 10 samedis par an. La formation comprend également 336 heures et requiert la rédaction et la soutenance d'un mémoire. Mais il présente quelques caractéristiques originales :

- les objectifs sont plus ambitieux que ceux des autres DESS, en ce sens qu'ils représentent un balayage plus large des fonctions auxquelles prépare cette formation.
- le corps enseignant se compose majoritairement d'enseignants faisant notamment appel à des collègues d'autres universités.
- enfin le programme présente l'originalité d'une grande flexibilité. A côté du tronc commun, trois options sont offertes (produits de grande consommation, services, produits industriels). Le tronc commun représente 5 modules sur 8, les options comprenant chacune 3 modules.

Ce type de programme représente une initiative intéressante car il colle d'assez près aux demandes des entreprises et des cadres : approche spécialisée des problèmes dans le cadre d'une vue plus globale.

### **DESS Finance**

Ce DESS reprend les principales caractéristiques générales en matière de conditions d'admission, d'organisation de la formation, d'origine du corps enseignant et des enveloppes horaires. Il s'en distingue bien évidemment par les objectifs et le programme : assez général, le programme est destiné aux cadres de services financiers désireux de se perfectionner ; il est aussi destiné à favoriser l'accès à la fonction financière en entreprise ou dans le secteur bancaire de cadres confirmés relevant d'autres fonctions. En 1992-93, il y avait 33 inscrits en première année du DESS, 82 en deuxième année : 18 ont été diplômés.

**En conclusion sur les DESS fonctionnels, on peut dire que la formation est appréciée par ceux qui la suivent. Au cours d'entretiens, ces derniers ont fait part de leur grande satisfaction. Ils permettent, grâce à l'origine des participants et d'une majorité d'intervenants, d'entretenir des contacts étroits avec les entreprises.**

## **3 - Les diplômes d'université**

Une centaine de stagiaires se sont inscrits, en 1993-94, dans 5 formations différentes. Ces formations présentent un grand intérêt à plusieurs titres. Ambitieuses, elles répondent à des objectifs variés et constituent sans aucun doute un vecteur d'innovations susceptibles de nombreuses retombées sur les enseignements et la formation plus classiques. Enfin, elles peuvent créer de nouveaux types de relations avec les entreprises. Au fur et à mesure de brèves descriptions de ces formations, nous insisterons sur l'un ou l'autre de ces points.

### **DFG - Diplôme de formation à la gestion**

Ce diplôme prend deux formes. La première, généraliste, s'adresse à des individus, des agents de maîtrise ou cadres de niveau bac ou équivalent. Elle s'étale sur 2 ans en 20 semaines bloquées, soit une par mois à peu près, pour un total de 600 heures. La deuxième formule, dite spécialisée, s'adresse à des entreprises en formation interne. Elle concerne des cadres ayant 3 ans d'expérience professionnelle et titulaires d'un diplôme bac + 2 ou équivalent. Les calendriers sont fixés en accord avec les entreprises mais la sélection des candidats est faite par l'IAE.

### **DIGECOM - Diplôme de formation à la gestion et aux techniques de commercialisation**

Ce diplôme apparaît comme une extension du précédent avec deux particularités. Premièrement, son domaine d'application est la commercialisation, la vente et l'après-vente. Deuxièmement, la formation est concentrée sur 6 mois à temps plein, dont 3 sont consacrés à un stage d'application. Ce programme attire une vingtaine de participants.

### **DISTECH - Gestion du point de vente grandes surfaces**

Programme de formation complémentaire en alternance, DISTECH s'adresse à des titulaires de diplôme bac + 2 et s'étale sur 12 mois avec des périodes de 6 semaines de cours et 6 semaines de stage, et un mémoire soutenu en septembre.

Les grands de la distribution - Carrefour, Continent, Conforama - participent au financement, à la sélection des candidats, contribuent à l'enseignement et fournissent les stages. Il s'agit d'une formation à la gestion d'un point de vente en grandes surfaces. Les stagiaires sont affectés à une enseigne, un magasin, un rayon. Entre 25 et 30 étudiants participent à ce programme. En fin de scolarité, 2 ou 3 d'entre eux ont abandonné et un nombre équivalent s'est orienté vers d'autres voies.

#### **DESUP - Diplôme de formation au management**

C'est un diplôme de troisième cycle, recrutement Bac + 4, adapté à des formations diplômantes intra-entreprises : 19 inscrits en 1992-1993, tous diplômés.

#### **4 - Formations internationales**

Ces formations sont aussi variées qu'intéressantes. Elles sont variées du fait des spécialisations par pays offertes et de l'éventail des programmes. L'intérêt de Paris est évident pour de tels enseignements mais encore fallait-il savoir et vouloir l'exploiter. C'est ce qu'a réussi à faire l'IAE de Paris de façon originale.

Tout d'abord le CAAE comprend une spécialisation internationale de 120 heures d'enseignement dispensées en cours du soir.

Un diplôme d'université de deuxième cycle, bac + 3-4, est accessible à des titulaires d'un bac + 2 ayant au moins 6 mois d'expérience professionnelle, y compris les stages. Tout postulant doit posséder une bonne connaissance de l'anglais ainsi que de la langue du pays de spécialisation. La formation à temps plein s'étale sur 8 mois et doit être complétée par 3 mois de stage. Les pays de spécialisation sont l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas.

Un diplôme d'université de troisième cycle est ouvert aux diplômés bac + 4, aux détenteurs du CAAE et aux cadres ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle. La formation comprend 200 heures d'enseignement dont 80 de type "méthodologie et techniques des affaires internationales" et 120 de spécialisation sur le pays choisi. Les étudiants du CAAE désirant prendre l'option internationale sont dispensés des cours "Méthodologie, techniques". Les jeunes diplômés sont tenus, au-delà des 200 heures, d'effectuer un stage en entreprise.

Les zones de spécialisation sont l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, l'Europe Centrale et l'ex-URSS.

Ces formations font l'objet d'accords de coopération avec différentes Chambres de commerce : franco-allemande, franco-espagnole, chambre de commerce italienne pour la France et franco-néerlandaise. Le corps enseignant étranger est de 85 personnes auxquelles viennent s'ajouter 3 enseignants invités.

Enfin, en dépassant les limites de l'enseignement et de la formation de cadres, l'IAE a tissé tout un réseau de relations s'appuyant sur diverses activités : formation de formateurs, transfert de technologie pédagogique et administrative, invitations, missions et créations variées.

#### **MSE - Management et stratégie d'entreprise**

Il n'y a que peu d'information sur ce programme qui semble être très récent. Destiné à former des consultants ; il comporterait une formation de 525 heures sur 18 semaines à temps plein et serait destiné à des cadres ayant 5 ans d'expérience professionnelle.

## **IV - Le DEA et la recherche**

Le DEA et la recherche n'ont été que très rarement les points forts des IAE : celui de Paris ne fait pas exception. Cependant tout est mis en oeuvre, à l'heure actuelle, par le responsable du DEA pour corriger les faiblesses de l'IAE de Paris dans ces domaines.

Le DEA "Gestion et organisation appliquée" est assez léger, 200 heures réparties en 10 séminaires de 20 heures étalés sur 2 ans. En 1992-93, il y a eu 19 inscrits en première année du DEA et 6 en deuxième année : 7 diplômes ont été décernés. Le DEA s'adresse principalement à des cadres en exercice ayant une double formation, disciplinaire ou ingénieur plus gestion. Il reste accessible à quelques enseignants en gestion non docteurs, agrégés de TEG ou écoles de commerce, et à de rares étudiants en formation initiale. Le résultat de ce ciblage est un très faible nombre d'étudiants, avec un petit nombre de diplômés et de thèses. Les cadres brillants ayant les qualités requises pour la recherche, une double formation et le temps pour effectuer des travaux personnels, ne sont pas légion.

Les efforts actuels portent sur une diversification des recrutements, le développement d'une politique d'alliances avec d'autres centres de recherche prestigieux et la restructuration de certains séminaires post-doctoraux, de manière à mieux encadrer les jeunes chercheurs et à accélérer la réalisation de leurs travaux.

La recherche - un seul laboratoire, **le Centre de recherche de l'IAE**, située au Centre Saint-Charles, est une équipe d'accueil MESR du DEA décrit ci-dessus - souffre de la faiblesse numérique du corps enseignant. Tous sont pris par l'ensemble des tâches administratives, d'enseignement et d'encadrement pédagogique. Les modes de fonctionnement imposés par les locaux, le nombre d'étudiants et les méthodes pédagogiques, consomment beaucoup de temps d'enseignant. Les responsabilités administratives liées au nombre de programmes offerts et la nécessité de maintenir, voire de développer, les contacts avec les entreprises sont elles-mêmes consommatrices de temps ; ce qui reste est consacré à la recherche. Malgré cela, le bilan des publications sur les quatre dernières années est loin d'être négligeable. Simplement elles sont le fait d'un tout petit nombre d'individus à la fois pour les articles ou les ouvrages. Les publications en langues étrangères, même quand il s'agit de la traduction de publications originellement en français, attestent de la qualité des travaux.

Là aussi, existent de nombreuses tentatives pour corriger les faiblesses. Tout d'abord, il faut relever l'affirmation du positionnement de la recherche dans les principes d'action de l'IAE. Cette place a été très clairement exprimée dans son récent plan de développement.

Ensuite il faut noter l'élargissement du corps professoral par un appel vers d'autres établissements ou par le jeu des invitations de professeurs étrangers en les impliquant dans des projets de recherche. Enfin, il faut remarquer la plus grande visibilité donnée, en 1994, à un centre de recherche, **le Groupe d'études et de recherche en gestion des organisations (GREGOR)**, et la même année le lancement d'une série de publications de recherche. L'objectif est d'arriver, en régime de croisière, à la publication annuelle d'une vingtaine d'articles dans les meilleures revues scientifiques françaises et étrangères.

Malheureusement, pour la recherche comme pour beaucoup d'autres activités, les moyens manquent cruellement à l'IAE de Paris.

## V - Les moyens

### 1 - les moyens en locaux

Etre pauvre rend créatif, disent les stratèges. A ce jeu les deux UFR de gestion de Paris I-Panthéon-Sorbonne doivent être imbattables. Au-delà de la pénurie en moyens humains, enseignants et administratifs, mais que connaissent presque toutes les UFR en France, l'IAE de Paris vit dans une situation physique inacceptable.

L'IAE occupe actuellement 1 600 m<sup>2</sup> dans des locaux qui appartiennent à l'université et qui sont situés au Centre Saint-Charles (15<sup>ème</sup> arrondissement). Ces locaux sont trop exigus et il manque plus de 1 000 m<sup>2</sup> pour pouvoir assurer un fonctionnement normal. Les responsables de l'IAE se préoccupent fortement de ce problème de locaux et des solutions sont envisagées qui ne pourront aboutir sans la coopération de l'université. En 1992, l'IAE a reversé à l'université près de 1,8 MF, soit plus de 10 % de ses recettes totales (16,1 MF). L'IAE dépense par ailleurs près de 1 MF pour la réparation des dégradations occasionnées à ses locaux. Enfin l'IAE apparaît capable d'engendrer des ressources propres supérieures à ses dépenses de fonctionnement normales. Si "l'actionnaire" se montrait plus patient, l'ensemble de ces sources permettrait sans doute à l'IAE d'envisager avec plus de sérénité un déménagement indispensable. Etant donné que l'UFR 06 - Gestion et économie d'entreprise souffre du même mal, avec des causes différentes, peut-être y aurait-il même là une occasion de résoudre plusieurs problèmes à la fois.

### 2 - Les moyens budgétaires

Seront présentés tout d'abord l'état des prévisions budgétaires puis celui des ressources et des dépenses de l'IAE en 1991, 1992 et 1993 ainsi que les résultats sur la même période.

#### Les prévisions budgétaires de l'IAE

		1991	variation	1992	variation	1993
Budget initial	recettes et dépenses	13 595	+ 3,06 %	14 095	+ 9,05%	15 372
compte financier	recettes	13 753	+ 17,08%	16 103	- 0,5 %	16 015
	écart réalisé-prévu	+ 158		+ 2 008		+ 643
Compte financier	dépenses	13 505	- 7,1 %	12 543	+ 9,1 %	13 694
	écart réalisé-prévu	- 90		- 1 552		- 1 678
Résultat net comptable compte financier		248		3 559		2 321

Source : Agence comptable et comptes financiers de l'IAE.

L'écart entre les prévisions et le compte financier est élevé mais cela est dû, comme pour l'université, à des causes conjoncturelles et structurelles à peu près identiques (cf. le chapitre sur la gestion financière de l'université).

**Les ressources de l'IAE**

en milliers de F

	<b>1991</b>	<b>1992/91</b>	<b>% partiel</b>	<b>1992</b>	<b>1993/92</b>	<b>% partiel</b>	<b>1993</b>	<b>% partiel</b>
<b>RECETTES</b>								
MEN Fonct.et Equipement	2 813,0	+7,36	0,80	3 019,9	-3,24	0,90	2 922,0	0,77
MEN Recherche	100,0	-55,20	0,03	44,8	+190,63	0,01	130,2	0,03
Région Ile-de-France	594,1	-54,35	0,17	271,2	+163,75	0,08	715,3	0,19
Autres	0,1	+100	0,00	10,0	+25,00	0,00	12,5	0,00
<b>Total recettes subvention</b>	<b>3 507,2</b>	<b>-4,60</b>	<b>1,00</b>	<b>3 345,9</b>	<b>+12,97</b>	<b>1,00</b>	<b>3 780,0</b>	<b>1,00</b>
Droits d'inscription	1 644,4	+39,46	0,16	2 293,2	+4,21	0,18	2 389,7	0,20
Formation continue	6 311,7	+8,42	0,62	6 843,4	-3,45	0,54	6 607,2	0,54
Autres prestations	153,9	-74,53	0,02	39,2	-100,00	0,00	0,0	0,00
Taxe d'apprentissage	1 836,0	+30,89	0,18	2 403,1	+2,84	0,19	2 471,4	0,20
Produits financiers	300,0	+148,87	0,03	746,6	-65,50	0,06	257,6	0,02
Produits exceptionnels	0,0		0,00	420,7	+21,23	0,03	510,0	0,04
Dons et legs	0,0		0,00	11,0	-100,00	0,00	0,0	0,00
<b>Total recettes propres</b>	<b>10 246,0</b>	<b>+24,51</b>	<b>1,00</b>	<b>12 757,2</b>	<b>-4,09</b>	<b>1,00</b>	<b>12 235,9</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 753,2</b>	<b>+17,09</b>	<b>1,00</b>	<b>16 103,1</b>	<b>-0,54</b>	<b>1,00</b>	<b>16 015,9</b>	
Fonctionnement 1eSection	13 722,2	+16,02	1,00	15 920,2	+0,10	0,99	15 935,9	0,99
Equipement 2eSection	31,0	+490,32	0,00	183,0	-56,28	0,01	80,0	0,01
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 753,2</b>	<b>+17,09</b>	<b>1,00</b>	<b>16 103,2</b>	<b>-0,54</b>	<b>1,00</b>	<b>16 015,9</b>	<b>1,00</b>

Source : Compte financier, agence comptable Paris I.

Pour l'IAE, la structure des ressources est relativement stable sur la période 1991-1993 bien que les ressources de subvention passent de 26% à 24% du total des ressources. Il faut noter la grande difficulté à cerner l'évolution des subventions des collectivités locales. Pendant que les ressources de subvention croissent de 7,7%, les ressources propres augmentent de 19,4% dont 45,3% pour les droits d'inscription, 4,6% pour la formation continue et 34,6% pour la taxe d'apprentissage.

## Les dépenses de l'IAE

	1991	1992/91	%	1992	1993/92	%	1993	%
<b>DEPENSES</b>			<b>0,81</b>			<b>0,84</b>		<b>0,83</b>
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>								
<b>60 Achats</b>	<b>497,7</b>	<b>-31,61</b>	<b>0,04</b>	<b>340,4</b>	<b>+80,35</b>	<b>0,03</b>	<b>613,9</b>	<b>0,03</b>
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>1 384,6</b>	<b>-44,86</b>	<b>0,11</b>	<b>763,4</b>	<b>+55,07</b>	<b>0,06</b>	<b>1 183,8</b>	<b>0,06</b>
dont - Entretien et réparations	460,3	-46,23	0,04	247,5	+64,81	0,02	407,9	0,02
- Documentation	76,2	+110,50	0,01	160,4	+29,99	0,01	208,5	0,01
<b>62 Autres services extérieurs</b>	<b>1 908,2</b>	<b>-20,76</b>	<b>0,15</b>	<b>1 512,0</b>	<b>11,58</b>	<b>0,13</b>	<b>1 687,1</b>	<b>0,13</b>
dont - Relations publiques	386,3	-12,22	0,03	339,1	-11,47	0,03	300,2	0,03
- Déplacements	53,7	+85,66	0,00	99,7	-28,59	0,01	71,2	0,01
- Frais de réception	137,4	-5,31	0,01	130,1	+35,28	0,01	176,0	0,01
- Frais postaux	383,0	-8,43	0,03	350,7	+18,68	0,03	416,2	0,03
- Nettoyage	148,1	-100,00	0,01	0,0		0,00	0,0	0,00
- Honoraires	264,4	-20,92	0,02	209,1	+7,44	0,02	308,3	0,02
<b>63 Impôts et taxes</b>	<b>283,6</b>	<b>+10,08</b>	<b>0,02</b>	<b>312,2</b>	<b>+8,87</b>	<b>0,03</b>	<b>339,9</b>	<b>0,03</b>
<b>64 Charges personnel</b>	<b>6 818,9</b>	<b>+3,11</b>	<b>0,52</b>	<b>7 031,2</b>	<b>+7,44</b>	<b>0,60</b>	<b>7 554,5</b>	<b>0,60</b>
dont - Heures compl. enseign. initial	1 959,1	+51,09	0,15	2 960,1	+5,53	0,25	3 123,7	0,25
- Rémunération Form.continue	1 817,9	+2,70	0,14	1 867,0	-19,00	0,16	1 512,2	0,16
- Vacances recherche	13,2	-62,12	0,00	5,0	-100,00	0,00	0,0	0,00
- Emplois gagés Form.continue	2 044,4	-36,96	0,16	1 288,7	-0,14	0,11	1 286,9	0,11
<b>65 Charges gestion courante</b>	<b>2 135,3</b>	<b>-14,35</b>	<b>0,16</b>	<b>1 828,8</b>	<b>+9,98</b>	<b>0,16</b>	<b>2 011,4</b>	<b>0,16</b>
dont - Reversement à PARIS I	2 060,1	-13,22	0,16	1 787,7	+6,04	0,15	1 895,7	0,15
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 028,3</b>	<b>-9,52</b>	<b>1,00</b>	<b>11 788,0</b>	<b>+13,60</b>	<b>1,00</b>	<b>13 390,6</b>	<b>1,00</b>
<b>DEPENSES EQUIPEMENT</b>			<b>0,19</b>			<b>0,16</b>		<b>0,17</b>
<b>213 Constructions</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>60,1</b>	<b>0,00</b>
<b>215 Inst. tech.mat.outillage</b>	<b>2,8</b>	<b>-100,0</b>	<b>0,01</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>
<b>216 Collections</b>	<b>4,5</b>	<b>-100,0</b>	<b>0,01</b>	<b>0,0</b>		<b>0,00</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>
<b>218 Autres immo. corporelles</b>	<b>469,4</b>	<b>+60,89</b>	<b>0,98</b>	<b>755,2</b>	<b>-67,77</b>	<b>1,00</b>	<b>243,4</b>	<b>1,00</b>
dont - Matériel informatique	146,6	+41,34	0,31	207,2	-33,54	0,27	137,7	0,27
- Matériel audiovisuel	6,1	-100,00	0,01	0,0		0,00	23,8	0,00
- Reprographie	0,0		0,00	251,6	-70,91	0,33	73,2	0,33
- Mobilier	262,0	-77,90	0,55	57,9	-100,00	0,08	0,0	0,08
- Autres équipements	48,7	+67,76	0,10	130,4	-93,56	0,17	8,4	0,17
<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>476,7</b>	<b>+58,42</b>	<b>1,00</b>	<b>755,2</b>	<b>-59,81</b>	<b>1,00</b>	<b>303,5</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 505,0</b>	<b>-7,12</b>	<b>1,00</b>	<b>12 543,2</b>	<b>+9,18</b>	<b>1,00</b>	<b>13 694,1</b>	<b>1,00</b>

Il faut remarquer la grande stabilité des dépenses sur les trois exercices. Il n'y a pratiquement que les charges de personnel qui augmentent, du fait de la croissance des heures complémentaires dispensées.

**Les résultats de l'IAE**

	<b>1 991</b>	<b>1992/91</b>	<b>1 992</b>	<b>1993/92</b>	<b>1 993</b>
<b>Fonctionnement 1ère Section</b>					
<b>Recettes</b>	13 722,2	+16,02	15 920,2	+0,10	15 935,9
<b>Dépenses</b>	13 028,3	-9,52	11 788,0	+13,60	13 390,6
<b>Solde 1</b>	<b>693,9</b>	<b>+495,50</b>	<b>4 132,2</b>	<b>-38,40</b>	<b>2 545,3</b>
<b>Equipement 2ème Section</b>					
<b>Recettes</b>	31,0	+490,32	183,0	-56,28	80,0
<b>Dépenses</b>	476,7	+58,42	755,2	-59,81	303,5
<b>Solde 2</b>	<b>-445,7</b>	<b>+28,38</b>	<b>-572,2</b>	<b>-60,94</b>	<b>-223,5</b>
<b>Total recettes</b>	<b>13 753,2</b>	<b>+17,09</b>	<b>16 103,2</b>	<b>-0,54</b>	<b>16 015,9</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>13 505,0</b>	<b>-7,12</b>	<b>12 543,2</b>	<b>+9,18</b>	<b>13 694,1</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>					
<b>Solde 1</b>	693,9	+495,50	4 132,2	-38,40	2 545,3
<b>Solde 2</b>	-445,7	+28,38	-572,2	-60,94	-223,5
<b>RESULTAT NET</b>	<b>248,2</b>	<b>+1334,33</b>	<b>3 560,0</b>	<b>-34,78</b>	<b>2 321,8</b>

Le résultat trouve son origine essentiellement dans le solde positif de la section de fonctionnement.

Il faut remarquer, en 1992 pour l'IAE, l'importance du résultat qui représente 22,1% de ses propres recettes.

## **UFR 06 - Gestion et économie d'entreprise**

Si l'ambition de l'IAE de Paris est d'être une "Business School" dans l'université, celle de l'UFR 06 Gestion et économie d'entreprise pourrait être de mettre l'esprit de la plus prestigieuse des universités françaises au service de la gestion. Acceptée comme une contrainte par certains, cette aspiration est vécue comme un défi par une majorité de nos interlocuteurs. Le choix du logo et du nom de l'UFR Gestion-Sorbonne en constituent la première preuve.

Des effectifs approchant les 4 000 étudiants (884 étudiants inscrits en première année de DEUG en 1991-92, 1223 en deuxième année de DEUG en 1992-93, 488 inscrits en licence en 1991-92, 542 en maîtrise en 1992-93, 115 en DEA et 243 en DESS en 1992-93, 25 en DU de troisième cycle) et une équipe de 73<sup>1</sup> enseignants permanents, dont 43 professeurs et maîtres de conférences, font de cette UFR l'une des plus importantes institutions d'enseignement et de recherche en Sciences de gestion dans le pays.

L'UFR Gestion-Sorbonne couvre l'ensemble du cursus universitaire avec les programmes suivants, en 1994-95 :

- DEUG économie gestion
- Licence et maîtrise d'économie
- Maîtrise de sciences de gestion (MSG)
- Maîtrise de méthodes informatiques appliquée à la gestion (MIAGE)
- Maîtrise de sciences et techniques comptables et financières (MSTCF)
- Institut universitaire professionnalisé de gestion financière (IUP)
- Magistère finance d'entreprises et gestion bancaire
- 6 DESS :
  - Organisation et ressources humaines
  - Gestion financière et fiscalité
  - Ingénierie financière
  - Gestion européenne et internationale
  - Marketing
  - Vente et négociation
- 4 DEA :
  - Gestion
  - Gestion des ressources humaines et des relations sociales
  - Finance de marché et gestion bancaire
  - Stratégie industrielle
- Doctorat

En plus de ces diplômes nationaux proposés par l'UFR Gestion-Sorbonne seule, existent un diplôme d'université de troisième cycle, un DESS organisé avec l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées et l'Ecole spéciale d'architecture, un DEA avec Paris X accueilli dans l'un des centres de recherche de l'UFR.

Les effectifs étudiants et le nombre de formations offertes relativisent dans une très large mesure la taille du corps enseignant. A titre de comparaison, Dauphine disposait de 304 enseignants pour 6 800 étudiants en 1992-93. L'UFR 06 fait donc appel à des intervenants extérieurs pour assurer 12 231 heures équivalent TD sur un total de 24 397 dispensées. Ces interventions comptent pour 63 % du total en premier cycle avec 4 286 heures, 48 % et 6 100 heures en deuxième cycle, avec une proportion légèrement inférieure (42 %) en troisième cycle avec 1 845 heures.

La répartition des heures entre les cycles est la suivante : 27,7 % des heures sont effectuées en premier cycle, 52 % en deuxième cycle, 18 % en troisième cycle et 2,3 % dans des formations particulières. Les enseignants de rang A assurent 16,8 % des enseignements, ceux de rang B 29,1 %,

---

<sup>1</sup> L'UFR dispose de 78 postes mais en 1992-1993 :

- 3 postes de professeurs et 2 de maîtres de conférences étaient vacants,
- 1 maître de conférences était en détachement.

les ATER 1,6 %, les "autres" 2,3 % et les intervenants extérieurs 50,2 % ! Notons à ce propos que le nombre d'heures statutaires effectuées représente 80 % du potentiel. Il conviendrait de vérifier si ce taux d'utilisation des enseignants correspond à la moyenne de l'université Paris I Panthéon - Sorbonne...

Dans les plans de l'UFR, qui souhaite une consolidation de ses équipes de recherche et une plus grande pénétration de la formation continue, figurent plusieurs diplômes nationaux en formation continue dont un MSG.

## **I - Le premier cycle**

Commençons par quelques données générales se rapportant aux effectifs et au taux de réussite pour les première et deuxième années ainsi que pour le régime accéléré. Ce dernier est ouvert pour 1 an à des étudiants d'autres disciplines, provenant le plus souvent d'écoles d'ingénieurs et qui désirent une double formation.

### **Les résultats du premier cycle**

<b>Année universitaire</b>	<b>DEUG 1ère année</b>			<b>DEUG 2ème année</b>			<b>Régime accéléré</b>		
	Inscrits	Admis	%	Inscrits	Admis	%	Inscrits	Admis	%
1987-1988	799	293	37 %	538	327	61 %	91	35	38 %
1989-1990	972	425	44 %	430	293	68 %	99	34	34 %
1991-1992	884			446	333	75 %	71	25	35 %
1992-1993			28 %	486	208	43 %	129	46	36 %
1993-1994	897	347	39 %	491	314	64 %	92	39	42 %

Ce tableau révèle un taux d'échec élevé sur les deux années du DEUG. Dans l'hypothèse la plus optimiste, et pour la meilleure année, le taux d'obtention du DEUG est de 35 % ; pour la plus mauvaise (1992-93), de 24 % seulement. Le taux de perte apparaît donc assez fort. Pour l'expliquer, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs :

- le nombre des "défaillants" représente près du quart des effectifs pour le programme en deux ans et près de 40 % en régime accéléré si les chiffres de 1993-94, les seuls qui aient été communiqués, sont significatifs.

- les responsables du DEUG mettent l'accent sur le niveau très faible des étudiants, se plaignent de nombreux cas de fraude aux examens, du refus des notes qui entraîne négociations et réclamations. On parle de "bureau des pleurs" et d'"épreuve de force". Tous les interlocuteurs, y compris les étudiants, ont fait état de sérieux problèmes de surveillance d'examens et du climat souvent difficile dans lequel se déroulent les enseignements.

La politique de sectorisation engendre également de nombreuses difficultés pour cette UFR qui a, fort heureusement, choisi de donner une orientation pluridisciplinaire à son DEUG (dans le sens disciplines de base plutôt que marketing), le plaçant ainsi mieux dans le cadre d'enseignements à caractère universitaire. Malgré tout, certains des interlocuteurs ne sont pas loin de penser que le DEUG crée plus de problèmes qu'il n'engendre d'opportunités. Ils subissent avec plus ou moins de résignation le poids de l'histoire.

Les deuxièmes cycles ne présentent pas les mêmes difficultés. L'admission en deuxième cycle de gestion est soumise à l'obtention du certificat préparatoire aux études de gestion (CPEG).

### Certificat préparatoire aux études de gestion

Année universitaire	Inscrits	Reçus	%
1987-1988	680	245	36 %
1989-1990	603	265	44 %
1991-1992	477	322	68 %
1992-1993	432	238	55 %
1993-1994	391	282	72 %

Il faut noter que, sur les 128 candidats extérieurs à Paris I, un seul a été admis en 1993-94.

## II - Le deuxième cycle

### 1 - Licence et maîtrise de sciences économiques (LSE-MSE)

Nous ne ferons que mentionner les licence et maîtrise de Sciences économiques mention Economie d'entreprise. L'objectif annoncé est d'analyser le fonctionnement des entreprises sans le déconnecter de son environnement et sans le limiter aux seules techniques de gestion. L'éventail des sujets proposés est très large. En plus des outils (comptabilité, mathématiques, informatique, etc...) et des enseignements fonctionnels (marketing, finance, production, etc...), le programme inclut quelques domaines d'intégration conceptuels ou concrets (théorie de l'entreprise, stratégie) et traite de quelques aspects de l'environnement de l'entreprise (économie industrielle, technologie industrielle, droit social, etc...). Licence et maîtrise donnent le choix entre deux filières : Economie industrielle, et Economie - Techniques quantitatives et Gestion industrielle pour la licence avec un total de 209 inscrits et 122 admis en 1992-93 ; Economie de l'entreprise, et Economie quantitative et gestion pour la maîtrise avec 153 inscrits et 122 reçus cette même année.

La population des LSE et MSE est diverse. Elles attirent ceux qui n'ont pas le CPEG. La direction de l'UFR se donne comme priorité une refonte profonde de ce cursus afin de le rendre attractif par lui-même. Une voie, que l'UFR veut explorer, consisterait à rendre obligatoire l'enseignement de l'anglais, un stage en entreprise et à orienter le cursus vers l'international et l'économie d'entreprise.

### 2 - Maîtrise de sciences de gestion (MSG)

Programme lourd de quelques 1 200 heures, avec un effectif de 3 000 diplômés à peu près et un flux de 200 à 250 diplômés par an (313 inscrits en 1992-93 pour 266 diplômés), la MSG est bien reconnue en France. L'enseignement fait appel à de nombreux professionnels et l'exigence de stages met les étudiants en contact avec les entreprises. Des programmes d'échanges permettent aux étudiants de deuxième année d'effectuer leur scolarité à Wuppertal, Birmingham ou Madrid. Aujourd'hui il semble que les diplômés éprouvent quelques difficultés à trouver un premier emploi. Un tiers des diplômés de MSG poursuivent un troisième cycle.

### 3 - Maîtrise de méthodes informatiques appliquées à la gestion (MIAGE)

La MIAGE est un programme lourd de 1 500 heures qui attire 350 candidatures par an dont 25 à 30 sont retenues (en 1992-93, 27 inscrits pour 24 diplômés). Un peu moins du tiers des diplômés continue en troisième cycle. De façon assez originale, cette MIAGE est couplée à un laboratoire de recherche.

#### **4 - Maîtrise de sciences et techniques comptables et financières (MSTCF)**

Il s'agit, là encore, d'un programme aux effectifs réduits avec une vingtaine de diplômés par an (25 inscrits en 1992-93 pour 21 diplômés). La formation s'étale sur 1 500 heures. Aujourd'hui, la MSTCF a changé d'orientation. La précédente direction avait choisi une approche plus technique et la nouvelle met plutôt l'accent sur l'intégration plus étroite au monde universitaire. L'inscription en MSTCF requiert la détention d'un certificat préparatoire présenté à la fin du DEUG.

#### **5 - Institut universitaire professionnalisé de gestion financière (IUP)**

Spécialisée en finance entendue au sens large c'est-à-dire comptabilité, fiscalité, droit, techniques financières et contrôle de gestion, cette formation a attiré, en 1992-1993, une quarantaine d'étudiants en première année. En 1993-1994, 80 candidats parmi les 400 dossiers présentés ont été retenus en première année. L'IUP ne "cannibalise" pas les autres diplômes de deuxième cycle car 30 dossiers seulement provenaient de détenteurs de DEUG, lesquels ne semblent donc pas intéressés par cette filière. La demande est essentiellement extérieure. En 1994-1995, on dénombre au total 186 inscrits.

L'IUP et la MSG sont très articulés. En fait, plus de 50 % des cours sont communs à l'IUP et aux différentes maîtrises dans un juste souci d'économie. L'enseignement porte sur trois années avec un total de 1 800 heures dont 10 % sont consacrés aux langues. Un diplôme différent sanctionne chaque année d'études ; diplôme d'études universitaires pour la première année, de licence pour la deuxième et de maîtrise en fin d'étude (17 diplômés en 1993-1994) La spécialisation est évidemment la même tout au long des études : "banque, finance, assurances".

### **III - Le troisième cycle**

Le troisième cycle regroupe le magistère, les 6 DESS, un diplôme d'université et 4 DEA.

#### **1 - Magistère finance d'entreprise et gestion bancaire**

Il est fait allusion à l'existence de ce magistère dans les notes de présentation générale de l'UFR 06 mais malheureusement aucun document ou aucune présentation spécifique n'en a été faite. En 1992-93, on comptait 27 inscrits en première année de magistère, 25 en deuxième, 28 en troisième et 26 diplômés ont été décernés.

#### **2 - Les DESS**

Aux 6 DESS annoncés dans les notes officielles - que les étudiants passent en une seule année -, il convient d'ajouter celui de "Gestion et stratégie industrielle de la construction et de l'aménagement urbain" organisé conjointement par l'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne, l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées et l'Ecole spéciale d'architecture.

#### **DESS Organisation et ressources humaines**

Les principales caractéristiques de ce DESS sont :

- une très forte sélection (400 demandes de dossiers, 32 inscrits en 1992-93 pour 26 diplômés). Un mémoire de 30 pages sur 2 sujets au choix étant exigé, une première sélection s'opère car 50 % seulement des personnes ayant rempli un dossier rédigent le mémoire. Sur les 150 personnes ayant rédigé le mémoire, 20 doivent subir une interview et une trentaine sont finalement retenues ;

- une forte orientation professionnelle qui se traduit par une embauche dans les 6 mois pour 3/4 des diplômés, après un stage long. Les débouchés se centrent autour de la fonction "personnel".

### **DESS Gestion financière et fiscalité**

La fiscalité prend une place de plus en plus importante dans ce DESS également très sélectif. Sur 500 candidatures, seules 40 à 45 sont retenues avec 35 diplômes environ délivrés en sortie (en 1992-93, 47 inscrits pour 44 diplômés). Avant 1992, les débouchés étaient nombreux, tous les étudiants ayant été placés dans les 4 mois suivant l'obtention du diplôme. Depuis 1992, l'insertion professionnelle est plus difficile mais l'association des anciens joue encore un rôle actif dans le placement. L'enseignement est assuré à raison de 60 % par des universitaires et 40 % par des professionnels.

### **DESS Ingénierie financière**

Avec un enseignement de 350 heures créé en 1993, ce DESS se propose de former les spécialistes des opérations de haut de bilan ayant une maîtrise de leurs aspects financiers, juridiques et fiscaux. Une trentaine d'étudiants sont retenus parmi les 100 candidatures reçues. Un mémoire de présélection portant sur des thèmes très pointus est exigé. L'auditoire est composé de 1/3 d'étudiants de l'UFR 06, 1/3 en provenance d'autres universités et 1/3 d'écoles diverses. Aujourd'hui les débouchés sont plus difficiles à trouver ainsi que les stages.

### **DESS Gestion européenne et internationale**

Les 420 heures d'enseignement sont regroupées sur 7 mois et sont suivies par un stage ou une mission à l'étranger de 3 mois. Le corps enseignant est composé de 60 % de praticiens et 40 % d'universitaires. Une trentaine d'étudiants suit ce programme dont 2/3 proviennent de l'université et 1/3 d'écoles. Tous ont eu l'occasion d'avoir une expérience à l'étranger et les débouchés, aux dires du responsable, ne posent aucun problème.

### **DESS Marketing**

Ce DESS est aussi très sélectif car, sur les 450 à 500 candidatures enregistrées, seule une quarantaine est retenue (en 1992-93, 42 inscrits pour 42 diplômés). Professionnels et universitaires se partagent l'enseignement dans la proportion de 40/60. Ce dernier comprend un tronc commun et des spécialisations (international, direct). Il attire essentiellement les étudiants de la MSG de l'UFR 06 ; aujourd'hui 1/3 des participants vient de l'extérieur. Un mémoire et un stage complètent la formation. Jusqu'en 1992, le DESS n'a connu aucun problème de débouchés, mais depuis - et bien que l'attitude générale vis-à-vis du diplôme soit restée très favorable - l'attente pour la première embauche est plus longue. Une forte vie associative regroupant les anciens et les étudiants caractérise également ce DESS. L'une des activités de l'Association consiste en la publication d'une Lettre trimestrielle résumant les principaux articles des revues américaines.

### **DESS Vente et négociation**

Ce DESS associe très étroitement professionnels et universitaires dans la proportion 60/40 avec une implication forte des premiers. L'insertion professionnelle des diplômés est le leitmotiv du programme. En fait les étudiants sont embauchés avant la fin de leur scolarité. La sélection faite avec l'aide des professionnels repose, entre autres, sur la présentation d'un projet professionnel ; 22 étudiants ont été admis en 1994 parmi les 260 candidats (en 1992-93, 23 inscrits pour 21 diplômés). Ce DESS a répondu à une demande émanant des professionnels pour "un niveau plus élevé dans la fonction vente". L'exigence de niveau scientifique accompagne un enseignement très personnalisé grâce à l'utilisation de technologies audiovisuelles.

### **DESS Gestion et stratégie industrielle de la construction et de l'aménagement urbain**

Associant deux écoles et l'université, ce DESS paraît un peu marginal (en 1992-93, 51 inscrits pour 11 diplômés). Sans doute ressort-il plus de la formation permanente que de la première formation par ses exigences en matière de recrutement autant que par le prix demandé (45 KF). La spécialisation sectorielle est bonne, mais assez pointue, pour s'adresser à une clientèle très ciblée : les entreprises paient en général elles-mêmes cette formation pour leurs cadres.

### **3 - Diplôme de Hautes études spécialisées en gestion**

La formation se situe entre celles des DESS et des DEA. Elle requiert 3 années d'étude, voire 4, et se termine par la rédaction d'une thèse. Chaque année d'étude est sanctionnée par un diplôme. Le passage d'une année à la suivante est soumis à l'obtention du diplôme et à l'avis d'une commission spéciale.

En fait, d'après l'origine des inscrits, ce diplôme semble s'adresser essentiellement à des étudiants étrangers : 21 étudiants sur 25, en 1992-93, étaient originaires de pays hors CEE, et 15 ont été diplômés.

### **4 - Les DEA**

#### **DEA Gestion**

Le programme de ce DEA comporte un tronc commun en théorie des organisations, stratégie et épistémologie, complété par une spécialisation en finance ou marketing. L'enveloppe horaire est moyenne avec 225 heures dans l'option finance et 237,5 en marketing. Une possibilité est offerte aux étudiants salariés de bénéficier d'un régime long (2 ans). Sur 320 candidats en 1994, 45 ont été admis (en 1992-93, 68 inscrits pour 56 diplômés). Ces chiffres sont en baisse par rapport aux années précédentes, ce qui semble être le cas général pour les formations de ce type.

#### **DEA Finance de marché et gestion bancaire**

Ce DEA s'appuie fortement sur les méthodes quantitatives. Sur 120 candidats, 40 sont interviewés et finalement 20 retenus (en 1992-93, 20 inscrits pour 16 diplômés). Tous ont un excellent niveau en mathématiques. Le mémoire rédigé par les étudiants doit constituer une contribution, soit par l'éclairage qu'il apporte sur un aspect complexe de la littérature, soit par un apport original. Le 1/4 des étudiants poursuivra vers l'enseignement et la recherche alors que les 3/4 se destinent à être des "market makers" dans les banques et sociétés de bourses. L'enveloppe horaire atteint 240 heures.

#### **DEA Stratégie industrielle**

Aussi lourd que les précédents puisque comprenant 250 heures d'enseignement, ce DEA se focalise sur les stratégies d'entreprises (activités et siège) et les études sectorielles. Dans ce cas également, les effectifs sont passés de 27 en 1992-93 (pour 20 diplômés) à 21 en 1993-94. Il faut noter la présence d'un contingent d'étudiants étrangers d'origines diverses.

#### **DEA Gestion des ressources humaines et relations sociales**

Créé trop récemment, ce DEA ne fera l'objet d'aucun commentaire particulier.

## IV - Les centres de recherche

Une abondante documentation existe sur les divers centres de recherche liés à l'UFR 06. Chacun d'entre eux accueille plusieurs thésards. On peut citer :

- le **CERPE** (Centre d'études et de recherches en planification d'entreprise) créé en 1991, est une équipe universitaire de quelques chercheurs qui a 5 étudiants inscrits en thèse ;

- le **CEREM** (Centre d'étude et de recherche en marketing) est une équipe universitaire ;

- le **CERGOR** (Centre d'études et de recherches sur la gestion et l'organisation des ressources humaines) créé en 1990, est une équipe d'accueil MESR de 6 enseignants chercheurs. Son budget annuel est de 150 KF environ ; 24 étudiants étaient inscrits en thèse et 8 thèses et 2 habilitations ont été soutenues en 5 ans.

- le **CREFIB** (Centre de recherche en finance et banque) créé en 1988, est une jeune équipe MESR d'une dizaine de chercheurs : 40 étudiants étaient inscrits en thèse en 1993-94 dont 24 étrangers, et 11 thèses plus 1 habilitation ont été soutenues depuis 1991 ; les cahiers du CREFIB ont publié 19 papiers de recherche de 1991 à 1994.

- **SIM** (Sorbonne, Information, Marketing) est une équipe d'accueil MESR ;

- le **CEI** (Centre d'économie de l'information) accueille entre autres les enseignants et étudiants du DEA "Cinéma, télévision et audiovisuel" commun aux universités de Paris I et Paris X ; c'est une équipe d'accueil MESR. 12 étudiants étaient inscrits en thèse en 1993-1994.

- le **CREI** (Centre de recherche en économie des industries) créé en 1970, est une équipe d'accueil MESR avec 8 enseignants chercheurs ;

- le **CRI** (Centre de recherche en informatique) créé en 1991, est une équipe d'accueil MESR, de plus URA CNRS 1445, et qui se situe hors de l'Ecole doctorale de Sciences de gestion. Ce centre est analysé dans le chapitre suivant, relatif à l'UFR 27 (p. 167).

- le **CRERAP** (Centre de recherche et d'enseignement sur les économies de la région Asie-Pacifique) créé en 1985, est une équipe d'accueil MESR. Ce centre relève d'un statut particulier puisqu'il constitue une association loi 1901. Créé en 1985, il se propose de développer la coopération entre universités et entreprises en effectuant des études à la demande. Son budget, en 1993-94, était légèrement inférieur à 7 KF. Apparemment une thèse a été soutenue dans le cadre de ce centre par un étudiant thaïlandais en 1991. Sur les 12 étudiants inscrits, 6 sont d'origine Maghreb-Afrique, 4 de la région Asie-Pacifique, 1 du Moyen Orient et 1 est Français.

- le **CESEFI** (Centre d'étude des spécialisations et stratégies économiques et financières internationales) est une équipe d'accueil. Ce centre est à cheval sur l'économie et la stratégie. La qualité des travaux est telle que le centre a pu nouer tout un ensemble de relations internationales dans les pays de la triade. Il obtient de nombreux contrats du Commissariat général au Plan. Les travaux réalisés à ce jour sont plus à caractère économique que gestionnaire mais leur utilité pour les décideurs d'entreprise est incontestable d'autant que les activités du centre sont très nombreuses. Il s'agit là d'un excellent exemple de bidisciplinarité qui, étendu à d'autres domaines, serait l'illustration parfaite du rôle que pourrait jouer l'UFR 06.

- le **CEREGEI** (Centre de recherche en gestion européenne et internationale) sert d'appui aux DEA et DESS. Depuis sa création en 1989, 3 thèses ont été soutenues. Les publications, communications à divers colloques et directions de thèse sont essentiellement le fait du responsable du centre.

La présence de 11 centres de recherche constitue, pour l'UFR 06, une apparente richesse. Rapportée au nombre d'enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat, cette richesse peut changer de visage. Il est clair que la qualité de ces centres est très inégale, comme en témoignent les publications ou le nombre de thèses menées à terme. D'autre part, cette prolifération des centres de recherche est typique d'un individualisme forcené qui amène chacun à vouloir disposer d'un centre de recherche, même si les ressources disponibles sont maigres.

Pour déjouer les pièges de la fragmentation, l'actuelle équipe de direction a entrepris d'effectuer des regroupements favorisant la coopération entre centres et les synergies entre les formations. Deux tentatives méritent d'être mentionnées dans cette perspective. Il s'agit de l'Ecole doctorale, créée en 1992, qui regroupe une trentaine de chercheurs et de l'Observatoire de stratégies d'entreprises Sorbonne (OSES), créé en 1994, et auquel un local vient d'être attribué.

L'OSES est la structure d'accueil de l'Ecole doctorale. C'est une structure fédérative avec 4 laboratoires : finance, ressources humaines, marketing et stratégies industrielles-économie internationale. 8 des 11 centres de recherche ont trouvé place dans cette nouvelle structure. Il s'agissait de rendre opérationnelle une structure fédérative reconnue par le CNRS.

L'OSES organise les travaux de l'Ecole doctorale de gestion, mais également des séminaires de préparation au concours d'agrégation de l'enseignement supérieur. Il est chargé de l'acquisition et de la gestion de la documentation de recherche de l'UFR Gestion-Sorbonne. Enfin, il est responsable de la publication *Cahiers de recherche*.

## **V - Préparation au CAPET et à l'agrégation**

Pour compléter le panorama des formations, il convient de souligner l'effort fait par l'UFR 06 pour assurer la préparation aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire : en 1993-94, 227 candidats (dans le cadre de l'IUFM) étaient inscrits au CAPET d'économie et de gestion et 30 furent diplômés ; 86 étaient inscrits à l'agrégation d'économie et de gestion, 10 furent admis.

## **VI - Activités associatives**

De nombreuses associations regroupent les anciens et les étudiants des diverses formations. Les associations semblent particulièrement actives. Certaines, comme LVMS et Consultant-Sorbonne, sont de type "junior entreprise" fournissant des services à des clients. D'autres sont de type plus corporatif, destinées à défendre les intérêts des diplômés passés ou futurs. L'Association des anciens élèves de Gestion-Sorbonne édite un annuaire mentionnant les adresses d'environ 8000 anciens élèves. Elle organise chaque année une cérémonie de prestige pour la remise des diplômes.

## **VII - Les moyens**

Etant donné l'existence d'un premier cycle lourd en effectifs mais qui, bien géré, peut n'exiger que des moyens d'enseignement limités, la taille du corps professoral paraît raisonnable. La qualité de la majorité des enseignants peut être appréciée à son aura internationale (participation à des congrès, invitations à l'étranger, etc...)

L'absence de moyens se fait malheureusement très cruellement sentir dans quatre domaines :

- le personnel administratif : composé de 16 personnes, il a la charge de près de 4000 étudiants, 73 enseignants permanents, 279 intervenants extérieurs, le tout réparti sur une vingtaine de programmes. Les centres de recherche ne disposent d'aucun moyen.

- les locaux : trouver l'UFR 06 relève du parcours initiatique. Les différentes formations sont réparties sur plusieurs sites dont Tolbiac pour le premier cycle. L'administration et la recherche ne disposent pas de véritable locaux. On imagine la surprise des invités, français ou étrangers, visitant les locaux de l'université la plus prestigieuse !

- la bibliothèque et la documentation, inexistantes en ce qui concerne l'UFR 06, sont peut-être plus riches dans le cadre de l'université. Ce point n'a pas été exploré précisément mais quelques impressions fugitives amènent à émettre quelques doutes sur leur richesse dans les Sciences de gestion. Il n'y a pas, non plus, de bibliothèque de recherche.

- l'informatique : outil indispensable aujourd'hui, l'informatique doit être omniprésente et disponible en libre service, deux conditions inconnues à l'UFR 06.

## **Conclusion générale sur les Sciences de gestion**

Il est facile de caractériser la composante très universitaire de l'UFR 06. Ses points forts sont incontestablement le vivier que constituent les programmes de deuxième cycle, l'ambition des DEA et des centres de recherche qui les appuient. La nouvelle structure, Ecole doctorale et OSES, ne peut que renforcer la position de l'UFR 06 et contribuer à lui donner un caractère unique en France.

De même qu'il sera très difficile à l'IAE de Paris d'établir une réputation et une masse critique en recherche, de même il serait dangereux pour l'UFR Gestion-Sorbonne de pénétrer massivement le marché de la formation permanente ou celui des DESS à vocation très professionnelle. A ce jour, le succès de quelques créneaux peut faire naître des tentations. Mais ces dernières entraîneraient un éparpillement des ressources, peut-être une contestation, par les nouveaux partenaires, de la nature des travaux de recherche et de la politique actuelle.

Pour les deux UFR, il semble préférable de les maintenir, en les renforçant, sur les terrains où elles ont réussi à établir leurs bases et leur réputation. La nouvelle présidence de l'université a, de l'avis unanime, une attitude bienveillante envers la gestion. Ce changement de position permet tous les espoirs pour le devenir de l'enseignement et de la recherche en Sciences de gestion dans l'université de Paris I Panthéon - Sorbonne.

## **UFR 27 - Mathématiques et Informatique**

L'Unité de formation et de recherche de mathématiques et informatique de l'université de Paris I (UFR 27) tire son origine de la création au sein de l'université d'un département de mathématiques. Elle existe sous sa forme actuelle depuis 1989 et a pour mission (article 2 des statuts) "d'assurer sur les trois cycles de l'enseignement supérieur la formation en Mathématiques, Statistique et Informatique, ainsi que d'organiser la recherche dans ces disciplines. L'UFR gère la filière MASS et a vocation de répondre aux demandes qui lui sont adressées en vue d'assurer un enseignement de Mathématiques, Statistique et Informatique au sein des autres filières de l'université, en formation initiale ou continue".

L'UFR 27 a bénéficié, au cours des dix dernières années, d'une très forte croissance qui lui permet de mobiliser aujourd'hui un potentiel de 14 emplois de professeurs, 24 emplois de maîtres de conférence, (dont 19 1/2 occupés et 4 1/2 vacants), à quoi s'ajoutent 7 emplois d'assistants, un PAST, un allocataire moniteur normalien et 12 moniteurs.

L'UFR 27 a fait un choix stratégique, celui de l'intégration de mathématiciens et d'informaticiens à une université de droit, d'économie et de sciences humaines. Ainsi, la vocation d'UFR de service est non seulement assumée, mais réclamée. En même temps, en matière de recherche, des relations avec l'économie, la gestion, éventuellement des disciplines relevant des sciences humaines (géographie, archéologie) sont privilégiées, à l'opposé d'une option qui mettrait un accent exclusif sur l'élitisme professionnel. Reste que des mathématiciens ou des statisticiens, dont les carrières dépendent d'une section du CNU ne peuvent pas se couper complètement de leur milieu professionnel. La question se pose de savoir si, au sein de l'université de Paris I, l'UFR a pu trouver, de ce point de vue, un équilibre.

### **I - Les personnels**

Les personnels, enseignants et enseignants chercheurs relevant de l'UFR, effectuent sur une année environ 9 100 heures en équivalent TD. Il s'agit d'un montant important au regard des 550 étudiants inscrits dans les trois cycles en 1994. A s'en tenir là, on oublierait que l'UFR est une unité de service dont 60 % des ressources sont mises à disposition d'autres UFR, l'économie (02) d'abord, la gestion et l'économie d'entreprise (06) ensuite, à un moindre degré l'UFR d'administration économique et sociale (12), ou diverses unités en sciences humaines. De fait, pris sur l'ensemble de l'université, le taux d'encadrement en mathématiques est insatisfaisant, et les besoins ne peuvent être couverts que par appel à des vacataires extérieurs.

Deux personnels IATOS sont affectés à l'UFR : une secrétaire d'administration de la recherche et une adjointe d'administration. C'est de toute évidence insuffisant. Ainsi, la gestion des troisièmes cycles est-elle en partie confiée aux laboratoires d'accueil qui n'ont pas de personnel administratif.

## **II - La filière de Mathématiques appliquées et Sciences sociales**

L'UFR gère en propre une filière de Mathématiques appliquées et Sciences sociales, qui accueille 300 étudiants en DEUG (200 en première année et 100 en deuxième année), 90 en licence et une soixantaine en maîtrise. Le deuxième cycle (licence et maîtrise) étant organisé en collaboration avec Paris VII, il s'agit ici des effectifs inscrits à la seule université Paris I<sup>1</sup>.

Les étudiants reçoivent en DEUG une solide formation en mathématiques (42 % des horaires) et informatique (10 %), accompagnée d'une formation à diverses sciences sociales, surtout l'économie, éventuellement l'histoire-géographie. Cette dernière discipline reste toutefois très minoritaire dans les choix des étudiants. De manière générale, le DEUG donne l'image d'un enseignement de bonne qualité accordant une large place à la formation scientifique, mais ouvert aux techniques et à la culture des sciences sociales. Le DEUG vise d'ailleurs explicitement à permettre aux étudiants qui le souhaiteraient de s'orienter en licence, outre le deuxième cycle MASS, aussi bien vers l'économétrie ou une licence MIAGE que vers un deuxième cycle de mathématiques. De ce point de vue les objectifs semblent être remplis. C'est toutefois au prix d'un taux d'échec important en fin de première année. Les tutorats, introduits récemment, devraient permettre d'atténuer les effets d'un phénomène certainement profond. La qualité de l'encadrement et du suivi pédagogique - dont les étudiants se félicitent - ne pouvant être mis en cause, les racines du phénomène doivent être cherchées dans un manque d'information des étudiants à l'entrée du DEUG, dans une trop grande hétérogénéité, et peut-être aussi dans une évolution des enseignements de mathématiques des classes secondaires qui conduit à relativiser par trop l'apprentissage des instruments logiques.

Le deuxième cycle MASS, géré en commun avec l'université de Paris VII (dans le cadre de laquelle certains modules sont délivrés), comporte en licence 2/3 d'enseignements de mathématiques et un 1/3 d'enseignements d'économie, débouchant en maîtrise sur des statistiques et différents problèmes de modélisation. Les recrutements à l'entrée du deuxième cycle dépassent le seul DEUG et incluent des entrées d'étudiants des Grandes Ecoles. Au cours du cycle, une très large gamme d'enseignements en économie est offerte à des étudiants manifestement satisfaits de cette polyvalence. Il reste qu'il s'agit d'une filière à orientation principalement académique, et qui incite à une cinquième année, qu'il s'agisse d'un complément ou d'une préparation de thèse.

Aucune information sérieuse n'est disponible quant au devenir des étudiants qui, à l'instar des enseignants, semblent se situer dans une "compétition avec Dauphine". Le prestige de la Sorbonne, la qualité des enseignements et des relations avec les professeurs, sont, aux yeux de beaucoup, des atouts essentiels dans cette compétition.

## **III - La recherche et les formations doctorales**

La recherche est conduite, au sein de l'UFR, dans le cadre de trois centres de recherche : le Centre de recherches de mathématiques, statistiques et économie mathématique (CERMSEM), le Centre de recherche de statistique appliquée, modélisation stochastique (SAMOS) et le Centre de recherche en informatique (CRI) qui relève plus précisément de l'UFR 06. Chacun de ces centres intervient comme équipe d'accueil d'un DEA : respectivement le DEA Modélisation et méthodes mathématiques en économie, option optimisation et analyse stratégique, le DEA Statistiques et modèles aléatoires en économie et en finance, et le DEA Théorie et ingénierie des bases de données.

---

<sup>1</sup> Au total, sur les deux universités, sont inscrits 150 étudiants en licence et 100 étudiants en maîtrise.

**Le Centre de recherches en mathématiques, statistiques et économie mathématique (CERMSEM)** fondé en 1983, est une équipe d'accueil du MESR. Le CERMSEM accueille 27 enseignants chercheurs, pour l'essentiel personnels statutaires de l'université de Paris I, dont 13 de rang A. A cet effectif permanent, s'ajoutent, en 1994, 5 allocataires moniteurs normaliens, 7 boursiers du MESR, du CNRS ou de l'Ecole polytechnique et 6 autres chercheurs (ATER, boursiers CIFRE...), soit au total 18 jeunes chercheurs (avec un nombre équivalent d'autres étudiants en thèse). Le CERMSEM fait par ailleurs état de 6 personnes, directeurs de recherche CNRS, de l'INRIA ou professeurs des universités Paris VII ou Paris IX, associés à la vie de l'équipe dans le cadre de laquelle ils dirigent des thèses.

Les recherches du CERMSEM s'organisent autour de quatre programmes, chacun correspondant à une équipe : "modélisation économique et jeux", "finance mathématique", "dynamique et optimisation", "informatique et recherche opérationnelle". La seconde et la quatrième de ces orientations, de création récente, correspondent à des projets en cours, les points forts restant la modélisation des jeux de décisions ou des marchés, et les questions d'analyse non linéaire et de dynamique suscitées par l'économie. Du fait du poids des travaux en économie mathématique, le CERMSEM entretient, assez naturellement, des liens étroits avec des équipes d'économistes de l'UFR 02 (CEME et MAD) ainsi qu'avec l'INRIA, l'ENSAE, l'ENSTA et l'Ecole des Mines de Paris. L'équipe est par ailleurs engagée dans différents coopérations internationales, en Belgique (CORE), en Russie (CEMI), au Chili (Santiago du Chili) ou au Brésil (IMPA et université de Rio) et à Cuba. Le CERMSEM accueille chaque année de nombreux invités et contribue - principalement en économie mathématique - à l'organisation de réunions internationales. Le fruit des recherches de ses membres est diffusé dans la série des "Cahiers Eco et Maths" communs à différents centres de l'université de Paris I (en économie, mathématiques et informatique).

Le CERMSEM fait état - pour l'année 1994 - de 15 publications dans des revues internationales à comité de lecture, au titre des comptes rendus de l'Académie des sciences ou en tant que contributions à des ouvrages collectifs. Le CERMSEM dispose (au titre des équipes d'accueil) d'un soutien raisonnable du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de l'ordre de 250 KF par an. Le Centre est en revanche accueilli à Tolbiac dans des locaux exigus.

Le CERMSEM est équipe d'accueil à titre principal d'un DEA de Mathématiques "modélisation et méthodes mathématiques en économie", option optimisation et analyse stratégique, créé en 1989-90 et cohabilité, jusqu'à 1993-94, avec l'Ecole Polytechnique. Le projet introduit pour le futur, dont Paris I resterait le noyau dur, propose une cohabilitation avec l'Ecole des Mines et l'ENSTA et - ce qui paraîtra plus étonnant - l'université de Lyon I. Sont par ailleurs mis en avant des partenariats avec l'ENSAE et l'INRIA.

Pour ce qui concerne la période de 1990 à 1994, le DEA a recruté chaque année entre 20 et 30 étudiants et délivre entre 15 et 25 diplômes, incluant une très forte proportion d'étudiants de l'Ecole Polytechnique, d'écoles d'ingénieurs ou de maîtrises de mathématiques. Typiquement, les recrutements en maîtrise MASS de Paris I sont minoritaires<sup>1</sup>. Une dizaine de thèses sont engagées chaque année, dont 2 ou 3 financées par des allocations de recherche (à quoi peuvent s'ajouter 5 ou 6 autres bourses). 20 étudiants sont inscrits en thèse et, en 1994, 7 thèses ont été soutenues.

Le DEA propose trois options - modélisation en économie, finance, et optimisation - correspondant à trois des quatre équipes du CERMSEM (la quatrième filière, en informatique, sera mise en œuvre en octobre 1995). Ces orientations sont toutes à l'interface des mathématiques et de l'économie ou de la gestion. De nombreux enseignements sont d'ailleurs délivrés par des personnels extérieurs à l'UFR 27 (5 sur 22) dans le cadre de collaborations avec d'autres composantes de l'université Paris I.

La formation doctorale du CERMSEM est montée en puissance au cours des années passées, en particulier grâce à la collaboration avec l'Ecole Polytechnique. L'absence de cette dernière dans le nouveau dispositif pourrait se révéler difficile à combler mais de nouveaux partenaires (ENSTA et Ecoles des Mines de Paris) viennent d'arriver. De fait, l'importance des recrutements d'étudiants

---

<sup>1</sup> Les données de 1994 font état d'un accroissement des inscriptions ainsi que de la proportion d'étudiants de Paris I.

hors de Paris I (à l'instar d'ailleurs des autres formations doctorales) conduit à attribuer un rôle essentiel au réseau dans lequel la formation s'insère. Ce réseau a, jusqu'à maintenant, été fortement marqué par des collaborations avec des spécialistes en économie mathématique, théorie des jeux, théorie de la décision, éventuellement optimisation, plutôt qu'avec des mathématiciens purs. Il s'agit là d'une orientation cohérente avec la politique générale de l'UFR. C'est aussi une orientation fragile, dans la mesure où sa mise en oeuvre passe par des collaborations avec des économistes plutôt qu'avec des mathématiciens.

Les difficultés rencontrées par le CERMSEM se retrouvent d'une manière similaire, parfois même caricaturale, dans le cas des deux autres centres de recherche. **Le Groupe de statistique appliquée et modélisation stochastique (SAMOS)**, fondé en 1991 comme jeune équipe, est devenu récemment équipe d'accueil. Il comprend 13 membres permanents dont 9 relèvent statutairement de l'université Paris I, parmi lesquels 2 professeurs, 5 maîtres de conférence et 2 assistants. Le SAMOS accueille par ailleurs une quinzaine d'étudiants en thèse (13 inscrits à l'université de Paris I). Il fait aussi état, en France et à l'étranger (Suisse, République tchèque, Espagne, Italie) de diverses collaborations, notamment autour d'actions en sciences de la cognition.

Les travaux du SAMOS s'organisent autour de trois axes : il s'agit d'abord de la modélisation des réseaux de neurones réels et de leurs applications aux réseaux de neurones artificiels, un champ actuellement en explosion ; il s'agit ensuite, de manière plus classique, de questions de traitement des séries temporelles et de statistique des processus ; il s'agit enfin de la mise en oeuvre, en particulier au plan informatique, de modèles d'aide à la décision. Le centre, de taille modeste, est actif en termes de séminaires, d'organisations de colloques et de publications. Il peut faire état, en 1994, de 12 publications dans des journaux internationaux à comité de lecture ou au titre de comptes rendus lors de colloques internationaux. Les questions relevant des réseaux de neurones et des processus fractionnaires dominent les activités. Ce sont aussi celles qui sont au coeur des principales collaborations, en France (ENS Cachan) ou à l'étranger. Ainsi, le SAMOS est-il reconnu, avec 13 autres laboratoires européens, comme équipe d'accueil post-doctorale dans le cadre du programme Capital Humain et Mobilité de l'Union Européenne.

Le SAMOS est équipe d'accueil du DEA de Mathématiques "Statistiques et modèles aléatoires en économie et finance", sous double sceau Paris I-Paris VII. Le DEA accueille chaque année une cinquantaine d'étudiants, dont une vingtaine au titre de Paris I. 9 sur 10 des étudiants reçoivent leur diplôme dans l'année. Les modélisations aléatoires constituent, avec la statistique des processus et leurs applications (à l'économie et à la finance), le noyau dur de la formation. Le devenir professionnel des étudiants de DEA paraît excellent. D'un autre côté, la formation ne fait soutenir chaque année (en moyenne) que 5 thèses sur les deux universités. Le chiffre représente le nombre d'allocations ou bourses CIFRE obtenus, mais il traduit aussi, compte tenu des effectifs de DEA, une orientation plus professionnalisée que tournée vers la recherche.

Au plan des moyens, le SAMOS dispose d'une dotation annuelle en fonctionnement du MESR à hauteur de 80 KF par an. En fait la majeure partie des ressources émane de contrats, (avec EDF ou les Télécoms), complétées, au plan des équipements, par des crédits spécifiques du MESR. Ces crédits alloués à des aménagements de locaux ont permis, depuis 1992, une meilleure installation de l'équipe. Ceci explique peut-être que le SAMOS, quoique accueillant des personnels de l'UFR 27, n'en soit pas officiellement partie prenante, puisque rattaché directement à l'université.

Il s'agit là d'une situation étonnante et que justifient difficilement des collaborations avec des géographes ou des économistes intéressés par l'analyse de l'apprentissage organisationnel. Le CERMSEM fait d'ailleurs, lui aussi, état de collaborations avec des économistes. On ne peut que s'interroger sur le peu de place de l'économétrie dans une formation à dominante statistique et qui prône des collaborations actives avec les économistes.

La question des recherches en informatique ne fait que compliquer le panorama.

Le **Centre de recherche en informatique (CRI)** est une jeune équipe du MESR qui accueille, au titre de l'université de Paris I, 2 professeurs, 4 maîtres de conférences, ainsi qu'une vingtaine d'étudiants en thèse. Le CRI est dirigé par un enseignant de l'UFR 06 et relève à ce titre de l'UFR 06,

bien qu'une partie des activités soit conduite dans le cadre de l'UFR 27. Cette petite équipe conduit une recherche active dans le secteur de la conception des systèmes d'information, en génie logiciel ainsi que pour les problèmes de bases de données. Ces recherches collaborent à des projets français (avec Alcatel) ou européens (Esprit) et conduisent à d'importantes ressources contractuelles. Bien que de taille modeste, l'équipe a une activité de publications significative. Elle contribue, pour les pré-publications, à la série "Cahiers Eco et Maths" (commune à des centres des UFR 27 et 02). Ses locaux, qui accueillent au 17 rue de Tolbiac des réseaux SUN et Macintosh, sont en revanche particulièrement exigus.

Le CRI est, avec des centres de l'INRIA et les universités de Paris XIII et Paris XI-Orsay, laboratoire d'accueil d'un DEA en Théorie et ingénierie des bases de données (cohabilité par les universités de Paris I et Paris XI). Le DEA accueille, chaque année depuis quatre ans, 25 étudiants et délivre 15 diplômes. Il est centré sur les bases de données (logique, langage, logiciel), autour d'une thématique forte et avec un objectif double, mais affiché, de formation professionnelle et de recherche. La formation doctorale qui bénéficie de 4 allocations par an (dont 2 allocations et 2 bourses INRIA), conduit annuellement à la soutenance de 4 thèses pour les deux universités.

#### **IV - Conclusions et recommandations**

L'UFR 27 fonctionne autour de quelques axes : en matière d'enseignement la filière MASS, en matière de recherche une équipe de plein droit - le CERMSEM - à laquelle s'ajoutent deux autres équipes, l'une liée à la gestion, l'autre à l'université elle-même. Cette ambiguïté institutionnelle s'accompagne d'un manque de lisibilité scientifique.

Les trois équipes de l'UFR affichent des programmes en matière informatique. Toutes annoncent l'intérêt de collaborations avec des économistes, mais aucune n'a d'économètre.

Il manque de toute évidence à cette UFR un projet fédérateur en matière de recherche. Les DEA et formations doctorales fonctionnent par trop sur des réseaux extérieurs à l'UFR. La rapidité du développement a par ailleurs été à l'origine de conflits, principalement sur les recrutements, qui témoigne du manque de maturité de l'institution.

L'hypothèse d'un regroupement d'un DEA et d'une équipe - en l'espèce le CERMSEM - avec les économistes dans le cadre du projet de Maison des sciences économiques et de gestion doit être étudiée avec attention. Elle offre la possibilité d'une remise à plat fructueuse de la situation.

Il serait toutefois regrettable, pour l'immédiat, que soit mise en cause l'existence d'une formation doctorale - en modélisation et méthodes mathématiques en économie - qui a fait ses preuves et a constitué, au cours des 4 années passées, le facteur de dynamisme central de l'UFR.



**L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

---

**Les disciplines des arts et sciences humaines**

---



**Les Arts et Sciences humaines relèvent de cinq UFR : 03-Histoire de l'Art et Archéologie, 04-Arts plastiques et Sciences de l'art, 08-Géographie, 09-Histoire, 10-Philosophie et des deux départements de langues. Il était très naturel de placer ici le Département 29-Langues vivantes et anciennes appliquées aux sciences humaines. Il a semblé préférable de présenter en même temps le Département 28-Langues appliquées aux sciences juridiques et économiques, afin d'avoir une vue d'ensemble des questions posées à ces deux départements.**

## UFR 03 - Histoire de l'Art et Archéologie

### I - Préambule

Les étudiants de l'UFR 03 se répartissent ainsi dans les différents cycles, en 1992-93, tous sous-ensembles confondus :

<b>Premier cycle</b>	1442	soit 43 %
<b>Deuxième cycle</b>	1572	soit 47 %
<b>Troisième cycle</b>	360	soit 10 %
<b>Total</b>	<b>3374</b>	

#### Premier cycle

	1991-92	1992-93	Reçus	Taux de réussite
Inscrits en 2e année de DEUG	575	810	290	36 %

#### Deuxième cycle

	Licences (1991-92)			Maîtrise (1992-93)		
	Inscrits	Diplômés	%	Inscrits	Diplômés	%
Histoire de l'art	425	181	<i>43</i>	320	206	<i>64</i>
Archéologie	140	100	<i>71</i>	160	78	<i>43</i>
Etudes cinéma	97	44	<i>45</i>	95	66	<i>69</i>
Animation culturelle et sociale	0	0		2	1	
Conception et mise en oeuvre projets cultur.	10	5	<i>50</i>	7	7	
<b>Total</b>	<b>672</b>	<b>330</b>	<b><i>49</i></b>	<b>584</b>	<b>358</b>	<b><i>61</i></b>

Chiffres en italique : taux de réussite

#### Troisième cycle : DEA (1992-93)

	Effectifs	Diplômes
Histoire de l'Art	150	74
Périodes historiques	51	24
Préhistoire, Ethnologie, Anthropologie	87	33
Cinéma, télévision, audiovisuel	64	19
Environnement et Archéologie	8	6
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>156</b>

Il n'y a ni DESS ni DU de troisième cycle.

L'UFR bénéficiait, en 1992-93, de la collaboration de 18 professeurs, 18,5 maîtres de conférences, 5 assistants, 3 AMN, 6 ATER, 11 allocataires, 1 PRAG, 1 ADEN soit 63,5 emplois ainsi que de 142 intervenants extérieurs. 17 personnels IATOS apportaient leur concours au fonctionnement de l'UFR.

Avant de traiter les problèmes généraux, il faut souligner que les points forts de l'UFR ont trait à l'Art contemporain, l'Archéologie et la Préhistoire et que l'orientation de l'UFR vise à un décloisonnement des disciplines traditionnelles. L'Archéologie fera l'objet, en tant que telle, d'un paragraphe particulier.

## **II - Problèmes généraux**

Un certain nombre de problèmes concernant l'enseignement et la recherche en Histoire de l'art en France, dans son ensemble, sont communs à Paris I et Paris IV. Ils ne relèvent pas de la compétence de chaque UFR, mais affectent autant leur fonctionnement que la manière dont les difficultés sont perçues.

Le premier tient à la difficile collaboration entre les organismes dépendant des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale. En effet, les musées assument de plus en plus souvent une activité pédagogique et de recherche (colloques, conférences, publications, etc). Or l'inégalité flagrante des dotations respectives en locaux, personnels, moyens techniques et crédits de fonctionnement provoque du côté des universités parisiennes un sentiment de frustration et des revendications légitimes. Les tarifs d'honoraires pratiqués par le Louvre ou le Musée d'Orsay, par exemple, semblent rendre problématique l'engagement par l'université de conférenciers ou la constitution de jurys de thèses, et les difficultés de financement des publications ne sont pas moindres. Pour ce qui est de l'enseignement, le malaise se cristallise sur l'École du Louvre, dont l'opulence est ressentie comme une concurrence déloyale, et dont les étudiants, contrairement à ceux de l'université, bénéficient de la gratuité de l'entrée dans les musées. A ceci s'ajoute le fait que cette dernière s'est donné récemment les moyens de maîtriser l'affluence des étudiants, d'où la crainte des universités de devenir le déversoir du rebut d'une sélection qui leur est refusée.

Problème d'image aussi : l'Histoire de l'art paraît souffrir d'un complexe d'infériorité dû au fait que la discipline ne connaît ni agrégation ni CAPES, ce qui la défavorise pour les débouchés dans l'enseignement secondaire de "l'Histoire des Arts", et la concurrence des Grandes écoles est ressentie de manière dramatique au niveau du concours d'entrée à l'École du Patrimoine, dont les modalités favorisent les candidats venant de l'extérieur.

D'une manière générale, l'Histoire de l'art est perçue comme incomprise et méconnue, tant de la part des politiciens que des autres disciplines, et les difficultés insurmontables rencontrées dans la pratique de l'enseignement et de la recherche sont souvent attribuées à des problèmes de structure qui dépassent les UFR individuelles. Un exemple : l'Histoire est enseignée dans 9 universités parisiennes, alors que l'Histoire de l'art, qui attire un effectif d'étudiants représentant environ les 3/4 de l'effectif des historiens, ne relève que de 3 UFR. Victimes de leur popularité, celles-ci se débattent dans une situation où le gigantisme apparaît comme le premier danger. C'est dire que l'opinion générale est que, loin de réunir Paris I et IV, il faudrait au contraire ouvrir de nouvelles UFR d'Histoire de l'art et donner à chacune les moyens de travailler dans des conditions décentes.

## **III - Problèmes de locaux**

Dans tous les cas, l'insuffisance en nombre et en équipement des locaux est telle qu'elle compromet à la fois la qualité du travail et la sécurité des usagers. Tant les étudiants que les enseignants et les chercheurs se plaignent, à juste titre, d'une situation - créée par le partage du bâtiment de la rue Michelet entre Paris I et IV - qui ne fait que se dégrader depuis de nombreuses années et se trouve aggravée de manière continue par la pression démographique.

Salles de cours trop petites, qui contraignent beaucoup d'étudiants à renoncer à assister aux leçons faute de pouvoir s'asseoir (la situation semble plus grave en licence qu'en DEUG, notamment pour les périodes "Moyen-Age et Moderne") ; mobilier vétuste, dont le délabrement met en péril les vêtements des usagers ; installations sanitaires trop peu nombreuses et indécentes ; équipements de sécurité inadaptés (issues de secours insuffisantes, absence d'un poste de premiers secours) et disproportionnés par rapport aux taux d'utilisation ; bureaux minuscules et suroccupés, transformés

en lieux de passage et rendus impropres au travail ; bibliothèques, déjà notoirement trop petites, utilisées pour des réunions de travail ou pour l'enseignement, au détriment des lecteurs ; manque de place pour conserver de manière utilisable la documentation, voire les maîtrises, DEA et thèses ; absence totale de lieux de rencontre et de travail pour les étudiants, contraints de se réfugier dans les cafés avoisinants : telles sont, entre autres, les doléances recueillies à tous les niveaux.

La situation est aberrante au point que des équipements, comme des ordinateurs, restent dans leurs cartons faute de pouvoir être installés sur une table, et, ce qui est plus grave, que des TD surchargés ne peuvent être dédoublés par simple manque de locaux disponibles. La diapotheque d'Art moderne est qualifiée à juste titre d'"armoire à balais" par les enseignants. Et l'on se demande comment une équipe de 14 chercheurs comme celle des centres jumeaux CIRHAC et Ledoux peut travailler dans un bureau d'environ 40 m<sup>2</sup>, installé dans un couloir et qui sert aussi à la soutenance des mémoires et à leur consultation ...

On notera enfin que les locaux disponibles ne sont utilisés souvent qu'une partie de l'année (30 semaines). Quant à la dispersion géographique des unités d'enseignement, due entre autres à la délocalisation du DEUG à Tolbiac, elle est ressentie comme très défavorable : il faut préciser que les second et troisième cycle sont enseignés rue Michelet où se trouve le Centre Ledoux, la MST Conservation et restauration des biens culturels à Tolbiac.

#### **IV - Problèmes budgétaires**

Tout le monde se plaint de la faiblesse des crédits de fonctionnement. Les subsides alloués par étudiant pour la pédagogie en premier et deuxième cycle semblent insuffisants pour envisager l'organisation d'excursions, l'engagement de conférenciers ou l'achat de livres indispensables. Quant au budget du troisième cycle, il est aussi considéré comme trop faible, notamment pour la formation doctorale et les jurys de thèses. Le nombre dérisoire des allocations (en 1994, 2 pour 90 DEA) est d'autant plus regrettable que la recherche en Histoire de l'Art entraîne des frais importants (déplacements, photos,...). De même, l'absence de subsides de publications est vivement stigmatisée.

L'opacité des procédures d'attribution des congés, des crédits ou des ATER et moniteurs fait aussi l'objet de doléances, ainsi que la notification tardive des budgets, la suppression inopinée de contrats, ou les coupures de 50% annoncées à la rentrée 1994, qui rendent extrêmement difficile une gestion cohérente des moyens disponibles. Les responsables de l'UFR déplorent l'absence d'un véritable espace de négociation, ainsi que le non respect du Plan Université 2 000 et des engagements pris.

#### **V - Encadrement administratif et technique**

Le sous-équipement en la matière paraît général. Personnel en nombre insuffisant (17 ATOS affectés à l'UFR), manque de locaux et retard dans l'informatisation sont les causes d'un malaise qui affecte autant les étudiants que les enseignants. Quant à la recherche, elle est souvent paralysée par les tâches administratives. Il semble d'ailleurs qu'un certain nombre de tâches pourraient utilement être confiées à des assistants étudiants.

## **VI - Bibliothèques**

Le déménagement de la bibliothèque Doucet à Richelieu a provoqué, dans l'immédiat, une véritable catastrophe pour le troisième cycle et contribué à aggraver le problème d'éclatement géographique dont souffre Paris I. S'il est porteur, à long terme, d'un espoir qui ne se concrétisera que si les chercheurs et enseignants obtiennent des locaux et des équipements en nombre suffisant rue Vivienne, il a pour effet, à court terme, de séparer les enseignants de leur principale source de documentation, ce qui entraîne des pertes de temps, l'impossibilité de contrôler les références avant un cours, etc...

Pour les premier et deuxième cycles, la situation n'est pas moins préoccupante. Le nombre des places de travail à Tolbiac (800 pour 9 000 étudiants) est nettement insuffisant. A Michelet, le problème est le même. Deux petites salles de lecture (Moyen-Age et Epoque moderne) sont gérées par un personnel dont le nombre et la qualification (2 cadres C, complétés par 4 contrats emploi-solidarité de 20 heures) est sans commune mesure avec les besoins réels : de 1991 à 1994, les effectifs d'utilisateurs ont augmenté de 50%, atteignant 9 900 consultations en une année. Le manque de gestion technique et l'entretien au jour le jour conduisent à une situation anarchique dont les étudiants font les frais. La seule solution raisonnable, mais urgente, consiste en l'installation d'une bibliothèque commune à Paris I et IV dans les locaux libérés par la bibliothèque Doucet depuis plusieurs mois déjà (1 500 m<sup>2</sup> "en jachère"), mais dont la transformation n'est encore qu'au stade de projet.

L'enseignement du cinéma, qui possède pas de bibliothèque spécifique, dispose au centre Pierre Mendès-France d'une importante documentation, en commun avec Paris III, mais qui est inaccessible aux étudiants, faute de locaux adéquats et de personnel.

D'une manière générale, l'éclatement et la dispersion des bibliothèques semble faire problème, tant pour le repérage et l'accès aux livres que pour la politique d'acquisition et de gestion. Faute d'un regroupement dans un seul local, qui présenterait d'ailleurs aussi des inconvénients, l'unification et l'informatisation des fichiers permettrait au moins de localiser aisément la présence d'un ouvrage.

## **VII - Flux d' étudiants**

L'Histoire de l'Art est victime de son succès auprès du grand public. Dans le cas de Paris I, dont l'éventail des programmes est unique (de la Préhistoire au Contemporain, en passant par les cinq continents), l'attractivité est encore plus grande, et le bassin de recrutement plus large que pour Paris IV (30 à 50% d'étudiants non parisiens, dit-on), ce qui est en soi réjouissant. Mais la surpopulation, particulièrement sensible en Art contemporain (et d'autant plus inquiétante que le nombre des débouchés reste limité), trouve l'une de ses causes dans l'acceptation de tous les types de baccalauréats, qui fait trop souvent de l'Histoire de l'Art une discipline refuge, ce qui explique le souhait exprimé par certains enseignants de pouvoir procéder à une sélection. L'absentéisme chronique et l'énorme déperdition qui intervient d'un niveau à l'autre en tient lieu, mais la difficulté de coordonner et de gérer les flux d'étudiants, souvent imprévisibles, vient aussi des entrées par équivalence, notamment au niveau de l'entrée en licence, malgré un taux d'échecs important aux examens.

Le problème du taux d'encadrement est plus aigu en Histoire de l'Art qu'en Archéologie, où la connaissance demandée du grec, du latin et de l'allemand, semble faire barrage. Selon des sources dignes de foi, le nombre d'enseignants n'aurait fait que doubler pendant que celui des étudiants quadruplait, d'où des auditoires surchargés et un nombre insuffisant de TD (qui serait inférieur de moitié à celui des autres branches), trop souvent remplacés par des cours. Quant au

nombre de 156 diplômés en DEA atteint en 1993, il a de quoi inquiéter les plus dévoués parmi les enseignants, comme les 326 inscriptions en thèse (220 selon une autre source) à répartir entre 8 titulaires habilités à les diriger. Le recours à des enseignants à la retraite paraît fréquent, et le bénévolat est trop souvent mis à contribution. Enfin, des tentatives pour désengorger la formation doctorale par la création de DESS auraient échoué faute de moyens.

Malgré cette surcharge, il semble que la plupart des professeurs enseignent en DEUG.

## **VIII - Point de vue des étudiants**

Les deux seuls étudiants rencontrés n'ont fourni qu'une image assez floue de la situation. Partagés entre un idéal de démocratisation des études qui excluait toute sélection et la revendication de conditions de travail qui demanderaient des locaux, des moyens et un taux d'encadrement sans commune mesure avec la situation actuelle, ils paraissaient relativement découragés. Déplorant à la fois la faible participation des étudiants au Conseil de l'UFR (10 %) et souhaitant une présence plus active des enseignants, dont ils dénonçaient certains cumuls de charges, ils ont paru souhaiter des impulsions nouvelles sans pouvoir en préciser la forme. Ce climat morose devrait inciter les autorités à opérer rapidement un choix : soit adapter le nombre de candidats acceptés au marché de l'emploi, soit se donner les moyens d'une vraie politique de libéralisation de l'enseignement.

## **IX - Enseignement**

La dégradation du taux d'encadrement apparaît, il faut le répéter ici, comme le problème le plus grave. Le respect des normes en la matière demanderait la création d'une vingtaine de postes, ce qui semble utopique dans la conjoncture actuelle. Le déficit n'affecte d'ailleurs pas que les époques moderne et contemporaine ; le Moyen-Age fait aussi figure de discipline sinistrée, malgré l'obtention en catastrophe d'un assistant. D'une manière générale, on peut déplorer une proportion trop forte de vacataires, particulièrement en art médiéval ainsi qu'en DEUG.

La diversité et l'originalité des domaines étudiés est l'une des caractéristiques de l'UFR. L'originalité porte soit sur les orientations méthodologiques (histoire sociale de l'Art, interdisciplinarité, informatique), soit sur les domaines étudiés (photographie, arts appliqués, histoire des jardins, histoire des instruments de conception et programmation architecturale, nouveaux matériaux, béton armé). Cette richesse est un atout, mais pourrait présenter aussi des risques, dont ceux de la dispersion ou d'une spécialisation trop précoce. Dans l'ensemble, la souplesse des plans d'études et la distribution des options assurent un équilibre raisonnable. Un système de modules n'a pas encore pu être introduit, faute de locaux et d'encadrement, dit-on, sauf dans le domaine des études cinématographiques et audiovisuelles, dont la réorganisation récente table sur une pluridisciplinarité bienvenue. Cette branche semble être la seule, avec le "projet culturel", à entretenir des liens avec l'UFR 04 Arts plastiques et Sciences de l'Art, ce qui est paradoxal - même si le phénomène s'explique par des raisons historiques - et regrettable.

Parmi les éléments positifs, on relèvera les efforts d'innovation et de diversification, ainsi que le désir de développer des secteurs répondant aux demandes du marché de l'emploi et des nouvelles professions. C'est le cas notamment des Arts du spectacle et de la Conception de projets culturels, qui semblent trouver de nouveaux débouchés. La conservation et la restauration constituent une autre spécificité de l'UFR (avec la MST du même nom), mais il semble qu'il n'y ait guère de collaboration avec l'Institut français de restauration des oeuvres d'art (IFROA). Enfin, on

notera l'intérêt de l'inclusion, dans la préparation du DEA, de stages pratiques faisant l'objet d'un compte rendu circonstancié, favorisant l'insertion dans le monde du travail, de même que les efforts de collaboration avec les musées ou équipes de recherche pour la préparation d'expositions ou de publications.

Il faut rappeler aussi que l'enseignement de pré et proto-histoire de Paris I se situe dans la lignée des efforts d'André Leroi-Gourhan pour créer une ethnologie préhistorique. A cette tradition s'est ajoutée celle des protohistoriens d'Europe centrale. Divers indicateurs rendent compte des résultats : place des diplômés de Paris I dans le corps de conservation, nombre d'étudiants de Paris I recrutés par l'Association pour les fouilles archéologiques nationales.

## X - Recherche

La volonté de privilégier la recherche est patente dans les déclarations d'intention à tous les niveaux. Dans la pratique, l'accent mis dès le deuxième cycle sur des enseignements à orientation méthodologique devrait préparer les étudiants à cette activité. Le nombre élevé d'étudiants inscrits en DEA, notamment en époques moderne et contemporaine, en est probablement le fruit. Les programmes de séminaires de troisième cycle illustrent l'importance des apports extérieurs dans la qualité de la formation dispensée par l'Ecole doctorale. Telle est sans doute la clé de l'attractivité de l'UFR, qui se traduit par une proportion d'étrangers de 20 à 25 %. Quant à la production de thèses, elle est difficile à évaluer. Tout au plus pourra-t-on constater un fléchissement inexplicable du nombre des inscrits en doctorat à partir de 1992, et une répartition fort inégale entre directeurs de thèses, qui tient peut-être à l'attractivité relative des domaines.

Parmi les centres de recherche, on peut citer le **Centre interuniversitaire en Histoire de l'Art contemporain (CIRHAC)** qui se situe hors Ecole doctorale. Créé en 1970, réorganisé en 1992, il a été jumelé au Centre Ledoux. Son domaine de recherche concerne l'art contemporain (Pays-Bas, Italie, Europe centrale), les arts appliqués, l'histoire sociale, institutions et diffusion, l'architecture contemporaine, la conservation du patrimoine bâti.... Le **Centre Ledoux**, quant à lui, travaille sur l'art moderne, l'architecture du XVIIIe, la maison de campagne, l'urbanisme, la peinture et la gravure du XVIIe-XIXe, l'histoire des jardins, l'histoire du théâtre, l'histoire des techniques, Paris capitale des arts. Ces deux centres, qui n'en font plus qu'un, regroupent une quinzaine de chercheurs et d'enseignants chercheurs. Le budget est d'environ 80 KF par an. Plus de 150 thésards ont été inscrits depuis 5 ans, dont un tiers d'étrangers et 6 allocataires : 30 thèses ont été soutenues sur la période dont 10 par des étrangers.

La réalité des deux centres s'impose par le nombre, l'importance et la qualité des publications et manifestations qui font l'objet d'un bulletin annuel intitulé "*Le petit iconographe*". La liste des publications témoigne aussi d'une activité diversifiée, malgré la persistance de certaines monomanies et, si la recherche est souvent individuelle, des axes cohérents se dessinent, notamment dans le cadre du Centre Ledoux qui, malgré sa jeunesse, a trouvé son profil, voire une audience internationale. En revanche, aucune information n'a été donnée sur les publications des médiévistes.

Dans le domaine de l'architecture, une judicieuse complémentarité semble se dessiner avec Paris IV, Paris I se réservant notamment les périodes plus récentes et une orientation vers l'Histoire sociale de l'art. On notera aussi l'intérêt d'une volonté de désenclavement, qui s'exprime par la multiplication des collaborations extérieures, notamment avec l'Inventaire. Les participations à des colloques et congrès attestent une présence régulière des chercheurs dans le champ de la discipline.

## XI - Archéologie

### 1 - Forces de Paris I

Il est nécessaire de rappeler ici qu'au niveau du DEUG l'Archéologie représente un effectif indifférencié Lettres et Arts d'une part, Histoire de l'Art et Archéologie d'autre part, de 575 inscrits en première année de DEUG en 1991-92 ; de 810 en seconde année de DEUG en 1992-93 pour 290 reçus. Dans le second cycle, l'archéologie se différencie de la façon suivante :

	Licence (1991-92)			Maîtrise (1992-93)		
	Inscrits	Diplômés	%	Inscrits	Diplômés	%
Archéologie	140	100	71,4	160	78	55,7

DEA (1992-93)	Effectif	Diplômes
Périodes historiques	51	24
Préhistoire, Ethnologie, Anthropologie	87	33
Environnement et Archéologie	8	6

Il n'y a ni DESS ni DU de troisième cycle.

En abordant l'Archéologie de l'UFR 03 de Paris I, nous entrons dans un secteur particulièrement dynamique et novateur. Les forces de cette unité tiennent en un mot : leur globalité. Ses champs d'enseignement et de recherche couvrent en effet l'ensemble du monde, ainsi que toutes les époques, de la préhistoire à l'histoire de l'art et à l'archéologie contemporaines.

Citons, parmi les importants laboratoires de recherche, **le Centre de recherches d'archéologie classique** qui est une équipe d'accueil de doctorants dans le domaine de l'archéologie grecque, romaine et gallo-romaine. C'est un groupe de pointe en archéologie méditerranéenne, syrienne et jordanienne, comprenant 4 enseignants chercheurs, 2 chercheurs, 3 allocataires et 2 ITA. Son budget, en 1993, était de 70 KF et 16 thèses ont été soutenues. Un rapprochement est intervenu entre le CNRS, Paris I et Paris X-Nanterre au sein de la Maison de l'archéologie et de l'ethnologie-Centre René Ginouvès à Nanterre, à l'automne 1994. Le même directeur a la responsabilité de l'URA 1473, **Archéologie du monde grec**, plus axée sur ce sous-ensemble géographique. Dans la même mouvance, se positionne l'UPR 7541, **Archéologie de la Syrie du sud et de la zone de Pétra**.

L'ensemble formé par le Centre d'archéologie orientale "Jean Deshayes" et l'ERA 41 du Centre de recherches archéologiques du CNRS qui est aussi l'UPR 9032 du CNRS, **Du village à l'Etat au Proche et au Moyen Orient**, constitue une équipe de pointe dans les recherches préhistoriques et protohistoriques dans tout le Proche-Orient eurasiatique : une quinzaine de chercheurs et d'enseignants chercheurs, 4 boursiers et 4 ITA y étaient affectés en 1993, 17 étudiants étaient inscrits en thèse et 7 docteurs ont été formés en 5 ans.

**Le Centre de recherches d'archéologie et iconographie du Monde chrétien oriental** (VIe au XVIIe siècles) est une équipe d'accueil, créée en 1991, qui a permis de regrouper au sein d'une même structure les étudiants travaillant dans ces domaines de l'Orient chrétien à Paris I, (essentiellement Turquie et Syrie du Nord). En 1994, 30 étudiants étaient inscrits en thèse dont 13 étrangers, et 9 docteurs dont 6 étrangers ont été formés en 4 ans.

**Le Centre de recherches d'archéologie médiévale**, ex-URA 1009 créée en 1980, maintenant équipe universitaire, a pour spécialité la sculpture monumentale, en particulier celle du XIe siècle. Une dizaine de chercheurs y participent.

**L'archéologie du Mexique et de l'Amérique centrale**, UPR 312, créée par fusion en 1992, domiciliée au Musée de l'Homme, coordonne un programme commun au Mexique, à l'Amérique centrale et à l'aire andine. Une quinzaine de chercheurs dont 5 du CNRS et 1,5 ITA, 16 étudiants inscrits en thèse s'y retrouvent. Trois thèses ont été soutenues en 1994.

**Le Centre de recherche d'archéologie précolombienne** est une équipe d'accueil, en liaison permanente avec l'UPR 312. Il se consacre à l'étude des civilisations amérindiennes, de l'époque néolithique à la conquête du Nouveau Monde. Il a pour rôle principal la formation des étudiants qui se destinent à la recherche archéologique dans le domaine américain. En 1994, 17 étudiants étaient inscrits en thèse et 12 thèses ont été soutenues.

**Le Centre de recherches d'archéologie préhistorique** est une équipe d'accueil qui a pour thématique de recherches les sociétés préhistoriques. Son champ se trouve en Afrique subsaharienne et en Océanie : 4 chercheurs y sont affectés, 1 AMN et 3 allocataires. En 1994, 162 étudiants étaient inscrits en thèse, dont 47 étrangers, et 36 thèses ont été soutenues en 5 ans. Le Centre travaille en étroite liaison avec l'UPR 311, **Laboratoire de recherche sur l'Afrique orientale**, située à Meudon, dont la problématique est la place de l'homme d'hier et d'aujourd'hui dans la zone semi-désertique et désertique du Nord de l'Equateur : elle compte 8 chercheurs, 2 ITA, un budget de 150 KF annuel et 22 inscrits de 1992 à 1994.

**Le Centre de recherche d'archéologie protohistorique** est une équipe d'accueil qui a pour vocation d'effectuer et de guider les recherches concernant le Néolithique, les Ages du Bronze et du Fer dans une région allant de l'Atlantique au Proche-Orient. Il regroupe une dizaine de chercheurs, 40 étudiants inscrits en thèse dont 13 allocataires ; 18 thèses y ont été soutenues en 5 ans pour un budget de 19 KF annuel.

**Le Laboratoire d'ethnologie préhistorique**, URA 275, regroupe une quarantaine de chercheurs, 12 allocataires, 4 boursiers, 2 ITA avec un budget de 500 KF environ : 23 étudiants sont inscrits en thèses depuis moins de 5 ans dont 11 allocataires, et 4 thèses ont été soutenues sur la période.

L'UPR 7532 **Peuplements protohistoriques de l'Europe Nord-occidentale** est consacrée à l'étude des sociétés protohistoriques de l'Europe du néolithique à l'époque historique. Elle regroupait, en 1994, une douzaine de chercheurs, 4 allocataires MRE, 11 boursiers et 3 ITA. Soutenu parfois par les collectivités locales, son budget est de 2,2 MF annuel. 12 étudiants, tous allocataires, sont inscrits en thèse et 6 thèses ont été soutenues en 5 ans.

L'ERS 132 **Laboratoire de protohistoire égéenne : habitation et mode de vie au néolithique et à l'âge du bronze** est la seule équipe qui, en collaboration avec l'Ecole française d'Athènes, réalise un programme en ce domaine : en 1994, une dizaine de chercheurs, 1 allocataire, 300 KF annuel de budget, 10 étudiants inscrits en thèse dont 6 étrangers et 5 thèses soutenues en 5 ans.

**Le GDR 880 Terrains et théories en archéologie** regroupe 6 équipes CNRS et 6 centres de recherches universitaires, tous localisés au Centre Michelet. Selon la définition des GDR, aucun personnel propre ne s'y rattache mais le budget est de plus d'1,2 MF. Ces équipes et ces centres assurent le fonctionnement de 3 DEA d'archéologie et encadrent, au sein de l'Ecole doctorale d'archéologie, plus de 300 doctorants. Ceci constitue un spectre très large, unique en France.

Au nombre des forces de l'archéologie proprement dite, il faut mentionner la présence de nombreuses équipes du CNRS, regroupées en laboratoires ou unités diverses, aux nombreuses collaborations locales, nationales et internationales. A cet égard, le rapprochement intervenu entre le CNRS, Paris I et l'université de Paris X-Nanterre au sein de la Maison de l'archéologie et de l'ethnologie est riche de promesses.

Au nombre des forces, il faut rappeler le bâtiment de la Rue Michelet, dont Paris I occupe des points clés, notamment le bureau directorial et la bibliothèque. L'héritage des plus grands noms de l'archéologie classique française est partagé de manière quelque peu inégale entre Paris I et Paris IV, avec semble-t-il un avantage à Paris I, dont les équipes seraient, selon certains, plus entreprenantes et plus dynamiques.

## **2 - Faiblesses de Paris I**

La faiblesse principale de l'Archéologie à Paris I tient à son succès même : grand nombre d'étudiants de tous les cycles, manque de locaux, de bibliothèques, de bureaux. Les taux d'encadrement, comparés à ceux existant dans l'UFR d'histoire, apparaissent comme encore plus défavorables. Les ressources nécessaires pour assurer l'essentiel d'un enseignement universitaire (livres, photocopies, photographies, diapositives) font défaut. Les excursions sur le terrain, les visites de sites et de musées ne peuvent être assurés dans ces conditions, du moins jusqu'au DEA. A partir de ce niveau, la situation s'améliore, grâce notamment à l'activité des équipes et laboratoires mentionnés ci-dessus.

## **3 - Conclusion sur l'Archéologie**

La demande en Histoire de l'Art et Archéologie est immense, pour des raisons qui dépassent le cadre du présent rapport. Or aucun mécanisme de sélection ou d'élimination n'est envisagé à court ou moyen terme. A notre connaissance, l'ouverture de filières analogues dans la région parisienne n'est pas envisagée non plus. Seule la lassitude devant des conditions d'études déplorables décourage un certain nombre de personnes moins motivées. Il est évident que de telles perspectives ne sont guère stimulantes non plus pour les enseignants. La coupure en deux parties égales du bâtiment de la Rue Michelet en faveur des deux universités partenaires n'est pas une mesure de nature à favoriser la collaboration ou la mise en commun de ressources peu abondantes.

En dépit d'une situation insatisfaisante pour tous, la vie continue, l'activité d'enseignement se déroule aussi bien que possible et la recherche obtient des résultats plus qu'honorables, avec l'aide, il est vrai, du CNRS et de sources de financement extérieures (l'archéologie permet de récolter des financements locaux ou provenant de sources intéressées à des activités hors du territoire national). Il demeure que l'observateur extérieur est conduit à la fois à s'étonner de l'enthousiasme et de la conviction trouvés chez de nombreux interlocuteurs, de la volonté indéfectible d'aller de l'avant en dépit des obstacles et du caractère quasiment désespéré des conditions de vie et de travail rue Michelet.

## **XII - Conclusions générales**

Si le bilan reste relativement favorable, notamment au niveau de la recherche et des publications, malgré des conditions de travail de plus en plus difficiles, c'est sans doute grâce au dévouement et au "bricolage" acrobatique des enseignants. Mais l'on ne saurait ignorer que la situation est précaire et qu'à long terme la réputation de l'UFR risque d'en souffrir. L'une des conséquences pourrait se manifester au niveau de la qualité du recrutement, qui se fait actuellement pour 60% à l'extérieur.

Pour ce qui est des rapports entre Paris I et Paris IV, le temps de "la guerre picrocholine" semble révolu, et des relations fondées sur le dialogue et une certaine complémentarité commencent à s'instaurer. Cependant, de l'avis unanime des intéressés, si la collaboration peut encore être développée, il serait erroné d'envisager une fusion. Chaque UFR a sa personnalité, son style, ses spécialités, et l'on ne gagnerait rien à noyer ces spécificités dans un grand "melting pot" où le risque de l'anonymat viendrait s'ajouter à celui du gigantisme. Il conviendrait, au contraire, de créer de nouvelles unités d'enseignement d'Histoire de l'Art à Paris et en province, afin de répondre à la demande résultant du succès de la discipline, et de donner à chacune les moyens de travailler dans des conditions favorables au développement de sa vocation propre.

## **XIII - Remarques d'ensemble**

### **1 - L'Archéologie à Paris I et à Paris IV**

La situation de l'Archéologie est jusqu'à un certain point l'inverse de celle qui existe en Histoire ancienne : l'Archéologie de Paris I paraît plus dynamique et novatrice que celle de Paris IV, encore que celle-ci collabore activement avec les sciences de l'Antiquité, fortement représentées dans cette université. Les archéologues de Paris I, en revanche, s'ouvrent à une collaboration prometteuse avec ceux de Paris X-Nanterre et des chercheurs du CNRS.

### **2 - La gestion des bibliothèques**

Alors que de nombreuses bibliothèques de toutes sortes co-existent à la Sorbonne, il est préoccupant de constater qu'il n'y a aucun programme de catalogage commun à ce jour, du moins à notre connaissance. La réunion en un seul lieu de toutes les bibliothèques dispersées permettrait un progrès décisif pour l'enseignement et la recherche, à condition naturellement que les locaux puissent être réservés à l'usage exclusif des lecteurs et ne soient pas occupés par des enseignements. Il est prévu, sous réserve de disposer des moyens en personnel nécessaires, l'ouverture, à la rentrée 1995, d'une bibliothèque commune aux deux universités d'histoire de l'Art et d'Archéologie destinée aux étudiants de premier cycle et de licence.

La création d'un fichier électronique fonctionnant sur un ordinateur central à l'aide d'un logiciel unique apporterait une amélioration substantielle pour tous les utilisateurs.

### **3 - L'informatisation de la Sorbonne**

Les rumeurs les plus préoccupantes circulent selon lesquelles Paris I et Paris IV envisageraient la création de deux systèmes électroniques distincts dans le bâtiment de la Sorbonne et dans les autres bâtiments que ces deux universités occupent.

Le câblage des deux universités est une question technique dans laquelle il ne nous appartient pas d'entrer ici. Mais la France étant un pays extrêmement avancé dans le domaine de l'électronique et des télécommunications, il ne devrait pas être difficile aux présidences des deux universités de lancer un projet visant à câbler entièrement les bâtiments, à commencer par la Sorbonne, et de créer ainsi l'une de ces "autoroutes de l'information" auxquelles la plupart des universités du monde sont rattachées. C'est par ces câbles que devraient circuler notamment les données des fichiers des bibliothèques. Il importerait naturellement de relier aussi à ce réseau la bibliothèque de la Sorbonne. Un danger mortel serait que les deux universités se lancent dans des projets différents et incompatibles.

### **4 - La collaboration entre Paris I et Paris IV**

La mise en réseau d'universités d'une même ville ou d'un même pays est aujourd'hui une activité courante, à laquelle les dirigeants d'universités consacrent beaucoup de temps. C'est ainsi qu'il existe actuellement une Commission de coordination des universités de Suisse occidentale (universités de Berne, Neuchâtel, Fribourg, Lausanne, Genève, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne).

Sous la pression des pouvoirs publics et des conditions économiques, la mise en commun des ressources, le partage des compétences, la création d'activités communes se multiplient. Sont d'ores et déjà au stade du fonctionnement, en Suisse occidentale, une gestion centrale des fichiers des bibliothèques, la réalisation de troisièmes cycles et postgrades communs, le partage des tâches dans de nombreuses disciplines, jusqu'au premier cycle pour certaines disciplines très spécialisées.

Sans être en mesure de dresser un état complet de la mise en commun des ressources entre Paris I et Paris IV, il est possible de dire que, pour l'instant, ces deux universités paraissent agir de manière différente, individualiste, voire souvent en rivales et concurrentes. Il ne faut pas nier les avantages d'une certaine concurrence, mais chacune des deux universités gagnerait sans doute à conduire certains projets coûteux en commun et à améliorer le partage d'autres activités. Il en résulterait une efficacité plus grande pour un coût constant, voire inférieur.

La méthodologie existe pour ce genre de procédure, qui devrait concilier deux approches, "top-down", comme disent les Anglo-Saxons, avec une initiative partant des présidences d'une part, et relayée immédiatement par certaines unités à la base d'autre part. Il semble hautement probable que quelques-uns des professeurs de ces deux UFR pourraient être acquis sans difficulté à une telle réflexion.

## **UFR 09 - Histoire**

L'analyse de l'UFR 09 Histoire de Paris I comportera un paragraphe particulier sur l'Histoire ancienne.

### **I - Personnels**

#### **1 - Enseignants**

Le corps enseignant de l'UFR 09-Histoire de Paris I est sans doute, tant par sa qualité que par son nombre, le plus fort de France : 108 enseignants dont 26 professeurs, 54 maîtres de conférences, 2 assistants, 5 AMN, 8 ATER, 13 allocataires-moniteurs de l'Enseignement supérieur, et non compris une dizaine de professeurs en surnombre, 6 enseignants du second degré sont affectés à l'UFR (emplois au 1er janvier 1992). Les professeurs, dont 6 sur 7 recrutements récents ont été externes, sont relativement jeunes<sup>1</sup> et jouissent d'une grande réputation scientifique sur le plan international. Leur activité, reconnue par des nominations au Collège de France et à l'Institut universitaire de France, se situe souvent à la pointe de la discipline. Par leur nombre, ils couvrent des champs de spécialisation très étendus.

Les 12 équipes de recherches liées de diverses manières au CNRS aident à former une masse critique permettant de considérer l'UFR comme un pôle d'excellence qui peut couvrir des domaines de recherche et d'enseignement souvent inexistant dans d'autres universités françaises. De plus, dans de nombreux domaines plus courants, les unités de recherche sont souvent mieux équipées en personnel et en documentation que bien d'autres universités françaises. Au sein du corps des maîtres de conférence, une différenciation se dessine : quelques-uns des meilleurs sont régulièrement appelés ailleurs à des postes de professeurs (7 à 8 %), quelques autres, qui auraient pu prétendre aussi à des nominations en qualité de professeurs, préfèrent rester à Paris I ; l'un d'eux est membre de l'IUF. Près de 40 % des maîtres de conférences ont 55 ans ou plus, de sorte que, par le seul effet de l'âge, un renouvellement assez important aura lieu dans les dix prochaines années.

Dans les dernières années, deux postes de professeur ont été créés pour les pays musulmans contemporains et pour l'informatique, trois postes de maîtres de conférences pour le Maghreb, l'informatique et la documentation, ce qui paraît encore insuffisant pour la satisfaction des nouveaux besoins dans ces domaines. Sauf exception, les enseignants ne font pas d'heures supplémentaires.

#### **2 - IATOS**

En ce qui concerne les personnels IATOS, l'UFR disposait, en 1992-1993, de 19,5 postes relevant du MEN ; 7,5 étaient affectés à la recherche, 7 à l'administration et 5 à la pédagogie.

---

<sup>1</sup> Un peu plus de 20 % d'entre eux atteindront l'âge de la retraite au cours des dix prochaines années.

### 3 - Heures dispensées

En 1992-1993, le volume des heures dispensées dans l'UFR avoisinait 21 000 équivalent TD. Elles se répartissaient ainsi :

	<b>Total des heures dispensées</b>	<b>dont heures statutaires</b>	<b>dont heures complémentaires</b>
Premier cycle	9 909	8 664	1 245
Deuxième cycle	8 167,5	7 585	582
Troisième cycle	1 174,5	1 174,5	
Préparation aux concours	1 447	1 309	138
Autres	300	300	
<b>Total</b>	<b>20 998</b>	<b>19 033</b>	<b>1 965</b>

On observe, par ailleurs, que les enseignants permanents ne faisaient pas d'heures complémentaires, au moins en 1992-1993.

Les professeurs (potentiel d'heures d'enseignement d'environ 5 100 heures) font 14 % de leur enseignement en premier cycle, près de 60 % en deuxième cycle et 21 % en troisième cycle, le reste dans les préparations aux concours. Les maîtres de conférences, avec un potentiel de 10 400 heures, en consacrent 40 % au premier cycle, 45 % au deuxième cycle, 12 % à la préparation des concours. Leur participation au troisième cycle est très faible.

Ainsi les professeurs assurent environ 7 à 8 % des heures nécessaires au premier cycle, les maîtres de conférences près de la moitié, la "jouvence" pas loin de 30 % et les intervenants extérieurs 10 %. En second cycle, les professeurs assurent 37 % des heures, les maîtres de conférences 55 % et des intervenants extérieurs font le reste. Le troisième cycle est pratiquement réservé aux professeurs.

Depuis 1988-1989, cette structure a évolué : alors que le nombre d'heures dispensées augmentait globalement de 5 à 6 %, il s'accroissait de 10 % en premier cycle, de 5 à 6 % en deuxième cycle et diminuait de 15 à 17 % en troisième cycle. Par ailleurs, la participation des maîtres de conférences était beaucoup plus importante en premier cycle (5 180 heures contre 4 300 en 1992) ; ils se sont progressivement déplacés vers le second cycle, remplacés dans le premier par des ALER, ATER et moniteurs, l'appel aux intervenants extérieurs ayant été réduit.

La forte augmentation des effectifs étudiants au cours des deux dernières années a créé une situation difficile en novembre 1994. L'appel à des intervenants extérieurs représente un élément de flexibilité du potentiel d'enseignement mais il est loin d'être suffisant. L'acceptation d'heures complémentaires dans la limite compatible avec la prime d'encadrement doctoral serait un autre moyen d'accroître temporairement ce potentiel. Mais le problème de fond demeure et on le retrouvera en conclusion.

## II - Moyens

### 1 - Les locaux

Pendant les quatre dernières années, une extension des locaux de 25 m<sup>2</sup>, et une mezzanine et des bureaux seront construits dans la bibliothèque du Centre P. Renouvin. Les locaux de la Sorbonne, de la rue Malher et de Tolbiac, sont utilisés de 8 à 20 heures pour les cours, samedis inclus. Les salles de bibliothèque sont combles de livres et manquent de places pour les étudiants. En plus, elles sont prises souvent pour des cours et des réunions. Les couloirs sont remplis d'armoires qui mettent en danger l'évacuation. Un manque considérable de locaux où les enseignants peuvent recevoir les

étudiants, et où les étudiants peuvent étudier et communiquer, a pu faire dire à un étudiant que la Sorbonne a perdu son caractère de foyer de communication. Les bâtiments de l'ancienne Sorbonne souffrent d'un retard d'entretien d'une trentaine d'années au moins ainsi que d'une utilisation irrationnelle des espaces. La réservation du grand amphithéâtre pour des manifestations extérieures, tandis que les salles manquent pour les étudiants, a été dénoncée par plusieurs interlocuteurs, et particulièrement par les étudiants de licence. Dans la réunion du Conseil d'UFR le 28 octobre 1994, un étudiant rappelait à un professeur qu'il avait assisté à son cours étant assis sur son bureau (par manque de place, si quelque doute pouvait planer encore chez le lecteur). Une enseignante s'exprimait alors ainsi : "je pleure quand je rentre de l'étranger ; ici, on ne respecte ni l'académie, ni l'étudiant".

La pénurie des locaux mène à des situations inadmissibles du point de vue pédagogique. Les instruments élémentaires font péniblement défaut : les étudiants de licence disent que l'UFR dispose de deux rétroprojecteurs dont un en panne. Une enseignante indique qu'elle porte son rétroprojecteur personnel dans les salles éloignées. La logistique de la Sorbonne risque d'avoir manqué la seconde moitié du vingtième siècle. Pourtant, un effort vient d'être fait par l'aménagement d'une salle d'informatique : 15 ordinateurs d'un type légèrement dépassé y ont été envoyés d'autorité par la présidence sans toutefois être accompagnés du software indispensable. Les étudiants peuvent y suivre le cours d'informatique historique à deux par machine.

A la rentrée 1994, en licence, 150 étudiants inscrits ne trouvent pas de place dans les travaux dirigés auxquels ils ont droit. Après une discussion sur les nécessités pédagogiques, le Conseil d'UFR avait réduit la capacité maximale par TD de 40 en 1993-1994, à 35 en 1994-1995. Ce chiffre reste encore très élevé en comparaison avec les normes étrangères. Or l'offre de TD est trop restreinte par manque de personnel. La sélection se fait par la ruée : les étudiants ayant manqué une réunion d'information au début de l'année n'obtenaient la brochure de licence qu'avec un retard qui limitait leur choix ou même la possibilité d'inscription. Des étudiants ont déclaré que les enseignants étaient volontairement désagréables pour faire fuir les surplus. Les professeurs eux-mêmes ont dit qu'ils devaient renvoyer des étudiants en maîtrise et faire de la publicité afin de réduire leur surcharge.

Dans le centre Pierre Mendès France à Tolbiac, le premier cycle est assuré dans des conditions lamentables. La bibliothèque de livres de base ne suffit pas, de loin, pour les 2 300 inscrits pédagogiques du premier cycle (le 18 novembre 1994). Le bâtiment exprime un profond manque de respect pour l'enseignement de qualité que le personnel - y compris les professeurs - s'efforce d'y offrir.

## **2 - La scolarité**

L'université de Paris I, et l'UFR d'Histoire en particulier, font un grand effort pour rattraper le retard dans l'informatisation de la scolarité. Le secrétariat du premier cycle lutte encore avec deux systèmes informatiques incompatibles, l'un pour les inscriptions administratives, l'autre pour les inscriptions pédagogiques, mais un système d'inscription directe sur machine est en préparation. En plus, les analyses sont compliquées par les différences entre les systèmes pédagogiques en droit et en économie, qui offrent des mineures aux historiens. Ainsi, l'université ne peut pas encore déterminer la provenance de ses étudiants malgré le fait que les classes préparatoires en fournissent 224 en première année et 74 en deuxième (données du 18 novembre 1994). Les étudiants ont l'impression que cette forme d'admission double constitue une sélection qualitative cachée sans pourtant reposer sur un enseignement égal. Actuellement, il est à craindre qu'un certain nombre d'étudiants passent jusqu'à 5 ans en premier cycle au prix de différentes "acrobaties" de survie que l'université ne parvient pas à contrôler. Le secrétariat de l'UFR en Sorbonne dispose d'un équipement informatique qui permettra bientôt des délibérations informatisées, souhaitées par la direction de l'UFR.

### **3 - Les bibliothèques**

Dispersées à travers les bâtiments et gérées en partie par les deux universités Paris I et IV ensemble, les bibliothèques comportent sans doute une documentation importante. Celle-ci n'est toutefois pas utilisable d'une manière optimale par :

- la dispersion des locaux (par ex. les bibliothèques Boutruche de Paris IV, et Halphen de Paris I et IV, toutes deux concernant le Moyen-Age mais localisées diagonalement dans le bâtiment),
- l'utilisation de ces salles pour des cours et des réunions,
- le manque de personnel pour garantir l'ouverture et la gestion de plusieurs de ces bibliothèques, d'où la fermeture à clé des armoires,
- l'insuffisance des rayonnages et des places d'étude (54 places dans la bibliothèque Lavis pour 981 inscrits aux concours, 13 places dans la bibliothèque de la Révolution française, un Centre de spécialisation internationale),
- l'absence totale d'un catalogue informatisé couvrant toutes ces bibliothèques. Le Centre d'histoire et de civilisation byzantines est le seul ayant développé un catalogue informatique en réseau englobant toutes les bibliothèques spécialisées à Paris et à Strasbourg. Certes, un legs et le soutien particulier de la présidence ont aidé, mais aussi la volonté de collaboration qu'on souhaiterait voir généralement.

On note que des solutions sont cherchées ponctuellement, comme dans le Centre P. Renouvin, relativement bien équipé. Il manque toutefois une vue d'ensemble sur les collections dispersées à travers toute la Sorbonne. On peut espérer que le câblage de la Sorbonne, prévu pour 1995, sera l'occasion d'une réflexion globale afin d'améliorer l'accessibilité des collections et de rationaliser les ressources des deux universités dans leur ensemble. La situation actuelle semble rester bloquée par l'approche isolée des différents centres dans les deux universités et aux échelons différents.

### **III - Les formations**

L'UFR vient de rénover son programme de premier cycle avec un regroupement sur quatre périodes, langages et instruments de travail, langues vivantes et deux mineures dans les disciplines voisines. Son effort d'adaptation s'est en outre traduit par la création d'une sous-dominante Administration générale en DEUG, d'un module de documentation en licence et en maîtrise (à côté de la traditionnelle filière d'Histoire), d'un DESS Histoire et gestion du patrimoine français et européen, d'un cursus pour la préparation aux concours de la fonction publique. On appréciera la créativité avec laquelle l'UFR affronte les actuelles possibilités de carrière de ses étudiants. Il faut également constater un souci profond au sujet de l'afflux d'inscriptions aux concours d'agrégation et de CAPES, dépassant le nombre de postes dans toute la France. Il importe de reconsidérer les conditions d'admission au vu de la médiocrité des moyens disponibles (des TD à 300 participants par thème, limites de la bibliothèque Lavis) et du nombre ahurissant d'échecs.

Les étudiants de premier cycle ne se sont pas exprimés sur la structure de l'enseignement ; ils louent la qualité du matériel offert et des enseignants. Ils ont violemment critiqué les conditions matérielles et le manque de personnel. Ils souhaiteraient plus de temps de débat pendant les TD. D'autre part, ils n'avaient pas encore pris en considération la possibilité de réduire le temps disponible par exposé oral (25 minutes), ni de la doubler d'une version écrite in extenso pour l'enseignant et réduite à une feuille pour les autres étudiants. Ils se plaignent particulièrement du manque de communication entre l'administration de l'université et les étudiants. *Le Journal de Paris I*, richement illustré d'événements officiels de caractère mondain, a été montré par les étudiants qui se demandaient pourquoi ils ne méritaient aucune forme de communication régulière sur les faits essentiels pour leur vie d'étudiant.

Les autres formations concernent :

- **Magistère :** - Relations internationales et action à l'étranger
- **DESS :** - Histoire et gestion du patrimoine européen
- **DEA :** - Histoire et civilisation de l'Antiquité
- Histoire et archéologie du monde byzantin et post-byzantin
- Histoire sociale, XIXe et XXe siècles
- Histoire économique et sociale des pays industrialisés (avec Paris X)
- Histoire de l'Afrique, histoire-archéologie et histoire de l'Art (avec Paris VII)
- Histoire contemporaine des mondes étrangers et des relations internationales (avec 5 options)
- Histoire des sociétés pré-industrielles du monde occidental, VIe - XIXe siècle (avec l'Ecole des Chartes), 2 options
- Etudes africaines

## IV - Les étudiants et le déroulement des études

### 1 - Les effectifs et leur évolution

Le tableau ci-dessous résume cette évolution :

#### Inscrits pédagogiques

	1er cycle(*)		2e cycle	
	1ère année	2e année	Licence	Maîtrise
1987-1988	692	665	694	405
1989-1990	676	813	805	450
1991-1992	721	802	1 024	596
1992-1993	759	932	1 149	651
1994-1995	1 070	1 230	1 400	700

\* Il semble que les étudiants qui ont obtenu les UV majeures soient considérés comme admis en 2e année.

Le tableau montre clairement la forte augmentation qui se poursuit depuis plusieurs années et qui s'est accélérée tout récemment.

La répartition des effectifs entre les cycles et les années demande quelques précisions. Les inscrits pédagogiques de chaque année comprennent trois groupes : les inscrits pour la première fois, issus de l'enseignement secondaire en première année et de l'année antérieure ensuite, les redoublants ; les "autres entrants". En premier cycle, les proportions sont les suivantes :

	1ère année				2e année			
	Bacheliers (**)	Autres entrants (***)	Redoublants	Total	Admis 2e année	Autres entrants	Redoublants	Total
1991-1992	354	206	161	721	498	121	183	802
1992-1993	370	307	82	759	516	218	174	908(*)

(\*) 932 dans le tableau précédent

(\*\*) Bacheliers soumis à la procédure Ravel

(\*\*\*) Cette colonne regroupe les bacheliers des années antérieures, les étrangers, les étudiants hors Ile-de-france

Ces données ne permettent pas de faire la même étude pour le second cycle. On voit qu'en premier cycle les "autres entrants", et parmi eux les élèves des CPGE ayant obtenu des équivalences forment une part importante des effectifs.

En troisième cycle, les étudiants issus de l'université de Paris I forment un peu plus de la moitié des effectifs et les étrangers, issus ou non de l'université, environ un tiers de l'effectif.

## 2 - Les taux de succès

En DEUG, les résultats sont les suivants :

	DEUG en 2 ans	DEUG en 3 ans	Total
1991-1992	264	190	454
1992-1993	273	218	491

Si l'on rapporte ces résultats à l'effectif de deuxième année de DEUG, le taux de succès DEUG/inscrits en deuxième année oscillerait autour de 55 % ; en légère augmentation en 1987-1988 par rapport à 1989-1990 où il était de 50 %. Il n'est pas possible, actuellement, de savoir quelle est la part des autres entrants et notamment de ceux qui rejoignent directement la seconde année.

En second cycle, les taux de succès sont du même ordre : 50 à 55 % en licence avec une tendance à l'augmentation et autour de 55 % en maîtrise. Il faut bien souligner qu'il ne s'agit pas de taux relatifs à des cohortes et que, par conséquent, on ne peut, à partir de ces résultats, estimer la proportion des étudiants qui obtiennent finalement la licence ou la maîtrise. Il serait extrêmement utile de connaître les redoublements en licence et maîtrise et les taux de succès de ces redoublants.

En troisième cycle les taux de succès sont de l'ordre de 40 à 45 %.

Le magistère Relations internationales et action à l'étranger, créé en 1985 et piloté par l'UFR Histoire, regroupait, en 1993-94, 39 étudiants en première année, 30 en deuxième, 35 en troisième. Depuis la création du magistère, 190 diplômes ont été décernés. Ce diplôme pluridisciplinaire rassemble non seulement des historiens, mais aussi des étudiants juristes et économistes.

## V - La recherche

La visite des centres de recherche et l'étude de la riche documentation sur leurs activités ne laisse subsister aucun doute sur la grande qualité et l'originalité en de nombreux domaines des recherches menées à Paris I. La participation aux cours de DEA exerce une attraction sur les professeurs de province. Le nombre de thèses soutenues est impressionnant (75 en 1993), leur qualité attestée par leur impact international car elles ont été publiées, répandues et critiquées dans d'autres pays où elles servent de modèle et d'inspiration. Plusieurs centres ont leur propre série de publications, soutenue par les Publications de la Sorbonne.

**En Histoire moderne**, citons, par ordre de présentation du fascicule "*Centres de recherche et Ecoles doctorales de l'université Paris I*" de décembre 1994, le **Centre de recherches africaines (URA CNRS 363)** qui regroupe une trentaine de chercheurs et enseignants chercheurs. Le budget conséquent d'environ 400 KF par an permet au CRA d'être un pôle d'attraction national avec une importante fonction internationale : sur 43 thèses soutenues en 5 ans, 37 l'ont été par des personnes n'appartenant pas à la CEE. Une coopération formelle existe avec Paris III et Paris V ainsi qu'avec 8 autres universités françaises.

**Le Centre de recherche d'histoire et civilisation byzantines et du Proche-Orient chrétien**, équipe d'accueil MESR, rassemble une vingtaine de chercheurs avec un budget de 30 KF annuel. Ce Centre se trouve en une phase de réorientation suite à des mutations personnelles, dont celle du directeur. L'activité scientifique avait été, dans le passé, plutôt orientée vers des contacts institutionnels, tandis que la recherche, dans le Centre lui-même, n'avait résulté que d'un petit nombre de thèses. La réorientation actuelle, soutenue par une infrastructure exemplaire (réseau électronique inter-instituts) est prometteuse grâce à ses liaisons avec les chaires de nouveau grec et du monde arabo-musulman. L'activité scientifique, sous forme de colloques et de publications, est grande.

**L'Institut d'histoire économique et sociale (IHES - ERS CNRS 89)** bénéficie du concours d'une dizaine de chercheurs et de contrats, notamment du CNPF. L'analyse des stratégies des entreprises et des clés de leur performance est un axe de recherche bien déterminé et à la pointe de la recherche internationale. L'action de ce Centre est originale et se manifeste de façon importante en direction tant des entreprises que des chercheurs.

**Le Centre de recherches d'histoire de l'Amérique latine et du monde ibérique**, équipe d'accueil MESR appartenant au GDR 994, est une équipe inter-universitaire avec Paris VII et Paris X. Le budget d'environ 60 KF permet aux quelques chercheurs de maintenir un pôle d'attraction national et international : plus de la moitié des thèses sont soutenues par des étrangers. La problématique, évidemment centrale, des modèles et formes de pouvoir politique est bien définie. La résonance internationale de cette recherche est visible.

**Le Centre d'études sur l'histoire de l'Europe centrale contemporaine**, nouvellement créé, est une équipe d'accueil MESR.

**Le Centre d'histoire du monde slave, russe, soviétique**, scindé, en 1994, en histoire de l'Europe centrale d'une part et histoire des Slaves d'autre part, est une équipe d'accueil MESR. Des mutations personnelles et structurelles récentes ne permettent pas encore de voir clair dans ses perspectives. Dans le passé, son attrait a été limité (2 thèses soutenues en 1993), sa position dans l'Institut P. Renouvin peu active. Les difficultés linguistiques invoquées par son directeur n'expliquent pas nécessairement l'absence de liens structurels avec des instituts comparables à l'étranger comme par exemple l'université de l'Europe centrale à Vienne et à Prague.

**Le Centre de recherches d'histoire nord-américaine** est une équipe d'accueil MESR, appartenant à l'Institut P. Renouvin, rue V. Cousin, tout comme **le Centre d'histoire des relations internationales contemporaines (CHRIC)** qui, de plus, appartient au GDR 956. Des mutations sont intervenues récemment. Les axes de la recherche sont bien définis. Une vaste activité se dessine en colloques et publications dont un bulletin largement diffusé à l'étranger.

**Le Centre d'histoire militaire** est une équipe d'accueil MESR qui regroupe quelques chercheurs. Les résultats scientifiques manquent de visibilité et le Centre souffre d'évidentes difficultés d'organisation.

**Le Centre d'histoire des mines et de la métallurgie dans la France médiévale** est une équipe d'accueil MESR qui appartient au GDR 32. En collaboration avec d'autres équipes à Paris I et à l'EHESS, ainsi qu'avec d'autres instances, ce Centre a réussi à lancer un grand nombre d'activités dans ce domaine de recherche à la frontière de l'archéologie, de l'histoire des techniques et de l'environnement. L'originalité de ces activités est aussi remarquable que leur diffusion par différents médias. Un réseau international est assuré par de multiples publications propres. L'activité (individuelle) est de pointe. Le Centre travaille en liaison avec l'équipe **Territoires et sociétés des mondes romain et post-romain** qui appartient aussi au GDR 32.

**Le Centre de recherches d'histoire moderne - histoire des sociétés pré-industrielles (CRHM)** est une équipe d'accueil MESR regroupant une vingtaine de chercheurs. Ici aussi, la très grande réputation de quelques professeurs qui ont été les pionniers dans certains thèmes de la recherche internationale, marque fortement la vie de ce Centre. Les orientations actuelles de la recherche sont toujours à la pointe : consommations culturelles, croyances et légitimités. Il faut

noter l'absence de reconnaissance CNRS qui aurait pu faciliter les activités de ce Centre, trop axées maintenant sur le rayonnement personnel des enseignants.

**Le Centre d'histoire des sciences et des mouvements intellectuels** est une équipe d'accueil MESR à faibles moyens. Grâce à des contacts internationaux et une collaboration avec l'INSERM, un certain réseau s'est constitué. Il est à conseiller d'envisager une base plus solide pour cette spécialisation rare et difficile mais essentielle : une concertation universitaire serait requise dans ce but.

**Le Centre de recherche d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme (CRHMSS -URA 1738)** est proche, dans sa problématique, de l'équipe **Travail et travailleurs en France aux XIXe-XXe siècles** qui fait partie du GDR 55. Des références suggèrent qu'une intégration des deux équipes serait dans la logique des choses. Le Centre s'oriente avant tout sur sa mission de documentation, en entretenant des liens étroits avec les organisations sociales; il se veut résolument comparatif et participe activement à des activités internationales. Le bulletin qu'il publie est diffusé pour moitié à l'étranger.

**Le Centre de recherches sur l'histoire du XIXe siècle (URA 1016)** rassemble une dizaine de chercheurs, en lien avec Paris IV. Le Centre fait preuve d'une grande activité scientifique (19 thèses soutenues entre 1990 et 1994) grâce à des thèmes novateurs ayant une forte résonance internationale (liaison entre la prosopographie parlementaire et la culture politique, thèmes nouveaux comme fête, violence, vie privée). C'est une équipe de pointe.

**L'Institut d'histoire de la révolution française (ERS 56)** rassemble une dizaine de chercheurs avec un budget de 100 KF environ. Sa grande tradition comme centre de documentation lui offre une position unique dans le monde. Ainsi sa publication des *Annales de l'Histoire de la Révolution française* lui assure un rayonnement vraiment international. La mutation récente de la direction et la révision des liens avec le CNRS conduisent à un réaménagement de son programme de recherche.

**Le Centre d'études et de recherches sur le monde méditerranéen au Moyen-Age (CERMMA)** est une équipe d'accueil MESR qui fait partie du GDR 32. Il rassemble une vingtaine de chercheurs avec un budget de 60 KF environ. C'est une équipe inter-universitaire qui fait preuve d'une importante activité scientifique internationale : 13 thèses ont été soutenues depuis 1990. Suite à une mutation personnelle, une restructuration serait peut-être souhaitable.

L'équipe **Culture, Politique et Société (IX-XVIe siècles) -UMR CNRS 9963-** regroupe une quarantaine de chercheurs avec un budget de plus de 150 KF. Diverses équipes françaises et étrangères lui sont associées. Une relève de générations vient de se faire avec le départ de plusieurs professeurs de très grande renommée. L'équipe nombreuse et bien orientée est à la recherche d'une cohésion nouvelle. Les réalisations du passé sont impressionnantes tant par leur originalité que par leur impact international. Cette équipe a renouvelé la recherche en histoire médiévale en général par son attention pour l'électronique, ses applications à la prosopographie et au traitement de texte, ainsi que par son approche de l'historiographie et des comportements. C'est une équipe de pointe.

Certains professeurs signalent le poids de la lecture des thèses en octobre, ce qui les oblige à se retirer d'autres activités comme la participation à des colloques. Il a également été signalé que la durée légale de 4 ans attribuée au doctorat posera des problèmes à cause de la nécessité, pour les thésards, de trouver des moyens de subsistance qui détournent du travail de recherche. Par ailleurs, on se demande quelle peut être l'utilité de cette limite légale de 4 ans, qui est contraire à la réalité en sciences humaines dans toute l'Europe.

L'arrivée de nouveaux professeurs a contribué, avec la création des Ecoles doctorales, à des réorientations. Ainsi, les études byzantines se sont ouvertes à l'Orient latin, au néo-grec, au monde arabo-musulman. En histoire économique, une orientation vers l'étude des entreprises et de leurs monuments ouvre des perspectives professionnelles nouvelles. Des collaborations se sont également instaurées, avec Paris X en histoire économique, avec Paris III, Paris V et Paris VII en histoire

africaine. On retient une forte aptitude dans toute l'UFR à repenser constamment sa propre position et celle des étudiants.

## **VI - Histoire ancienne**

### **1 - Forces de Paris I**

Le recrutement des enseignants est aisé et porte généralement, en ce qui concerne les professeurs, sur des personnalités expérimentées, souvent engagées dans des recherches avancées, en France même ou hors de l'hexagone (directeurs de fouilles dans des pays du bassin méditerranéen). Une remarque identique s'applique aux étudiants qui, du moins une fois leur DEUG obtenu, souhaitent en très grand nombre venir poursuivre leurs études à la Sorbonne. L'université est donc en mesure de sélectionner les meilleurs, qui souvent proviennent de l'Ecole normale supérieure ou d'autres institutions prestigieuses.

Paris offre une gamme inégalée de cours pour les étudiants préparant un doctorat, grâce à l'Ecole pratique des hautes études et au Collège de France. La plupart de ces candidats sont inscrits aux universités de Paris I et Paris IV.

Plusieurs bibliothèques spécialisées offrent des possibilités de travail favorables : la bibliothèque du Centre Glotz (accessible aux enseignants de Paris IV, bien que nominalement rattachée à Paris I), la bibliothèque d'Histoire des religions, celle du Centre Lenain de Tillemont, la bibliothèque d'Epigraphie grecque (qui relève du grec de Paris IV et non de l'histoire ancienne), la bibliothèque de l'URA 995, la bibliothèque de l'Institut de Papyrologie (Paris IV), celle de l'Institut d'Egyptologie (Paris IV). Cette liste pourrait s'allonger encore, si elle devait recenser toutes les richesses dispersées dans les bâtiments de la Sorbonne ou proches de la Sorbonne.

### **2 - Faiblesses de Paris I**

A ces forces correspondent, selon les professeurs de Paris I eux-mêmes, un certain nombre de faiblesses : en premier lieu, le petit nombre de locaux favorables à l'enseignement et surtout à la recherche. "Nous crèverons par manque d'espace", nous a-t-on déclaré. L'unanimité des enseignants met en évidence le poids que constituent des effectifs d'étudiants pléthoriques, en premier cycle surtout, mais aussi dans les cycles ultérieurs, phénomène qui entraîne la dispersion des forces et l'épuisement des moyens, intellectuels et matériels, réservés à la recherche.

Contrairement à Paris IV, l'histoire ancienne ne peut s'appuyer sur un département de grec ancien. L'étude de cette langue, indispensable à une véritable recherche en histoire ancienne, ainsi que celle du latin, est assurée dans le cadre du Département de langues. La collaboration avec Paris IV dans ce domaine, comme dans d'autres, se heurte à toutes sortes d'obstacles, psychologiques, pratiques et administratifs.

**Le Centre d'histoire de l'Antiquité, CentreGustaveGlotz**, rue de la Sorbonne, ancien fleuron de l'histoire ancienne, grecque et romaine, et de l'épigraphie en Sorbonne, s'est étendu et enrichi : il est équipé d'accueil MESR. Il s'appuie même sur des ressources techniques relativement importantes (Salle Seston, où sont regroupés les trois ordinateurs disponibles), mais ses locaux restent exigus, souvent utilisés à d'autres fins que ceux de la recherche (de nombreux enseignements sont donnés dans des salles normalement vouées à la lecture), enfin, deux bureaux de professeurs spécialistes d'autres domaines de l'histoire forment une sorte d'enclave au coeur même de la bibliothèque Glotz. Le Centre publie *les Cahiers du Centre Glotz*, revue d'histoire ancienne.

Pas plus qu'aucune bibliothèque de l'ancienne Sorbonne, la bibliothèque Glotz ne dispose d'un catalogue électronique. Ses richesses restent donc peu connues et insuffisamment exploitées. Le manque de personnel administratif ou technique ne facilite pas l'accès aux livres, qui sont souvent conservés sous clé. En dépit d'une collaboration officiellement proclamée de part et d'autre, et d'un appui financier de Paris IV à la bibliothèque Glotz, la mise en commun de cette ressource importante ne va pas de soi.

Parmi les autres centres de recherche, figurent le **Centre de recherches d'épigraphie et d'histoire du monde romain**, qui est une équipe universitaire rue de la Sorbonne, et qui n'a fourni aucune documentation de même que l'ex-ERS 116 **Equipe Fonctionnement des systèmes politiques et sociaux du monde romain et hellénistique**, domiciliée rue Mahler et devenue, en 1995, l'URA 1979. L'équipe regroupe 4 chercheurs CNRS et une trentaine d'enseignants chercheurs.

**L'Année épigraphique**, ex-ERS 117 récemment restructurée, est devenue l'**UFR 710**, rue J. Calvin dans le 5ème arrondissement en 1995, avec un seul chercheur permanent et un ITA, tous deux CNRS. Cette structure, qui reçoit de nombreuses collaborations extérieures, publie *l'Année épigraphique*, annuaire critique réunissant toutes les inscriptions pendant l'année de référence. Cette contribution, plus que centenaire, est d'un apport essentiel pour la discipline.

Un facteur particulier à l'histoire ancienne de l'université de Paris I réside dans la pyramide des âges de ses professeurs. En effet, trois éminents professeurs seront prochainement admis à faire valoir leurs droits à la retraite. A vrai dire, la situation est compliquée par le fait que l'un poursuivra son enseignement jusqu'en 1997, l'autre jusqu'en 1999, enfin que le dernier, membre de l'Institut, est actuellement directeur de l'Ecole française de Rome. Il n'en reste pas moins que trois postes clés de l'histoire ancienne à Paris I deviendront vacants dans les années 1997-1999.

Considérée comme une menace par les intéressés, qui craignent que l'un ou l'autre des postes en question puisse être supprimé, **cette situation**, du point de vue de l'organisation et de la planification universitaires, **doit être considérée comme un atout**, car elle permettrait une réorganisation de la discipline, non seulement dans le cadre de Paris I, mais aussi dans celui, plus large de l'ensemble Paris I-Paris IV.

Un certain isolement de l'histoire ancienne à Paris I est sensible aussi par la difficulté, explicitement déclarée, de collaborer avec les archéologues de la Rue Michelet (raison alléguée, l'éloignement) et les enseignants de grec de Paris IV. Pourtant la complémentarité et la nécessité d'une approche commune sont admises. Même dans le domaine de la recherche, les relations Paris I-Paris IV ne coulent pas de source : c'est ainsi que l'équipe d'un professeur travaille en collaboration avec celle d'un professeur de Paris X-Nanterre en Tunisie, mais aucune collaboration n'est établie avec l'URA 995 (Vallée du Nil, Oasis, Libye) d'un professeur de Paris IV.

L'Histoire ancienne de Paris IV paraît en meilleure condition que celle de Paris I : la présence du latin et du grec, avec leurs bibliothèques, la volonté de collaborer avec les archéologues, la qualité et l'âge des professeurs conduisent à estimer plus prometteuse la situation actuelle de la discipline dans cette université. Paris I, en revanche, pourrait saisir l'occasion offerte par la prochaine retraite de trois professeurs pour tenter un effort de renouvellement, d'ouverture et de rapprochement avec Paris IV.

### **3 - Conclusions sur l'Histoire ancienne**

En conclusion, l'impression qui se dégage de l'histoire ancienne de Paris I, du moins si l'on en juge par les déclarations des personnes rencontrées lors de l'évaluation, témoigne d'une certaine expectative. Le choix des nouveaux professeurs à nommer d'ici la fin du siècle sera déterminant pour l'avenir de la discipline dans cette université.

Par ailleurs, les mêmes remarques que celles exprimées dans l'évaluation de Paris IV doivent être faites en ce qui concerne les bibliothèques du bâtiment de la Sorbonne : la situation de l'histoire ancienne à Paris I pourrait trouver une amélioration substantielle dans la création d'un fichier électronique commun aux diverses bibliothèques. Cette disposition permettrait un recensement des livres existants, leur localisation et une utilisation plus rationnelle des moyens disponibles. Sans remplacer la réunion en un seul lieu de tous les livres, leur catalogage électronique permettrait au moins de connaître la présence ou non de tel livre ou de telle revue dans une bibliothèque donnée.

Il est évident que le regroupement physique, en un seul lieu, de tous les livres des bibliothèques diverses de Paris I et de Paris IV dans le domaine de l'Antiquité conduirait à la création d'une bibliothèque centrale infiniment plus efficace. Idéalement, cette bibliothèque centrale devrait englober toutes les ressources en livres du grec, du latin, de l'égyptologie, de l'épigraphie, de la numismatique et de l'histoire ancienne des deux universités. Il en résulterait des économies considérables dans l'achat et la gestion. En outre, un outil de travail de grande qualité serait mis à la disposition des enseignants et des chercheurs.

Terminons en mettant en évidence une menace qui paraît absolument réelle, même si elle semble relever de l'absurde. Il ne paraît pas exclu, en effet, que les deux groupes de bibliothèques d'instituts relevant des universités de Paris I et de Paris IV préfèrent, au nom de l'indépendance, adopter des systèmes de catalogage électronique différents, ce qui serait catastrophique. La Sorbonne aurait besoin d'un système de bibliothéconomie informatique unique et entièrement compatible. Etant donné le très faible avancement de l'informatisation dans le domaine des bibliothèques visitées, il n'est pas encore trop tard et une telle réalisation pourrait constituer un objectif mobilisateur. Il devrait même constituer la première priorité des autorités universitaires concernées.

## **VII - L'environnement**

Selon le rapport du directeur de l'UFR Histoire à Paris I, les contacts entre l'histoire et les sciences humaines sont restés faibles, malgré le poids de ces disciplines dans le premier cycle. Les contacts avec Paris IV dans le domaine de l'étude des langues n'apparaissent pas clairement. Cela doit-il conduire à une réflexion sur la division du travail entre les universités parisiennes ?

Plusieurs professeurs ont constaté qu'il est plus difficile à Paris de recevoir des étudiants ou des chercheurs étrangers que d'envoyer des parisiens ailleurs. Les difficultés résident dans l'insuffisance du montant des bourses en Europe, les difficultés administratives pour en obtenir, la déficience des connaissances linguistiques. A long terme, la recherche historique française devra s'ouvrir d'avantage vers l'extérieur si elle veut garder sa place prééminente dans le monde.

Les relations avec la grande voisine Paris IV sont bonnes en certains domaines, faibles en d'autres. Dans la construction des Ecoles doctorales, les deux "grandes" se sont clairement tournées le dos et pourtant leur diversité pourrait très bien servir à chacune. Les deux universités ont chacune une taille leur permettant de fonctionner très bien séparément, si du moins les gigantesques problèmes d'infrastructure - locaux, bibliothèques, réseaux électroniques, informatique administrative et documentaire - peuvent être résolus. En plusieurs domaines, on constate une complémentarité d'intérêts au sein de la Sorbonne. Néanmoins, une coordination intentionnelle pourrait apporter des avantages mutuels et des économies d'échelle considérables.

## **VIII - Recommandations**

L'université de Paris I est, par la qualité et la quantité de son personnel scientifique, un pôle d'excellence et d'attraction. Les autorités françaises devraient mieux se rendre compte de cet énorme atout culturel et le traiter en conséquence. Néanmoins les conditions matérielles qu'on y trouve sont considérablement en retard par rapport à celles des institutions comparables à l'étranger.

Les relations entre Paris I et Paris IV doivent être améliorées de façon urgente sur le plan logistique et sur celui de la complémentarité intellectuelle.

Il est recommandé de mieux préparer les étudiants parisiens à la réalité internationale en les motivant et en les aidant à obtenir des bourses d'études à l'étranger.

Les communications internes entre administrations, enseignants et étudiants, pourraient être servies par la création d'un hebdomadaire informatif et journalistique.

L'introduction d'une évaluation systématique de l'enseignement par les étudiants aiderait à améliorer cet enseignement et à mieux motiver les étudiants.

Les efforts de l'université en vue d'informatiser le suivi pédagogique méritent d'être soutenus avec force.

Plus généralement, l'UFR doit préciser sa politique à long terme en liaison avec la politique générale de l'université. L'UFR ne peut continuer à supporter de fortes variations d'effectifs sans trop savoir qui sont ses étudiants et comment se déroulent leurs études. L'amélioration indispensable des conditions d'enseignement n'est pas "la" solution : une augmentation des moyens constituera une incitation à créer de nouveaux diplômes, ce qui suscitera un nouvel afflux d'étudiants.

## **UFR 04 - Arts plastiques et Sciences de l'Art**

L'UFR Arts plastiques et Sciences de l'Art, créée en 1969, présente une originalité certaine dans sa structure, son personnel et ses finalités. Cette composante, qui n'est en rien copie ou simple extension d'une Ecole des Beaux-Arts, forme des créateurs dans les disciplines artistiques et musicales, ainsi que des enseignants (souvent les mêmes) dans ces disciplines.

Les difficultés fondamentales, financières, structurales et spatiales, qui handicapent lourdement l'UFR, proviennent avant tout de cette originalité initiale, qui implique emploi, exploration et exploitation des instruments les plus contemporains de la création.

Ces exigences, qui signifient en clair spécificité et technicité poussées des enseignements, devrait se traduire concrètement par :

- la possession de locaux adaptés à chaque activité, l'enseignement des arts du spectacle ne réclamant pas en effet le même type de salles que l'enseignement musical ou la pratique des arts plastiques ;

- la possession d'équipements de qualité, souvent coûteux, abondants compte tenu du nombre d'étudiants, constamment entretenus et fréquemment renouvelés (l'obsolescence des instruments de travail est, en ces domaines, particulièrement rapide) ;

- la mise à la disposition des étudiants et enseignants d'une documentation ample et sans cesse tenue à jour, fondée à la fois sur l'écrit, l'image, le film et l'informatique.

Or l'on constate que l'ensemble de ces besoins n'est que partiellement et imparfaitement couvert et que les conditions de travail au sein de l' UFR ne sont guère favorables.

Carences spatiales tout d'abord : manque de salles, exigüité générale des locaux. Il n'existe qu'un seul amphithéâtre, insuffisant, inadapté initialement aux activités menées. Les salles, presque toutes polyvalentes, où la visibilité est fréquemment bouchée par la présence en leur centre de gros piliers de soutènement, doivent accueillir aussi bien cours théoriques que pratiques. Ce manque de spécificité implique pour chaque cours des manipulations déplaisantes : entasser le mobilier dans un coin ou le répartir sur le sol. L'absence d'ateliers réservés à la création plastique explique enfin l'omniprésence de traces de peinture, peu engageantes, sur le sol comme sur les murs et les tables. Il faut observer enfin que les étudiants ne disposent pas du moindre casier qui leur permettrait d'entreposer leurs travaux, souvent encombrants.

Les insuffisances en matériel, à la fois quantitatives et qualitatives, qu'aggravent encore les nombreux vols annuels, nuisent à la qualité des enseignements et peuvent constituer un sérieux obstacle à l'insertion des étudiants dans la vie professionnelle.

C'est ainsi que l'enseignement de création musicale est fortement pénalisé par l'absence complète d'équipement électro-acoustique, alors même qu'il s'agit là d'une spécialisation importante riche en renouvellements insoupçonnés des expressions sonores.

Il est indispensable de souligner deux carences particulièrement regrettables :

- la salle d'informatique, l'une des rares salles spécifiques, est dotée de 13 appareils plus un pour l'enseignant. Elle a accueilli, à la rentrée 1994, 700 étudiants en première année et 18 groupes de travaux dirigés en seconde année. Cette surcharge entraîne des conséquences graves : 3 étudiants, voire 4, sur chaque poste, au lieu des 2 normalement prévus, et sur-utilisation du matériel qui se trouve régulièrement hors d'état de fonctionner avant la fin de l'année, au moment où les étudiants en ont particulièrement besoin. Il faut remarquer par ailleurs que les conditions les plus élémentaires de sécurité ne sont pas respectées.

- la bibliothèque. Sans identification budgétaire propre, elle dispose de 10 à 15 KF par an, une attribution bien faible lorsque l'on connaît le prix moyen des livres d'art. Logée dans un groupe de salles de dimensions modestes, elle ne permet aucun stockage satisfaisant des livres (la commission d'achat en fait entrer une centaine par an... exploitant au mieux les mises au pilon décidées par les éditeurs), et offre un accueil malaisé des étudiants. Tenue par une seule personne, la

bibliothèque n'est ouverte que 18 heures par semaine, ce qui contraint les étudiants à fréquenter les bibliothèques de Tolbiac ou de Beaubourg, à effectuer par conséquent des déplacements relativement longs. Dans ces conditions, ultime point noir, aucun centre de documentation - centre indispensable dans une UFR d'Arts plastiques - ne peut être mis en place.

L'examen des personnels pédagogiques et administratifs n'est guère plus positif. A la rentrée 1994, l'UFR comptait 13 PR, 17 MC, 1 PAST, 4 AS, 10 PRAG, 2 PRCE, 3 AMN, 3 ATER soit 54 permanents et environ 80 enseignants extérieurs pour 2 900 étudiants. L'encadrement pédagogique n'est que d'un enseignant permanent pour 53 étudiants (année 1994-1995). Le déficit est particulièrement patent pour les professeurs d'arts plastiques dont on connaît par ailleurs les multiples responsabilités nationales, voire internationales. L'encadrement administratif est insuffisant. Aucun poste n'ayant été créé depuis 1990, l'équipe actuelle comprend 8 personnes ("bibliothécaire", agent de service chargé du planning général et des réparations, ainsi que technicien audiovisuel inclus). Cela signifie que 4 fonctionnaires, qui ne disposent d'aucun ordinateur gèrent l'ensemble de la scolarité de la formation, depuis le DEUG jusqu'au doctorat.

## **I - Les enseignements**

En 1992-1993, l'UFR regroupait 2 933 inscrits pédagogiques aux formations diplômantes dont 1 546 (52 %) en premier cycle, 168 inscrits au CAPES d'Arts plastiques et 85 à l'agrégation d'Arts plastiques. Il n'y a pas de formations non habilitées dans cette UFR. Plus de 900 personnes sont, de plus, inscrites au CNED. L'UFR a enregistré au cours des dernières années un très fort accroissement de la population estudiantine, et la rentrée 1994 a été particulièrement difficile et agitée.

L'UFR garantit un cursus d'études complet, depuis le DEUG jusqu'à l'agrégation et au doctorat. Le premier cycle propose un DEUG Arts avec plusieurs mentions : Arts plastiques ; Arts du spectacle ; Médiation culturelle et Communication. La licence et la maîtrise possèdent les mêmes mentions : Arts plastiques ; Esthétique ; Arts appliqués ; Arts du spectacle ; Conception et mise en oeuvre de projets culturels.

Il n'y a pas de DESS mais 2 DEA à options. Le DEA Arts plastiques, Recherches fondamentales et appliquées se conjugue en 3 options : Arts plastiques ; Arts appliqués-Création industrielle ; Vidéo et Infographie. Le DEA Esthétique et Sciences de l'Art propose 5 options : Esthétique et philosophie de l'Art ; Arts et Communication ; Musique, Esthétique des Arts musicaux ; Cinéma ; Esthétique des Arts audiovisuels.

### **1 - Les premiers et seconds cycles**

La réforme de la première année de DEUG a été mise en place en 1993-1994, celle de la seconde année le sera en 1994-1995. L'opération n'a, semble-t-il, rencontré aucune difficulté sérieuse.

L'enseignement dispensé est caractérisé par un souci constant de lier étroitement théorie et pratique. Il s'agit de munir les étudiants des armes théoriques indispensables pour atteindre un haut niveau de pratique artistique ou pour espérer une insertion satisfaisante dans la vie active.

L'enseignement des deux premiers cycles offre une très grande et très louable diversité : 3 DEUG, 5 licences et 5 maîtrises. Il faut noter en particulier la présence, dans les programmes de première année de DEUG, d'une UE (unité d'études, terme utilisé à Paris I, équivalent à l'UV) mettant en ligne un nombre élevé d'enseignants, ce qui constitue une aide précieuse pour les étudiants encore à la recherche de leur vocation. Le même souci de diversification se retrouve en

licence et plus encore en maîtrise : pas moins de 8 séminaires mis sur pied dans le cadre de la maîtrise d'Esthétique, pas moins de 10 pour la maîtrise d'Arts plastiques.

## **2 - Observations**

Il faut relever sans surprise que les redoublements et les échecs, tant en DEUG qu'en licence, sont très importants, un fort recrutement extérieur venant combler les vides en licence. Il existe des inégalités frappantes dans les effectifs des différentes filières, ce qui ne va pas sans perturber l'organisation des enseignements : alors que la licence d'Arts plastiques affiche des effectifs pléthoriques, la licence d'Esthétique demeure "confidentielle". Mais cette situation s'explique aisément : cette dernière licence est en effet menacée de disparition et n'est maintenue que par décision de l'université. Sa suppression, si l'on tient compte des orientations fondamentales de l'UFR, serait des plus dommageables, et les enseignants concernés soulignent à bon droit qu'elle entraînerait des déséquilibres dangereux entre enseignement théorique et pratiques artistiques, au bénéfice exclusif de ces dernières.

Les 5 modules de licence proposés ont pour mérite de mettre en place des profils de carrière sensiblement différents, les uns conduisant à la création et à l'enseignement, les autres à des activités professionnelles plus "pointues". Soulignons à ce sujet l'existence de deux licences particulièrement bien conçues et dont le succès auprès des étudiants est légitime : la licence d'Arts appliqués et la licence en Conception et mise en oeuvre de projets culturels. Pilotées l'une comme l'autre par des responsables énergiques et talentueux, elles permettent à leurs étudiants d'accéder dans de bonnes conditions à la vie professionnelle dès leur obtention.

## **3 - Les enseignants : services et recrutement**

L'étude des statistiques communiquées et des services accomplis par les enseignants conduit à prendre conscience d'une situation fâcheuse. Maîtres de conférences, et plus encore professeurs titulaires, désertent en masse le premier cycle : 15% des heures statutaires sont assurées par les premiers, à peu près 4% par les seconds. Le déséquilibre, un peu moins criant dans le second cycle, demeure excessif : 47% des enseignements seulement sont assurés par des enseignants titulaires, dont 15% par les professeurs. Il est vrai que ces derniers, surchargés de tâches de tous ordres, imposées mais aussi sollicitées, doivent faire des choix. Il est vrai aussi que l'enseignement dans un premier cycle aux effectifs débordants peut n'être guère gratifiant. Il reste que ce quasi-abandon est regrettable.

Ces deux cycles sont donc, par force, devenus le royaume des vacataires ou d'enseignants d'origines multiples : PRAG, AMN, assistants, et cette présence massive attire bien entendu l'attention sur les conditions de recrutement de ces enseignants. Plusieurs constatations s'imposent à ce sujet.

Le problème se fait particulièrement crucial lorsqu'il s'agit de recruter les artistes, si précieux dès le début des études, et qui doivent donc présenter de solides garanties. Ces derniers font acte de candidature et le conseil d'UFR examine leurs dossiers. En réalité, il semble que le jeu des relations personnelles intervienne fréquemment dans le mécanisme, et le terme de cooptation a été prononcé plusieurs fois. Même si le choix du conseil d'UFR se fonde sur la qualité du dossier et tient compte de la spécificité du poste à pourvoir, il n'est pas sûr que l'UFR engage le meilleur enseignant possible, et la vérification des qualités de son travail devient malaisée.

Plus grave encore - et le phénomène suscite les réactions hostiles de plusieurs enseignants - les tendances actuelles favorisent de plus en plus ouvertement le recrutement de PRAG (souvent anciens étudiants de l'UFR) au détriment d'artistes indépendants. Cette orientation, si rien ne vient la corriger, risque d'atténuer l'une des originalités attachantes de la formation, et de la transformer peu à peu en une UFR comme une autre. L'artiste indépendant apporte une personnalité irréductible, une fraîcheur, des orientations inédites, que ne saurait garantir le PRAG, trop souvent coulé dans un moule, quelle que soit la valeur de sa formation.

#### **4 - Le point de vue des étudiants sur les deux premiers cycles**

Interrogés sur l'organisation et les contenus de l'enseignement dispensé dans les deux premiers cycles, les étudiants en reconnaissent volontiers l'adéquation le plus souvent satisfaisante à leurs aspirations, et soulignent la qualité élevée de maintes prestations. Les programmes sont intéressants et le rythme des cours est parfaitement adapté. Ils n'en dénoncent que plus âprement les conditions matérielles de travail qui freinent, voire interdisent, l'organisation d'enseignement de qualité dans les domaines de haute technicité (vidéo, informatique, cinéma).

Plusieurs regrets se font jour dans leurs propos dont il convient de souligner la mesure et la lucidité :

- le volume horaire consacré aux ateliers pratiques est insuffisant ;
- l'interdisciplinarité des filières, en dépit des efforts accomplis en ce sens, en dépit de l'existence de quelques UE qualifiées de "fourre-tout", est par trop limitée et ne permet guère la réorientation éventuelle de l'étudiant dans de bonnes conditions ;
- bien des enseignants, rebutés par les conditions de travail, s'investissent de moins en moins dans les activités pédagogiques pour consacrer l'essentiel de leur énergie à la recherche collective et individuelle, préférant ainsi "fonctionner en Sorbonne" plutôt qu'à Saint-Charles ;
- concernant les débouchés et l'insertion dans la vie professionnelle après l'achèvement des études, les étudiants (mais aussi bien des enseignants interrogés sur ce sujet) déplorent l'inefficacité à peu près totale de l'UFR dans ce domaine, à l'exception des deux licences citées plus haut. L'initiative individuelle est donc ici l'arme primordiale, mais ce sont avant tout les amis déjà intégrés dans la vie active qui, avec un succès certain semble-t-il, se préoccupent d'aider les jeunes diplômés.

#### **5 - Les concours de recrutement de l'enseignement**

Le problème si aigu des débouchés conduit naturellement à examiner l'une des activités majeures de l'UFR : la préparation aux concours de recrutement du second degré.

Un certain nombre d'étudiants accède à l'IUFM, mais les relations de l'UFR avec cet organisme sont, semble-t-il, des plus difficiles.

L'UFR prépare au CAPES interne et externe et à l'agrégation interne et externe d'Arts plastiques. Cette quadruple préparation, assurée par des enseignants valeureux, énergiques et dévoués, peut offrir un débouché satisfaisant aux étudiants munis d'une maîtrise d'Arts plastiques, voire d'Esthétique. Cette préparation, à en juger par les effectifs très considérables qu'elle regroupe, exerce une indéniable attraction à l'échelle nationale. La réputation de l'UFR dans ce domaine est justifiée par les résultats obtenus, la seule agrégation externe ayant produit 74 admissibles et 14 succès définitifs en 1994 (le chiffre des admis s'inscrit dans la moyenne annuelle des résultats).

Ce succès et cette efficacité ont leurs revers, que les différents responsables des formations ne manquent pas de souligner avec vigueur. Compte tenu de l'effectif enseignant restreint, la correction des travaux de préparation, en particulier de la dissertation d'Histoire de l'art pour l'agrégation, est d'une grande lourdeur (200 copies par enseignant). Par ailleurs, comment engager les intervenants extérieurs de haut niveau nécessaires à la préparation de candidats "exigeants", alors que la hauteur des crédits alloués pour ces postes (une quinzaine) n'est que trop tardivement connue, en janvier-février seulement ?

## II - Les troisièmes cycles et la recherche

### 1 - Les troisièmes cycles

L'UFR prépare à deux DEA (Arts plastiques, Recherches fondamentales et appliquées ; Esthétique et Sciences de l'art) et propose un doctorat es Sciences de l'art composé de 4 options : Arts plastiques ; Cinéma, télévision, audiovisuel ; Esthétique ; Musique.

	Inscrits	Reçus	Taux de réussite
<b>DEA Arts plastiques</b>			
1989-90	62	37	60 %
1991-92	69	39	57 %
1992-93	69	34	49 %
<b>DEA Esthétique et Sciences de l'art</b>			
1989-90	43	20	47 %
1991-92	60	39	65 %
1992-93	73	31	42 %

Il faut constater, à ce niveau élevé d'études, un nombre encore très important d'abandons avant la soutenance.

Le DEA, en plus de stages éventuels (souvent très difficiles à trouver et à organiser), comprend un enseignement théorique, deux ateliers-séminaires d'initiation aux techniques de recherche, et un enseignement commun aux deux DEA, dénommé "Interfaces théorie/pratique". Au cours de cette dernière manifestation, tenue en Sorbonne tous les quinze jours, des intervenants extérieurs, artistes, critiques, viennent s'exprimer pendant deux heures devant les étudiants.

L'Ecole doctorale "Art, Philosophie, Esthétique et Sciences de l'art" propose un séminaire spécifique en relation avec le programme de recherche collective du CERAP (imbrication qui n'est probablement pas des plus heureuses) ainsi qu'un séminaire de spécialité commun aux doctorants et étudiants de DEA. Cette volonté de solidariser DEA et doctorat est des plus louables et devrait faciliter l'accès des jeunes chercheurs aux équipes de recherche.

Rappelons (un rappel banal lorsqu'il s'agit d'une université parisienne) que le nombre de doctorants inscrits est particulièrement élevé, que maint enseignant dirige plus de 60 thèses et organise chaque année une dizaine de soutenances au moins. Constatons qu'un nombre alarmant de travaux ne parviennent pas à leur terme et qu'un nombre non négligeable de doctorants sont hors délai, deux défaillances qui s'expliquent au moins partiellement par le suivi très relâché qu'entraîne nécessairement le nombre même des inscrits.

### 2 - Les équipes de recherche et leur fonctionnement

L'UFR abrite différents laboratoires et équipes de recherche. **Le Centre de recherche en arts plastiques (CERAP)** est un programme pluri-formations du MESR qui rassemble 3 PR, 1 MC, 4 PRAG, 3 AMN de Paris I ainsi que de nombreuses collaborations et participations ponctuelles.

**L'Institut d'esthétique et des sciences de l'art (IESA)**, fédère 7 groupes ou centres de recherche. Ainsi **l'Equipe d'esthétique des arts contemporains (URA 1426)**, créée en 1989 et renouvelée en 1994 pour 4 ans par le CNRS, bénéficie d'un contrat quadriennal du MESR depuis 1992, et regroupe une dizaine d'enseignants chercheurs de Paris I (7 PR et 3 MC), 6 chercheurs et personnels CNRS, un ATOS et un ATER, autour d'un grand projet pluridisciplinaire portant sur les années 50, la publication des "Formes artistiques et doctrines artistiques". Dix volumes auront été publiés à la fin de 1998.

Par ailleurs il existe un programme pluri-formations du MESR intitulé "Restructuration en arts plastiques", qui a été affecté à parité entre le CERAP et les centres les plus actifs de l'IESA.

**Le Centre de recherche sur l'image (CRI)** qui réunit 3 PR, 8 MC, 2 collaborateurs extérieurs et 3 doctorants, a un projet de recherche en cours sur le documentaire et un axe de recherche en développement : l'imagerie numérique et la création artistique.

**Le Centre de recherches d'esthétique du cinéma et des arts audiovisuels (CRECA)** rassemble les textes de chercheurs abordant des aspects mal connus ou refoulés du cinéma. Il existe un projet de création d'une banque de données interactives sur les installations. Peu d'informations existent sur le personnel rattaché au Centre, personnel probablement très variable en fonction des sujets abordés.

**Le Centre de recherche en Esthétique (CRE) et le Centre de recherche en esthétique de l'art de l'Islam (CREALI)** n'ont fourni aucune information pour l'évaluation. **Le Centre d'études et de recherches en théorie de l'art** est en cours de constitution.

**Le Centre de recherches en musique et esthétique des arts musicaux (CREAM)** affiche 3 responsables, 7 enseignants chercheurs et 4 chercheurs (CNRS et autres). Son axe de réflexion concerne les morphologies, les parcours stratifiés, les structures élémentaires de la signification musicale. Il accueille des projets individuels.

Toute analyse initiale commence par le rappel de la faiblesse chronique des crédits de recherche et, plus encore, par le rappel de leur réduction récente, qui constituent un obstacle permanent au fonctionnement satisfaisant des équipes. Les membres des équipes de recherche interviennent massivement dans les enseignements de troisième cycle, DEA et doctorats, ce qui est très positif.

Ces centres, tous très actifs au moins en théorie et sur le papier, organisent des colloques d'importance et de durée variables, mais nombreux, que suit en général la publication des Actes. De ce point de vue, il faut mentionner les mérites de l'URA 1426 qui, en plus de colloques imposants bien structurés et qui portent sur des thèmes bien choisis, organise des rencontres brèves, des "mini-colloques" pleins de vivacité.

Certains centres n'hésitent pas à franchir les murs de l'université pour organiser des manifestations à l'extérieur dont le retentissement est évident : c'est en particulier le cas du CRECA, un groupe à la fois vivant et bien conduit. Rappelons également l'importance du programme de publications savantes mis sur pied par le CREAM, qui s'emploie avec succès à l'édition de l'*Opéra Omnia* de Jean-Philippe Rameau.

La recherche au sein de l'UFR est donc constante, massive, et prolonge tous les secteurs d'enseignement. Elle présente parfois une réelle envergure, mais un examen plus attentif de l'ensemble conduit toutefois l'observateur à formuler regrets et critiques.

Si un centre comme le CRI se préoccupe d'intégrer ses doctorants à sa démarche et à ses manifestations publiques, cette préoccupation demeure le plus souvent insuffisante et les colloques sont sur ce point des révélateurs : ils assurent en effet (les manifestations du CERAP par exemple) la double prédominance des membres de la formation et des intervenants extérieurs, réduisant souvent pour le moment doctorants et jeunes chercheurs au rôle de simple public.

Observons en outre que si les programmes ou thèmes de recherche sont fréquemment d'un grand intérêt, certains énoncés et certaines productions laissent planer le doute sur la portée réelle, voire le sérieux, de certaines communications.

Il est regrettable, même si l'on tient compte de la spécificité indiscutable de chaque domaine de recherche, que les différentes équipes s'ignorent largement et vivent pour ainsi dire en vase clos, faisant de la recherche au sein de l'UFR une sorte de nébuleuse sans âme.

Soulignons en outre que l'ouverture de ces équipes sur le dehors (excluons de ce reproche l'URA 1426, très nettement "internationale" dans ses manifestations) se fait au bénéfice dominant du monde parisien. Il faut constater en particulier une insuffisante relation avec des universités de province (Aix-en-Provence et Strasbourg en priorité).

Cette ultime observation attire l'attention sur ce qui constitue, sans aucun doute, la carence la plus criante de l'UFR : les relations extérieures, au niveau national et plus encore international. Tout, dans ce domaine, se fonde sur les connaissances et les initiatives individuelles, donnant naissance à des interventions ponctuelles, confidentielles et dépourvues de rayonnement.

Bien des enseignants reconnaissent que les rapports entre l'UFR et les milieux socio-professionnels de l'art et du spectacle sont difficiles, en particulier pour l'organisation de stages pratiques. Une fois encore, seuls les liens personnels permettent, sinon de vaincre, au moins d'atténuer les difficultés.

Les relations de l'UFR avec l'étranger sont tout à fait insuffisantes, pour ne pas dire inexistantes, insuffisance d'autant plus regrettable que les centres de recherche sont ici particulièrement nombreux. Les étudiants sont pratiquement absents des échanges internationaux, et l'UFR ne participe pas aux grands programmes comme Erasmus. Une fois encore, il faut constater la toute puissance des relations personnelles, promesses de déplacements fréquents pour qui les cultive, mais qui n'ont aucune retombée bénéfique pour l'UFR.

Un ultime regret : l'orientation institutionnelle des échanges construit une géographie curieuse, qui valorise la Tunisie et l'Amérique du sud. Il est regrettable que l'UFR n'entretienne de relations officielles suivies ni avec l'Italie, ni avec l'Allemagne, ni avec le monde anglo-saxon. Ce retrait, cette absence de dialogue réel ne peuvent que nuire à son bon renom.

Il reste que l'UFR, engagée dans des activités multiples, certainement freinée par des difficultés matérielles et financières qui risquent encore de s'aggraver, présente un bilan contrasté dans lequel, vu les conditions de travail, le positif l'emporte nettement.

### **III - Conclusions**

Il conviendrait en premier lieu que les activités pédagogiques soient mieux réparties entre les catégories d'enseignants, qu'en particulier le premier cycle ne soit pas abandonné par les professeurs et les maîtres de conférences. Il est souhaitable, en outre, que les artistes engagés dans les enseignements spécifiques soient plus nombreux et, si possible, du plus haut niveau.

L'UFR devrait installer des passerelles plus nombreuses et aisément praticables entre les disciplines, une création qui serait particulièrement profitable au DEUG.

Compte tenu des nombreux enseignements "pratiques" dans tous les domaines de la création, plus particulièrement de l'audiovisuel et du cinéma, l'UFR devrait envisager la mise sur pied d'au moins un DESS et en dessiner sans retard la maquette. Cette création des plus opportunes multiplierait les possibilités d'insertion des diplômés dans la vie active.

Les centres de recherche de l'UFR opèrent par trop isolément. Pourquoi ne pas les fédérer vigoureusement au moyen de projets généraux bien définis et périodiquement renouvelés, qui mobiliseraient les énergies dans une entreprise à plusieurs voix de résonance nationale ? Ce serait probablement le moyen de redonner importance et rayonnement à l'Institut d'esthétique et des sciences de l'art (IESA), fondé en 1960, que son prestige national et international désigne d'emblée pour ce rôle de rassembleur. Ce rassemblement permettrait peut-être d'élargir le rôle de l'UFR, de la doter en particulier d'un centre de publications et, plus encore - création indispensable - d'un centre de production dans les domaines de l'audiovisuel.

Cette revalorisation de l'IESA contribuerait également à déployer une vocation internationale de l'UFR, jusqu'ici négligée au niveau institutionnel. Il est en effet urgent que l'UFR, au-delà de telle ou telle initiative louable d'enseignants concernés, se soucie d'organiser sur une grande échelle des échanges d'étudiants aussi fréquents et systématiques que possible.

L'UFR doit se faire connaître et reconnaître de ses pairs, qui ne sont probablement ni en Tunisie ni en Amérique du sud. Cette sortie de soi implique, bien sûr, qu'elle écarte au plus vite le risque, bien perceptible, de "parisianisation" rampante et qu'elle conjure le danger d'une croyance en une sorte d'excellence auto-proclamée.

## **UFR 08 - Géographie**

### **I - Structure**

L'UFR Géographie de Paris I est le résultat de la partition de l'Institut de géographie de Paris au moment de l'éclatement de la Sorbonne et de la création de l'université de Paris I.

C'est une UFR à part entière dirigée par les instances statutaires prévues à cet effet : un directeur et un conseil. Elle gère son budget de fonctionnement alloué par l'université et organise son enseignement et sa recherche dans la plus large autonomie. Il n'y a pas de procédure particulière et aucun tableau de bord. L'UFR ne bénéficie d'aucun apport financier extérieur à l'université, à l'exception des équipes de recherche qui gèrent des fonds du CNRS et des contrats de recherche.

### **II - Personnels**

#### **1 - Enseignants**

A la rentrée 1994, il y avait :

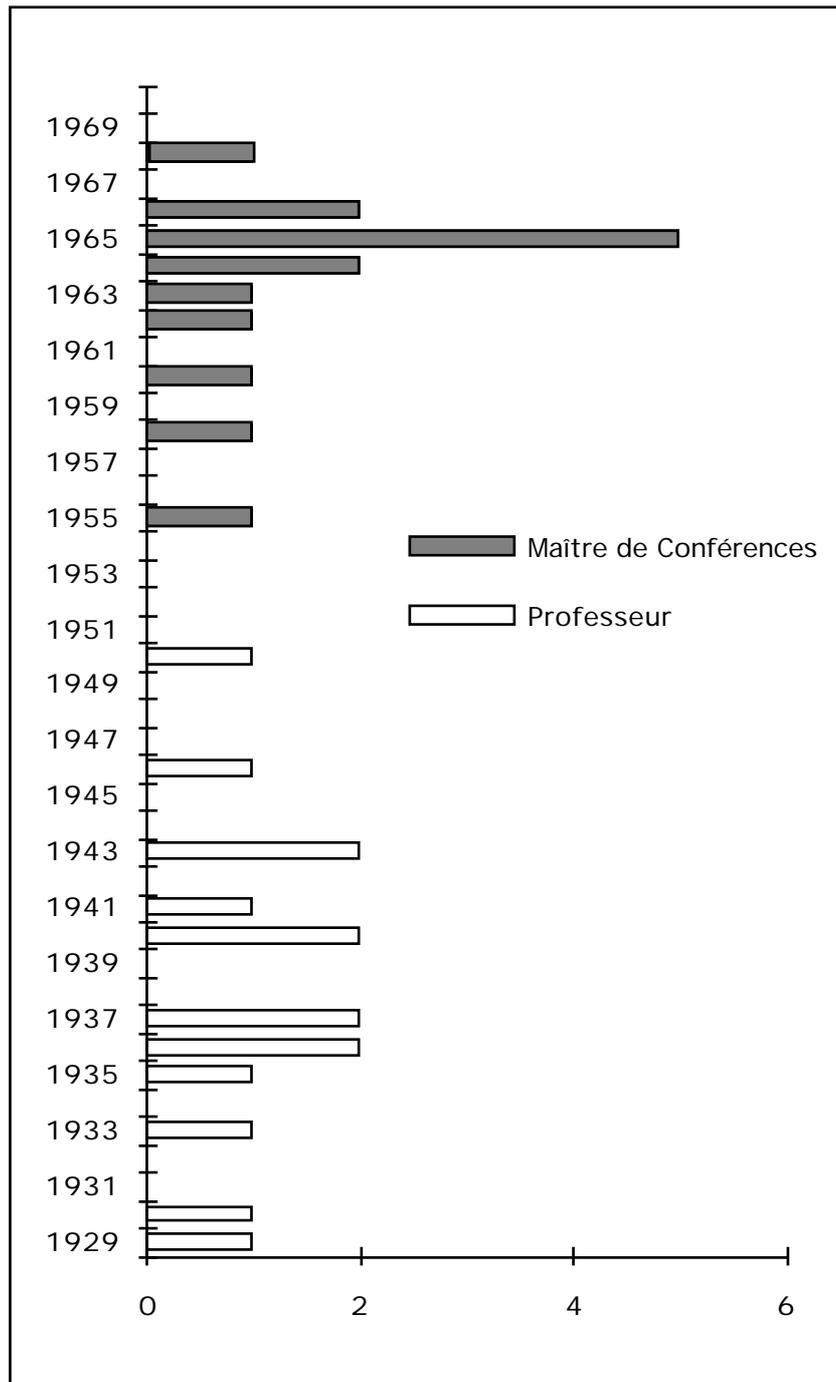
- 18 professeurs dont 2 en détachement, 1 en délégation et 1 exerçant à l'ENS de Fontenay, soit 15 en activité ;
- 21 maîtres de conférences dont 1 en délégation, soit 20 en activité ;
- 3,5 postes d'ATER ;
- 5 moniteurs ;
- environ 50 vacataires chargés de TD.

Il est possible de faire les remarques suivantes :

- le nombre important d'enseignants délégués ou détachés : 4 sur 39 titulaires ;
- ce corpus professoral a été durement frappé au cours de l'année 1993 par la disparition subite de 3 titulaires (2 professeurs et 1 maître de conférences) qui jouaient un très grand rôle dans l'encadrement scientifique et pédagogique. Un autre départ à la retraite est prévu en 1995. Le recrutement des professeurs ne paraît poser aucun problème particulier du fait de la situation parisienne et de la bonne réputation de l'UFR. Il est de qualité, comme le démontre le dernier recrutement massif : la géographie physique y conserve une bonne place, ce qui n'est plus le cas dans beaucoup d'UFR de province. Les candidatures parisiennes ne sont pas exclues.

#### **2 - Pyramide des âges**

On note un assez bon équilibre d'ensemble, avec un bon rapport d'âge, sans recouvrement, entre professeurs et maîtres de conférences.



Parmi les professeurs : 4 ont plus de 60 ans, 5 ont entre 50 et 60 ans, 2 ont moins de 50 ans.

Parmi les maîtres de conférences : sur les 15 en poste, tous ont moins de 40 ans et 8 ont moins de 30 ans. C'est un bon renouvellement.

### 3 - Personnels ATOS

La répartition des 10 ATOS est la suivante : 6 sont au secrétariat central de la rue Saint-Jacques, 1 au secrétariat à Tolbiac, 1 au secrétariat de la bibliothèque Saint-Jacques, 1 dans un laboratoire à Meudon et 1 au secrétariat du magistère à la Sorbonne. Il n'y a pas d'ITA.

Le secrétariat général de la rue Saint-Jacques paraît bien organisé et efficace. Les personnels ne se plaignent pas de leur travail. Il n'en va pas de même à Tolbiac où il s'agit d'une personne seule qui, de plus, paraît relativement isolée et dans un environnement de travail peu favorable. Il faudrait certainement pallier cette mauvaise répartition des emplois entre la rue Saint-Jacques et Tolbiac.

### **III - Moyens**

#### **1 - Les locaux**

L'UFR Géographie de Paris I dispose de plusieurs locaux :

- l'Institut de Géographie de Paris, sis 191 rue Saint-Jacques pour les second et troisième cycles ainsi que pour la recherche ;
- le centre Pierre Mendès-France à Tolbiac (13ème) consacré au DEUG ;
- des laboratoires dispersés à Meudon et dans le centre de Paris.

La question des locaux est essentielle et leur état actuel empêche tout développement rationnel de cette UFR. L'UFR Géographie de Paris I partage avec Paris IV et Paris VII l'héritage de l'Institut de Géographie de Paris, sis 191 rue Saint-Jacques (5ème), à proximité de la Sorbonne et dans un des hauts lieux de la vie universitaire française, autant dire que l'attachement à la maison mère est puissant et parfois dangereux car tout à fait passionnel. Il existe un syndrome "de la rue Saint-Jacques" et aucun changement significatif n'interviendra tant que ce problème ne sera pas traité dans sa globalité, y compris les aspects psychologiques.

En ce qui concerne l'Institut de Géographie de Paris :

- le partage des locaux entre les différentes UFR s'est effectué "sur le tas", en fonction des positions acquises ;
- les enseignants et les laboratoires ont plus ou moins conservé leurs locaux ou bien ont effectué quelques échanges et glissements. Il n'y a pas de redistribution rationnelle et le résultat donne une situation proprement ingérable, mais chacun défend la position acquise même si elle est misérable ;
- les deux amphithéâtres sont utilisés en commun : un grand amphithéâtre de 180 places et un petit amphithéâtre de 70 places. Ils sont notoirement insuffisants et dans un état lamentable ;
- l'Institut de Géographie est géré par une Commission inter-UFR à présidence tournante (en 1994, Paris I). Chaque UFR participe aux dépenses au prorata de la surface occupée. Cette gestion ne paraît pas poser de problèmes particuliers.

Partout ailleurs qu'à Paris et à l'université ces locaux seraient déclarés insalubres et interdits au public. Les annexes (dans ce qui fut, il y a bien longtemps, un jardin) sont des bâtiments préfabriqués en piteux état, mal isolés de l'eau et du froid. Les amphithéâtres couramment utilisés sont croulants et poussiéreux. Surtout, ils sont dangereux (installation électrique à revoir, ossature en bois délabrée). **Le CNE attire instamment l'attention des responsables et du président de l'université sur ces questions urgentes.**

Après de nombreuses années d'attente dans ces locaux moroses, on s'est enfin décidé à donner un coup de peinture, à revoir le chauffage et la sécurité (en particulier en ouvrant des issues et des escaliers de secours) et à installer un ascenseur flambant neuf (et qui fonctionne !) à la place du vieux caisson métallique, terreur de tous les manipulateurs et maudit par les utilisateurs trop souvent bloqués entre deux étages ! Sans être pimpante, la vieille maison en est toute requinquée et le premier souci de tous les collègues visités est de faire admirer leur bureau, enfin propre et presque avenant. Mais tout l'édifice n'a pas été réhabilité et il est urgent de reconstruire les amphithéâtres.

## **2 - Bibliothèque**

La bibliothèque de l'Institut de géographie de Paris est une vénérable institution, d'une extraordinaire richesse, depuis longtemps à bout de souffle mais qui rend encore et toujours un immense service, non seulement aux géographes parisiens, mais aussi à ceux de province, dans la mesure où elle a été pendant longtemps la seule bibliothèque de France spécialisée en géographie et qu'elle conserve des fonds spéciaux particulièrement précieux.

**La situation actuelle est critique.** Il faut donc demander instamment une expertise par des spécialistes qualifiés dans le cadre général des bibliothèques universitaires qui dépendent de la Sorbonne car ce rapport n'est qu'une approche superficielle du problème.

Les caractéristiques de la bibliothèque sont les suivantes :

- c'est une bibliothèque à part entière qui est tête de réseau national. Sous la dépendance de la bibliothèque de la Sorbonne dont elle n'est qu'une annexe, elle est gérée par un conservateur ;
- elle travaille en réseau avec le CNRS dans le cadre d'INTERGEO : c'est donc un service national et international ;
- c'est une bibliothèque d'une grande richesse avec 70 000 documents et 4 000 périodiques. C'est aussi une cartotheque (l'une des plus riches en France) avec 100 000 feuilles de carte.

Le personnel comprend un conservateur, deux bibliothécaires et un vacataire. Il manquerait un poste de bibliothécaire et un poste de bibliothécaire spécialisé pour la cartotheque. Son budget est de 666 KF (fonctionnement + équipement), ce qui, d'après le conservateur, n'est pas le point le plus noir !

Les locaux constituent le problème majeur. Il suffit de visiter la bibliothèque pour être comme asphyxié par tous les ouvrages qui montent jusqu'au plafond et entre lesquels il faut se glisser avec difficulté. Ces locaux sont dispersés, compartimentés et, de l'avis du conservateur, inadaptés à toute tentative de modernisation.

En ce qui concerne la documentation, il y a partage des tâches avec INTERGEO qui est un laboratoire propre du CNRS, mais sans convention particulière. INTERGEO dépouille la BGI (bibliographie géographique internationale) et traite la documentation étrangère. La bibliothèque de l'Institut de géographie traite la documentation française.

La bibliothèque est en partie informatisée depuis 1990 et la consultation sur écran fonctionne, mais l'informatique est sous-employée. La bibliothèque n'est pas câblée et l'installation du système Sybil ne sera terminé qu'en 1998.

Il n'y a pas de commission de bibliothèque. C'est le conservateur qui, après des "contacts avec des professeurs", décide des achats. Les fonds modernes sont suffisants mais il manque des usuels. De plus, il n'y a pas de véritable salle de lecture ouverte aux étudiants, seulement une petite salle réservée pour la préparation des concours. La bibliothèque assure chaque année la logistique des épreuves orales de l'agrégation de géographie à cause de la richesse de ses fonds et de ses moyens matériels (?) ainsi que l'épreuve de géographie de l'agrégation d'histoire à cause de la proximité de la bibliothèque de la Sorbonne. Cette question de la localisation des épreuves orales de l'agrégation de géographie doit être reconsidérée dans son ensemble car la bibliothèque de la rue Saint-Jacques est totalement inadaptée et n'offre pas les moyens technologiques indispensables (audiovisuel en particulier).

En résumé, la bibliothèque de l'Institut de géographie de Paris est :

- une institution nationale et une tête de réseau qui dépasse la simple utilisation par les universités parisiennes (cf. les relations avec la BGI, INTERGEO et le CNRS). De plus, elle abrite les épreuves de l'agrégation de géographie ;
- cet outil est en train de se dévaloriser, essentiellement faute de locaux et il n'y a pas de solution sur place, du moins dans les conditions actuelles de sur-utilisation des locaux à des fins pédagogiques ;

- cette bibliothèque fonctionne de moins en moins pour les étudiants qui y ont de moins en moins accès et qui n'y trouvent pas ce qu'ils recherchent (usuels, documents récents, ...) ;
- tous les enseignants se plaignent de cette situation, le conservateur aussi.

## **IV - Les formations**

Les inscriptions administratives relèvent des services centraux de l'université et les inscriptions pédagogiques sont gérées par le secrétariat de l'UFR. La liaison entre les deux n'est pas évidente. Le dispositif pédagogique fondé sur un système d'UV est classique.

### **1 - Formations assurées par la composante**

Le total des heures dispensées est d'environ 12 900 heures réparties de la façon suivante :

Premier cycle	7 080 h	soit 54%
Second cycle (licence + maîtrise)	3 800 h	soit 29%
Troisième cycle	1 609 h	soit 12%
Concours	392 h	soit 3%

Les heures complémentaires sont au nombre de 3 900 H dont 3 462 H pour le premier cycle. Le nombre d'étudiants inscrits est difficile à connaître, les chiffres variant ... Ainsi, pour l'année 1993-94, on peut compter sur :

DEUG 1ère année	138
DEUG 2ème année	142
<b>Total 1er cycle</b>	<b>280</b>
Licence	57
Maîtrise	46
<b>Total 2ème cycle</b>	<b>103</b>
<b>Troisième cycle</b>	<b>environ 50</b>
CAPES	280
Agrégation	54

#### **Premier cycle**

L'UFR Géographie prépare à un seul DEUG, celui de géographie, très centré sur la discipline. L'enseignement est dispensé au Centre universitaire Mendès-France (Tolbiac), géographiquement coupé de l'Institut de géographie de la rue Saint-Jacques auquel les étudiants de DEUG n'ont pas accès.

Le coordinateur de l'enseignement est un maître de conférences. L'échelon administratif se compose d'une bibliothécaire et d'un ATOS qui paraît bien isolé et qui ne peut pas faire face à toutes les demandes malgré sa polyvalence. Les locaux sont médiocres, insuffisants. Les étudiants n'ont pas de salle à leur disposition. Ils utilisent seulement une petite bibliothèque insuffisamment équipée et surpeuplée, seul lieu de convivialité.

La répartition des heures d'enseignements (7 000 H en équivalent TD) est la suivante par catégorie-enseignant : Professeur : 12% ; Maître de conférences : 41% ; ATER,... : 14% ; Extérieur : 33%.

Les cours magistraux sont effectués à 50% par des professeurs titulaires, mais l'encadrement des étudiants est confié aux maîtres de conférences et surtout à des enseignants vacataires.

Le DEUG de géographie comporte 20 UV dont 17 obligatoires choisies dans deux sous-ensembles ; 2 UV d'histoire sont obligatoires, 2 UV sont laissées au choix des étudiants. Il s'agit donc d'un système minimal qui associe la géographie à un peu d'histoire en vue de la préparation à des concours communs (agrégation, CAPES).

L'ensemble pédagogique est classique, les UV sont séparées les unes des autres et ne constituent pas un ensemble d'une très grande cohérence pédagogique. Ici encore on peut parler d'organisation "a minima", sans véritable effort d'innovation. Il faut noter que la géographie n'est pas obligatoire dans le DEUG d'histoire de Paris I, ce qui est une absurdité (les enseignants se contentent de "conseiller" aux étudiants d'histoire de choisir une UV de géographie). De fait, c'est ce qui font de très nombreux étudiants d'histoire, ce qui représente une lourde tâche en DEUG et davantage encore en licence.

Une réforme du DEUG est votée mais elle n'est pas encore appliquée. Elle prévoit en particulier une semaine d'accueil améliorée et une sensibilisation à la discipline géographique, à ses filières et débouchés. Un effort particulier est réalisé par deux enseignants :

- l'un pour l'informatique (obligatoire). Il existe un petit atelier artisanal mais efficace (2 h par semaine/étudiant) ;
- l'autre pour la vidéo (avec travaux pratiques sur le terrain sur la base du volontariat). Trois caméscopes sont à la disposition des étudiants.

Parmi les effectifs (provisoires) d'étudiants en 1994-95, on compte 210 inscrits en géographie et 900 inscrits en histoire (26 groupes pédagogiques). Des efforts de rénovation pédagogique sont tentés dans certaines UV, tout particulièrement en géographie physique et en informatique.

Les étudiants de DEUG n'ont pas accès à la bibliothèque de la rue Saint-Jacques. Ils font quelques excursions sur le terrain (l'autobus est pris en charge par l'UFR). Le restaurant universitaire est à 15 minutes à pied.

D'une longue rencontre avec un groupe de représentants des étudiants, deux enseignants maîtres de conférences et un ATOS directement concerné, il ressort une impression d'isolement et de pauvreté. Les locaux et les moyens matériels ne permettent pas de développer une formation digne de ce nom, et cela en dépit d'efforts méritoires de certains enseignants concernés.

Le DEUG de géographie à Tolbiac souffre des mêmes contraintes que la plupart des formations installées sur ce site. La réforme prévue n'est pas inutile mais elle est "a minima". Le DEUG n'est pas au centre des préoccupations d'une UFR qui a, par ailleurs, beaucoup de mal à fonctionner. C'est pourquoi l'impression laissée par le DEUG est décevante.

## **Deuxième cycle**

Il y a peu de choses à dire concernant un deuxième cycle très classique, peu novateur mais solide. La licence de géographie comprend 10 UV (6 obligatoires, 4 UV à option dont 2 UV d'initiation à la recherche).

Il faut noter une concentration très forte sur la spécialisation disciplinaire. Il existe une seule UV optionnelle d'histoire en vue de la préparation des concours (CAPES et agrégation) et une UV optionnelle d'anglais.

Sept UV couplées concernent l'initiation à la recherche qui est ainsi une sorte de filière ouverte dès la licence, un choix que l'on peut discuter. Il existe 11 UV de maîtrise de géographie, ce qui est beaucoup (il y a 15 professeurs titulaires en exercice).

Un magistère Aménagement, créé en 1986, vise à donner une qualification d'ingénieur de l'aménagement et de la gestion de l'espace. Il est préparé en collaboration avec Paris VIII, l'Ecole nationale supérieure géographique de Saint-Mandé et l'Ecole normale supérieure. En 1993-94, il y avait 18 étudiants en première année de magistère, 19 en deuxième et 13 en troisième.

## **Troisième cycle**

Le troisième cycle est l'un des points forts de l'enseignement de l'UFR Géographie. On ne peut le dissocier de la présence de nombreux et solides laboratoires de recherche qui font la réputation de la géographie parisienne et française (cf. plus loin) :

### **- 2 DESS :**

. **DESS le Cartographie** en collaboration avec l'Ecole nationale supérieure géographique de Saint-Mandé ;

. **DESS Gestion globale des risques et des crises** qui est une création originale greffée sur le programme européen Erasmus et qui associe quatre établissements européens (Paris I, Rotterdam, Manchester, Coïmbra). Cette création récente doit encore faire ses preuves sur un thème qui peut être très porteur, mais qui est encore assez vague.

### **- 7 DEA qui couvrent pratiquement tout le champ de la géographie :**

. **Organisation et dynamique des espaces ;**

. **Dynamique des milieux physiques continentaux**, avec Paris IV, Paris VII, Paris VIII, Paris X, Paris XII et les deux ENS. C'est un gros DEA classique qui a formé beaucoup de chercheurs et continue à rayonner sur la recherche géographique française ;

. **Analyse théorique et épistémologie en géographie**, avec Paris VII : le "grand" DEA novateur de la géographie quantitative française. Une référence !

. **Géographie et pratique du développement dans le Tiers-monde**, avec Paris X. C'est une des formations de base en France !

. **Urbanisme et aménagement**, avec Paris VIII, l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, et l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat. C'est une grosse machine réputée qui anime un magistère de haut niveau ;

. **Etudes africaines ;**

. **Géographie de l'environnement global**, avec Paris IV.

## **2 - Professionnalisation des formations**

Le DEUG, de l'avis même de la direction de l'UFR, "ne donne pas une formation particulièrement recherchée sur le marché du travail. Ce n'est en fait qu'une "propédeutique" sur deux ans. Les études de géographie ne sont valorisées qu'à partir du deuxième cycle".

L'ouverture sur les concours d'enseignement paraît tout à fait insuffisante car la part de l'enseignement d'histoire est trop réduite (cf. plus haut). La direction annonce l'existence d'un module de pré-professionnalisation qui ouvrirait sur l'IUFM mais aucune trace n'a pu en être trouvée dans les dossiers...

La mise en place d'un magistère et de deux DESS souligne la volonté de professionnalisation. Toutefois celle-ci se manifeste surtout au travers des 7 DEA qui, comme c'est presque toujours le cas en géographie, ouvrent sur les professions de l'aménagement, de l'urbanisme, du tourisme et du développement et ont acquis dans ce domaine une bonne réputation nationale, grâce à l'appui fourni par des équipes de recherche très tournées vers l'application.

## **V - La recherche**

La recherche est l'un des points forts de l'UFR Géographie de Paris I. Elle bénéficie de plusieurs structures : trois laboratoires associés du CNRS, trois équipes d'accueil, une jeune équipe et une équipe en restructuration.

Citons tout d'abord **le Laboratoire de géographie physique (URA 141)** localisé à Meudon et qui est en passe de réussir la brutale mutation qui lui a été imposée en 1992 : recentrage sur les forces parisiennes, réduction des thèmes de recherche, renouvellement de l'équipe de direction. Ce laboratoire est l'héritier du grand laboratoire de géographie physique de l'Institut de géographie de la rue Saint-Jacques, fondé par P. Birot. Il a été, avec le laboratoire de géographie physique de Strasbourg, à l'origine des méthodes d'analyse scientifique utilisées en géographie, cartographie, mesures physico-chimiques, ... . Les géographes de Paris IV s'étant retirés du laboratoire, son projet scientifique 1993-96, recentré autour des thèmes "Rythmes d'évolution des milieux physiques-Modifications introduites par l'homme", s'appuie sur le DEA "fédéral" Dynamique des milieux continentaux, piloté par Paris I. Le laboratoire comprend deux équipes et un programme complémentaire. Son personnel rassemble 7 chercheurs CNRS dont 3 DR, 15 enseignants chercheurs (Paris I, Paris VII, Paris VIII, Nancy I, Rennes II), 1 ATOS, 2 IR, 5 IE et 3 techniciens. On compte 41 thésards, dont 14 étrangers, et 13 thèses ont été soutenues en 5 ans. L'URA 141 est l'une des bases essentielles de la recherche française dans le domaine de la géographie physique.

**Le Laboratoire STRATES (Stratégies territoriales et dynamiques des espaces, URA 142)** est une formation de grande taille comprenant 10 chercheurs CNRS dont 2 associés, 7 ingénieurs CNRS et 18 enseignants chercheurs. Largement inter-universitaire et à fort rayonnement national et international, ce laboratoire se compose en fait d'équipes distinctes, bien structurées, qui touchent à peu près tous les secteurs de la géographie moderne et sont à la pointe de nombreuses thématiques (société et environnement, paysage). Ce laboratoire ne dispose en propre que de 3 salles ou bureaux à l'Institut de géographie de la rue Saint-Jacques.

**L'Equipe PARIS EHGO (Pour l'avancement des recherches sur l'interaction spatiale - Epistémologie et histoire de la géographie, URA 1243)** sise rue du Four, regroupe, depuis 1992, deux équipes bien individualisées par leur histoire et par leur champ thématique. **L'équipe Paris**, rassemblant 4 chercheurs et 4 ITA CNRS ainsi que 7 enseignants chercheurs, s'est spécialisée dans l'analyse géographique du concept de système et surtout dans la modélisation mathématique des interactions, domaine dans lequel elle a acquis une notoriété internationale. Les applications portent essentiellement sur les systèmes urbains. L'équipe est "leader" dans ce type de recherche (en collaboration dans le réseau Reclus). **L'équipe EHGO**, qui regroupe 1 chercheur, 1 ITA CNRS et 12 enseignants chercheurs, s'est spécialisée dans l'analyse des "savoirs géographiques" (épistémologie et histoire de la discipline). Les travaux sont nombreux et très connus. Ils marquent une étape importante dans la connaissance d'une discipline en difficulté mais qui donne des signes de relance. Regroupées, ces deux équipes constituent une excellente "force de frappe" du point de vue conceptuel et méthodologique. Elles représentent une part importante de l'avenir de la recherche en géographie.

Parmi les **deux équipes d'accueil**, relevons **le Centre de recherche sur l'industrie et l'aménagement (CRIA)**, bien structuré et très actif, qui regroupe 7 enseignants chercheurs, rue Saint-Jacques. Vingt-cinq thèses sont en cours (une par an soutenue depuis 1986). Les principaux thèmes de recherche concernent la géographie industrielle en général (approche sectorielle et approche spatiale) avec, tout particulièrement, l'analyse du devenir des espaces industriels anciens ainsi que des nouveaux sites. De bonnes relations internationales et de nombreux contrats de recherche soulignent la pertinence de ce type de recherche.

Relevons aussi **le Centre de recherche Equateur Paris I**, rue Saint-Jacques, qui rassemble 5 enseignants chercheurs (dont 3 ATER) et 20 thésards sur le thème des dynamiques des espaces tropicaux et du développement.

**Le Centre d'étude des structures et des dynamiques intra-urbaines (CESDIU)** est devenue une équipe universitaire après avoir été équipe d'accueil. Elle regroupe 2 enseignants chercheurs et 9 thésards. Le thème général de la recherche est la différenciation de l'espace en milieu urbain (unités socio-spatiales) dans une perspective dynamique. Cette recherche semble être de type individuel.

**La jeune équipe MESR est le Centre de recherche Tourisme et développement, avec 3 enseignants chercheurs et 14 thésards, qui a développé une recherche bien ciblée, en particulier sur les pays en voie de développement. Elle bénéficie de contrats de recherche, notamment avec la DATAR.**

**L'équipe en restructuration est le Centre de géographie rurale sur lequel aucune information n'a pu être donnée.**

Les étudiants de DEA viennent de toutes les universités parisiennes et parfois de province. Il est clair qu'une restructuration d'ensemble des DEA s'impose sur l'ensemble des universités parisiennes : par exemple, il y a, à Paris IV deux DEA qui n'ont que quelques étudiants.

Il n'existe pas de commission de la recherche et il n'y a pas de lien organique avec l'UFR en dehors de l'Ecole doctorale. La recherche échappe pour une large part à la compétence de l'UFR.

### **Ecole doctorale de géographie et sociologie**

Elle est dirigée par un professeur de Paris I et comprend 8 formations doctorales relevant de plusieurs universités parisiennes : Paris I, Paris IV, études démographiques, politiques et pratiques comparées du développement, politiques sociales et sociétés.

Il existe une grande diversité thématique dans cette Ecole doctorale, les moyens financiers sont faibles (20 KF pour l'équipement, 16,8 KF pour les vacances), un peu de secrétariat et une salle spécialisée. Il semblerait en fait qu'il ne s'agisse que d'une simple activité d'animation et d'information, les projets étant limités à un soutien administratif. Il n'y a pas de cycle de conférences actif ou prévu.

## **VI - L'université et son environnement**

Il n'existe aucune organisation spécifique des relations internationales et aucune articulation avec le niveau central.

Les relations internationales restent ici une affaire d'individus et de laboratoires. Il n'en reste pas moins que, comme pour la plupart des départements de géographie, les relations internationales sont ici particulièrement importantes et à l'origine de rapports scientifiques et pédagogiques (DEA) particulièrement fructueux. De nombreux enseignants ont une stature internationale et certains d'entre eux travaillent ou ont travaillé dans de nombreux pays étrangers.

Les relations internationales sont l'une des richesses de l'UFR Géographie. Elles mériteraient d'être mieux organisées à la fois au sein de l'UFR et, surtout, de l'université. Il faudrait qu'elles soient un peu plus visibles de l'extérieur. Il en est de même pour les relations avec les collectivités territoriales et les entreprises qui passent par le magistère, les DEA, les DESS et les laboratoires.

La politique de communication paraît inexistante ou alors très individualisée. Seuls les laboratoires associés au CNRS commencent à s'y intéresser.

## **Conclusion**

L'UFR Géographie de l'université de Paris est l'un des grands centres français d'enseignement et de recherche en géographie. Sa notoriété et son rayonnement sont incontestables aussi bien au plan national qu'international.

1 - Elle le doit d'abord, et essentiellement, à son potentiel de recherche, pour partie organisé autour de quelques puissants laboratoires traditionnellement associés à d'autres universités, aux grandes Ecoles et au CNRS. On y trouve de nombreux enseignants de renom, qui assurent la tradition de la discipline ou qui ouvrent de nouvelles voies. Les meilleurs d'entre eux sont rassemblés dans des laboratoires et travaillent en équipe avec des moyens matériels presque satisfaisants (cf. Meudon).

2 - On note cependant un certain éloignement, qui va grandissant entre la recherche et la formation. L'UFR est coupée des laboratoires et l'Ecole doctorale n'est encore qu'une bonne intention. Le manque de locaux corrects a entraîné les meilleures équipes à s'éloigner dangereusement de la maison mère (Géographie physique à Meudon, l'équipe PARIS à Paris. Le laboratoire STRATES étouffe et recherche une solution extérieure.

3 - L'éclatement de l'Institut de géographie de Paris n'a pas tenu compte des réalités pédagogiques et scientifiques et les séquelles de cette partition sont loin d'être effacées. Le bien commun le plus précieux, constitué par les locaux avec les deux amphithéâtres et peut-être surtout la bibliothèque, est dans un état pitoyable malgré quelques réfections superficielles.

4 - La "vocation" à la recherche de cette UFR est affirmée dès la licence, mais elle se dilue vite dans les laboratoires et l'UFR en perd la maîtrise.

5 - Le DEUG n'est certainement pas au centre du dispositif pédagogique. Coupé géographiquement de la rue Saint-Jacques, dans des conditions matérielles très difficiles, il constitue une sorte d'isolat aussi bien pour les enseignants et l'administratif que pour les étudiants. C'est surtout en cela que la localisation de l'UFR dans le local de la rue Saint-Jacques pose un problème insoluble.

6 - L'UFR Géographie de Paris I ressemble donc à beaucoup d'autres UFR de géographie. Elle présente les mêmes qualités scientifiques et les mêmes déséquilibres pédagogiques. Par rapport à sa voisine, l'UFR de Paris IV, elle est moins élitiste, plus diversifiée, moins professionnalisée et sa recherche est mieux structurée en laboratoires performants.

7 - On sent bien que l'administration de l'UFR n'est pas une sinécure mais une sorte de charge et de surcharge que l'on accepte sans plaisir particulier, pour gérer au mieux, a minima, dans une sorte de consensus un peu mou, car il ne faut ni mécontenter les divers mandants ni les trop nombreux locataires et partenaires de la rue Saint-Jacques.

8 - En somme, il manque à l'UFR Géographie de Paris I un projet ambitieux qui exigerait qu'une solution soit trouvée au problème de locaux. Pour cela, une mission a été confiée à un professeur de géographie pour repenser l'ensemble des locaux de la rue Saint-Jacques et leur utilisation, y compris la bibliothèque commune de géographie. L'extension sur les jardins est concevable mais elle se heurte au veto de l'Architecte des Bâtiments de France. Le projet pourrait bénéficier d'une nouvelle extension si l'Institut d'études hispaniques voisin, dépendant de Paris III, était réaffecté et si les locaux correspondants étaient inclus dans un projet d'aménagement global.

Si au problème particulier de l'UFR Géographie de Paris I on ajoute, d'une part celui de l'UFR Géographie de Paris IV, ainsi que celui de la bibliothèque commune, d'autre part les projets propres du CNRS qui joue un rôle important dans le dispositif de recherche, on voit toute la complexité du problème.

L'attachement à la rue Saint-Jacques se comprend pour de multiples raisons personnelles et en raison du prestige associé au lieu et à son histoire. De plus, la présence d'un enseignement de géographie au centre de Paris n'est pas un argument dénué de valeur.

D'un autre côté, une partie de la géographie de Paris I est à Meudon et rue du Four, sans parler du DEUG, à Tolbiac. Par conséquent, le problème n'est pas de laisser la géographie là où elle est ou de la déplacer à la périphérie parisienne. La pluralité des sites est déjà un fait.

L'UFR estime que son projet doit consister à améliorer et à étendre son implantation rue Saint-Jacques. Le président de l'université, très sensibilisé à cette question, a repris le dossier, le Conseil d'administration a voté des crédits pour continuer les travaux dans le cadre d'une programmation triennale. La restauration d'une Maison de la géographie est donc devenue un objectif de l'université, partagé avec Paris IV.

Mais il convient alors de distinguer de manière précise cette Maison de la géographie, inter-universitaire par vocation, et l'UFR de géographie de Paris I. L'une des missions essentielles de la première serait de mettre en valeur et de développer des ressources documentaires à la disposition de l'ensemble des géographes. Elle offrirait aussi des locaux d'enseignement et de recherche adaptés, au bénéfice des deux universités. Mais il est exclu que la totalité des locaux d'enseignement, y compris de premier cycle, et des centres de recherche des deux universités puissent être situés rue Saint-Jacques dans des conditions qui n'obèrent pas les développements futurs.

Dès lors, si gagner des mètres carrés rue Saint-Jacques constitue un objectif important pour l'UFR de géographie, l'effort requis pour cela ne saurait la dispenser d'élaborer un projet scientifique prenant en compte la pluralité des implantations.

## **UFR 10 - Philosophie**

Héritière des salles où enseignèrent Brunschvicg, Bachelard et Cavailles, l'UFR de philosophie de l'université de Paris I l'est aussi du prestige de ceux qui l'ont fondée, et de quelques-uns qui, en fin de carrière, sont venus lui apporter leur renom bien acquis, et leur souci de rester en prise sur l'actualité de la recherche. Deux faits témoignent de son crédit.

1- Le premier est le paradoxe touchant la pyramide de ses étudiants. Alors que les DEUG qu'elle attribue sont aux environs de 150, elle compte sensiblement le double d'inscriptions en licence (mises à part les conditionnelles). L'explication de cette différence est à chercher conjointement dans les usages reconnus qui allègent le premier cycle grâce à l'obtention du DEUG par équivalence (années de khâgne) et dans les transferts de dossier, qui marquent le pouvoir attractif de l'UFR. Les données statistiques demeurent défailtantes, les services de la rue de la Sorbonne n'étant pas informatisés, mais les problèmes d'équivalences, étudiés récemment par une commission présidée par le directeur de l'UFR, font apparaître comme demandeurs nombre de diplômés des plus grandes écoles, et jusqu'à des docteurs en médecine et en pharmacie ;

2- Le succès appelle le succès. La qualité de ce recrutement, où figurent les normaliens (qu'un membre de la commission nomme "agrégés congénitaux") ne saurait être sans incidence sur les résultats aux concours : ils sont effectivement la seconde marque distinctive de l'UFR de philosophie. Elle annonce en effet, pour les concours de l'été 1994, 18 reçus à l'agrégation et 35 au CAPES. Un autre mode de calcul, garanti par le responsable de la préparation à l'écrit sous forme de devoirs du dimanche, donne des chiffres un peu différents : 28 reçus au CAPES (pour 50 admissibles), mais 27 agrégés (49 admissibles), les nombres d'inscrits pédagogiques étant respectivement 102 et 122. La performance est remarquable. Rien d'étonnant si le flux actuel des inscriptions fait prévoir, respectivement, des totaux doublés et triplés, dont le premier effet, souhaitons-le, devrait être la prise en compte de cette préparation sauvage.

### **I - Les enseignants**

Tout cela ne vient pas, on s'en doute, sans moyens. Face aux quelque 600 inscrits en premier cycle (dont tout de même les deux tiers seront des étudiants réels), aux plus de 500 en second cycle (286 et 227, plus 19 et 7 logiciens : chiffres à la date du 7 novembre 1994), et aux 200 des DEA (56,75 et 69), sans oublier la foule attendue des candidats aux grands concours (qui risque d'être encore accrue par les craintes concernant les postes à venir) combien d'enseignants ? Le pointage effectué par l'université (vraisemblablement pour l'année 1991-1992) donnait 20 noms de professeurs et 20 de maîtres de conférences ; vacances et décès, depuis lors, ramèneraient ces chiffres à 17 et 19. Mais les auxiliaires sont nombreux : 7 AMN et 7 ATER, selon une voix autorisée ; auxquels il faut ajouter 25 chargés de cours, selon le même témoignage : pris dans les lycées de Paris, ils jouent dans le premier cycle un rôle très important ; des retraités assurent un service d'une heure hebdomadaire, et quelquefois de deux, dans les enseignements de maîtrise, de DEA et d'agrégation. Enfin 6 enseignants membres du CNRS apportent aux horaires de philosophie des sciences, en licence et en DEA, une contribution décisive.

### **II - Le DEUG**

Le DEUG conféré de plein droit par l'UFR de philosophie est un DEUG de philosophie. L'UFR a toutefois prévu, par accord avec des UFR différentes, la faculté d'aller au moyen de son DEUG vers une autre licence, par l'aménagement d'une mineure renforcée. Elle a voulu ainsi tenir compte de

l'effet dissuasif de certaines matières qui composent ce DEUG, et des rumeurs interprétant le pourcentage des succès par rapport au chiffre total des inscrits administratifs. Il a semblé bon aussi qu'il y ait un remède aux erreurs sur la vocation.

Tel qu'il est en lui-même, le DEUG de philosophie est divisé, régulièrement, en deux années de 6 modules, la seconde année toutefois ne devant être réglée sur ce nouveau système qu'à la rentrée de 1995. De ces 6 modules, 2 sont à choisir, dans des limites destinées à la préservation d'une certaine cohérence.

Sur la somme des deux années, 4 modules sont hors de la philosophie. Des 8 qui sont obligatoires, 2 autres sont pour une langue vivante, avec un peu d'informatique. Restent 6 : 3 d'entre eux (1+2) sont des modules de philosophie générale et d'histoire de la philosophie, celui de niveau 1 étant mixte : les deux heures de cours traitent une question de philosophie générale, les deux heures de travaux dirigés étudient un texte d'auteur ; un module de niveau 1 (3 heures 30) concerne la logique et la philosophie des sciences ; un module de niveau 2 (4 heures) l'épistémologie ; un module lourd de niveau 1 (4 heures) groupe trois TD dont deux statutairement et le troisième pratiquement relèvent de la philosophie morale et politique.

Le poids relatif des enseignements peut susciter quelques remarques. La place donnée aux langues surprendra ceux qui ont assisté, à l'oral de l'agrégation, à tant de prestations détestables sur des explications de textes étrangers. En revanche, nul ne s'étonnera que des étudiants de première année expriment le regret d'un temps mieux partagé dans leur classe de philosophie, malgré son nom de terminale. Surtout, on voit trop bien que cette organisation, si l'on peut dire, dispersée en sections multiples (jusqu'à 8 en première année) expose le cursus de l'étudiant à des lacunes et des redites : il est arrivé à l'un d'eux d'entendre le même sujet de philosophie générale traité dans sa première et sa deuxième année. On devine au prix de quelles ignorances de textes et de problèmes vraiment fondamentaux... Le remède serait dans une concertation que l'éparpillement des chargés de cours et l'étroitesse des bureaux dans le centre de Tolbiac ne rendent vraiment pas facile. Une hiérarchie est à trouver, qui prenne en charge la synthèse.

### III - La licence et la maîtrise

L'inscription en licence a le DEUG pour condition. Telle est la règle générale. Or l'ancien système accordait parfois l'accès conditionnel jusqu'au manque de deux UV. Le remplacement, qui est en cours, du système des 18 UV par celui de 12 modules, étalé sur deux ans, compliquera évidemment, à la rentrée de 1995, les dérogations habituelles, car il faudra fixer et le taux de tolérance et l'unité de remplacement. Ceux qui ont gardé en mémoire la rentrée 1967 savent ce qu'a coûté, au printemps qui a suivi, le règlement tranchant de pareilles difficultés.

La licence elle-même se compose de trois unités de valeur, notation conservée, mais sans commune mesure ici avec les unités constitutives du DEUG.

L'une d'elles est obligatoire : celle d'histoire de la philosophie. A l'exemple de deux modules du premier cycle, 10 102 et 10 217 (philosophie morale et politique, et histoire de la philosophie), elle comporte un travail d'une heure hebdomadaire sur un texte étranger, de faible dimension (*Dialogues* de Hume ou *Banquet* de Platon, en tout 7 groupes de travail pour 6 langues différentes). Mais l'essentiel de cette UV réside dans la conjonction de deux cours et TD constituant une option. Selon le tableau d'affichage, l'horaire varie sensiblement : 3 heures 30 pour l'option A, 4 pour l'option B, mais 5 pour l'option C ; la D n'a pas encore son programme complet.

La deuxième UV est à choisir sur une liste de 4 : philosophie générale, philosophie morale et politique, philosophie des sciences en deux mentions distinctes. L'organisation de cette UV est visiblement concertée : le choix de l'étudiant doit réunir un cours avec deux cours-TD, la charge totale étant de 5 heures ; les deux UV de philosophie des sciences ont une charge un peu plus légère ; la philosophie générale et la philosophie morale ont même fait l'effort d'élaborer un thème, chacune le sien.

La troisième UV est à prendre soit sur une troisième liste (Logique, Esthétique, Sociologie), soit sur le reliquat de la liste précédente.

On perçoit l'interrogation qui a présidé à cette structure : d'une part la vocation de la philosophie est tenue pour affirmée au moment de la licence, mais d'autre part on se demande si elle sera marquée par le resserrement du choix autour d'une pensée centrale, ou bien par l'extension de l'objet, la quête d'une nouvelle intuition, ou le but de mettre à l'épreuve une raison légiférante. L'avantage donné par la première UV, parce qu'elle est d'histoire de la philosophie, exposée à des choix de valeur inégale, risque d'aller à la culture au détriment de la réflexion ou à l'information en lieu et place de la formation : tous les contenus proposés sont loin d'avoir la même portée. Les deux enseignements théoriques ajoutés sans explication, mais qualifiés de fondamentaux, signifient clairement que, pour ces deux collègues, l'éventail déployé est tout à fait insuffisant ; qu'ils soient dépourvus de sanction fait au bon goût des étudiants une confiance dont on ne sait guère si elle a été préparée par leur formation antérieure. Il s'agit de deux cours portés sur le tableau de licence sous la rubrique "enseignement complémentaire fondamental" et concernent respectivement un texte majeur de Hegel et une étude de notions.

En maîtrise, on peut être réservé sur certains aspects de l'organisation (notamment les séminaires offerts en option), qui peut faire craindre que la curiosité ne l'emporte sur la pensée réelle. Il faut se demander si un pareil système, en apparence libéral, n'est pas en fait trop directif une fois souscrite l'option, faute de donner ou de laisser le besoin ou le loisir de lire un grand auteur de bout en bout. Il faut approuver sans réserve le recueil de documents pour travaux dirigés (l'esprit de réflexion et de synthèse y est servi avec bonheur par l'adresse pédagogique) reçu au centre Tolbiac ; mais on ne peut savoir si la culture distribuée avec autant d'intelligence débouche, dans le contexte acquis, sur la lecture suivie de *La République*, de *l'Organon*, ou du *Traité de la nature humaine* ; car seule cette lecture permet de concevoir la possible actualité d'un vrai texte philosophique, ou la chance de sa mise à jour. Ce qui est certain, c'est que ce recueil sur *Vérité et Certitude* suggère l'idée d'esprit humain à partir de tels rapprochements. On souhaite vivement - mais on est réduit à l'optatif - que l'étudiant sollicité, comme on le voit, dans le divers, conserve un reste de liberté qui lui permette un tel effort.

Un texte en date du 16 décembre 1992, rédigé sous le titre de "Projet", comme partie du projet de l'université assumée par l'UFR 10, procède du même travers qui met la spécialisation (où le futile peut trouver place) avant l'acquisition des éléments de base, et qui se réclame de la dernière exigence en oubliant ses conditions autant que ses contradictions. Car enfin, nul ne songerait à interdire les études de la philosophie arabe, entendues comme décisives pour la pensée du Moyen-Âge, sinon celui qui, du même droit, réclame que soient privilégiées celles des textes contemporains, saisis de la même façon en langue originale. Si chacun revendique pour l'honneur de son emploi une pareille priorité, tout recrutement entraînera une relance de ces jeux coûteux qui s'appelaient des "chaînes de prospérité". Chercher à promouvoir une science inhabituelle parce qu'on l'a parmi ses talents, c'est ne pas voir l'étudiant que désolent ses maîtres, un peu trop désireux de se faire plaisir. Les jugements mal avertis de la gravité des lacunes - laquelle devrait conduire à donner l'exemple d'une recherche conceptuelle ou d'une lecture persévérante - comme si la mise à niveau dépendait de quelques détails (ce qui est le rôle attribué aux deux enseignements de licence si visiblement nécessaires), traduisent un vœu très répandu : celui d'échapper à tout contrôle dans un monde particulier, exempté de justification.

#### IV - Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances, du moins tel qu'il est devenu, ne révèle qu'au dernier moment (au tout dernier moment, qui est celui des concours) les inconvénients de cet égocentrisme. Le correcteur d'un lot de copies d'agrégatifs de l'UFR avoue que leur note moyenne ne s'élevait pas à 3/20. Pourtant les notes d'examen, qui ne donnent lieu à rien d'anormal dans le pourcentage des succès, font ici l'objet de règlements dépourvus de toute complaisance. Les principes sont largement

communs au premier cycle et à la licence : examen terminal écrit pour tout le monde à la première session, en juin, c'est l'objet de la première note ; deuxième note : normalement, celle du contrôle continu ou examen terminal oral pour les étudiants qui en font la demande, par suite d'un double cursus ou d'engagement professionnel. A la session d'octobre, même régime pour tous, celui d'un écrit suivi d'oral.

Le remplacement des UV par des modules qui les regroupent a rendu nécessaires certaines adaptations : la pluralité des épreuves a suggéré qu'en cas d'échec lors de la première session seules les matières où l'étudiant a échoué seraient objets d'épreuve en octobre. Façon de faire durer dans le nouveau système l'ancien, qui était satisfaisant.

Le C2, qui se ramène en fait à deux unités de valeur du type de l'ancien système, ne comporte, lui, que deux oraux, dont le résultat est distinct de la soutenance du mémoire. Ces deux UV sont déterminées par contrat entre le candidat et le directeur de sa maîtrise.

## **V - DEA-Préparation aux concours et aux actions de recherche-ouverture professionnelle**

Ce couplage d'écrit personnel et d'oraux relatifs aux enseignements reçus spécifiés par une entente s'applique tout naturellement aux épreuves du DEA. Cette dernière préparation partage également avec celle de la maîtrise une large partie de ses enseignements. Là encore il n'est rien que de très naturel : la maîtrise qui pour les uns peut apporter un complément, et pour d'autres une mise au point, est aussi, quoiqu'on s'en défende, une initiation à la recherche et à la responsabilité. La rencontre des candidats à la maîtrise et aux DEA ne peut être que bienfaisante. La pratique libérale admise dans le choix des séminaires du C2 a été, en quelque manière, réaffirmée pour le DEA par l'un de ses grands responsables. L'UFR de philosophie compte en effet trois DEA : histoire de la philosophie (éternellement prioritaire), philosophie, enfin histoire et philosophie des sciences.

C'est dans l'annonce du premier que l'on peut lire : "il va sans dire que la liste des thèmes proposés n'a rien de contraignant ni de limitatif" (en page 4 de la brochure DEA). Il est heureux que ce propos soit repris et approfondi dans l'annonce de l'option philosophie générale : "les concepts et problèmes abordés peuvent être très divers pourvu que la réflexion, l'analyse et l'usage d'instruments conceptuels eux aussi variés contribuent à l'originalité de la démarche" (page 7 du même document). Le danger parfaitement identifié ainsi serait que les divisions et les subdivisions dans l'effort de se justifier aboutissent à des exclusions, peut-être à des amputations. En ce sens les simplifications apportées par la liste des centres de formation doctorale devraient être tenues pour seulement relatives à l'organisation de leurs enseignements. On y retrouve en effet 4 titres fondamentaux : histoire des systèmes de pensée modernes ; philosophie des activités artistiques contemporaines ; technique, connaissances et pratiques ; histoire et philosophie des sciences et des techniques. Un cinquième dossier (arts, philosophie, esthétique, sciences de l'art : cette énumération en respecte l'énoncé) ne semble être à considérer que comme un total général. Reste un sixième dossier relatif à la constitution de la pensée médiévale. Il pose à coup sûr un problème : d'abord parce que son domaine contredit l'intitulé du centre qui lui ressemblerait comme recherche d'histoire de la philosophie, mais l'écarte par son attention au moderne ; ensuite, par la place qu'il doit nécessairement faire à l'érudition et que matérialise partiellement l'héritage du fichier de la latinité, lequel n'attend qu'un éditeur, d'abord fournisseur d'un devis. Il appartient au responsable de marquer publiquement (par la publication de thèses, et d'Actes issus de colloques) la réalité philosophique portée par cette érudition : les inscriptions en doctorat qui sont déjà intervenues sont un pas dans cette direction ; leur nombre (elles sont 9) sera sans doute quelque temps inférieur à celui des candidats en esthétique ou en sciences sociales (et incomparable aux effectifs enregistrés dans les deux autres centres) ; mais un avenir plus rapproché s'offre dans l'étude des textes mis au programme de l'agrégation (filière déjà exploitée) et la prestation de services aux soutenances "hors CEE" en vue du doctorat et de l'habilitation. Certes les thèses sur Avicenne seront toujours moins

fréquentes que celles sur Aristote ; la réduction de cet écart dépend d'adhésions à gagner par une motivation réellement thématique.

Le DEA d'histoire de la philosophie propose deux options : histoire de la philosophie du Moyen-Age et de l'antiquité tardive, histoire des systèmes de pensée moderne.

Le DEA de philosophie propose actuellement 5 options : philosophie générale, philosophie éthique, philosophie politique, philosophie de l'art, anthropologie des techniques contemporaines. Ne faut-il pas répéter ici le regret de l'absence du monde classique ? Le titre de l'option sur la pensée moderne n'en corrige qu'une partie, mais enfin il permet qu'on parle de ce que le cursus antérieur avait plus ou moins oublié. On doit regretter plutôt ces adjectifs, occultant la philosophie en lui prenant toute la place.

Chaque DEA expose sa liste d'enseignements. Est-ce déformer les propos du directeur précédemment cité que d'y lire l'idée d'une transgression admise ? Le recueil *Entre forme et histoire* (1988), dans lequel des historiens de la philosophie font valoir des fragments de l'histoire des sciences, légitime et généralise cette prise de position. Les noms de professeurs inscrits sur deux listes (c'est-à-dire figurant sur deux centres de formation doctorale) attestent clairement qu'on ne saurait aligner sur des intitulés les exigences de la recherche. Tous ces enseignements servant déjà des finalités reconnues (la maîtrise, l'agrégation), voici donc le cas-type d'une coordination fabriquée après coup, qu'on ne saurait par conséquent donner pour essentielle et pour préméditée.

Puisqu'aucune prescription ne limite explicitement l'accord du candidat et de son directeur, le faux-semblant de ces trois listes est à traiter comme un lapsus. Celle, en effet, qui est offerte pour **L'Histoire de la philosophie** comporte "étude de notions", ainsi que "le je, le moi et l'autre", qui annonce une démarche phénoménologique, et donc transcendante à l'histoire. Cette démarche, qui était peut-être en train de se raréfier jusqu'à l'arrivée de Husserl dans le programme de l'agrégation, a pourtant donné lieu à un très bel article dans le recueil *Spinoza au XXe siècle* (1993) qui est, comme le précédent, une publication du Centre de recherches sur l'histoire des systèmes de pensée modernes. Cette liste propose également une lecture suivie de Husserl, et une étude de Hegel par le plus grand, à coup sûr, des hégéliens français. Il serait dommage d'en priver les candidats en **Philosophie**, dont la liste n'a rien de comparable. On regretterait aussi qu'ils ne puissent entendre "La perception et le jugement" étudiés par un logicien, repérés sur la troisième liste, celle du DEA d'**Histoire et philosophie des sciences**. Le centième anniversaire de la mort de Jules Lagneau recommande que l'on y insiste.

Tout cela doit être précisé. Le pointillisme directif a besoin d'être libéré de telles barrières intérieures.

Une formation intellectuelle émietlée depuis le début fait que l'on ignore qui a lu quoi, et qu'un professeur se résigne à ne pas savoir s'il est suivi quand il s'éloigne du chemin balisé par lui-même. A l'inverse, c'est à lui qu'incombe le suivi des étudiants, la communication devant être maintenue. Or il comporte deux obligations successives : jusqu'aux concours de recrutement, et jusqu'aux actions de recherche ou d'ouverture professionnelle.

1- La première n'est pas sans lacunes, qui portent principalement sur la préparation aux épreuves écrites : car on ne voit pas, sur les documents affichés, d'annonce de dissertations, mais seulement de cours se rapportant à cette partie du concours. Le hasard a fait apprendre que 7 fois par an, le dimanche, un exercice sur tables était organisé par un petit groupe d'enseignants, dans des locaux de l'UFR qu'ils ont patiemment obtenus. Cette démarche leur a fait corriger l'an dernier, pour 7 séances, un total de 938 copies, ce qui fait environ 1 000 heures de travail : un épuisant bénévolat, non seulement sans réclamation, mais de plus, désormais, tenu pour chose due par les bénéficiaires. Ce silence de l'UFR, en dépit de cette pression, signifie-t-il un désaveu ? On pourrait le croire en considérant le tableau, car ce sont de nouveau les tâcherons du dimanche que l'on trouve dans la rubrique "première dissertation et leçons" qui représente plus du tiers des notes du concours. En revanche, c'est un seul maître de conférences qui a la charge d'informer sur le thème de la deuxième dissertation (soit un tiers des notes de l'écrit) ; ce thème étant **la paix**, on a peine à comprendre (et, disons tout net, à admettre) qu'une UFR aussi comblée de philosophes politiques ne

montre pas plus d'empressement : mentionnons le fait que l'un d'entre eux a beaucoup écrit sur la violence. Parlons de la troisième épreuve. Trois auteurs au programme : Platon, Leibniz, Husserl. Par chance, l'UFR dispose d'un spécialiste de Platon. Mais Leibniz n'est pas abordé : façon de déplorer le départ d'un professeur, on a choisi par courtoisie de ne pas lui donner un rival. Trois enseignements sur Husserl dont l'un par un retraité, l'autre par un invité. Quant aux textes d'oral, le recrutement récent d'un philosophe de la religion laisse pourtant sans commentateur les *Conversations chrétiennes* de Malebranche et la présence de deux médiévistes n'éclaire pas davantage *de Ente et essentia* de Thomas d'Aquin. Chacun pour soi.

2- L'obligation d'accompagner les étudiants dans leurs premières actions de recherche ou dans leur ouverture professionnelle est-elle mieux remplie ? C'est d'une manière inattendue que l'on est, ici, plus heureux : grâce à la licence de logique. Elle a, voici quelques années, été durement attaquée à cause de son excès de spécialisation. Il est certain que cet "excès" empêche qu'elle soit préparée en même temps qu'une autre licence, et que son profit dans le cadre d'une carrière universitaire est d'abord plus problématique, ensuite à plus longue échéance. Pourtant il lui est arrivé d'ouvrir à quelques titulaires la porte de l'industrie privée, car elle forme, ou elle prépare, d'authentiques professionnels et ce sont des professionnels qui y viennent parfois depuis la vie active. Par là c'est leur contact qu'elle peut procurer, en même temps que celui des chercheurs scientifiques. Elle crée une société inter-âges, inter-professions, et suscite l'espoir d'une notoriété de l'université formatrice.

## VI - Les centres de recherche

Les centres de recherche ont deux vocations : organiser l'enquête jusqu'au contact réel de l'action ou de la découverte, et faire exister les chercheurs comme ensemble.

La présence, dans l'UFR, du **Centre d'études des techniques, des connaissances et des pratiques** (CETCOPRA) est un encouragement certain dans la première direction. Ce centre rend à l'UFR le service d'organiser une mineure de premier cycle, permettant de continuer des études de sciences sociales en licence, maîtrise, DEA, doctorat. De plus, il le fait d'une manière parfaitement appropriée aux étudiants en philosophie. Car, tout en leur apportant le savoir du sociologue, il veille au développement de leur culture philosophique. La lecture des bibliographies jointes au programme de ses UV confirme ce souci de qualité ; mais encore plus révélatrice que ces recommandations est la méthode d'enseignement où les thèmes annoncés deviennent des questions de type socratique : recherches de définitions, cheminements vers des notions, élucidations de courants et de systèmes, approches de classement, progressions conceptuelles. Cette volonté de mise en ordre fait penser au recueil des logiciens de Tolbiac, que nous avons cité plus haut : on sent que le même travail pourrait spontanément se réaliser ici. La coordination du technique et de l'abstrait correspond assez bien au genre de pensée des enseignants du centre, couramment inspirés d'une double formation. La comparaison qui s'impose de leur ouvrage collectif consacré à l'automate, et des Actes d'un colloque (mené en d'autres lieux et par une autre équipe) sur l'ordre technologique lui est franchement favorable ; sur les machines d'aujourd'hui (qui sont des systèmes de machines) ils ont su lire des caractères qui ont échappé à leurs concurrents : à la place des lieux communs que sont devenus en la matière l'universalité et l'objectivité, ils ont porté à l'évidence la distance, le risque d'erreur, l'inquiétude du responsable devant l'incertitude, l'urgence et le danger. Leur anthropologie, centrée sur les problèmes d'adaptation, fait ressortir toute l'importance des articulations (en tant qu'elles recèlent des disjonctions possibles) et l'intérêt philosophique des relations (en tant que réversibles) : où est l'humain, de quel côté est ce qui ressemble à un sujet ? Certains jeux font naître des doutes, dont le philosophe fait son profit : l'inversion d'un rapport s'appelle réflexion ; sa traduction pédagogique est : à quoi faire servir les maîtres ? Elle peut déboucher sur une anthologie confirmant la proximité avec les épistémologues. Mais cette suite (à développer puisqu'elle est déjà disponible pour un module de première année) ne fait pas oublier les performances actuelles du Centre, son renom international et sa présence au plan pratique (enquête sur l'accident de l'Airbus 320), objet d'une fierté légitime : ces philosophes n'ignorent pas qu'ils sont fonctionnaires de leur siècle.

L'accent est à mettre aussi sur les liens qu'il faut faire naître tant en vue de la constitution que de la diffusion du savoir. La table ronde d'épistémologues sur la maîtrise du milieu, en mars 1991, était, en ce sens, exemplaire par la réunion d'écologues, de techniciens et de philosophes. Mais il y aura bientôt quatre ans, et les Actes de ces échanges ne sont malheureusement pas encore accessibles. Or c'est l'association du livre et de l'événement qui fait le succès d'une journée : la sociologie des techniques et le recueil sur l'automate en ont manifesté la possibilité. Les travaux qui s'adressent aux étudiants anciens et aux anciens étudiants en mettant à leur portée les possibilités d'accès à la recherche actuelle sont évidemment bienvenus : ils sont toutefois bien plus efficaces s'ils évoquent pour eux le moment de la discussion fondatrice dont ils gardent le souvenir.

La somme des publications qui jalonnent la vie des chercheurs doit être repensée en fonction de l'UFR, non pas seulement comme la preuve d'un mérite personnel dont personne ne songe à douter, mais aussi comme l'expression d'une vitalité qui est celle d'un être collectif.

Il ne faut pas oublier, ici, l'**Institut d'histoire et philosophie des sciences et techniques**, URA CNRS 1079, situé rue du Four, et qui bénéficie de salles de cours et de bibliothèques spécialisées. C'est un des centres les plus connus et les plus prestigieux de la discipline.

## **VII - Recommandations**

1- L'UFR 10 doit réformer son système de premier cycle, dangereux et dispendieux : c'est un professeur titulaire qui doit assurer tous les cours généraux ; les textes des travaux dirigés doivent être communs aux groupes d'un même module, et choisis de telle manière qu'un titulaire du DEUG complet possède, de trois grands philosophes, une connaissance approfondie.

2- L'UFR 10 doit apprendre à organiser elle-même les UV libres de son DEUG afin de permettre aux étudiants dont la vocation est réelle de ne pas disperser leur culture. Elle doit le faire sans augmentation de ses moyens.

3- Elle doit diminuer le nombre des enseignements optionnels, et d'abord éliminer les sujets d'études trop étroits, trop visiblement pittoresques, qui peuvent apparaître comme un luxe là où manque du fondamental.

4- Il faut qu'un terme soit mis à la domination des textes anglais rangés sous le titre de philosophie politique, qui sont triplement inutiles : philosophiquement (parce qu'il y a autre chose à faire de Hume), politiquement (sans rapport avec le monde moderne) et enfin pédagogiquement (puisqu'ils ne permettent pas à ceux qui s'en occupent d'avoir la moindre lumière sur le thème de la paix, mis au programme de l'agrégation). On peut toutefois, dans le premier cycle, en faire l'objet d'une UV libre.

5- Il faut traiter plus sérieusement la préparation aux concours.

6- Par des journées d'études ouvertes aux étudiants, il faut donner à ces derniers la fierté d'être débiteurs de leurs maîtres.

## Le Département des Sciences sociales

Le Département des Sciences sociales a exactement le même âge que l'université Paris I, dont il est une composante. La considération dont il bénéficie en raison de cette ancienneté et des mérites qu'il s'est acquis lui vaut d'être appelé UFR 17 mais lui-même se défend de vouloir être UFR et se veut seulement prestataire de services ; cela veut dire que, sans décerner de diplômes sous son propre sceau, il organise des enseignements inclus dans les diplômes d'UFR différentes avec lesquelles il est lié par des accords bilatéraux : ce sont les UFR 03, 08, 09, 10 (Histoire de l'art, Géographie, Histoire, Philosophie).

Ces enseignements sont disposés de façon à créer une filière qui va du DEUG au doctorat. En philosophie par exemple, les modules du premier cycle peuvent être choisis par l'étudiant pour former une sous-dominante donnant le droit (et les moyens) de poursuivre en sciences sociales les études du second cycle : et cela, soit sans quitter cette UFR 10, soit dans l'UFR de sociologie de l'université Paris V, soit (depuis la rentrée 1994) à l'Institut de démographie de l'université Paris I (où la maîtrise sera mise en place à la rentrée de 1995). En dehors de ces solutions (offertes aussi aux historiens), d'autres passerelles sont prévues pour l'accès au troisième cycle, pour lequel l'UFR 10 propose un DEA approprié sous le titre : Philosophie, option Anthropologie des techniques contemporaines.

Cette relation des sciences sociales à l'UFR de philosophie, apparemment privilégiée, paraîtra provenir d'un temps où la sociologie s'enseignait dans le cadre du certificat de morale, dans les sections de philosophie. Ce temps n'a pris fin en effet qu'en 1967 et ceux qui ont l'âge d'être professeurs lui doivent peut-être leur formation. Encore faut-il qu'ils la croient bonne et qu'ils adhèrent, en tant que maîtres responsables, au-delà du modèle laissé par les auteurs prestigieux (Raymond Aron ou Claude Lévi-Strauss), au rôle incitatif de l'effort théorique, à l'heuristique du concept dans l'enquête sur le concret. Or telle est bien la conviction qui anime les travaux de ce département : pour former un observateur, il faut le faire théoricien. On ne peut douter de ce précepte devant la bibliographie jointe au module d'initiation des étudiants de première année : les premières lectures demandées sont caractéristiques de cette association entre l'exercice notionnel et l'analyse du milieu, la doctrine et la vigilance, la maîtrise intellectuelle et l'acuité de la perception. Avec Weber et Mauss le dialogue est noué avec les philosophes ; par les observateurs de nos contemporains les arguments s'élèvent depuis le monde présent. La dualité des références est une pédagogie de l'attention au social.

Celle-ci, semble-t-il, se développe selon trois axes principaux : d'abord la quête des concepts (par exemple : qu'entend-on par opinion publique ?) leurs tentacules et leurs couplages (ainsi : socialisation et déviance) ; puis la mise en forme du donné (notations, schémas et graphiques) jusqu'à l'explication et à sa discussion : de là, bien sûr, l'étude du suicide par Durkheim et sa correction par Halbwachs ; enfin la signification, dans la logique des voies ouvertes par Weber. De l'outil au système la critique s'exerce par la comparaison, le renvoi aux termes concurrents, la prise de conscience des possibilités, des partialités et des enchaînements. De là, dans le même module pour la première année, la forme prise par certains oraux, notamment par celui de psychologie sociale : interrogation sur trois livres qu'aura choisis le candidat parmi ceux d'une liste proposée, en vue de son apprentissage du regard d'épistémologue. De là aussi, peut-être, le jugement négatif (en tout cas réservé) sur une UV ne comportant que la sociologie d'un auteur.

Les ouvrages collectifs que nous avons pu lire s'orientent dans ces mêmes directions. *Face à l'automate* est la recherche des traductions actuelles, dans le monde des machines, des trois obligations fondamentales de Mauss, qui sont "donner, recevoir et rendre" : pourquoi parler d'obligation, si ce n'est en raison d'une difficulté ? Quel renversement correspond à celui qui oppose donner à recevoir, ou recevoir et rendre ? D'où résulte cette humilité qui, dans le trafic aérien, détourne le contrôleur des appareils de simulation ? On dirait que le sens précède le comportement qui le porte, de même que chez le concepteur l'équation précède l'appareil. Le sociologue vérifie que la pensée va au réel, selon la vue de Bachelard, ce qui est dire qu'elle n'en part pas. L'exigence d'oeuvre exclut le jeu. La machine impose sa loi, que l'homme apprend comme au dressage, en

tâchant d'éviter les essais et erreurs. Ce livre à rebondissements, écrit par quatre auteurs, atteste l'unité d'une pensée active en ce Département des sciences sociales. Le recueil, un peu plus ancien, intitulé *Sociologie des techniques de la vie quotidienne*, date d'un colloque organisé en 1990 pour le DEA de l'option Anthropologie des techniques contemporaines. Il est fait d'une trentaine de communications, dont 16 traduites d'auteurs allemands. Il apparaît comme une recherche, ou plutôt un parcours, de significations, tantôt intentions directrices, inductrices de comportements, tantôt inversement suites complémentaires, subies et non souhaitées, d'innovations techniques : ainsi l'homme parfois se donne des émotions et plus souvent les vit à son corps dépendant. Ces contrastes sont pour souligner la tension interne de l'humain, où l'acte qui n'est jamais neutre enferme et le stéréotype et la revendication d'originalité. D'où la méditation centrale du changement, dont l'animateur du colloque reconnaît de bon gré l'essence métaphysique.

Quelles sont les modalités selon lesquelles s'accomplit l'enseignement de cette herméneutique ? La mineure de sociologie qui sera complètement mise en place à la rentrée de 1995 reprendra sous une forme comptable différente (3 modules) le programme conçu dans le système antérieur (6 UV). Dès maintenant, la première année de premier cycle comporte le module 17 100 (Fondements de la sociologie) dont le contenu embrasse d'une part ouvrages fondateurs, textes classés par thèmes, réflexion sur les résultats et leur degré de certitude ; d'autre part, sous le nom de psychologie sociale, étude du pouvoir de normalisation exercé par la vie sociale. Lors de la rentrée d'octobre 1995, les deux modules 17 200 et 17 201, deuxième année de la mineure, auront pour tâche d'élargir les domaines d'observation (sur deux axes : l'ethnologie et les problèmes contemporains) et d'approfondir la recherche par l'analyse des méthodes. Pour deux au moins de ces trois modules, il faut tabler sur un public de 300 à 500 étudiants, d'où la nécessité (ressentie depuis longtemps) de diriger ceux qui ne sont pas concernés par la possession de la mineure dans des voies optionnelles, déjà prévues antérieurement, sur des thèmes plus spéciaux (éducation, culture, famille, développement). Les UV créées à cette fin dans le cadre de l'ancien système (que certaines UFR n'abandonneront pas) ont eu, en 1994, 30 inscrits en moyenne. Il est peu vraisemblable que leur nombre décroisse.

Un effort similaire de différenciation s'impose bien entendu à l'intérieur du second cycle, où le séminaire de maîtrise ne saurait si peu que ce soit se rapprocher de l'UV de licence sans discréditer le C2. La même remarque vaut pour l'enseignement de DEA et les réunions de doctorants. Le Département des sciences sociales y a évidemment pourvu.

Or il a, de plus, des engagements de deuxième et de troisième cycles envers l'UFR d'histoire, l'université Paris V, et depuis cette année 1994 envers l'Institut de démographie de l'université Paris I.

Et cependant son personnel ne se compose que d'1 professeur, de 2 maîtres de conférences, 2 ATER et 1 assistant, aidés de 11 chargés de cours. L'un des maîtres de conférences assure seul le cours et les travaux pratiques (divisés en 7 groupes) d'une des UV de premier cycle : il est difficile de lui donner d'autres responsabilités, d'administration ou de contrôle de l'enseignement des chargés de cours. Il paraît clair que le renfort de deux maîtres de conférences est à souhaiter pour que l'équipe des titulaires soit présente où elle doit l'être. Une demande de cette nature a déjà été formulée. Il importe qu'elle soit soutenue.

## Les Départements de Langues

### *Langues appliquées aux sciences économiques et juridiques (28)*

### *Langues vivantes et anciennes appliquées aux Sciences humaines (29)*

L'université de Paris I Panthéon-Sorbonne est très nettement orientée vers les Sciences humaines, économiques et sociales, et les "humanités" n'y sont présentes que par la philosophie et l'histoire de l'Art, à l'exclusion de toute filière de lettres ou de langues. Cette configuration pose en des termes particuliers le problème de l'enseignement des langues étrangères, problème que connaissent aussi les universités à dominante scientifique, à partir du moment où ce type d'enseignement en vient à être considéré comme le complément indispensable (et dans la plupart des cas exigé par les textes règlementaires) de presque toutes les formations universitaires.

Ce n'est pas pour autant, *a priori*, une situation défavorable : il n'est pas prouvé que les universités dans lesquelles les langues étrangères sont très présentes en tant que disciplines fondamentales aient mieux su que les autres répondre, depuis une vingtaine d'années, aux besoins et aux demandes très spécifiques des autres disciplines en matière d'apprentissage des langues étrangères pour "non-spécialistes", et de développement des "langues de spécialités". Ce n'est que très progressivement que la nécessité de pédagogies différentes et de structures autonomes a pu s'imposer contre les pesanteurs institutionnelles et contre la tendance bien naturelle des linguistes à établir une sorte de hiérarchie de fait dans l'urgence et dans la dignité de leurs missions, faisant passer d'abord les étudiants spécialistes, puis les langues étrangères appliquées, en troisième rang les étudiants "littéraires" et enfin, en dernier lieu, tous les autres. Dans la généralisation très récente, et encore largement expérimentale, des "Centres de Langues" au service de tous les utilisateurs des langues étrangères, quelle que soit leur spécialité, la plupart des universités dans lesquelles les langues étrangères constituent une ou des UFR importantes ne sont allées ni plus vite ni plus loin que d'autres.

## I - Missions et structures

A ce problème spécifique l'université de Paris I a répondu, comme beaucoup d'universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur confrontés à la même situation, en créant des **Départements de Langues** autonomes, en marge des UFR. De telles structures, situées institutionnellement entre les Services communs et les UFR, sont bien adaptées aux besoins de formations transversales qui n'ont pas leur place dans les UFR, le plus souvent conçues à partir des filières monodisciplinaires. Il n'y a pas de raison de récuser, au motif qu'elles n'entrent pas dans la définition institutionnelle des "composantes" des universités, ces structures hybrides dont on doit constater qu'elles correspondent à des besoins transdisciplinaires qui s'affirment de plus en plus nettement.

Un seul Département de Langues avait, à l'origine, la responsabilité de l'enseignement des langues pour l'ensemble des filières de l'université. Une restructuration a ensuite réparti la tâche entre deux Départements, correspondant aux deux grands secteurs disciplinaires de l'université. Le **Département des Langues appliquées aux sciences juridiques et politiques, AES, sciences économiques, gestion et MASS "Département 28"** définit clairement son secteur par son intitulé même. Le **Département des Langues vivantes et anciennes appliquées aux sciences humaines "Département 29"** est au service des filières de philosophie, de géographie, d'histoire, d'histoire de l'art, d'archéologie et d'arts plastiques. De toutes les composantes de l'université, seules restent en dehors du champ d'intervention de l'un ou l'autre des deux Départements, l'Institut d'études et de développement économique et social (IEDES) et l'Institut des sciences sociales du travail (ISST),

instituts très spécialisés qui ne comportent pas d'enseignement de langues étrangères, et l'Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST), qui organise ses propres enseignements de langues.

Cette répartition ne correspond pas à une simple commodité d'organisation. Les deux grands secteurs disciplinaires de l'université ont aussi des besoins en langues de nature assez différente. Par ailleurs, les études sont organisées par année dans le premier secteur, par unités de valeur dans le deuxième. A ces structures et à ces besoins différents correspondent aussi une pédagogie différente. L'existence de deux Départements est donc bien adaptée à la configuration réelle de l'université, et une bonne entente entre les deux Départements, qui occupent à Tolbiac des bureaux et des locaux mitoyens, permet d'éviter une déperdition de moyens.

## II - Moyens et infrastructures

L'université a pratiqué, et continue à pratiquer, une **politique délibérée de création de postes** pour pourvoir les Départements d'un potentiel stable et compétent. Dans le Département 28, on compte actuellement 29 enseignants de toutes définitions, dont 2 professeurs et 13 maîtres de conférences, les autres postes se répartissant entre 2 assistants, 2 ATER, 3 PRAG, 3 PRCE, 3 lecteurs et un maître de langues. Le Département 29, quant à lui, dispose de 15 postes répartis entre 6 maîtres de conférences, 1 assistant, 3 PRAG, 3 PRCE et 2 lecteurs. En raison du statut particulier des Départements, ces postes ne leur sont pas *stricto sensu* affectés : les enseignants sont en droit rattachés à telle ou telle UFR même si, dans la pratique, ils n'ont affaire qu'au Département. C'est une contrainte réglementaire qui n'est pas de pure forme et qui a quelques incidences fâcheuses. D'une part, les titulaires de ces postes gonflent fictivement le potentiel d'encadrement des UFR auxquelles ils sont rattachés et où, en particulier, ils sont appelés à exercer leur droit de vote. D'autre part, le système ne contribue pas à affirmer l'autonomie des Départements et le sentiment d'identité de leurs personnels enseignants. C'est une anomalie dont on s'accommode mais on peut estimer qu'une définition plus claire, et plus directe, des rattachements ne pourrait que renforcer et dynamiser les Départements.

Ce nombre relativement important de personnels expressément affectés à l'enseignement des langues ne suffit naturellement pas à faire face à tous les besoins. Chacun des deux Départements doit faire appel à un **volume considérable d'interventions extérieures**: dans le Département 28, à peine plus de 50 % des enseignements sont assurés sur services statutaires, taux qui passe à quelque 65 % dans le Département 29. Il va de soi que la collaboration de nombreux vacataires ne favorise pas la concertation et le travail en équipe, et nuit à l'homogénéité d'enseignements qui sont déjà, par nature, très dispersés. De plus, et en dépit de ces renforts extérieurs, l'un et l'autre des deux Départements restent très en deçà de ce qu'on pourrait considérer comme un service satisfaisant dans le domaine des langues.

L'encadrement administratif est convenable (deux postes IATOS dans le Département 28, un dans le Département 29, plus un technicien commun aux deux). L'équipement en bureautique est moderne et bien adapté dans les deux Départements, mais les infrastructures sont insuffisantes par rapport aux exigences de l'enseignement de langues. Les Départements sont basés à Tolbiac, mais si la majorité des enseignements du Département 29 se fait à Tolbiac, pour le Département 28 c'est dans les trois sites principaux de l'université qu'ont lieu les enseignements - à Tolbiac, à la Sorbonne et au Panthéon - ainsi qu'au centre René Cassin : les enseignements dépendent le plus souvent des disponibilités offertes par le planning central, dans des salles dispersées et qui ne sont pas équipées en matériel audiovisuel. Les rares salles équipées se trouvent essentiellement à Tolbiac (pour les deux Départements, 3 laboratoires accouplés à autant de petites salles audiovisuelles plus une salle de TD pour l'audiovisuel en AES) et au Panthéon (un laboratoire et une salle vidéo). L'équipement audiovisuel est de bonne qualité et récent, mais ne peut pas grand chose contre une acoustique déplorable, rançon des partis pris architecturaux de l'immeuble de Tolbiac. **Ce parc beaucoup trop faible de salles spécifiques rassemblées en un seul lieu ne permet pas aux**

**Départements de jouer pleinement leur rôle** de lieux-ressources au profit de toute l'université. Ils doivent se contenter, le plus souvent, de subvenir tant bien que mal aux stricts besoins institutionnels tels qu'ils sont définis par les cursus, sans offrir les moyens de l'auto-apprentissage et du travail personnel.

### **III - Enseignement et recherche**

Les disciplines relevant du Département 28 disposent d'enseignements en anglais (langue qui représente 83 % des enseignements dispensés), en allemand (9 %), en espagnol (6 %) et en russe (2 %). 55 % des enseignements sont dispensés en premier cycle, 37 % en deuxième cycle et 8 % en troisième cycle. On peut suivre des cours d'italien ou d'arabe, mais, à titre facultatif, dans le Département 29. Les moyens ne permettent ni les groupes de niveau, ni même un enseignement continu pour tous les étudiants sur au moins deux années. La première année de sciences économiques doit même se contenter d'un cours magistral, non assorti de travaux dirigés, avec l'efficacité que l'on devine. Les étudiants de la première année du premier cycle de gestion ont un TD semestriel et, en deuxième année du premier cycle, un TD annuel. Le Département s'efforce cependant d'améliorer ses prestations à mesure que ses moyens se renforcent. Un nombre croissant d'étudiants de sciences juridiques suit un cursus sur trois ans (seconde année du DEUG, années de licence et maîtrise) conduisant à un diplôme spécifique, le certificat de langues appliquées aux sciences juridiques (CLAJ). Par ailleurs, le Département offre des enseignements complémentaires facultatifs et gratuits permettant l'étude d'une deuxième langue, et dans lesquels les étudiants sont répartis par niveaux, ainsi que des cours de préparation au TOEFL et aux examens de la Chambre de commerce de Londres.

Dans le Département 29, dont relèvent les sciences humaines, l'éventail des langues offertes est plus large, et aux langues vivantes (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et russe) s'ajoutent les langues anciennes proposées aux étudiants d'histoire, d'histoire de l'art, d'archéologie et de philosophie : latin, grec et hittite, avec des cours d'initiation assurés par un PRAG de lettres classiques. Le Département assure essentiellement l'unité de valeur de langue étrangère requise dans le cadre du DEUG. Les étudiants sont dans la mesure du possible répartis par groupes de niveau, sans distinction d'origine disciplinaire. Dans certaines disciplines, il s'agit d'une seule UV ("cursus limité") ; dans d'autres, une UV optionnelle s'ajoute à l'UV obligatoire ("cursus global"). Le suivi en seconde année n'existe que pour les étudiants de philosophie, d'histoire et d'arts plastiques. Ce n'est qu'en géographie, et partiellement en histoire, qu'un enseignement de langues est poursuivi en second cycle. Par ailleurs, en application d'une convention signée par l'université, le département accueille aussi plus de 80 étudiants de l'École d'architecture Paris-Tolbiac, ainsi que les étudiants du MASS qui ont choisi l'option histoire et géographie ainsi que ceux du DUES.

Comme les descriptions ci-dessus le suggèrent, les enseignements du Département 28 sont assez nettement orientés vers les langues de spécialités dans le domaine des sciences juridiques, économiques et politiques, alors que les disciplines relevant des sciences humaines et sociales demandent un enseignement plus généraliste, à titre de formation insérée dans les cursus des étudiants sous forme d'UV ou modules obligatoires et optionnels. Cette vocation différente (qu'il ne faut cependant pas systématiser) explique sans doute que ce soit dans le cadre du Département 28 que se mettent en place des activités de recherche sous l'égide du **Centre de terminologie juridique et économique**, équipe d'université rattachée à l'UFR 07-Etudes internationales et européennes, et ouverte aux enseignants des deux Départements. Ce Centre, qui a pour l'instant des ambitions modestes, a tenu en novembre 1994, à la Sorbonne, un premier colloque méthodologique qui devrait être suivi de cycles de conférences et de séminaires sur l'enseignement des langues de spécialités. Quatre séminaires ont d'ores et déjà été programmés. Au mois de juin 1995, une première communication portera sur l'enseignement de la civilisation dans le cadre des langues de spécialité, et une autre sur l'analyse morphologique des mots composés d'anglais juridique. A la rentrée universitaire, une troisième communication sera consacrée au problème des groupes de

niveau dans l'apprentissage de l'anglais, et une dernière présentera un projet de manuel d'anglais juridique pour le premier cycle. Ces communications seront filmées afin de constituer des archives audiovisuelles qui pourraient être utilisées pour la formation des chargés de TD. Le Centre a vocation à s'ouvrir à des enseignants et enseignants chercheurs en poste dans d'autres universités parisiennes et à établir des liens avec les autres équipes et centres déjà actifs, ailleurs, dans ce domaine.

## **IV - Conclusion**

L'existence de ces deux Départements, et le nombre assez considérable de postes expressément créés pour l'enseignement des langues, montrent que l'importance des langues étrangères est bien reconnue à l'université de Paris I. Maintenant pourvus de statuts adaptés à leur nature spécifique, ils occupent une place importante dans la stratégie de l'université et entretiennent de bons rapports avec elle. **Les handicaps subsistent cependant.**

Il y a d'une part les contraintes liées au nombre des étudiants à encadrer, aux locaux et à la pluri-implantation. Il est extrêmement difficile de structurer et d'harmoniser des enseignements aussi nombreux et dispersés, de faire se concerter et même se rencontrer des intervenants travaillant en des lieux éloignés les uns des autres, et selon des horaires très éclatés. Les locaux spécifiques des Départements à Tolbiac sont restreints et n'ont pas été conçus pour l'enseignement des langues ; mais s'agissant du Département 29, dont les enseignements se déroulent presque totalement à Tolbiac (171 goupes de TD sur 178), les responsables estiment que les locaux sont globalement suffisants et bien équipés, avec la disposition d'un bon matériel audiovisuel mobile pour les salles non spécifiques. Si l'on tient compte, aussi, de la grande hétérogénéité de compétence en langues étrangères des étudiants arrivant à l'université, il faudrait des moyens plus importants et diversifiés pour mettre en place une pédagogie et un auto-apprentissage vraiment efficaces, et d'abord pour assurer un enseignement de langues étrangères sur au moins deux ans dans toutes les disciplines. Il va de soi que la situation ne peut s'améliorer que très progressivement.

Il y a d'autre part des difficultés d'ordre plus institutionnel. Chaque Département est au service d'un nombre important de partenaires, UFR et Instituts, et si les rapports entre composantes et départements sont bons d'une manière générale, il y a dans certains cas des malentendus et des concertations insuffisantes. Rien de ce qui concerne les langues et aussi, ajoutons-le, l'ouverture internationale des composantes ne devrait être discuté et mis en place sans une concertation approfondie avec les Départements, qui connaissent leurs moyens et les limites de ces moyens.

Ce n'est en effet que par une étroite coopération entre les linguistes et leurs partenaires dans toutes les composantes que pourra se développer une véritable méthodologie des langues appliquées, pour l'instant assez nettement confinée au domaine du droit et des sciences économiques, et que la notion de langue de spécialité pourra se généraliser dans les deux Départements. Le Centre de terminologie pourrait favoriser cette évolution, si son champ d'action parvenait à dépasser le cadre juridique et économique.

**L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

---

**Les Instituts**

---



## **Institut des sciences sociales du travail**

Le particularisme de l'Institut des sciences sociales du travail (ISST) tient à ce qu'il s'agit d'une institution universitaire dont la mission principale n'est pas d'assurer la formation d'étudiants dans un cycle universitaire, mais d'offrir à des syndicalistes les éléments d'une formation orientée vers leur action syndicale. Il s'agit d'un organisme associant l'université à des organisations syndicales de salariés. Bien qu'ayant la nature juridique d'un institut d'université, l'ISST est financé principalement par le ministère du Travail, au même titre que d'autres instituts du travail ayant le même objet, spécialement celui qui existe à Strasbourg : il faut préciser que l'université de Paris I finance tous les postes d'enseignants, les 4 postes d'ingénieurs d'études et 8 postes administratifs et techniques. Le fonctionnement de ces instituts a fait l'objet d'un rapport de l'IGAS de juin 1985, dont beaucoup d'observations demeurent valables pour l'ISST de Paris I.

### **I - Structure**

L'ISST constitue, au sein de l'université de Paris I, un institut soumis aux dispositions de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984. L'application de ces dispositions aux Instituts du travail a fait l'objet d'un décret du 25 avril 1989 qui définit leur mission de la façon suivante : "les Instituts du travail ont pour mission la formation et la recherche en sciences sociales du travail. Dans ce cadre, ils contribuent à la formation des membres des organisations syndicales, des organismes du secteur de l'économie sociale et des associations".

Les statuts de l'ISST, adoptés par le Conseil de l'université de Paris I le 15 février 1990, lui donnent pour mission "de poursuivre et de développer, dans un esprit de confiance mutuelle, la coopération institutionnelle entre l'université et les organisations syndicales ouvrières". Mais ils confient à l'ISST d'autres missions complémentaires telles que la gestion de filières d'enseignement, seul ou en collaboration avec d'autres UFR, ou l'organisation de recherches dans les domaines des sciences sociales du travail.

Le Conseil de l'Institut comprend trois responsables des services des organisations syndicales de salariés participant aux activités de l'Institut (CFDT, CGT et CGT-FO) et trois personnalités extérieures désignées par les mêmes organisations. Il est vraisemblable que certains des autres membres du Conseil, représentant les enseignants, le personnel non enseignant, et les usagers (qui paraissent être principalement les syndicalistes suivant les sessions de formation) appartiennent aux mêmes sensibilités syndicales. Il en résulte que les décisions du Conseil exigent en pratique l'accord des trois organisations syndicales représentées au Conseil, la direction de l'Institut veillant au respect d'une certaine déontologie consistant à ce que chacun ait la même disponibilité et réalise le même type de prestations pour les trois confédérations.

Cela pose l'un des problèmes principaux relatifs à l'orientation de l'ISST : le monopole donné à trois organisations syndicales de salariés aboutit à réserver le bénéfice des actions de formation de l'ISST aux adhérents de ces organisations, alors qu'il existe cinq organisations syndicales reconnues comme représentatives au plan national et interprofessionnel, sans compter celles qui sont représentatives dans des branches d'activité particulières. Le privilège ainsi accordé à trois organisations syndicales, malgré les protestations de certaines autres organisations comme la CFTC, paraît peu conforme à la neutralité que devrait observer l'université à l'égard des appartenances syndicales de ses usagers.

Cette situation avait été critiquée par l'IGAS, dans son rapport de 1985. Ce rapport estimait qu'il s'agissait d'une anomalie au regard des principes applicables dans les relations entre les pouvoirs publics et les organisations syndicales représentatives, et proposait qu'il y soit mis fin par

une ouverture à l'égard de la CFTC et de la CGC. On peut même penser que la mission de l'université est d'offrir ses services, non seulement à des organisations considérées comme représentatives au plan national, mais aussi à d'autres organisations. Le décret du 25 avril 1989 confie d'ailleurs aux Instituts du travail une mission de formation à l'égard des membres des organisations syndicales, mais aussi des organismes du secteur de l'économie sociale et des associations, sans distinction.

La direction de l'ISST est consciente du problème posé, et a tenté d'élargir les domaines et les publics des actions de formation entreprises, mais elle se heurte à une résistance des organisations représentées à son Conseil, qui ont tendance à considérer que l'ISST doit être à leur service exclusif.

On se trouve devant une situation historique découlant à la fois de l'évolution des organisations syndicales et de la personnalité des anciens directeurs de l'ISST. L'Institut avait été dirigé par Paul Durand et était alors orienté, au moins partiellement, vers la formation des travailleurs sociaux, et notamment des "conseillères chef du travail". Après la mort de Paul Durand, la direction a été confiée à Marcel David, fondateur de l'Institut du travail de Strasbourg, qui avait pris l'initiative d'une coopération entre l'université et les organisations syndicales. Mais, à cette époque, la scission de la CFTC n'était pas encore intervenue. Après cette scission, l'Institut a continué avec la CFDT, en ignorant la CFTC maintenue. La composition du Conseil de l'ISST ne favorise pas une évolution tenant compte de l'état actuel du mouvement syndical.

## **II - Personnels**

La liste du personnel enseignant de l'ISST comprend 3 postes de professeurs dont un détaché, 5 maîtres de conférences et un ATER. En fait, certains au moins de ces enseignants effectuent une partie de leur service statutaire dans d'autres UFR de Paris I, ce qui est d'ailleurs souhaitable. D'autre part, la nature des activités principales de l'ISST, consistant en sessions de formation pour des militants syndicaux, se prête mal à une évaluation du nombre d'heures d'enseignement correspondant au service statutaire. Enfin, l'existence d'un DEA, seule formation classique universitaire, ne peut être prise intégralement en compte dans les activités d'enseignement de l'ISST, puisque celui-ci en partage la responsabilité avec l'UFR 12.

Le personnel enseignant relève de disciplines variées, qui montrent que l'activité de l'Institut a un caractère interdisciplinaire : sciences économiques, science politique, droit privé, histoire du droit, sociologie. Mais l'orientation principale de l'activité d'enseignement vers la formation de syndicalistes ne favorise pas une organisation de l'ISST en centre de recherche. On a l'impression que les enseignants, et surtout les professeurs, exercent leur activité de recherche dans un cadre différent de celui de l'ISST. Cela s'accorde avec le fait que le DEA "Politiques sociales et société" est rattaché à la fois à l'UFR 12 et à l'ISST, mais est placé sous la responsabilité d'un professeur de sociologie qui paraît avoir peu de relations avec l'ISST.

La nature des enseignements destinés à la formation syndicale se prête mal à une comptabilité des heures d'enseignement effectuées par le personnel de l'ISST. L'enseignement est donné en effet sous la forme de sessions de plusieurs jours. La préparation de ces sessions exige une concertation avec les responsables de la formation dans les organisations syndicales. Leur déroulement, incluant l'hébergement des stagiaires, comporte une certaine vie en commun avec ces derniers, qui ne se mesure pas en nombre de cours assurés par tel ou tel enseignant.

L'animation des sessions se fait d'ailleurs en commun par un universitaire et un permanent syndical. Les thèmes traités et les méthodes pédagogiques dépendent largement de la demande émanant de chaque organisation syndicale et du particularisme qui caractérise chacune d'entre elles. Il semble que, malgré cette nécessité de s'adapter à chaque organisation syndicale, le personnel de l'ISST a su conserver un esprit universitaire le détournant d'être au service des syndicats plutôt qu'au service de tous les usagers de l'université. La concurrence entre

organisations syndicales s'opposerait d'ailleurs à ce que l'une soit privilégiée par rapport aux autres. Mais, dans la mentalité des organisations syndicales, il y a une tendance à considérer que l'ISST est à leur service, ce qui s'explique d'ailleurs en partie par le mode de financement de l'ISST.

Le personnel administratif de l'ISST paraît relativement nombreux malgré sa double implantation. En particulier, le centre de documentation de l'Institut est doté de 3 ingénieurs d'études, ce qui s'explique par son importance. Un attaché principal d'administration est responsable administratif. Il est entouré de plusieurs adjoints d'administration, ingénieurs d'études et contractuels. L'impression qui s'en dégage est que l'ISST est doté de moyens en personnel administratif, qui lui permettent l'autonomie correspondant à la fois à son particularisme et à son isolement géographique.

### **III - Moyens**

L'ISST bénéficie de deux pavillons qui lui sont spécialement affectés, et qui sont situés, l'un à Sceaux, l'autre à Bourg-la-Reine, distants d'environ 1,5 km. Chacun de ces pavillons correspond à une architecture de grande maison bourgeoise de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Celui de Bourg-la-Reine avait, semble-t-il, été exploité par son ancien propriétaire comme maison de retraite.

Ces immeubles ne sont pas vraiment fonctionnels pour une utilisation comme locaux d'enseignement, ou même d'administration, en raison du changement de l'affectation originale des différentes pièces. Ils présentent néanmoins des avantages importants du fait de l'atmosphère conviviale qu'ils favorisent. On se trouve dans un autre monde que celui des principaux centres d'enseignement de l'université de Paris I. L'observation vaut aussi bien pour les enseignants et le personnel non enseignant que pour les stagiaires. Le pavillon de Bourg-la-Reine a été aménagé de manière à permettre de loger de 20 à 25 stagiaires, qui y disposent d'une salle servant de foyer et y prennent le petit déjeuner. La situation dans une banlieue de caractère résidentiel permet d'autre part d'éviter de graves problèmes de parking. L'accès aux transports en commun n'est pas très éloigné.

Ces avantages ont des contreparties. La principale est constituée par la dualité des implantations dans des pavillons relativement éloignés. L'administration et l'enseignement sont principalement situés à Sceaux ; le pavillon de Bourg-la-Reine, qui comprend trois bâtiments, abrite les locaux d'hébergement et les collections du centre de documentation, à l'exception des années les plus récentes des périodiques et des ouvrages les plus usuels. Cette situation est particulièrement préjudiciable à l'utilisation du centre de documentation ; elle n'est qu'en partie palliée par les moyens informatiques utilisés pour ses fichiers.

La direction de l'ISST a le projet, qui paraît agréé par la présidence de l'université de Paris I, de regrouper à Bourg-la-Reine toute l'activité de l'Institut, grâce à une construction neuve dans le jardin du pavillon actuel. Cela constituerait certainement un progrès. Cela permettrait, en particulier, une meilleure utilisation du fonds de documentation, ainsi que l'extension des salles destinées à l'enseignement, de manière à accroître la capacité de l'ISST pour l'organisation de stages.

Le regroupement des locaux à Bourg-la-Reine ne modifierait pas cependant les inconvénients de l'éloignement de l'implantation de l'ISST par rapport aux autres sites d'implantation de l'université de Paris I. Même si les temps de transport ne sont pas considérablement aggravés par comparaison avec les temps de déplacement à l'intérieur de Paris, l'isolement géographique de l'ISST est à la fois un facteur favorisant la conscience d'une identité et d'une autonomie pour ceux qui y travaillent, et un facteur de marginalisation par rapport au reste de l'université de Paris I. Même si l'ancrage de l'Institut à l'université est facilité par les activités d'enseignement et de recherche de ses professeurs dans d'autres UFR, il semble que l'ISST n'échappe pas à un certain isolement au sein de l'université.

## **IV - Ressources et dépenses**

Le fait marquant est ici l'importance des ressources en provenance du ministère du Travail par rapport à celles provenant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour l'année 1994, pour un budget de 2 700 KF environ, 1 300 KF correspondaient à une subvention du ministère du Travail, 900 KF à une subvention de la Délégation à la formation professionnelle ; 330 KF provenaient de conventions pour la formation prud'homale, et seulement 180 KF de l'enseignement supérieur, auxquels s'ajoutaient 18 KF pour la recherche. Il n'est pas surprenant que les organisations syndicales, qui jouent un rôle essentiel dans le Conseil de l'ISST, aient le sentiment que celui-ci dépend des fonds du ministère du Travail et que sa finalité est la formation des travailleurs. Cette situation risque de faire passer au second plan d'autres finalités universitaires.

Il est vrai que ces observations ne concernent pas le DEA délivré en commun avec l'UFR 12. Les ressources affectées à ce DEA sont de l'ordre de 140 heures complémentaires, s'ajoutant à celles effectuées par les enseignants au titre de leur service statutaire.

Les chiffres précédents correspondent à une prévision d'un certain nombre de stages pour l'année. Ils peuvent se trouver réduits si tous ces stages ne sont pas réalisés. Inversement l'Institut peut être conduit à facturer des services rendus à divers publics, ou à conclure des conventions pour des stages différents de ceux destinés aux militants syndicaux. Par exemple, il offre ses locaux pour des activités d'université d'été par convention avec l'Education nationale.

## **V - Services**

La scolarité correspond essentiellement aux stages de quelques jours offerts aux militants des organisations syndicales. La coordination de ces stages est confiée à un ingénieur d'études. Le problème des inscriptions et du contrôle pédagogique se pose évidemment en termes tout à fait différents de ce que l'on rencontre dans les filières universitaires.

Le service le plus remarquable de l'ISST est son centre de documentation. Celui-ci reçoit près de 400 périodiques concernant les problèmes du travail, des relations sociales et de la protection sociale. Cette riche documentation est reçue et cataloguée à Sceaux, mais les années remontant à plus de 5 ans sont conservées dans les locaux de Bourg-la-Reine. Le travail des documentalistes, qui disposent d'un matériel informatique, a permis la constitution d'une base de données sur les problèmes du travail, de dossiers de presse et de dossiers documentaires sur certains thèmes. Il y a là un outil de recherche précieux.

Mais cet outil ne paraît pas pleinement utilisé. Certes, il permet à l'ISST d'élaborer ses programmes de formation pour les organisations syndicales et de fournir aux stagiaires la documentation nécessaire. Il arrive aussi que des organisations syndicales interrogent le centre de documentation pour les besoins de leur action. De même, quelques chercheurs viennent le consulter pour la préparation de leurs travaux. L'impression demeure cependant que le centre de documentation de l'ISST est sous-utilisé. Un regroupement de ses collections en un seul lieu, doté d'une salle de lecture suffisante, améliorerait certainement les choses.

## **VI - Les formations**

L'activité principale de l'ISST consiste dans l'organisation de stages de formation de plusieurs jours, offerts séparément à chacune des trois organisations syndicales de travailleurs qui siègent au Conseil de l'ISST. Cette formation est principalement donnée en application des articles L 452-1 à L 452-4 du Code du travail. Ces textes disposent que "la formation des salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales, notamment au sein d'organismes de caractère économique et social, peut être assurée par des instituts d'universités". "L'Etat apporte une aide financière à la formation des salariés... Des crédits sont inscrits à cet effet au budget du ministère chargé du Travail".

Ces stages, dits du livre IV du Code du travail, sont offerts sous la forme de 30 stages de 5 jours, soit 10 stages par organisation. Mais, si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant, les stages prévus sont annulés. Cela a été le cas en 1993 pour 9 semaines de stage. Et l'on constate qu'un pourcentage de l'ordre de 25 % des inscrits n'est pas effectivement présent lors du stage. Le nombre des journées-stagiaires effectuées en 1993 pour les stages du livre IV a été de 1 522, en diminution par rapport aux années précédentes, mais comparable aux 1 600 jours-stagiaires constatés par l'IGAS en 1983.

Les stages sont co-animés par les enseignants de l'ISST et des représentants de l'organisation syndicale dont relèvent les stagiaires. Leurs programmes sont déterminés en concertation entre l'organisation syndicale et l'ISST. Les stagiaires reçoivent un fascicule assez important de documentation en rapport avec le sujet du stage. Le jour de la visite de l'expert à l'ISST, le stage qui était en cours était destiné à la CFDT et portait sur le problème des délocalisations d'entreprises, analysé surtout d'un point de vue économique. Les stagiaires étaient au nombre d'une quinzaine et exerçaient dans leurs organisations, ou dans les institutions où elles sont représentées, des responsabilités assez importantes. Il y avait notamment un membre du Conseil économique et social. Cela montre que les stages correspondent bien à un niveau de formation universitaire, la formation de base des syndicalistes étant assurée par les organisations syndicales elles-mêmes.

Les sujets des stages pour l'année 1994 ont été très variés. On y trouvait par exemple des thèmes touchant à l'Europe (institutions communautaires, systèmes européens de relations professionnelles, politiques familiales en Europe), des thèmes concernant le droit du travail (comités d'entreprise, analyse d'une convention collective...), ou encore des thèmes touchant la prévoyance sociale et la santé (système de santé français, vie et santé des retraités, secteur associatif dans le champ sanitaire, institutions d'assurance-chômage...).

Aux stages destinés à la formation syndicale, il faut ajouter ceux destinés à la formation des conseillers prud'hommes. Là encore, la formation est donnée séparément pour chaque organisation syndicale. Le nombre de journées stagiaires pour ce type de stages a été en 1993 de 460.

L'ISST a réussi, ces dernières années, à élargir quelque peu le public des stagiaires et à proposer des stages qui ne soient pas réservés à une seule organisation syndicale. Cela a été le cas pour des stages destinés à la fois à des syndicalistes et à des magistrats, organisés en liaison avec l'Ecole nationale de la magistrature, ou encore pour des stages de recherche portant sur des phénomènes d'assujettissement économique, rencontrés dans des professions juridiquement classées comme indépendantes. Cet élargissement, qui tend à rompre le monopole des trois confédérations syndicales représentées à l'ISST, est très heureux mais demeure marginal.

La participation de l'ISST à un DEA de "Politiques sociales et société" est d'une tout autre nature. Ce DEA est commun à l'ISST et à l'UFR 12. Il est placé sous la responsabilité d'un professeur de sociologie et est orienté vers "l'analyse articulée des politiques sociales publiques et privées". Il comporte un tronc commun et deux options : politiques comparées de protection sociale, politiques de formation. Seule, la seconde option est animée par un professeur de l'ISST (de formation science politique). Même pour cette option, on a l'impression que le rattachement du DEA à l'ISST est assez artificiel. Il permet surtout à des enseignants de l'ISST de conserver des activités au niveau du troisième cycle dans l'université de Paris I.

Le dernier dossier de demande d'habilitation de ce DEA fait état de 55 inscrits pour l'année 1993-1994, mais il semble que le nombre des inscrits dans l'option propre à l'ISST ait été de 28. Parmi les équipes d'accueil de doctorants, ce dossier mentionne une équipe placée sous la responsabilité du directeur actuel de l'ISST, mais non sous celle du professeur responsable de l'option "Politiques de formation" du DEA. A l'occasion de la dernière campagne d'habilitation, cette filière a été restructurée et recentrée sur le thème "Politiques de l'emploi et de la formation, et trois enseignants de l'Institut y enseigneront, en plus du professeur évoqué qui continue à enseigner dans le tronc commun du DEA. Une autre équipe est placée sous la responsabilité d'un professeur de l'ISST actuellement détaché auprès du Commissariat général au Plan. Le DEA appartient à l'Ecole doctorale de géographie et sociologie de l'université de Paris I.

Le nombre des inscrits en thèse venant de l'option "Politiques de formation" du DEA semble être de 5 ou 6. L'ISST ne paraît pas avoir une activité de recherche propre. Ses enseignants participent aux activités de recherche d'autres composantes de l'université.

## **Conclusion**

L'ISST apparaît comme une institution originale au sein de l'université. Il montre comment l'université a été capable de s'adapter à un besoin, dont l'ampleur et le particularisme ont correspondu à un moment de l'histoire sociale du pays. A l'heure actuelle, le déclin des grandes organisations syndicales et la permanence de leur pluralisme, l'atténuation de l'opposition entre les partenaires sociaux représentant les travailleurs et le patronat, l'apparition de nouvelles formes de clivage social, conduisent à penser que l'ISST devrait s'adapter aux évolutions de la société. Il a commencé à le faire, mais on peut se demander si le poids de trois organisations syndicales dans son Conseil ne constitue pas un obstacle à cette adaptation. Rien ne justifie d'ailleurs le monopole de ces trois organisations à bénéficier des moyens mis à la disposition de l'ISST par la puissance publique. En dehors de l'affectation de personnel universitaire à l'ISST, ces moyens proviennent essentiellement du ministère du Travail. Cela diminue sans doute la liberté de l'ISST dans la détermination de sa politique de formation.

L'idée de base qui est à l'origine de l'ISST est d'établir un lien entre les organisations syndicales et l'université. La difficulté est alors d'adapter les structures universitaires au particularisme de ce type de formation. Le risque est une marginalisation de l'institution par rapport au reste de l'université. Ce risque était déjà mentionné dans le rapport de l'IGAS en 1985. Ce rapport préconisait en particulier d'élargir la composition du Conseil de l'ISST pour y faire entrer des représentants d'autres UFR. L'isolement géographique de l'ISST, très favorable à la conscience de son identité chez ceux qui y travaillent, est aussi un facteur de marginalisation, si les étudiants et chercheurs de l'université ne fréquentent pas les locaux de l'Institut.

Au total, le fonctionnement de l'ISST montre la difficulté d'appliquer un modèle uniforme aux composantes d'une université. Le maintien de la vitalité de l'ISST exige beaucoup de souplesse et d'imagination dans l'application des règles. On peut se réjouir que les initiateurs et les responsables successifs de l'ISST aient montré la capacité de l'université de s'adapter aux besoins.

## **Institut de démographie de l'université de Paris I**

### **I - Structure**

L'Institut de Démographie de l'université de Paris I (IDUP), fondé en 1957 à l'initiative d'Alfred Sauvy et de Pierre George, est un Institut interne de l'université de Paris I au sens de l'article 33 de la Loi Savary.

Il est dirigé par un directeur, assisté d'un Conseil, d'une Commission scientifique et d'une Commission pédagogique. L'IDUP fonctionne donc en régime d'autonomie, son directeur est représenté dans les instances de Paris I. L'IDUP a un secrétariat et gère son budget.

L'IDUP est implanté dans un local qui lui est propre, 22 rue Vauquelin, Paris 5ème.

### **II - Personnels**

#### **1 - Corps enseignant**

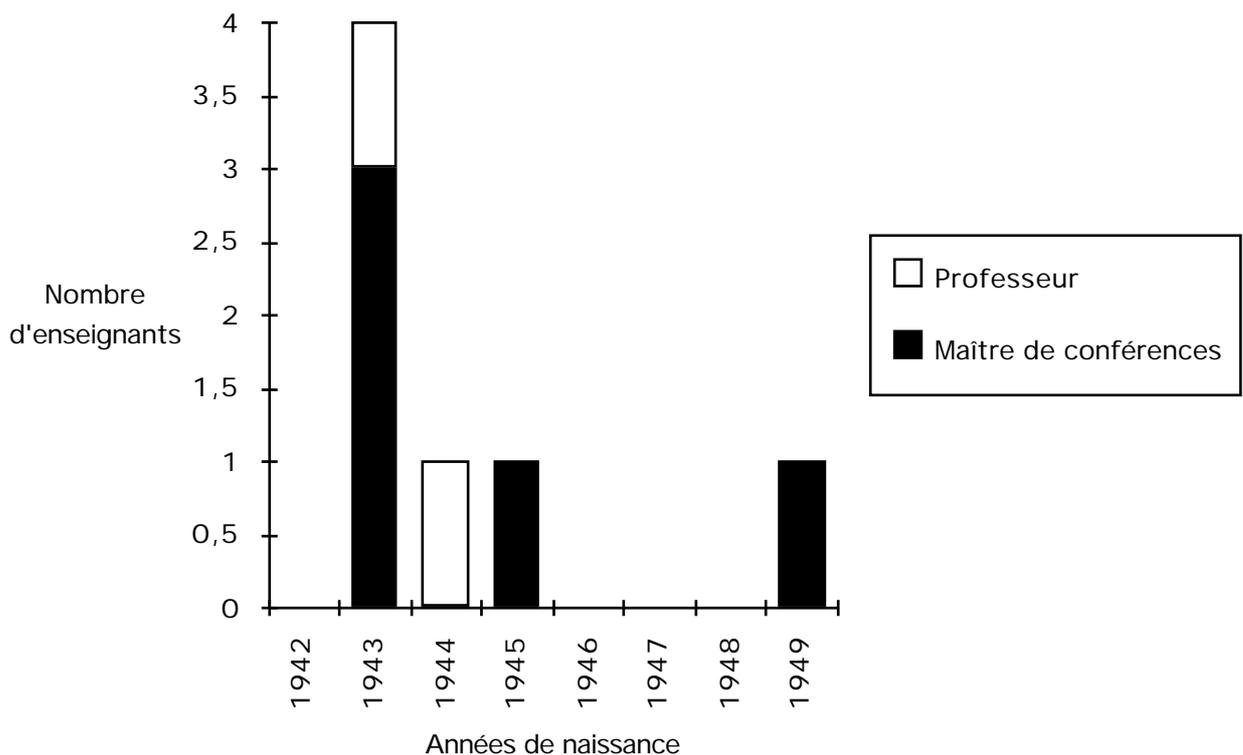
Il se compose de la façon suivante : 2 PR, 5 MC, 2 assistants, 2 PRCE, soit un total de 11 enseignants permanents, complétés par 34 intervenants extérieurs.

Le corps enseignant, très interdisciplinaire (2 professeurs et 2 assistants de sociologie) est, de plus, bien ouvert sur l'extérieur et les activités professionnelles grâce à une bonne politique d'intervenants extérieurs. L'articulation avec la recherche est effective mais cette dernière reste encore à développer. L'IDUP préside une équipe d'accueil active qui publie une revue.

L'encadrement est très satisfaisant pour la centaine d'étudiants qui fréquente l'IDUP. Les étudiants ne s'en plaignent pas : ils sont en particulier satisfaits des nombreuses interventions extérieures.

#### **2 - Pyramide des âges**

On peut constater un vieillissement sur place du corps des maîtres de conférences : il n'y a pas de renouvellement suffisant.



La formation, à l'IDUP, ne se fait pas au niveau du premier cycle. Les intervenants extérieurs sont diversifiés et semblent bien remplir leur rôle. Ils donnent satisfaction aux étudiants et sont choisis par le directeur et son Conseil sur proposition des enseignants responsables des unités pédagogiques. Leur provenance est diverse : les autres disciplines de Paris I, l'INED, l'EHESS, le CNRS, le ministère de la Justice, etc.

### 3 - Personnels ATOS

Le secrétariat est composé de 4 personnes : 2 de catégorie B et 2 de catégorie A . Il ne paraît pas poser de problème particulier si ce n'est l'insalubrité et l'exiguïté des lieux de travail (cf. plus loin).

## III - Moyens

### 1 - Locaux

L'IDUP est installé dans les locaux qui lui sont propres. Il s'agit à l'origine d'une maison bourgeoise donnant directement sur la rue avec un jardin à l'arrière. Le tout a été transformé en une sorte de taudis universitaire au prix (si l'on peut dire) d'une architecture invraisemblable. Si les pièces de façade ont été conservées et sont occupées par des bureaux et une petite salle de documentation (au premier étage), le jardin et les sous-sols ont été transformés en salles de cours pratiquement obscures et à aération approximative. Dans le couloir central, totalement obscur, flotte un air confiné et rendu nébuleux par la fumée des cigarettes. Il y a 2 salles de cours de 30 à 40 places et une "cave" d'informatique.

Les étudiants n'ont pas de salle à leur disposition et ils n'ont pas accès à la petite salle de documentation. Ils s'entassent dans un couloir noir autour d'une machine à café. Il n'y a qu'une porte d'entrée.

Il n'existe pas d'issue de secours. Le secrétariat est entassé et la photocopieuse se trouve dans une pièce noire. Les locaux sont dangereux, insalubres et insuffisants. Rien ne sert de les entretenir : il faut les détruire. La maintenance des locaux est tout à fait insuffisante (cf. l'état de la "grande" salle de cours sans plafond où toute la tuyauterie est visible).

Il y a un très vague projet de déménagement (rue Rollin, 5ème) auquel personne ne semble trop croire. En dépit de l'état des lieux, les personnels et les enseignants sont très attachés à leurs tristes (mais conviviaux) lieux de travail !

## **2 - Les ressources et les dépenses**

Le budget général, de 129 KF, sert à des dépenses de fonctionnement et de maintenance informatique. C'est un budget faible en dépit d'une augmentation récente.

Le budget recherche est de 41 KF (fonctionnement + vacations) : il est utilisé en partie pour le maintien de l'informatique.

Les conventions diverses se montent à 23, 8 KF.

C'est dire que l'ensemble du budget s'élève au total à 193,8 KF, ce qui est dérisoire, et sert uniquement à maintenir l'IDUP à flot, sachant qu'il y a 15 personnes permanentes et une centaine d'étudiants. Il n'y a aucune marge de manoeuvre, tout étant déterminé par la maintenance informatique.

## **IV - Services**

### **1 - La scolarité**

La scolarité paraît bien organisée. Le dossier de l'IDUP remis aux étudiants est très clair, les conditions d'inscription et les cursus bien indiqués.

L'encadrement des étudiants est bien assuré grâce en particulier aux différents stages. L'accès au secrétariat est facile. Il y a un bon accès à la manipulation informatique.

Il ne semble pas y avoir de problème particulier. La taille réduite de l'IDUP comme son installation dans un bâtiment à part lui confèrent une indéniable convivialité soulignée par tous, étudiants, IATOS et enseignants.

### **2 - Bibliothèque**

C'est l'un des points noirs de l'IDUP. Le centre de recherche de l'IDUP possède un petit centre de documentation (essentiellement des revues). Ces documents sont sur les étagères de la salle de réunion des enseignants.

Il n'y a pas de documentaliste mais un enseignant bénévole. Les étudiants n'ont accès qu'à quelques documents rassemblés avec les moyens du bord ; ils utilisent la bibliothèque de l'INED (XIVème).

### 3 - Formation continue

Il n'y a pas d'activité de formation continue.

## V - Les formations

Il faut rappeler que l'IDUP n'a pas de premier cycle ; les diplômes délivrés sont les suivants :  
- DDG : diplôme de démographie générale (diplôme d'université). Ce diplôme n'est valorisé que dans la mesure où il constitue l'entrée en DESS et en DEA ;

- DESS d'expert démographe (diplôme d'Etat du troisième cycle). C'est le fleuron de l'IDUP. Sa valeur est reconnue sur le marché national grâce à une bonne formation de base en informatique, statistique et cartographie ;

- DEA de démographie. Il a été supprimé en 1994 pour raison d'insuffisance d'effectifs mais une demande d'habilitation est en cours ;

- Doctorat de démographie ;

- Licence de sociologie (cf. infra).

Tous les enseignements, le DESS en particulier, sont à caractère professionnel. Grâce aux stages qui sont organisés dans de multiples organismes parisiens, il y a une bonne insertion et les débouchés paraissent bons, mais à un niveau de recrutement assez bas dans les administrations et les collectivités territoriales, surtout de la région parisienne (Justice, Education nationale, Intérieur, Santé, INED, ORSTOM, INSEE, CEREQ, CESPIP, CNRS, INSERM, etc.).

Les étudiants de DESS se plaignent malgré tout de ne pas être très au courant des débouchés : les enseignants ne sont pas assez sensibilisés à cette question.

Pour l'année 1993, les résultats sont les suivants :

	Inscrits	Reçus
Diplôme de Démographie générale	49	27
DESS d'Expert Démographe	31 et 24 (1 <sup>è</sup> et 2 <sup>è</sup> année)	18
DEA de Démographie	13	7

Les effectifs de DESS se maintiennent depuis 4 ans entre 31 et 34 pour la première année, 24 et 27 pour la deuxième année et les reçus entre 17 et 22.

En thèse, on compte 22 inscrits dont 14 étrangers. Il y a eu 6 docteurs formés en 5 ans dont 5 étrangers.

Les étudiants rencontrés paraissent assez satisfaits. Cependant, les points noirs évoqués sont l'absence de bibliothèque, la médiocre information sur les débouchés et l'état global des locaux.

## VI - La recherche

On peut noter l'existence d'une Commission scientifique mais le budget est dérisoire : 41 KF et quelques contrats.

L'IDUP est équipée d'accueil et fonctionne (en théorie) dans le cadre de l'Ecole doctorale de géographie et sociologie de Paris I (qui n'est pas, on l'a vu dans le rapport sur l'UFR Géographie, d'une grande activité).

L'IDUP fait un réel effort pour s'ouvrir à la recherche européenne et internationale (programme Erasmus) et s'efforce d'obtenir des contrats (ministère de la Justice).

La suppression du DEA en 1994-1995 pour manque d'effectifs est considérée comme une catastrophe qui isole la recherche, condamne à moyen terme le doctorat et réduit l'IDUP à son seul DESS.

Années	Courbe des inscrits en DEA	Dont étrangers	Reçus
1987-88	21	11	11
1988-89	21	13	7
1991-92	12	9	4
1992-93	13	9	7

Il y a effectivement une baisse des effectifs (mais il y a, dans la même université, des DEA qui ont été maintenus avec encore moins d'étudiants). Il faudrait pouvoir examiner le cas des autres DEA de démographie sur Paris.

Cependant les enseignants de l'IDUP ont une activité scientifique : ils participent à des colloques et en organisent ; ils publient une revue "*Travaux et documents de l'IDUP*" (1 numéro par an depuis 1987) ; ils ont publié 16 articles en deux ans.

## VII - L'université et son environnement

Les relations internationales concernent l'Institut de démographie de l'université de Louvain et l'Institut de formation et de recherche en démographie de Yaoundé : il y a échanges d'étudiants et d'enseignants dans les deux cas.

L'IDUP est en relation avec les grands organismes français spécialisés en démographie (INED, INSEE). Elle est un des relais parisiens de l'INSEE. Des relations s'organisent essentiellement par des échanges d'enseignants et surtout par les stages offerts aux étudiants de DESS.

Il faut remarquer une bonne insertion auprès des administrations de la région parisienne, mais les relations avec les entreprises paraissent moins suivies.

## VIII - Le cas particulier de la sociologie

La présence d'un enseignement de licence de sociologie à l'IDUP a de quoi surprendre car des enseignements structurés de sociologie se font à Paris IV, Paris VII et Nanterre. Il n'y en a pas à Paris I où il existe, cependant, 10 enseignants de sociologie qui sont répartis dans diverses UFR sans constituer un département (au sens de la loi Savary).

Du fait des liens étroits qui unissent la sociologie à la démographie, mais sans véritable justification pédagogique et/ou scientifique, il a été décidé de créer, en 1994, une licence de sociologie rattachée à l'IDUP. Il s'agit donc de la première année de création qui a regroupé 18 étudiants inscrits.

La volonté des enseignants est de construire une filière complète orientée vers la préparation du CAPES et de l'Agrégation en sciences sociales.

L'enseignement a (heureusement) lieu en dehors des locaux de l'IDUP (Bourg-la-Reine, Centre Mendès-France, Sorbonne).

## **Conclusion**

1 - L'accueil et les contacts ont été excellents et on a l'impression d'entrer dans une petite communauté qui s'efforce de vivre, en dépit de très médiocres conditions d'existence. Cela est dû, pour une large part, à sa taille "humaine", à son relatif isolat dans un bâtiment spécifique, à sa spécificité scientifique mais cela est dû, aussi, à la qualité des hommes.

2 - Les locaux sont à la fois le point noir et le "biotope" favorable. Il faut malgré tout insister sur l'insécurité et l'absence de salles de travail et de bibliothèque pour les étudiants.

3 - Le DESS de démographie est une bonne formation professionnelle avec d'excellentes bases en informatique, en statistique et en cartographie. Il est spécifique sur Paris.

4 - L'IDUP est l'un des exemples de ces instituts totalement indépendants, et cependant sans ressources propres appréciables, menant des activités d'enseignement et de recherche qui ne s'intègrent pas dans une politique générale d'université. La démographie est importante pour la formation des géographes, des économistes et des historiens. Il n'apparaît pas que l'IDUP remplisse le rôle de pôle de ressources en cette matière. La création d'une licence de sociologie apparaît comme une autre décision hâtive et on ne peut que s'étonner que les instances centrales de l'université et le ministère aient consenti à cette création. S'agit-il de la première étape d'un développement important de la sociologie à Paris I ? Est-ce nécessaire ? Si oui, faut-il le faire dans le cadre de l'IDUP ?

L'IDUP affirme vouloir "tirer l'enseignement vers le haut" et, à ce titre, s'insurge contre la suppression du DEA de démographie. Mais n'y a-t-il pas une contradiction à vouloir développer une filière de sociologie et la filière de démographie ?

L'IDUP a des atouts et donne l'impression, si rare, de constituer une véritable communauté universitaire : raison de plus pour que cet Institut ait une politique cohérente qu'il ne peut définir seul.

## **Institut d'étude du développement économique et social**

L'Institut d'étude du développement économique et social (IEDES) est un Institut interne de l'université de Paris I au sens des articles 25 et 33 de la loi du 26 Janvier 1984. L'IEDES dispose, pour l'exercice de sa mission de formation, de recherche et de diffusion de travaux sur les questions du développement économique, social et culturel, de locaux propres et de l'autonomie budgétaire (le directeur est ordonnateur secondaire). Les ressources (3 MF) sont pour l'essentiel issues d'une subvention annuelle du ministère (de l'ordre de 2,5 MF). Par ailleurs les demandes de postes, qui sont approuvées par l'université, sont introduites séparément.

L'IEDES tire son origine d'un Institut de l'université de Paris fondé en 1958 par H. Laugier, dirigé ensuite par François Perroux, et affecté à la formation et à la recherche pluridisciplinaire (essentiellement économie et sociologie) en matière de développement. La revue *Tiers Monde* fut longtemps son fleuron. Rattaché à Paris I à titre dérogatoire en 1969, l'IEDES a régularisé sa situation par le recours à l'article 33. C'est d'ailleurs le seul Institut de Paris I de ce type. L'IEDES est dirigé aujourd'hui par un professeur de sociologie.

A son origine, l'IEDES exerçait une mission de formation couvrant les trois cycles universitaires et que complétaient des diplômes d'université. L'Institut s'est concentré ensuite sur un troisième cycle accompagné d'un diplôme de deuxième cycle terminal en matière de politique d'aménagement urbain des pays en voie de développement : en 1992-1993, 37 étudiants étaient inscrits au DU de maîtrise et 25 ont été diplômés. La même année, 95 étudiants étaient inscrits en troisième cycle et 41 furent diplômés : de plus, 51 étudiants furent inscrits en thèse. Une formation doctorale en socio-économie du développement constitue aujourd'hui l'axe central d'un dispositif qui comprend plusieurs DESS et diplômes d'université.

### **I - Personnels et moyens**

Le corps des enseignants chercheurs de l'IEDES est constitué de 3 professeurs, dont 2 sociologues et 1 économiste, de 2 maîtres de conférences en sociologie et 4 maîtres de conférences en économie, d'1 maître de conférences relevant de la section aménagement et territoire, ainsi que d'1 assistant en sociologie et d'1 PAST. L'IEDES comprend par ailleurs le Centre d'études comparatives du développement (CECOD) qui compte, au titre du CNRS, 3 chargés de recherche et 3 ingénieurs.

L'IEDES n'avait, jusqu'en 1976, aucun corps d'enseignants permanents. La situation est aujourd'hui très différente, surtout s'agissant d'un Institut ayant accueilli par le passé 1 000 étudiants répartis sur trois cycles, alors qu'elle n'en inscrit aujourd'hui que 200 et délivre 150 diplômes (dont 25 dans le cadre du diplôme d'université sur les problèmes et pratiques de l'aménagement dans les PVD).

L'IEDES dispose d'un pool administratif composé de 15 personnes, CECOD compris, coordonnées par un responsable administratif. Sont gérés sur place la comptabilité, la scolarité et l'enseignement, l'informatique, les publications, ainsi qu'un important centre de documentation spécialisé. Le pool, quoique réduit par rapport à ce qu'il était lorsque l'Institut gérait des étudiants de trois cycles, reste important, ce que peut expliquer la diversité des missions de l'Institut : collection *Tiers Monde*, animation de réseaux, centres de recherche. . .

L'IEDES dispose de trois sortes de locaux. Il s'agit d'abord, à titre propre, d'un ancien hôtel particulier, bd Arago à Paris, comptant trois salles de cours et une salle préfabriquée, des bureaux d'enseignants et des bureaux administratifs. L'IEDES loue par ailleurs, bd Arago, un local accueillant la bibliothèque. Enfin, l'équipe de sociologues est logée au Centre Saint-Charles de

Paris I (à une heure de métro). Les locaux du bd Arago sont vétustes et peu commodes. Surtout, l'éclatement sur plusieurs sites d'une petite équipe à vocation pluridisciplinaire est une aberration.

Au titre de ses ressources, l'IEDES bénéficie, au delà de la subvention de 2,5 MF, de crédits spécifiques de la DAGIC (70 KF), des droits universitaires et des recettes de la vente des ouvrages *Tiers Monde*, ceci hors crédits de recherche ou CNRS (d'ailleurs modestes). Le budget de 3 MF annuel est affecté aux salaires, au fonctionnement, à l'infrastructure, aux cours complémentaires, à la documentation et à des missions de recherche.

Il convient de relever la situation de la revue *Tiers Monde*, éditée par les PUF, mais conçue et réalisée par l'IEDES. Cette revue a occupé dans le passé une position centrale dans l'analyse des problèmes du développement. Elle conserve un capital de lecteurs, d'ailleurs surtout institutionnels : 62 % du millier d'abonnements sont souscrits dans des pays étrangers et un tiers des auteurs d'articles ne sont pas francophones, ce qui exige de nombreuses traductions puisque la revue est publiée en français. Malgré cela, elle apparaît souvent comme une revue française mais semble avoir perdu une partie de son impact politique même si sa diffusion demeure importante. Cette revue a son public et répond à un besoin, mais elle n'a pas renouvelé sa problématique scientifique et n'est pas devenue, ou restée, une des grandes revues sur le développement. La revue émerge au budget de l'IEDES qui prend en charge le financement de l'emploi à temps partiel du rédacteur en chef. En dépit d'efforts méritoires, la collection *Tiers-Monde* n'a pas non plus retrouvé le lustre d'antan. La question est pendante de l'emploi de fonds publics à des fins de publications d'une revue et d'ouvrages dont la portée autant scientifique que commerciale paraît en question.

## II - Les formations et la recherche

La colonne vertébrale de l'IEDES est un DEA créé en 1975-76, modifié récemment, qui traite des politiques et pratiques comparées du développement. Le DEA, habilité en sociologie en même temps qu'en économie, accueille chaque année une trentaine d'étudiants. Autour de cet axe sont proposés 3 DESS et 4 DESUP.

La conception du DEA est assez directement issue des principes fondateurs de l'IEDES, même si, sous la forme actuelle, la formation ne date que de 4 ans. Le DEA vise à une mobilisation de différentes disciplines pour l'analyse des problèmes de développement dans une optique comparative, faisant ressortir similitudes aussi bien que pluralités des voies du changement social. Une évolution s'est toutefois imposée qui, tout en maintenant le caractère pluridisciplinaire de la formation, donne plus de place à des analyses sectorielles (agriculture, développement urbain) éventuellement à des techniques de modélisation. Par ailleurs, le DEA accueille de moins en moins d'étudiants étrangers et des étudiants de plus en plus jeunes, souvent plus orientés vers l'économie (15 étudiants par an) et soucieux d'acquérir une formation à la recherche. Le fait que la plupart des enseignants soient en même temps que des universitaires des hommes de terrain est perçue comme un aspect positif de la formation et un facteur de qualité de l'enseignement.

Le DEA, d'organisation assez rigoureuse (300 h d'enseignement et un mémoire), accorde une place importante à la formation de spécialistes-techniciens en même temps qu'à celle de chercheurs. Le faible nombre de thèses soutenues dans le cadre de la formation doctorale (environ une par an en économie) en est l'indice, même si une trentaine de thèses en cours est annoncée. Il est vrai que la formation ne bénéficie que de quelques allocations de recherche (une par an) mais une dizaine d'étudiants étrangers ont des bourses.

Les étudiants en thèse peuvent être accueillis par le **Centre d'études comparatives du développement (CECOD)**, déjà mentionné, ou par le **Centre de recherches économiques**. Ces deux centres conduisent des recherches et animent des séminaires, l'un en sociologie l'autre en économie, autour d'axes assez différents (les aires culturelles, les problèmes de modernisation, le rural ou l'urbain pour les sociologues ; les programmes d'ajustement structurels, les fondements des

politiques macro-économiques, les modélisations de comportement pour les économistes). Il s'agit en fait, là, de programmes de recherches assez classiques, dont les interfaces sont négligeables, sinon inexistantes. Cependant un projet de regroupement est en cours d'élaboration.

Les différents membres de l'IEDES se retrouvent dans des activités de formation professionnelle. L'explosion récente des DESS et des diplômes universitaires apparaît ainsi comme une compensation à l'impossible mise en oeuvre de projets de recherche pluridisciplinaire sur les questions du développement.

Le **DESS Développement agricole**, dirigé par un enseignant, titulaire d'une chaire à l'Institut agronomique de Paris-Grignon, accueille 20 à 30 étudiants chaque année (dont 60% d'étrangers et une proportion croissante d'européens). L'accent y est mis sur une double approche, en agronomie et en analyse économique. Le DESS comporte une part importante de formation continue et impose des stages longs. Le **DESS de développement industriel** est ouvert depuis une dizaine d'années. Il accueille entre 15 et 20 étudiants pour les former aux méthodes d'évaluation des projets (optique Banque mondiale ou ministère de la Coopération). La proportion dans les recrutements de jeunes étudiants français à la recherche d'une formation professionnelle initiale l'emporte maintenant sur celle de cadres africains intégrant une formation continue.

Le **DESS Pratiques sociales du développement** est le plus récent et a été créé à la suite de demandes des "organisations non gouvernementales". Une quarantaine d'étudiants sont accueillis dans trois filières : ressources humaines, politiques alimentaires, actions locales et sectorielles. Le programme semble répondre à une demande aussi bien française que de sciences sociales (60% d'économistes ou sociologues). Les stages s'effectuent à l'étranger. Le DESS n'en est qu'à sa seconde promotion mais peut faire, pour la première, état de succès à l'embauche.

L'IEDES avait, à son origine, vocation à former des experts en développement. Cette vocation subsiste, mais souvent à un moindre degré et limitée à une formation d'expertise complémentaire. Ceci explique la place acquise par les DESUP Mutations structurelles et politiques de développement d'orientation macro-économique, Sociologie du développement, Sciences sociales appliquées à l'alimentation (une création récente), Planification et ressources humaines (ce dernier intervenant en complément du DESS Pratiques sociales du développement). Ces diplômes sont ouverts à des personnes disposant d'une expérience professionnelle initiale, ce qui se révèle être un facteur de dynamisme de l'Institut.

### **III - Conclusions et recommandations**

L'IEDES rencontre deux difficultés, l'une institutionnelle, l'autre scientifique. Composante de l'université de Paris I éclatée entre deux localisations, l'IEDES vit en marge. A bien des égards, le rattachement à Paris I est une fiction : les étudiants y trouvent au mieux une référence intéressante, les administratifs y voient surtout des contraintes (ainsi aucun effort n'a été fait en matière d'informatisation en liaison avec l'université et de rattachement à un réseau, même si l'IEDES avait informatisé son service de scolarité avant l'université). Il n'y a que les enseignants et les responsables pour espérer de l'université une aide dans l'obtention de nouveaux postes.

On touche toutefois ici à la seconde difficulté. Très marquée par une tradition se limitant à une approche socio-économique des pays du sud, l'IEDES n'a été sensible que tardivement aux diversités des changements économiques (l'Asie d'un côté, l'Europe centrale de l'autre) et au renouvellement des méthodologies, en particulier au sein des économistes. Les collaborations internationales dans le cadre desquelles l'IEDES fonctionne sont nombreuses : avec l'ORSTOM, avec l'Institut agronomique de Paris-Grignon, avec différents grands organismes de coopération ou avec des professionnels de bureaux d'études, dans le cadre du Groupement d'intérêt scientifique GEMDEV en ce qui concerne le groupe "Economie mondiale, Tiers-Monde, Développement", ainsi qu'avec diverses institutions universitaires étrangères. Force pourtant est de constater que les

recherches sur le développement ne sont pas suffisamment l'objet, au sein de l'Institut, d'interrogations sur le fond. La chaleur des relations humaines, le souci de maintenir un esprit maison, un investissement important dans des formations professionnalisées, ont largement compensé l'absence de projets scientifiques nouveaux. Les responsables en sont conscients.

Il ne peut être que recommandé de poursuivre l'effort entrepris pour identifier de nouveaux axes de recherche, faisant appel à des spécialisations mieux définies et tenant compte, en économie comme en sociologie, d'un nouvel environnement scientifique. Ce n'est qu'une fois cette identification sinon achevée, du moins avancée, que de nouveaux regroupements pourront être envisagés avec efficacité, éventuellement dans de nouveaux locaux.

## **L'Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme**

### **I - Structure**

L'Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST) a été créé par arrêté préfectoral en 1961 et il est devenu un Institut en 1988 dans le cadre de la Loi Savary (article 33).

D'abord rattaché à Paris III, l'IREST est passé à Paris I. Il a suivi en cela le parcours de son directeur et unique enseignant. On n'insistera jamais assez sur le fait que l'IREST est la création d'un seul homme, de sa dynamique et de son entregent, pour le meilleur et pour le pire. L'IREST est très mal intégré à Paris I qui le définit comme une expérience de "franc-tireur".

Le rattachement à Paris I n'est pourtant pas de pure forme (secrétariat, locaux) mais la vie de l'IREST est ailleurs, dans les multiples relations universitaires et professionnelles, nationales et internationales, savamment nouées par son directeur.

De ce fait, l'évaluation de l'IREST prend un caractère très particulier et ne peut pas être réalisée dans un cadre de référence préétabli, au risque de passer à côté du sujet.

On peut y voir une expérience passionnante d'interface dynamique entre un enseignant universitaire et le marché de l'emploi dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie. Ce contact est par nature instable et doit être sans cesse adapté, ce qui explique la création permanente de structures pour "coller" à un marché mouvant. C'est dire que cette évaluation n'est pas simple ... car il s'agit d'un organisme vivant, ... mal adapté à la lourdeur et à la lenteur universitaires.

### **II - Personnels**

Il n'y a qu'un seul enseignant titulaire permanent qui est un professeur, 2 PAST (à partir seulement de 1993), un cadre administratif du ministère de l'Agriculture en délégation pour une année à partir de la rentrée 1994, une secrétaire à mi-temps et une cinquantaine d'intervenants extérieurs, universitaires et professionnels choisis pour leur compétence et leur insertion dans la vie professionnelle.

Il faut noter que 50% du corps enseignant est "professionnel".

### **III - Moyens**

Les locaux sont totalement insuffisants puisque l'IREST ne possède en propre que trois petits bureaux sis rue Cujas, dans lesquels le visiteur a juste la place de s'asseoir. Ils sont encombrés d'étagères surchargées d'ouvrages, de dossiers, d'une cafetière et d'une photocopieuse commune avec un autre service.

Les cours ont lieu dans des salles de la Sorbonne. La surface totale des locaux est de 97 m<sup>2</sup> : 63 m<sup>2</sup> pour les salles de cours, 22 m<sup>2</sup> pour les bureaux et 12 m<sup>2</sup> pour la documentation.

## **IV - Ressources et dépenses**

Le budget accordé par Paris I ne couvre que 30% des dépenses. Le reste provient des ressources extérieures : taxe d'apprentissage, CNAM, contrats, subventions du quai d'Orsay, vente d'ouvrages. La gestion est très personnalisée et uniquement soumise à un contrôle annuel du Conseil d'administration de l'IREST, composé pour moitié de représentants de la profession et qui fixe l'orientation de la politique.

## **V - Formations**

### **1 - La scolarité**

Il existe une bonne information et une bonne diffusion de cette information, en particulier par de petites plaquettes simplement présentées.

Le directeur est particulièrement sensible au marché de l'emploi et il suit très attentivement l'offre et la demande. Il faut remarquer une excellente insertion au plan international (lien avec l'Organisation mondiale du tourisme) et une étroite collaboration avec le CNAM.

### **2 - Formations assurées par la composante**

L'IREST n'assure pas de premier cycle. Sa très grande originalité est de s'efforcer de concilier la rigidité des structures universitaires avec l'évolution rapide de l'emploi dans le domaine du tourisme, d'où une sorte de recherche permanente de la structure universitaire la moins mal adaptée aux besoins prévisibles. L'IREST assure :

- une licence et une maîtrise de tourisme en cours de transformation en un IUP d'ingénierie du tourisme et de l'hôtellerie (habilitation obtenue en 1993), en accord avec le CNAM, soutenu par la profession (VVF, Club Méditerranée, Groupement national des chambres hôtelières, CCI de Paris, Mairie de Paris, etc.). Il s'agit d'un projet international de haut niveau ;

- un DESS "Economie politique en tourisme international". Créé en 1989 à la suite d'un autre DESS orienté vers le Tiers Monde, il se définit comme un enseignement mettant l'accent sur la gestion et l'économie ;

- un DESS "Hôtellerie internationale" (1993) en cohabilitation avec le CNAM.

L'IREST a d'autre part :

- des participations extérieures : DESS Transports de Paris I, DEA Tourisme international de Paris V René Descartes ;

- un projet de GIE pour fédérer la formation universitaire avec les organisations professionnelles afin de mieux percer sur le marché, en particulier en Ile-de-France.

En ce qui concerne les étudiants, il faut noter :

- en licence, une baisse des effectifs d'inscrits et de diplômés entre 1987 et 1993 (30 à 21 et 29 à 18).

- en maîtrise, une augmentation des effectifs d'inscrits (de 26 à 34 pendant la même période) et une baisse du nombre des reçus (24 à 18), quelques étudiants interrompant leurs études avant la fin.

Cette diminution s'explique dans la mesure où, ces dernières années, 15 à 20 % des étudiants ne terminent pas leurs études (crise économique, chômage des parents) ; certains d'entre eux trouvent un emploi en cours de scolarité auprès de professionnels intervenant dans la formation.

Il n'y a pas de résultat pour les autres diplômes qui sont des créations récentes. L'insertion dans la vie active ne paraît pas poser de problème : les débouchés sont en France et à l'étranger (Canada).

Une association des étudiants, relancée, a retrouvé 180 anciens étudiants (sur un peu plus de 300). Elle s'apprête à étudier leur insertion dans la vie professionnelle et à constituer un réseau de soutien. L'IREST est en concurrence directe avec trois autres IUP : Perpignan, Chambéry et Angers.

Pour le nouvel IUP (rentrée 1994), il faut relever que 1500 demandes d'information ont été faites, 500 dossiers ont été déposés pour 30 places ! L'origine des demandes vient des BTS, IUT et DEUG de toute la France.

Il faut souligner aussi l'importance des stages en France et à l'étranger, la bonne formation en économie, gestion et informatique, la nécessité des mémoires de recherche réalisés sur le terrain et bien encadrés par les enseignants de l'IREST.

## **VII - La recherche**

Elle est fondée sur une participation de l'IREST au DEA Tourisme international de l'université Paris V et du CNAM.

Les laboratoires d'accueil sont le laboratoire de psychologie économique de Paris V, le laboratoire de recherche touristique de Paris I et le groupe de recherche touristique du CNAM.

La recherche est secondaire et il ne peut en être autrement du fait de l'absence d'enseignants chercheurs (un seul titulaire).

## **VIII - L'université et son environnement**

L'ouverture nationale et internationale est certainement la plus grande réussite de l'IREST. Il suffit de voir le montage de tous ses projets et les soutiens obtenus pour le projet d'IUP (cf. supra).

De bonnes relations existent avec l'OMT et le CMEST Sorbonne-CNAM, qui est une structure d'animation d'un réseau francophone. Il en va de même avec les organismes nationaux de Tourisme.

La politique de communication conduite directement par le directeur de l'IREST est une action bien ciblée grâce à une excellente connaissance du monde professionnel.

## **Conclusion**

1 - Il n'est pas facile d'évaluer un système, qui, en dépit de sa petite taille, est particulièrement complexe et mouvant. Il a la faiblesse d'être fondé sur un individu, son créateur et animateur, isolé car seul titulaire, et d'être une institution marginale dans son université de rattachement qui ne lui accorde même pas le minimum vital en postes, budget et locaux.

2 - Les résultats pédagogiques et la formation sont de qualité et l'insertion professionnelle est excellente, mais la plupart des formations sont récentes et il est difficile de les évaluer dans le très court terme.

3 - La formation dispensée à l'Institut est satisfaisante ; dans l'IUP où elle repose sur 6 "blocs" d'enseignement, elle est pluri et interdisciplinaire. En troisième cycle au contraire, elle est très orientée vers la gestion et l'économie, mais elle gagnerait à être complétée par une dimension géographique touchant à l'aménagement du territoire, ce qui ne paraît pas du tout être dans l'esprit du directeur de l'IREST.

4 - En somme l'IREST est une expérience originale qui doit peu à l'université française car très proche de l'esprit des meilleures "Ecoles de commerce" et de certains établissements privés "haut de gamme". Il y a là une expérience à méditer car elle fait figure, pour l'instant, de "richesse universitaire non renouvelable". L'IREST souligne l'intérêt de l'appui fourni par l'université pour les enseignements non professionnels.

L'université de Paris I est-elle capable de canaliser et de soutenir une telle initiative ? Le projet de création d'un GIE semblent indiquer que le directeur de l'IREST recherche une "fenêtre" pour sortir d'un environnement matériel peu favorable et se développer dans un cadre institutionnel mieux adapté à l'ouverture professionnelle et à la flexibilité du marché touristique. Mais le cadre d'un IUP ne paraît pas correspondre aux deux niveaux de qualification demandés par la profession.

Le directeur de l'IREST réclame évidemment des moyens, postes et locaux, soulignant les atouts de l'Institut que sont la grande capacité d'adaptation, les projets internationaux qu'il élabore et le professionnalisme de son activité.

**L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

---

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

---



## **I - La politique d'ensemble de l'université Paris I**

### **1 - Conclusions**

**1 - En concluant ce rapport, il convient de garder à l'esprit deux séries d'éléments :**

**1-1-** dans toute évaluation la première tâche est de situer l'université dans son contexte et dans son histoire. Quatre caractères s'imposaient pour Paris I :

. l'université Paris I revendique une partie du double héritage de la Sorbonne et du Panthéon. C'est pour elle une source de légitime fierté et une manière de s'inscrire fortement dans une tradition prestigieuse, mais ce n'est pas en soi une preuve d'excellence, même si certains semblent se laisser gagner par ce sentiment ;

. c'est la seule université parisienne à ne réunir que les trois ensembles de disciplines Droit et Science politique, Economie et gestion, Sciences humaines et sociales en une composition assez équilibrée ;

. en nombre d'étudiants, Paris I est une des plus importantes parmi les universités françaises ;

. l'organisation et le fonctionnement de l'université s'expliquent largement par sa propre histoire.

**1-2-** l'évaluation a eu lieu de juin 1994 à avril 1995, c'est-à-dire au cours d'une période qui a été, pour l'université Paris I, fertile en changements et en prises de conscience de changements futurs. Notons en particulier : l'élection d'un nouveau président de l'université au début de l'année 1994 dans des conditions lui donnant une réelle capacité d'action ; les résultats tangibles des améliorations apportées à la gestion financière et comptable dès la présidence précédente ; la brusque croissance des effectifs étudiants, notamment en première année, dans plusieurs disciplines comme l'histoire ; de ce fait l'exacerbation des problèmes de locaux ; la signature du Contrat quadriennal en janvier 1995 ; l'amorce d'une réflexion commune aux universités du centre de Paris sur leur avenir.

**2 - Cette situation multiforme conduit à ordonner les conclusions autour de trois groupes de questions :**

- l'université maîtrise-t-elle bien toutes ses activités et utilise-t-elle ses moyens avec une efficacité satisfaisante ?

- l'université jouit d'une très bonne réputation et vise à l'excellence. Sur quoi se fonde sa qualité en matière d'enseignement et de recherche ?

- comment se dessine son avenir ?

**2-1- L'utilisation des moyens.** Nous avons vu que les moyens administratifs et techniques étaient centralisés et que l'activité d'enseignement et de recherche était décentralisée, voire éclatée. Sans doute cette décentralisation est, pour partie, inhérente à la liberté liée au statut des enseignants et à l'autonomie des disciplines et des centres de recherches. Mais ce qui ressort de l'évaluation est que l'université ne dispose pas, aujourd'hui, de tous les dispositifs nécessaires pour bien articuler l'activité des services centralisés et celle des unités de base, de même que les décisions des instances centrales et les initiatives des composantes.

Sans reprendre les multiples exemples donnés tout au long du rapport, il est opportun de rappeler quelques aspects :

- sur le plan de la gestion tout d'abord, la centralisation a permis une économie de moyens, notamment en matière de gestion financière ou d'entretien du patrimoine immobilier. Mais la contrepartie de la centralisation est que la plupart des grandes UFR n'ont que des moyens réduits pour exercer des responsabilités très larges en matière pédagogique. Elles parent au plus pressé et les services centraux ne sont pas incités, par ailleurs, à trop intervenir dans leurs domaines. C'est

probablement l'une des raisons du retard de la gestion informatisée de la scolarité au sens large. L'université connaît mal ses étudiants, leurs parcours, leurs résultats, ce qui est surprenant dans un établissement qui est fier de son pouvoir d'attraction et de ses succès. Le Contrat quadriennal prévoit la création d'un Observatoire de la vie étudiante, ce qui est très justifié, mais ne donnera son plein effet que si les changements nécessaires sont faits en amont.

De même la gestion des ressources communes, les salles d'enseignement et quelques bibliothèques, souffre de l'incertitude entre ce qui relève du centre et ce qui revient aux unités. Pourquoi telle salle est-elle "privatisée" et telle autre "banalisée" ? Pourquoi le potentiel remarquable de certaines bibliothèques spécialisées paraît-il insuffisamment mis en valeur au profit de tous les utilisateurs ? L'explication par le manque d'espace et de moyens n'est pas toujours convaincante.

- sur le plan de la politique de l'université, ensuite, deux règles constitutives ont prévalu depuis l'origine : l'individualisme des enseignants et l'autonomie des disciplines ou des grands sous-ensembles de disciplines. Le fonctionnement des instances centrales devait s'accorder avec ces règles, ce qui s'est le plus souvent traduit par une tendance à ne pas hiérarchiser les choix, à ne pas imposer de critères trop exigeants en matière d'attribution des moyens. Comme dans la plupart des universités, il est vrai, les emplois vacants d'enseignants ne font pas l'objet d'une remise en cause, ni d'une définition des profils en fonction d'une politique générale de l'établissement. De même les demandes d'habilitation de nouveaux diplômes, surtout en troisième cycle, ne prenaient guère en compte les besoins induits en locaux et en personnel administratif ; ce n'est que tout récemment qu'a été adoptée la règle de compenser toute demande de création par une suppression.

**2-2- Qu'est ce qui fait la qualité de Paris I ?** Le prestige de l'université est bien établi et l'évaluation confirme que, dans l'ensemble, il n'est pas usurpé. Cette qualité se fonde sur trois séries d'éléments : les modes de recrutement des enseignants, l'attrait exercé sur certains étudiants et enfin l'environnement intellectuel du centre de Paris.

**a- Le recrutement des professeurs joue un rôle essentiel.** Il n'y a pas un mode unique. Dans l'ensemble Droit-Economie-Gestion, la tradition est le recrutement par mutation. Dans les autres disciplines, les recrutements par promotion ne sont pas rares, mais les mutations restent importantes.

Pour toutes les disciplines, l'attrait exercé auprès des professeurs de plusieurs autres établissements parisiens, ainsi qu'auprès de professeurs des autres universités françaises, est suffisamment fort pour que Paris I ait le choix.

Il est tout à fait compréhensible aussi que, dans la plupart des disciplines, les professeurs de Paris I aient une conscience réelle de leur responsabilité collective et de leur intérêt à maintenir la réputation de leur discipline. Ces facteurs concourent le plus souvent à assurer des recrutements de bonne qualité au bénéfice de nouveaux collègues dont la notoriété est établie avant même leur nomination à Paris I. Par ce simple effet de sélection, la qualité moyenne des professeurs est supérieure à celle que l'on peut trouver dans les universités qui accueillent les professeurs fraîchement nommés.

Un autre phénomène contribue, dans quelques disciplines comme l'économie et l'histoire ou l'archéologie, à la réputation de qualité : c'est l'effet de nombre. Le corps professoral, et plus généralement le corps enseignant, est un des plus importants ou le plus important de France. Dès lors, il n'est pas étonnant d'y trouver un nombre élevé de personnalités marquantes.

Pour les maîtres de conférences, le même phénomène d'attrait se manifeste et, par ailleurs, le grand nombre de thèses soutenues à Paris I offre de larges possibilités de choix. De plus, comme dans d'autres universités parisiennes, on trouve fréquemment des maîtres de conférences qui préfèrent ne pas quitter Paris et pour cela renoncent à postuler, en province, à l'emploi de professeur qu'ils auraient de grandes chances d'obtenir.

Parmi les indicateurs de cette qualité du corps professoral, figure la proportion de bénéficiaires de primes d'encadrement doctoral qui atteint ou approche 60 % en philosophie, en

science politique, en géographie et en histoire ancienne, 40 % en droit privé, en économie et en histoire. Au total, on constate qu'en 1993 trois professeurs avaient droit à une prime pédagogique et 104 à une prime d'encadrement doctoral alors que, chez les maîtres de conférences, on relevait 26 primes pédagogiques et 19 primes d'encadrement doctoral.

La qualité scientifique des enseignants joue sur l'image qu'ont, auprès des étudiants, les cours dispensés à l'université. Cet effet positif est d'autant plus marqué que, dans certaines disciplines, les enseignants les plus prestigieux interviennent en DEUG et en licence.

**b- La qualité de certains étudiants est un autre facteur de la réputation de Paris I.** L'ensemble Sorbonne-Panthéon a une réelle capacité d'attraction - pour des raisons qui ne sont pas seulement d'ordre topographique - d'étudiants, notamment les normaliens, dont la capacité de réussite aux concours et dans la recherche contribue à asseoir le prestige de l'université.

Quelques DEA à sceaux multiples soulignent le rôle de ces liens et de cet apport. Le poids du deuxième et du troisième cycles par rapport au premier cycle montre bien, par ailleurs, que l'université accueille des étudiants d'autres origines, puisque les taux de succès en premier cycle ne sont pas spécialement élevés. C'est un motif de satisfaction pour Paris I qui cependant semble bien mal connaître ces flux d'entrée.

**c- Enfin la qualité de Paris I est servie par l'environnement intellectuel** qui n'est pas propre à cette université, mais qui est commun aux établissements du centre de Paris et se décline en termes de bibliothèques inégalables dans certains domaines, de possibilités de réunir des personnalités prestigieuses dans des séminaires de recherche, de capacité d'attraction d'universitaires étrangers de premier plan pour de courts séjours car il faut noter que l'université fait peu appel à des enseignants permanents venus de l'étranger.

En définitive, plus qu'aux vertus telluriques de la Montagne Sainte-Geneviève, la qualité de Paris I repose sur la combinaison et l'interaction d'avantages de situation, d'effets de masse et de la permanence d'un souci de recrutements de haut niveau qui s'exprime à travers le renouvellement des générations d'enseignants et de chercheurs. La question qu'il faut poser, pour certaines disciplines, est de savoir si cette manière d'obtenir la qualité suffira dans l'avenir ou si de plus grandes exigences en matière de recherche collective ou de résultats réels de l'enseignement prodigué ne devront pas conduire à des changements importants.

**2-3 Perspectives d'avenir.** Deux des caractéristiques de Paris I, sa taille, pour ne pas dire son gigantisme, et sa fragmentation ont contribué à faire sa force, son attrait et par là sa qualité. Mais ces atouts sont de plus en plus considérés comme des sources potentielles d'affaiblissement. Le gigantisme renforce l'individualisme et rend plus difficile l'utilisation efficace des moyens à une époque où les efforts collectifs sont de plus en plus souvent la condition de l'excellence et où le bon emploi des ressources devient impératif.

Ce sentiment paraît de plus en plus partagé à Paris I, inspire diverses initiatives et des changements profonds sont envisageables. Mais il ne peuvent être séparés du contexte universitaire du centre de Paris et des objectifs que pourrait se donner Paris I.

**a- Le contexte.** Une première éventualité est celle du redécoupage des universités du centre de Paris en vue de reconstituer des ensembles fondés sur la proximité des disciplines. Si cette idée est parfois évoquée, elle apparaît majoritairement repoussée : il faut d'ailleurs observer qu'un tel redécoupage présenterait des difficultés différentes selon les disciplines et que, s'il était susceptible d'apporter une solution à certains problèmes, il ne manquerait pas, en revanche, de faire surgir d'autres questions.

Un autre courant paraît plus fécond. Les universités du centre de Paris ont entamé une réflexion commune qui part d'un constat classique : la concentration d'établissements d'enseignement supérieur dans le cinquième arrondissement - pour simplifier - représente un potentiel peut-être sans égal, à condition que les synergies soient exploitées, les complémentarités recherchées, l'émulation préservée. Sans toucher au découpage des universités, des structures

communes peuvent être mises en place, créant une dynamique dont il serait vain de décrire les étapes et les possibles aboutissements. Les moyens juridiques d'un tel rapprochement ne manquent pas, depuis les conventions inter-universités jusqu'aux GIP (groupements d'intérêt public).

Il y a là un très vaste champ d'action et ce qui serait fait dans ce sens ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur chaque université. Il faut donc garder ces perspectives présentes à l'esprit en examinant les objectifs et l'organisation que pourrait se donner Paris I.

**b- Les objectifs.** La réflexion sur les objectifs généraux à long terme de l'université ne peut éluder la question de la taille et de la possible, voire probable, contradiction entre croissance et qualité.

Un premier scénario serait celui du simple freinage de la croissance des effectifs des étudiants avec, selon les disciplines et les filières, une régulation différenciée par cycle. C'est un scénario qui suppose que les conditions actuelles d'admission des étudiants ne soient pas sensiblement modifiées et que Paris I n'ait ni le désir ni la possibilité de se lancer dans des réformes profondes dans ce domaine-là.

Le deuxième scénario repose sur le constat que toute évolution sensible des modes de fonctionnement de Paris I se heurte aujourd'hui au nombre trop élevé d'étudiants et à la poursuite, année après année, de sa croissance. Il suppose donc, dans un premier temps, d'évaluer les capacités d'accueil de l'université en fonction tant des contraintes matérielles (locaux, personnels, etc) qu'en fonction d'objectifs stratégiques à moyen et long terme, puis d'en déduire les taux d'accroissement des effectifs acceptables dans tous les cycles pour, enfin, dans un dernier temps négocier les modalités de leur diminution, tant au sein de l'université qu'avec les autorités de tutelle.

Les marges de manoeuvre qui pourraient être ainsi retrouvées, en ce qui concerne les locaux mais aussi le potentiel d'enseignement et de recherche, devraient être utilisées pour développer les actions transversales ainsi que les coopérations pertinentes entre disciplines ou à leurs frontières. Elles permettraient également de favoriser des modes de travail plus collectifs au sein de l'université.

La réalisation de ce scénario suppose :

- que l'université ait la volonté de faire des choix. La volonté de maîtriser, puis de réduire, les effectifs n'a de sens que si l'université choisit en son sein des pôles dont elle souhaite favoriser le développement, d'autres étant appelés à voir leur importance diminuer ou même à disparaître ;
- qu'il y ait un lien clair entre les décisions de diminution des effectifs, dans tel ou tel secteur de l'université, et la réallocation des moyens ainsi libérés à des actions susceptibles de faire évoluer l'université vers un lieu où le travail collectif, et éventuellement pluridisciplinaire, trouve davantage sa place.

Elle implique, évidemment, un travail continu de l'équipe présidentielle pour susciter, accompagner et coordonner toutes les démarches qui s'inscriraient dans ce sens.

La volonté affirmée par l'équipe actuelle de définir des capacités d'accueil non seulement en premier cycle mais également pour les second et troisième cycles, de même que le contenu du Contrat quadriennal qu'elle vient de signer avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, peuvent être interprétés comme des signes annonciateurs de ce scénario : en témoigne, par exemple, le projet de création de filières à vocation professionnelle associant des disciplines qui, jusqu'ici, n'ont guère travaillé ensemble. Le succès de ce projet constituera un bon test des capacités d'évolution de l'université.

**c- L'organisation.** Quel que soit le scénario d'évolution, l'université Paris I doit faire un gros effort de réflexion sur son organisation interne. Le système actuel combine une forte centralisation des moyens administratifs et une décentralisation non moins forte des responsabilités pédagogiques, qui n'est pas toujours accompagnée par les moyens nécessaires. Inventer de nouvelles relations au sein de l'université, c'est accroître la capacité d'arbitrage et de

choix des instances centrales afin d'améliorer les processus de décision collective ; c'est aussi améliorer la capacité des composantes. L'un ne va pas sans l'autre.

Pour répondre à ces exigences, il est possible d'envisager différents modes d'organisation : en voici deux parmi d'autres.

*Le premier* pourrait être la reconstitution, au sein de Paris I, de nouvelles "facultés" correspondant aux trois grands groupes de disciplines. L'objectif serait, tout en donnant une autonomie institutionnelle plus grande qu'aujourd'hui au sein de l'université aux dominantes disciplinaires qui n'ont entre elles que de très faibles contacts, de provoquer le développement d'une plus grande coopération à la fois entre les ensembles ainsi constitués et au sein même de chacun d'eux.

Le principe de ce scénario consiste à prendre acte de l'existence de trois composantes, actuellement faiblement articulées entre elles, de les ériger en UFR, de les renforcer ou de déconcentrer à leur niveau un nombre important de décisions : tout ce qui concerne la pédagogie, les cursus, la vie étudiante, la recherche, la gestion des moyens et des heures complémentaires. La présidence et les services centraux ne conserveraient que des fonctions pour l'essentiel tournées vers l'extérieur - relations avec les autres universités, notamment parisiennes, avec les ministères de tutelle, politique des relations internationales par exemple - à côté de la fonction essentielle d'arbitrage sur les moyens et de la gestion d'équipements communs ou de services non susceptibles de déconcentration. Par ailleurs, les actuelles UFR à caractère monodisciplinaire disparaîtraient pour être remplacées par de simples départements.

Mais, dans le même temps, et en contrepartie de cette forte déconcentration à l'intérieur de l'université au bénéfice de ces entités nouvelles, devraient se mettre en place :

- entre les "facultés" ainsi constituées, des mécanismes de coopération fondés sur de réels et forts liens institutionnels et des habitudes de participation à des projets collectifs,
- à l'intérieur de chaque "faculté", des modes de collaboration et de travail en commun entre des disciplines voisines qui s'ignorent aujourd'hui, et également au sein de chaque discipline ; ces synergies devraient concerner l'enseignement comme la recherche.

Un scénario de ce type repose sur un double pari :

- la mise en place de trois entités puissantes dans l'université ne conduirait pas à terme à son éclatement, chacune ayant intérêt à bénéficier sur le plan national et international de la qualité et de la réputation des deux autres ;
- surgiraient une adhésion loyale des acteurs de la vie de l'université et une volonté de surmonter les lignes de fracture ou, simplement, l'ignorance de ce que fait le voisin.

La réalisation d'un tel schéma, actuellement peu vraisemblable, impliquerait à la fois un consensus réel au sein de l'université sur la chance nouvelle que sa mise en oeuvre lui offrirait, et beaucoup de volontarisme et de diplomatie de la part des personnes qui se consacraient à sa réalisation.

*Le second mode d'organisation* envisageable conserverait la structure actuelle, c'est-à-dire les 25 à 30 entités qui assurent la gestion des enseignements et ont des responsabilités en matière de recrutement des enseignants et de gestion des services. La complexité du système est liée à l'histoire de l'université mais aussi à la diversité des problèmes. Le cas du Département de droit en est une excellente preuve. Cette structure, si peu lisible soit-elle pour l'observateur extérieur, n'est pas en elle-même une source majeure de dysfonctionnements. Le renforcement du rôle des UFR a déjà commencé depuis quelques années. Mais, pour aller plus loin, il faut redéfinir les rapports entre la présidence et les composantes dans le sens d'un renforcement des dispositifs de confrontation et d'arbitrage entre les projets. Il faut aussi que des indicateurs d'utilisation des ressources soient mis en place.

Mais il reste que le nombre de composantes demeure un obstacle difficilement surmontable à une organisation de ce type et, d'ailleurs, on peut se demander si le système actuel ne doit pas son fonctionnement, apparemment paisible, à la quasi-absence d'une exigence collective d'efficacité.

## **2 - Recommandations**

**1** - L'université a entrepris, avec raison, une réflexion sur son avenir et sur l'utilisation des moyens mis à sa disposition. Elle doit intensifier son effort en ce sens.

**2** - Il est nécessaire de contrôler la croissance de l'université et pour cela d'effectuer les choix indispensables en visant à l'excellence. A cet égard le Contrat quadriennal de développement signé en janvier 1995 ne marque pas une inflexion nette et risque de servir de support à la poursuite d'une croissance bourgeonnante.

**3** - L'université doit se doter rapidement d'un système efficace de gestion des activités pédagogiques permettant de coordonner les tâches des services centraux et des services des composantes.

**4** - Le contrôle du service des enseignants doit être amélioré.

**5** - En matière de documentation, un double effort est à faire :

- réorganiser et moderniser la gestion de certaines bibliothèques spécialisées,
- coopérer avec les autres universités parisiennes, tout particulièrement Paris II et Paris IV, pour utiliser au mieux les bibliothèques et les fonds documentaires qui intéressent ces universités.

**6** - Paris I affirme aujourd'hui une grande ambition internationale. Cet objectif est légitime mais l'université doit le préciser et se donner les moyens de l'atteindre : il paraît bien engagé en matière d'enseignement, mais reste plus flou pour la recherche. Dans quels domaines et de quelle manière l'université compte-t-elle acquérir une réputation internationale et la maintenir durablement ?

**7** - L'université doit être bien consciente que ses dimensions et le niveau de qualité atteint dans beaucoup de ses composantes ne la dispensent pas d'avoir un projet fédérateur qui ne peut être que la recherche de l'excellence. Un tel projet a ses contraintes et suppose une volonté collective.

Dans ce sens, le Comité prend acte de l'importance qu'attache Paris I au projet commun aux universités du Quartier latin, qui vise à restaurer ou créer des synergies souhaitables, mais ce projet ne se substituera pas entièrement au projet interne.

## **II - Les domaines d'enseignement et de recherche**

Comme le montrent à l'évidence les analyses des composantes de l'université qui précèdent, les activités d'enseignement et de recherche conduites à Paris I sont d'une qualité incontestable, même si sur certains points des observations et des recommandations méritaient d'être faites et ont donc été émises dans le cours du rapport : il n'y a pas lieu d'y revenir ici.

Au titre de la conclusion générale, on se bornera à présenter quelques remarques d'ensemble sur chacun des trois groupes de disciplines identifiés dans le rapport.

### **1 - Disciplines juridiques, politiques et sociales**

L'existence du Département de droit de Paris I, et ses caractères singuliers au plan institutionnel et en matière de fonctionnement des activités d'enseignement, retiennent l'attention de tout observateur extérieur à l'université.

On ne peut manquer d'être surpris de constater le rôle à la fois quantitativement important et pédagogiquement central que joue ce Département ; bien qu'il se trouve dépourvu de bases juridiques solides et donc doté de pouvoirs forts limités, les UFR, détentrices des compétences prévues par la loi et la réglementation, lui ont confié des tâches essentielles. Cette situation est certes la résultante d'une organisation assise sur une segmentation en UFR par disciplines très fines, rendant nécessaire un regroupement des activités non encore spécialisées à ce point ; mais, on l'a vu, le Département s'est également vu attribuer des fonctions de gestion au niveau des seconds cycles et même des troisièmes cycles.

Les développements qui précèdent font état de suggestions qui ont été émises pour, à des degrés divers, établir une situation qui serait mieux adaptée aux règles juridiques en vigueur et qui donnerait plus d'efficacité au dispositif d'ensemble.

C'est à l'université d'approfondir la réflexion à ce sujet et d'envisager les éventuels aménagements qui pourraient en découler. Mais il importe de souligner combien de tels aménagements devraient s'interdire d'avoir pour conséquences, directes ou indirectes, de porter préjudice à l'efficacité du système actuellement en place. Celui-ci, en effet, quelque jugement qu'on puisse porter sur sa logique et l'aisance de sa mise en oeuvre, remplit les fonctions que les autorités universitaires responsables ont entendu lui confier pour permettre un fonctionnement convenable des enseignements. S'il est donc légitime et souhaitable d'imaginer des aménagements pouvant apporter une amélioration par rapport à la situation présente, il serait fort regrettable de provoquer au contraire une détérioration, pour ne satisfaire qu'un souci de construction théorique plus rationnelle.

Dans le domaine des relations internationales et parce que plusieurs UFR sont concernées, parce que le rayonnement personnel de certains enseignants a multiplié les liens avec les universités étrangères, Paris I doit veiller aux risques de dispersion et définir avec une certaine rationalité sa politique internationale. Il lui revient aussi de mesurer les moyens qu'elle peut engager hors de France, en tenant compte de l'importance de ses besoins internes.

On ne peut qu'encourager la volonté du président et de certains des responsables qui l'entourent de voir Paris I se rapprocher d'autres universités ayant, elles aussi, un grand rayonnement international, pour mieux gérer certains centres de documentation, organiser les formations de haut niveau en Droit européen, en Droit comparé, en Droit international, et pour mener des actions complémentaires à travers le monde.

## **2 - Economie, gestion, mathématiques et informatique**

Cette seconde grande famille de disciplines va connaître des changements importants puisque les projets de relogement semblent très avancés. Il conviendrait de profiter de ces changements pour :

- développer les synergies entre l'UFR 02-Economie et l'UFR 06-Gestion et Economie d'entreprise d'une part, entre les deux composantes de gestion d'autre part, mathématiciens et informaticiens étant appelés à renforcer leurs liens avec ces diverses composantes. Dans ces disciplines le potentiel de Paris I est important et des coopérations très fructueuses pourraient être recherchées ;

- donner une autre dimension à la recherche qui ne peut atteindre un très haut niveau et s'y maintenir que s'il y a suffisamment de continuité, de mise en commun des idées, et si les centres de ressources (documentation, calcul) sont bien organisés. Jusqu'à présent les modes de recrutement des enseignants et l'attraction assez aisément exercée sur d'excellents étudiants orientés vers la carrière universitaire ont permis de mener une politique de qualité. Le moment est venu de concevoir et de conduire une politique visant à l'excellence.

### **3 - Arts et Sciences humaines**

Alors que les conditions matérielles ne sont pas optimales, les UFR de Sciences humaines et l'UFR des Arts plastiques de l'université de Paris I entendent que leurs activités pédagogiques et leurs activités de recherche soient à la mesure du prestige de leur université.

Il est cependant indispensable que chacune de ces unités définissent de manière plus claire ses objectifs pour les années qui viennent. On le ressent tout particulièrement pour l'UFR de géographie, qui n'a pas fini de surmonter l'éclatement de l'Institut de géographie, et pour l'UFR, encore sans longue tradition universitaire, Arts plastiques et sciences de l'art.

Les problèmes de documentation doivent être traités de manière concertée, rationnelle, en utilisant toutes les possibilités technologiques. Des regroupements sont possibles, des fichiers électroniques doivent être mis en place pour mieux localiser les documents disponibles, le recours aux mêmes normes de traitement étant évidemment indispensable.

Une attention doit être portée à la pédagogie en premier cycle, pour que les enseignants du plus haut niveau ne s'en désintéressent pas ; les préparations aux concours méritent l'affectation de moyens, qui, compte tenu de la valeur des étudiants présents à Paris, valoriseraient encore les résultats.

L'ouverture internationale ne fait pas une place suffisante aux étudiants, ni pour accueillir un nombre significatif d'étudiants étrangers, ni pour favoriser un complément de formation à l'étranger de certains étudiants des UFR de Sciences humaines à Paris I.

Une meilleure coordination des rapports internationaux paraît indispensable, témoignant d'un plan d'ensemble en harmonie avec les objectifs des UFR, avec l'intégration de programmes de recherche.

On peut attendre beaucoup des collaborations transversales de l'université de Paris I avec les universités de Paris II et de Paris IV, pour susciter des sites de regroupement et gérer en commun des programmes.

**L'université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**

---

**POSTFACE : REPONSE DU PRESIDENT**

---





## **LE PRÉSIDENT**

12. PLACE DU PANTHÉON  
75231 PARIS CEDEX 05  
TÉL: : 46 34.97 03  
FAX :46 34 20 56

**Paris, le 18 juin 1995**

Monsieur le Président du  
Comité national d'évaluation

Monsieur le Président,

Le rapport d'évaluation de l'Université de Paris I que vous venez de m'adresser constitue pour notre institution un excellent et très complet audit. Il sera utile pour guider les évolutions futures de cette Université ainsi que les actions ou les réflexions en cours qui, sur bien des points, anticipent ou convergent avec les propositions faites par le Comité. J'ai été sensible à la qualité, à l'exhaustivité et au sérieux de la photographie que vous nous renvoyez d'une institution dont vous avez pu mesurer la richesse, les atouts mais aussi la complexité et, parfois, les faiblesses.

Comme vous m'y invitez, je tiens à exprimer ici quelques remarques générales qu'appelle ce rapport.

La première est pour souligner que certains des remèdes proposés aux maux existants passent - c'est ma conviction - par un renforcement de la coopération entre les Universités du centre de Paris. Le quartier latin constitue sans doute le plus grand campus du monde et celui où (par opposition au modèle anglo-saxon des villes universitaires) a été le mieux réussie l'intégration de la ville et de l'Université. Il abrite une formidable concentration de bibliothèques et de centres de recherche d'importance internationale, d'universitaires arrivés au sommet de leur carrière et d'étudiants venus de tous les horizons. Ce potentiel a été démembré par la partition de l'Université de Paris et le rapport du CNE souligne à raison les partages absurdes auxquels cela conduit et l'affaiblissement qui en résulte. L'accentuation de la concurrence internationale, les options de la politique d'aménagement du territoire qui excluent tout développement quantitatif de Paris conduisent impérativement à affirmer fortement la vocation de pôle européen universitaire de cet ensemble.

Cela passe toutefois par un véritable remembrement qui ne doit pas se confondre avec une fusion, par une coopération des Universités de Paris-centre autour de projets forts tels qu'une maison de la géographie et des sciences du local sur le centre Saint-Jacques, une maison du droit comparé rue Saint Guillaume, un regroupement des centres de documentation en économie et gestion, une restructuration des bibliothèques et centres de recherche d'histoire sur la Sorbonne, une restauration des centres d'histoire de l'art et d'archéologie autour du Centre Michelet, etc.

Les plaies nées des partitions opérées en 1969 étant maintenant cicatrisées, cette coopération est possible et à la prochaine rentrée universitaire se mettra en place une association regroupant les huit Universités de Paris intra-muros qui aura pour mission de définir les actions nécessaires. La restauration de ces centres d'excellence passe également par leur mise en réseau avec les autres centres français de recherche, seul moyen de dépasser le stérile conflit entre Paris, sa périphérie et la province.

S'agissant de l'insuffisance des locaux, le rapport du CNE souligne justement la pénurie insupportable en salles de cours, locaux administratifs, de recherche, etc. dont souffre l'Université de Paris I. Celle-ci dispose actuellement de 71 887 m<sup>2</sup> pour 43 200 étudiants ce qui représente un déficit de 30 000 m<sup>2</sup>. Pour les bibliothèques celui-ci y est particulièrement criant puisque pour 43 000 étudiants, l'Université ne dispose que de 8000 m<sup>2</sup> de bibliothèques. La mise en oeuvre de bon nombre des propositions avancées par le rapport du CNE est conditionnée par les solutions qui pourront être apportées à ce problème. Ainsi, des concertations récentes l'ont démontré, la conception patrimoniale de certains centres de recherche et de documentation que dénonce à juste titre le rapport pourrait être remise en cause si l'attribution de locaux supplémentaires permettait les restructurations et regroupements nécessaires.

J'ai été particulièrement sensible à vos remarques relatives à l'information des étudiants. En dépit des efforts du SODIP et des UFR, celle-ci reste très insuffisante. Or, dans une Université aussi vaste et aussi complexe, tant la qualité de la vie étudiante que la fiabilité de l'orientation en souffrent. Dès la prochaine rentrée, le Guide Étudiant sera distribué gratuitement à tous les étudiants et le Service d'accueil des étudiants du Centre Panthéon sera réorganisé. Il est certain qu'à court terme un effort de coordination entre les actions d'information de services centraux et celles des UFR et autres composantes devra être prioritairement mené. Au delà, une politique vigoureuse d'information préalable à l'inscription des lycéens paraît également une priorité dans un système universitaire qui privilégie l'orientation par rapport à la sélection.

Plus délicats sont les problèmes que vous soulevez s'agissant de la gestion administrative. Si les remarques et les solutions que vous avancez concernant la gestion des heures complémentaires, me paraissent parfaitement pertinentes (une réflexion est en cours pour codifier les enseignements et homogénéiser les services), la solution des problèmes liés à la gestion du personnel administratif sera plus difficile à mettre en oeuvre. Outre le fait que bon nombre d'entre eux ne sont pas propres à notre Université (absence d'autonomie dans le recrutement, disparité des statuts et des services, etc.), celle-ci souffre de plusieurs handicaps spécifiques, dispersion de ses sites qui, outre les doubles emplois qu'elle génère,

nuit à la mobilité, éparpillement des structures, etc. Il n'en demeure pas moins qu'une politique plus lisible d'allocation des ressources et la mise en oeuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et du personnel s'avèrent indispensables. Ce sera la mission d'une Direction des ressources humaines qui sera créée dès la rentrée prochaine.

Concernant le gouvernement de notre Université, je partage vos interrogations mais non vos inquiétudes. Paris I est paradoxalement à la fois fortement décentralisée et très centralisée. Sa gestion pédagogique, la recherche y sont très décentralisées et il est impossible qu'il en soit autrement dans une Université de plus de 40 000 étudiants et comportant tant de chercheurs renommés et soucieux de leur indépendance. Par contre, la logistique (gestion des locaux, gestion du personnel, gestion comptable, etc.) y est très centralisée. Ce qui décharge les composantes de toute préoccupation matérielle majeure et les place dans une situation finalement assez confortable. Les conseils centraux sont un peu le point d'équilibre entre ces deux tendances centripètes et centrifuges. Exercent-ils suffisamment leur fonction d'arbitrage ? La question que vous posez mérite de l'être. Mais, les difficultés qui résulteraient de cette situation ne doivent pas être surévaluées.

J'ajouterais pour terminer que certaines des évolutions prônées par le rapport du CNE ont, depuis, été mises en oeuvre. Preuve, s'il en fallait, de la pertinence de vos observations ! La mise en oeuvre de la NBI a été votée par le conseil d'administration en mars dernier. La restructuration - combien nécessaire ! - de la bibliothèque de l'Institut de Géographie va faire l'objet d'un programme triennal dont le premier volet sera réalisé cette année. Le centre audio-visuel fait l'objet d'un effort exceptionnel de restructuration et de développement d'un montant de plus de 3 millions de francs, etc.

En me félicitant de la réflexion menée en commun, veuillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Yves JEGOUZO